



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

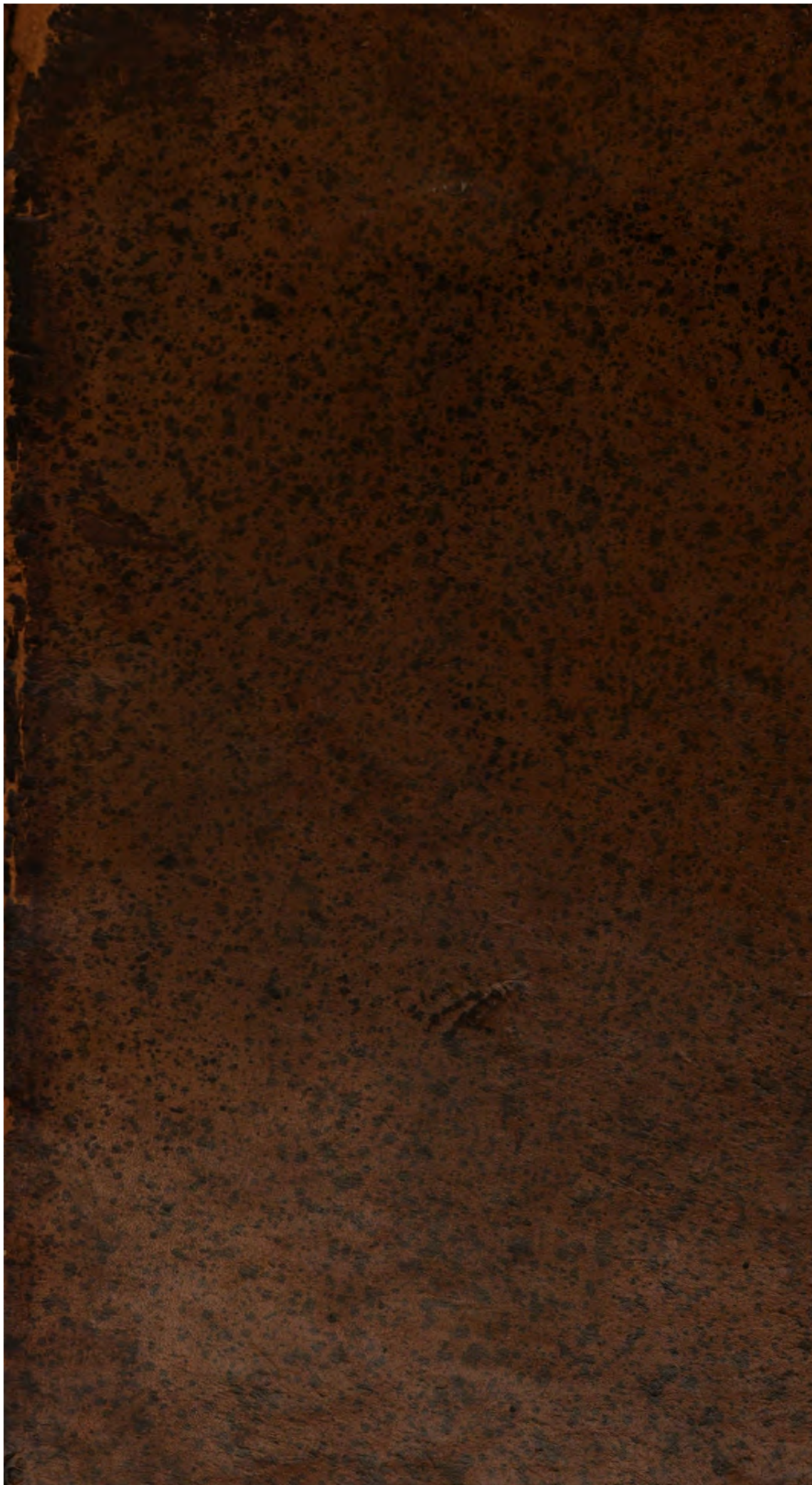
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



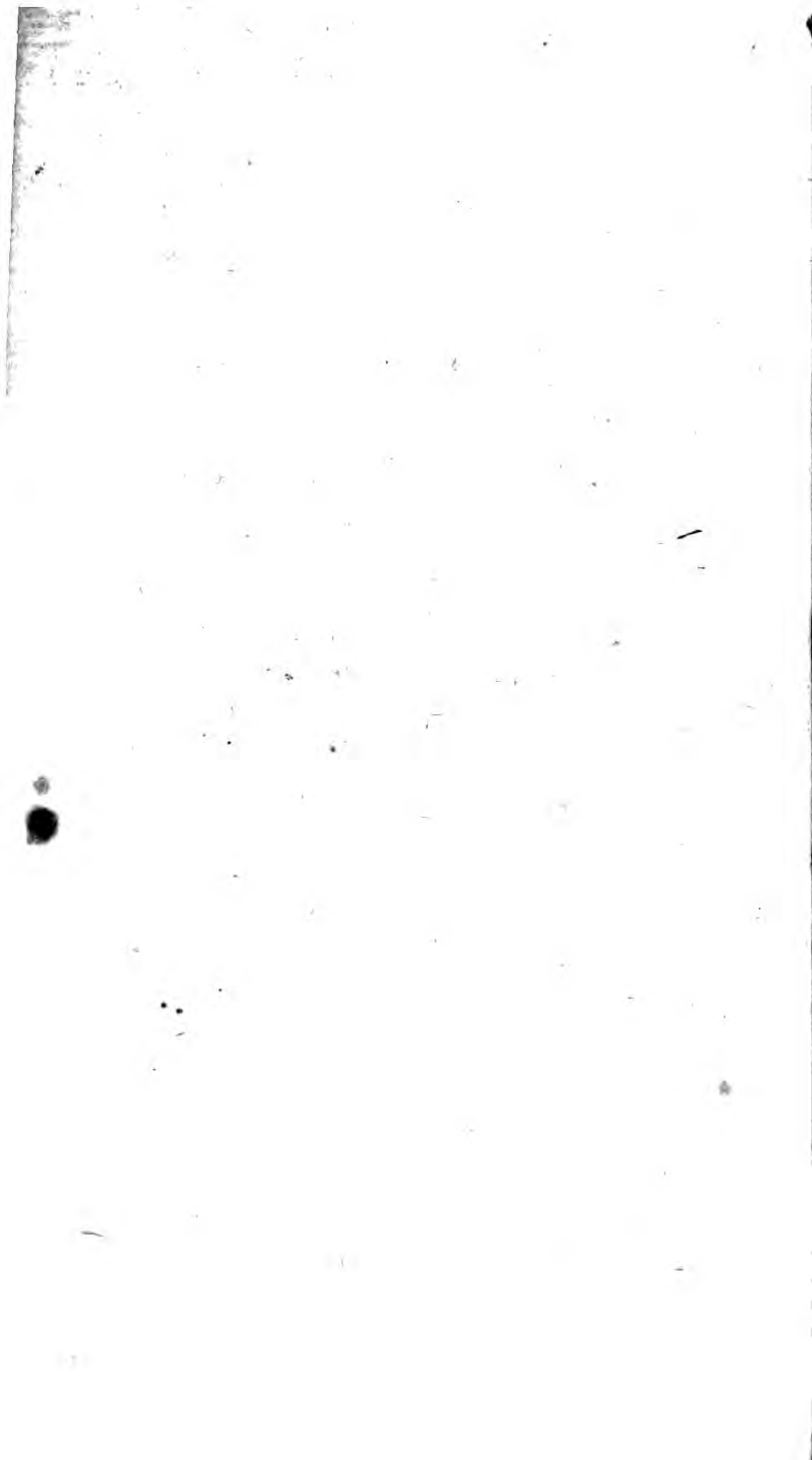
UNS. 168 i. 4

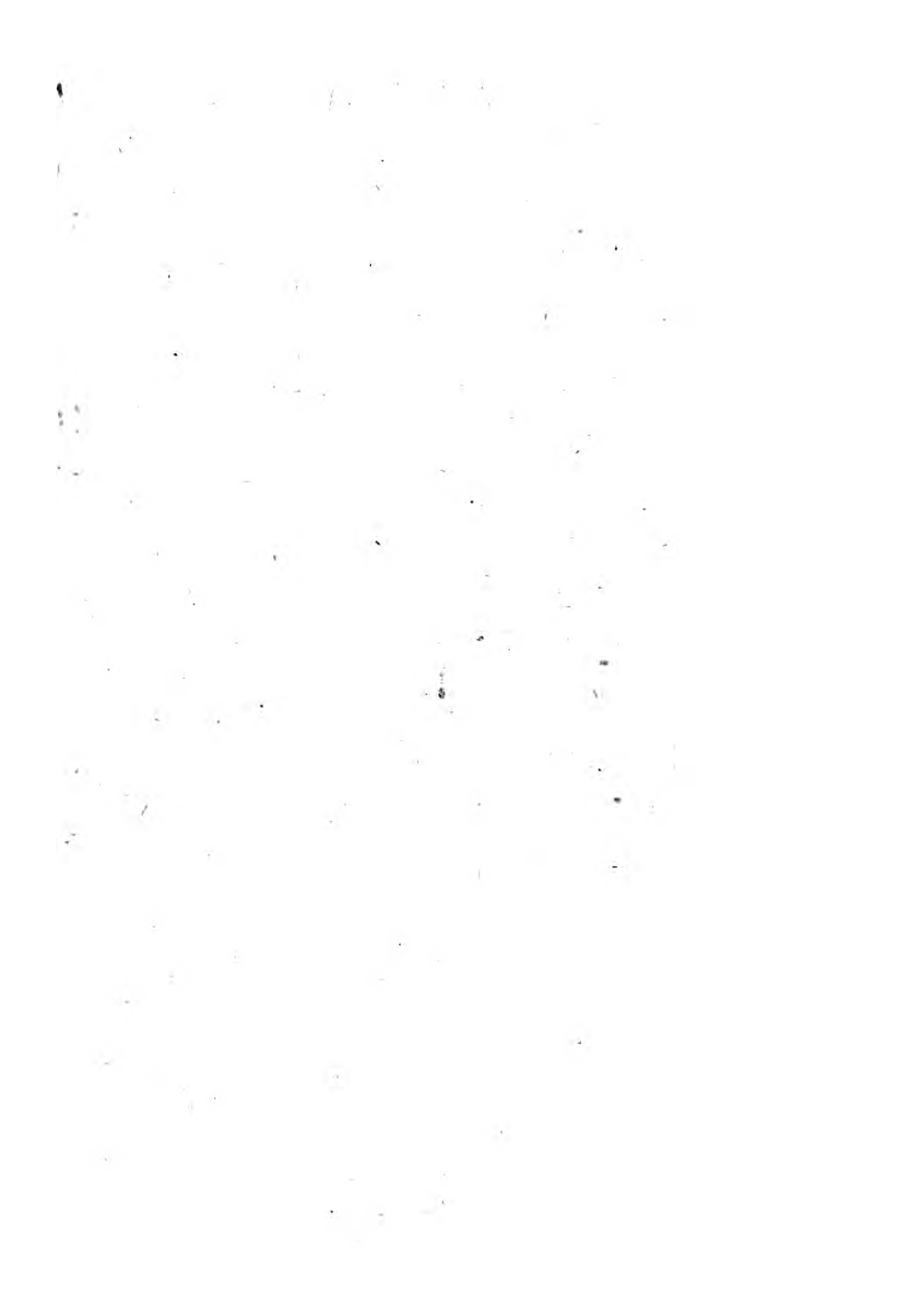


Holkham

1000









BIBLIOTHEQUE

CRITIQUE.

O U

R E C Ū E I L

DE DIVERSES PIECES CRITIQUES,

Dont la plûpart ne sont point imprimées, où ne se trouvent que très-difficilement,

P U B L I E ' E S

*Par Mr. de Sainjore qui y a ajouté
quelques notes.*

TOME QUATRIE'ME.



A AMSTERDAM,

Chez JEAN LOUIS DELORME

M. D C C X.



T A B L E

De la Bibliotheque Critique.

T O M E I V.

Recüeil de diverses Lettres choisies
& critiques.

LETTRE I. **R**eflexions sur le style de quelques celebres Ecrivains Italiens. Les belles Lettres ne sont gueres cultivées presentement en Italie. Elogé du sçavant Jaques Mazzoni. Page 1

LET. II. Second Volume d'un recüeil de Livres écrits par quelques Grecs modernes contre l'Eglise Romaine. Ce Volume qui a été imprimé en Angleterre par ces Grecs , n'est pas moins rare que le premier , la plupart des exemplaires ayant été envoyez dans le Levant. Remarques critiques sur les Ouvrages contenus dans ce second Volume. p. 11

LET. III. Des autres Ouvrages des Grecs modernes , contenus dans le second Volume des Pieces qu'ils ont fait imprimer en Angleterre contre l'Eglise Romaine. p. 23

LET. IV. Les Benedictins de la Congregation de S. Maur ont donné au Public un

T A B L E.

- Livre Grec avec leur Version Latine pleine de fautes, & ils en ont même alteré le Grec.* P.37
- LET. V.** *Avis donné aux Moines Benedictins, lors qu'ils se mirent en état de publier leur nouvelle Edition des Ouvrages de St. Augustin.* P.40
- LET. VI.** *La Version Latine que nous avons du Livre Syriaque de Severe touchant les Rits du Baptême & de la sacrée Synaxe, est remplie de fautes. Précautions que prit Abraham Ecchellensis, pour bien traduire d'Arabe en Latin un Livre de Mathématique.* P.43
- LET. VII.** *Sebastien Munster quoique sçavant dans l'Hebreu de la Bible, n'étoit pas assez versé dans l'Hebreu de Rabbin. Il est tombé dans une infinité de fautes, en traduisant un abrégé de Logique écrit en cet Hebreu de Rabbin.* P.47
- LET. VIII.** *Dans les nouvelles Editions des Peres que les Benedictins donnent au Public, ils ont plutôt en vûe leur intérêt, que celui du Public. Le Commentaire sur le Levitique d'Hesychius, & le Speculum de St. Augustin, ne sont plus depuis longtems les mêmes, qu'ils étoient dans les premiers Originiaux.* P.52
- LET. IX.** *On indique les motifs qui firent supprimer l'Histoire critique du Vieux Testament en 1678. Plusieurs particula-*

T A B L E.

- ritez sur cette suppression. La seconde édition de cet Ouvrage a été faite par Elzevir sur une copie pleine de fautes. p.61*
- L E T. X.** *Pourquoi la nouvelle édition des Disputes de Maldonat sur les Sacremens est si peu recherchée. Qui est l'Auteur des Préfaces qu'on voit à la tête de cette édition. p.71*
- L E T. XI.** *Du Livre de Jean Raynold qui a pour titre , Censure des Livres apocryphes de l'ancien Testament. Reflexions sur cet Ouvrage qui est très-rare en France. page 78*
- L E T. XII.** *Sur un Decret de Rome contre ceux qui soutiennent le mouvement de la Terre. Reflexions sur ce Decret , & sur les nouvelles Opinions de Descartes , sur la Philosophie d'Aristote , & sur celle de Platon. p.94*
- L E T. XIII.** *Quatre Anecdotes qui regardent la seconde édition des Ceremonies & Coutumes des Juifs , publiées par Mr. Simon en 1681. p.103*
- L E T. XIV.** *Reflexions sur un Manuscrit Copte des Evangiles qui est dans la Bibliothèque du Roi , & où l'on voit une figure de JESUS-CHRIST qui communioit ses Disciples. On ne se mettoit point autrefois à genoux pour adorer l'Eucharistie. page 108*
- L E T. XV.** *Jaques le Fevre d'Estaples a à iiij*

T A B L E.

- traduit en François tout le nouveau Testament : mais sa Version est très-peu connue. Elle lui attira des affaires de la part des Theologiens de Paris. Les plus grandes Dames de la Cour l'engagèrent à ce travail. Reflexions sur le Decret de la Faculté de Theologie de Paris contre les Versions en langue vulgaire au tems d'Erasme & de Luther.* p. 112
- LET. XVI. *Reflexions sur la Bibliotheque d'Apollodore publiée par Mr. le Fevre de Saumur. Eloge de Meziriac.* p. 127
- LET. XVII. *De la Dissertation de Pfochen sur le style Grec du nouveau Testament. Les Fables que nous avons sous le nom d'Esopé ne sont point de lui.* p. 131
- LET. XVIII. *D'un Livre de Henri Estienne sur la Latinité de Lipse.* p. 134
- LET. XIX. *Des Commentaires de Procope sur les 8 premiers Livres de la Bible. Reflexions sur cet Ouvrage qui est devenu rare. Preuve foible de quelques Theologiens contre les Antitrinitaires.* p. 143
- LET. XX. *L'Abbé Tritheme dans ses Lettres écrites long-tems avant la naissance des Protestans, n'a rien omis pour rétablir l'étude des Livres sacrez & de la belle Literature. Son opposition aux Docteurs scholastiques. Sa grande érudition le fit haïr de ses Moines, & passer pour un Magicien parmi les ignorans. Il attribua le renouvellement des Sciences à l'Art de*

T A B L E.

- l'Imprimerie , qui avoit été inventé depuis peu.* p. 156
- LET. XXI.** *Il seroit à souhaiter qu'on imprimât les Lettres des bons Auteurs séparément du reste de leurs Ouvrages. Plusieurs observations curieuses tirées des Lettres de Reuchlin. La Sorbonne étoit autrefois un College , comme sont les autres Colleges de Paris. Pic Comte de la Mirandole , & Reuchlin , sont les premiers Restaurateurs de la langue Hebraïque.* p. 167
- LET. XXII.** *D'un certain Catalogue de Livres défendus en France depuis la révocation de l'Edit de Nantes. Ce Catalogue a été fait avec beaucoup de négligence. On y en a mis quelques-uns qui au contraire devoient être réimprimez. Les Commentaires de Grotius sur l'Ecriture n'y ont point été compris , non plus que ses autres Ouvrages.* p. 174
- LET. XXIII.** *De la grande érudition de Mr. Gaulmin dans les langues orientales. On trouve dans la Bibliothèque du Roi des notes écrites de sa main sur les Evangiles , qu'il a mises aux marges d'un Exemplaire du nouveau Testament Arabe publié par Erpenius.* p. 183
- LET. XXIV.** *Remarques sur la Bible Arménienne imprimée en Europe par les Arméniens , & sur leur Liturgie. Qui est l'Auteur de cette Version , & des Caractères*

T A B L E.

- Armeniens. Reflexions sur la vie de Mes-
rop Ermite Armenien qui vivoit sous
l'Empereur Theodose le jeune, & sur les
Livres Ecclesiastiques des Armeniens.*
page 190
- LET. XXV.** *Du Livre de Guillaume Schic-
kard intitulé Bechinath Happeruschim,
qui est devenu très-rare. Analyse de ce
Livre avec des reflexions.* p. 204
- LET. XXVI.** *Le Generalat du Superieur
general de l'Oratoire est à perpetuité. Des-
sein de Mr. Arnauld de faire réimprimer
tout ce que son Parti a écrit sur les ma-
tieres de la Grace & de la Morale, en y
ajoutant des notes.* p. 220
- LET. XXVII.** *De la forme des anciens Rou-
leaux, qui sont encore aujourd'hui en usage
chez les Juifs dans leur Synagogues. Ces
Rouleaux sont beaucoup plus exacts que les
Bibles communes des Juifs.* p. 226
- LET. XXVIII.** *L'opinion de quelques Theolo-
giens touchant le salut des anciens Philoso-
phes & de plusieurs Gentils, n'est point
seulement de ces derniers tems, étant au-
trefois assez commune. Les Zwingliens
l'ont défendue après Zwingle. Mais l'Ab-
bé Tritheme l'a combattue fortement. Dé-
fense de Payna.* p. 233
- LET. XXIX.** *Nicolas de Lire ce sçavant
Interprete de l'Ecriture étoit Normand.
Du Proverbe, Armoirie de Bourges, un
âne en chaire.* p. 251

T A B L E.

- LET. XXX.** *De la Theologie morale de Henri Henriquez ſçavant Jeſuite Portugais. Reflexions ſur ce Livre, & ſur l'Auteur qui étoit zelé pour la Doctrine des Dominicains.* p. 255
- LET. XXXI.** *D'un excellent Ouvrage compoſé par un Religieux Dominicain, que ceux de ſon Ordre ont fait ſupprimer, empêchant qu'il n'ait été publié. Reflexion ſur le Livre de Bradwardin Archevêque de Cantorberi intitulé, De Cauſa Dei contra Pelagianos.* p. 271
- LET. XXXII.** *Leon de Juda fameux Zwinglien n'eſt point de race Juive, comme pluſieurs ſçavans Ecrivains l'ont crû. Caractere de cet Ecrivain. De la methode qu'il a ſuivie dans ſa Verſion de l'ancien Teſtament. Jugement des Theologiens d'Eſpagne ſur cette Verſion, qu'ils citent ſouvent dans leurs Commentaires ſur l'Ecriture ſainte.* p. 281
- LET. XXXIII.** *Mathurin Veſſire Moine de Saint Germain des prez apoſtaſie, & ſe retire à Berlin. Broüilleries entre les ſçavans de cette Abbaye.* p. 293
- LET. XXXIV.** *Mr. l'Evêque de Meaux, avant que de mettre ſous la preſſe ſon Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique, l'avoit communiquée en manuscrit à pluſieurs perſonnes: il en avoit même fait imprimer quelques exemplaires qu'il jugea à propos de retirer.* p. 299

T A B L E.

LET. XXXV. Selon la methode que Mr. l'Evêque de Meaux a suivie dans sa Censure de la Version de Tr. les plus sçavans Commentateurs Catholiques se trouvent favorables aux Sociniens. L'illustre Censeur fait des Traditions & des Articles de Foi de choses qui ne sont ni de Foi ni de Tradition. Il se sert inutilement du Concile de Trente, & il regarde comme consacrée une locution qui n'est point consacrée. Les Livres des Heretiques ont leur utilité. Le nouveau Traducteur n'a point pris des Sociniens sa Version du v. 7. chap. 6. des Actes des Apôtres.

P. 303

LET. XXXVI. On fait passer mal à propos pour Sociniennes des interpretations fort orthodoxes. Le nouveau Traducteur n'a point raffiné sur les autres Interpretes en parlant de Zachée : il n'a affecté aucune singularité. On lui objecte faussement sur un autre endroit d'avoir suivi les opinions des Presbyteriens & des Sociniens.

P. 313

LET. XXXVII. On attribue à l'Auteur de la nouvelle Traduction du nouveau Testament des pensées qu'il n'a jamais eues à l'égard des Sociniens. Reflexions sur les interpretations Theologiques qui se trouvent quelquefois dans les Peres. Le nouveau Traducteur a établi souvent & très-fortement la Divinité de J.C. dans ses notes. On pourroit dire que les Traducteurs de Mons & leurs Copistes ont favo-

T A B L E.

visé en plusieurs endroits les erreurs des Sociniens. Exemples considerables sur ce sujet tirez de leur Version. P. 322

LET. XXXVIII. *Le Portrait qu'on a fait de Socin & de ses Disciples dans les Histoires critiques de l'ancien & du nouvoan Testament, n'est point tel qu'un illustre Censeur le represente. Loin que cet Auteur ait appryé les erreurs de ces Heretiques, il les a réfutées solidement.* P. 339

LET. XXXIX. *Remarques sur ces paroles de J.C. Si sermonem meum servaverunt, & vestrum servabunt. Johan. 15. 20. Le verbe servare ne signifie pas toujours dans l'Ecriture garder, il se prend quelque fois pour observer, épier : ce que l'on justifie par divers exemples.* P. 357

LET. XL. *L'Auteur de la Version Françoisise du nouveau Testament de Trevoux n'a point emprunté des Sociniens ce qu'il a dit dans sa note sur ces paroles de l'Evangile, Le Fils de l'Homme est Maître, même du Sabbat. Réponses à plusieurs difficultez proposées par un illustre Censeur.* P. 362

LET. XLI. *Explication de ces paroles de J.C. Sine me nihil potestis facere, S. Jean 15. 5. La nouvelle Traduction, loin d'établir le Sosinianisme, lui est entierement contraire. Veritable signification de la particule Grecque *χωεις*, & de la Latine *sine* en cet endroit.* P. 393

T A B L E.

LET. XLII. *On justifie de nouveau la traduction de ce passage de S. Jean 15.5. Sine me nihil potestis facere. Vous ne pouvez rien faire étant séparés de moi.* p.400

LET. XLIII. *On peut suppléer dans une Version de l'Ecriture la particule comme, que les Hebreux omettent quelque fois. Un Commentateur Juif de la Secte des Caraites l'a suppléée au ch. 19. v. 6. de la Genese. Remarques sur cette Secte.* p.417

LET. XLIV. *L'Auteur de la Version de Tr. n'a rien avancé sur le Decret du Concile de Trente touchant l'autorité de la Vulgate, qui ne soit conforme à ce Concile, & aux plus sçavans Theologiens Catholiques. Eclaircissement de ce Decret. L'Auteur ne l'a point affoibli. Le Latin de la Vulgate qui est quelque fois obscur, n'a point été entendu de quelques Traducteurs pour n'avoir pas eû recours à l'Original.* p.423

LET. XLV. *Le Traducteur a gardé dans sa Version les regles qu'il a données sur l'obligation de traduire selon la Vulgate. Il ne l'a point abandonnée sur le verset 3. du chap. 9. de l'Epître aux Rom. Les autres exemples qu'on apporte, pour montrer que l'Auteur a abandonné la Vulgate, ne prouvent rien. Les Sociniens ont emprunté beaucoup de choses des Commentateurs Catholiques. Tout ce qui est dans les Livres Sociniens n'est pas Socinien.*

T A B L E.

LET. XLVI. *Remarques critiques sur la maniere dont on doit traduire ces paroles de S. Jean. VII. 58. Prius-quàm Abraham fieret ego sum. La Version de l'Auteur est conforme à la Vulgate, & à la plupart des autres Traducteurs & des Commentateurs. On répond à tout ce qu'on produit pour appuyer la nouvelle interpretation. Pourquoi le Traducteur de Tr. n'a point parlé dans sa Préface de la Regle du Concile de Trente, qui veut que dans l'interpretation de l'Ecriture, on ne s'éloigne point du consentement unanime des Peres. Remarque sur un Carton. p.463.*

LET. XLVII. *Il n'est pas vrai que le Traducteur ait réduit l'excellence d'une Version de l'Ecriture à la connoissance des langues & de la Critique. Pour bien juger d'une Traduction telle qu'est celle de Tr. ce n'est pas assez d'être sçavant dans la Théologie. La connoissance des langues & de la Critique, est absolument nécessaire pour bien traduire les Livres sacrez: il est même à propos qu'un Theologien n'ignore pas les langues. L'Auteur n'a eu aucune part à l'Epître dédicatoire qui est à la tête de sa Version. Des Cartons qui ont été mis dans cette Version. Des fréquens Hebraïsmes du nouveau Testament. Reflexions sur ces Hebraïsmes. Le Censeur a trop étendu le mot de Tradition, & de ce qu'il nomme la Theologie des Peres. p.469.*

LET. XLVIII. *Du sens sublime & spiri-*

T A B L E.

- tuel de l'Écriture. *Faux Mystiques distingués des véritables. L'Auteur n'a jamais avancé, que les Propheties alleguées par J. C. & par les Apôtres ne fussent que des applications ingenieuses.* P. 494
- LET. XLIX.** *Nouvelles Remarques sur le double sens qui est particulier aux Livres sacrez: On répond aux objections d'un illustre Censeur contre ce double sens. Ce que signifie sens appliqué. Divers exemples de ce sens.* P. 504
- LET. L.** *Eclaircissemens sur le double sens de quelques Propheties alleguées dans le N. Testament. Les anciens Docteurs de l'Église ont eû recours à ce double sens, aussi bien que nos plus celebres Commentateurs de l'Écriture. On répond aux nouvelles objections de l'illustre Censeur.* P. 515
- LET. LI.** *Le nouveau Traducteur n'a rien avancé sur le mot haïr, qui ne se trouve en termes exprès dans les plus sçavans Commentateurs Catholiques. On lui attribue sans raison des sentimens qu'il a réfutez ouvertement dans tous ses Ouvrages.* P. 529
- LET. LII.** *On répond aux nouvelles objections sur ces paroles, Jacob dilexi, Esaiï autem odio habui, traduites par, J'ai plus aimé Jacob qu'Esaiï.* P. 546

Fin de la Table.

I
BIBLIOTHEQUE
CRITIQUE.

O U

RECUEIL DE DIVERSES
Lettres Choïfies & Critiques.

L E T T R E I.

A Monsieur le Comte * Muzio Dandini.

*Reflexions sur le style de quelques celebres
Ecrivains Italiens. Les belles Lettres ne
sont gueres cultiveés presentement en Ita-
lie. Eloge du sçavant Jaques Mazzoni.*

M O N S I E U R,

J'ai de la joye que vous soyez arrivé en
bonne fanté à Grenoble avec Monsieur le
Prince Cesar d'Este. Vous ne ferez pas ap-

** La Famille de Messieurs Dandini est Cesene Ville
ancienne de l'Erat Ecclesiastique. Le Cardinal Jerò-
me Dandini a laissé en manuscrit quelques Memoires
sur le Concile de Trente, qui se conservent à Cesene
chez ceux de sa Famille.*

Tome IV.

A

paremment long - tems sans repasser les Monts. Souvenez-vous , s'il vous plaît , quand vous serez arrivé à Cesene , de la promesse que vous m'avez faite , de m'envoyer des extraits de ce que vous trouverez de meilleur dans les Memoires du Cardinal Dandini , qui a assisté au Concile de Trente , & dans ceux d'un autre Illustre de vos Parens , qui étoit Nonce en France au tems de nos plus grandes broüilleries sous Henri III. Soyez persuadé, que je ne m'en servirai que bien à propos.

Comme vous avez cultivé avec soin l'étude de vôtre langue , je souscris volontiers au jugement que vous faites de vos meilleurs Ecrivains. Permettez-moi néanmoins de vous dire , que quelque éloge que vous fassiez du Jesuite Bartoli pour son style , je n'y trouve point cette grandeur , & toutes ces beautés que vos Italiens y admirent. Il me paroît guindé. Ses expressions sont ordinairement enflées , lors même qu'il explique les pensées les plus communes. Il affecte un certain circuit de paroles, qui n'est point naturel. En un mot son discours est rempli de ce que vous appelez *concetti*, & de je ne sçai quel faux sublime. Je ne vous parle ici que de sa Défense de l'Homme de Lettres , que j'ai lûc depuis peu , & que vos Italiens estiment.

Vos Sçavans, principalement vos Predicateurs ont eû raison de presenter autrefois une supplique *al Santissimo Padre*, afin qu'on ne les privât pas de la lecture de Bocace, qui est vôtre Ciceron pour le style. J'ai cette Edition corrigée par l'ordre du Saint Pere. Quelques-uns de mes amis à qui j'ai conseillé de la lire, pour y apprendre le bel Italien, y trouvent encore de certaines expressions, qu'on ne devoit point, disent-ils, laisser dans un Livre écrit en langue vulgaire, & qu'on met entre les mains des jeunes gens. Peut-être sont-ils trop délicats là-dessus.

En relisant depuis peu l'Histoire du Concile de Trente publiée par le Cardinal Palavicin en vôtre langue, il m'a paru, que tout Jesuite qu'il étoit, il a bien lu les Contes de Bocace, qu'il en a emprunté plusieurs locutions, & quelquefois même des phrases entieres. Je vous dirai franchement, que plusieurs de nos François ne peuvent goûter la maniere dont cet illustre Ecrivain a composé son Histoire. Ils disent qu'il écrit plutôt en Orateur & en Rheteur, qu'en Historien judicieux. En un mot ils le regardent comme un homme de College, qui n'a pas assez distingué l'art d'écrire l'histoire, d'avec la maniere de composer des amplifications dans les Ecoles. Je vous

avoüe qu'il y a peu de gens parmi nous , qui soient capables d'appercevoir ce qu'il y a de plus fin dans le style de ce Cardinal , & cette pureté de langage que les habiles Italiens y trouvent. Mais lorsque je leur fais cette objection , ils me répondent , qu'en supposant même cette pureté de diction dans cet Historien pour ce qui est du langage , on ne peut l'excuser pour ce qui regarde les choses , qu'il pouvoit exprimer en bien moins de mots , & avec plus de force , & même plus de netteté. Ils disent qu'il ne faut consulter là-dessus que le bon sens , & que quoi que les Italiens croient surpasser pour ce qui est de l'esprit les Ultramontains , la maniere d'écrire des François , pour ce qui est du style , est mieux sentée , que celle de la plûpart des Italiens. Ils ne parlent que de ceux qui écrivent bien & avec politesse dans nôtre langue.

J'ai acheté depuis peu de jours le Dictionnaire de la Crusca , que vous avez raison d'estimer. Il seroit à souhaiter que nous en eussions un semblable en nôtre langue. Il y a long-tems que nos Messieurs de l'Academie nous promettent un Dictionnaire de cette nature : mais bien des gens n'ont pas bonne opinion de leur Ouvrage qui va si lentement: J'ai aussi été curieux de lire l'Anticrusca , & tout le reste de ce qui a été

composé par vos *Virtuosi* sur ce sujet. J'ai lû avec plaisir tous ces Livres. Il m'a paru que les Défenseurs de la *Crusca* ont fait un choix judicieux de leurs bons Auteurs. J'en juge par rapport à ce grand nombre de Livres Italiens que nous avons lûs ensemble dans nôtre retraite, & dont vous sçaviez faire le discernement, tant pour ce qui regarde la diction, que les pensées. S'il m'étoit permis de vous marquer mon sentiment sur vos meilleurs Ecrivains Italiens en leur langue, je vous dirois que je n'en ai trouvé aucun qui puisse être comparé à Augustin Mascardi. S'il est vrai qu'il ait été Jésuite, & qu'il soit sorti de sa Société, parce qu'on ne vouloit pas lui permettre d'écrire en sa langue, ses Superieurs ont eû grand tort de ne pas conserver un Homme, qui avoit de si rares talens, & qui pouvoit leur être utile en de certaines occasions.

À vous dire le vrai dans un Corps tel qu'est celui des Jésuites, où l'on fait profession d'enseigner les belles Lettres, il est dangereux que les jeunes gens s'attachent trop à l'étude de leur langue maternelle, & qu'ils en fassent leur capital. J'en vois tous les jours des exemples * dans quelques-uns

* *L'Auteur étoit encore alors dans l'Oratoire qui est un Corps libre, d'où l'on peut se retirer quand on veut. Il n'en sortit qu'en 1678.*

des nôtres , qui n'ont aucun goût ni pour la langue Grecque, ni pour la belle Latinité, quoique leurs emplois demandent d'eux qu'ils en fassent une étude particuliere. La langue Françoisè & la lecture de quelques livres nouvellement composez en cette langue fait presque toute leur occupation, dans la vûë qu'ils ont de se rendre capables de bien prêcher. Du reste je suis persuadé, que même dans une Compagnie où l'on fait profession d'enseigner les belles Lettres, lorsqu'il s'y presente un Sujet qui a le talent de bien écrire en sa langue, on doit l'y conserver avec soin, & encore plus chez les Jesuites, que par tout ailleurs. Ce qui leur est arrivé en France à l'égard des Gens de Port-Royal, en est une preuve bien évidente. Ceux-ci quoiqu'ils fussent en très-petit nombre, & avec une science assez mediocre, se sont attiré une approbation presque universelle. Les Ecrits qu'ils ont publiez contre cette vaste Societé ont eû un grand applaudissement, parce qu'ils étoient en bon François, & qu'ils se faisoient lire. Tout l'Hebreu, le Grec, & le Latin du Pere Petau, qui fut obligé comme malgré lui de répondre à ces gens-là dans une langue qu'il n'avoit point cultivée, lui fut inutile. Les Port-Royalistes eurent les rieurs de leur côté. Ils n'oublièrent rien pour tourner les

Jesuites en ridicules. Ceux-ci n'eurent pour eux qu'un petit nombre de Connoisseurs, qui ne les approuverent pas même en bien des choses. La Société reconnut alors, mais trop tard, qu'elle manquoit de Sujets propres à repousser les coups de cette petite troupe de gens aguerris.

Je dis la même chose du Calvinisme, qui se répandit en France tout à coup par le moyen de certains Livres écrits en bon François pour ce tems-là, & auxquels les Catholiques n'étoient pas alors en état d'opposer des Ecrivains qui fussent aussi polis qu'eux en nôtre langue. Peu de gens sont capables de juger du fond des choses en matière de Religion; au lieu que les femmes mêmes se mêlent de juger du style & de la manière d'écrire, lorsque les Livres sont en leur langue. Je ne suis pas tout à fait du sentiment de vôtre grand Politique Bocalini, qui croit qu'il n'y a rien qui ait tant multiplié les heresies dans ces derniers tems, que la connoissance du Grec & du Latin. Il est vrai que la connoissance de ces deux langues & celle de l'Hébreu ont donné occasion à quelques nouveautez: mais il est constant, que si l'on n'avoit pas donné au public tant de Livres écrits en la langue du peuple, on n'auroit point vû tout à coup tant de gens revoltez contre l'ancienne croyance. Si vous jettez

les yeux sur l'Alemagne, vous y verrez que le principal defordre vint des livres de Luther écrits en bon Aleman, qui remuèrent l'imagination du peuple.

Je ne sçai par quelle fatalité il est arrivé, que la belle Literature qui doit sa naissance à l'Italie, lorsque les Grecs vinrent s'y réfugier, en est aujourd'hui comme bannie. Je conviens avec vous qu'il s'y en trouvoit encore quelque étincelle sous le Pape Urbain VIII. qui estimoit les gens de Lettres & qui les favorisoit. Mais vous devez aussi demeurer d'accord, que le Grec & le Latin n'est presque plus aujourd'hui connu en ce pays-là. On y regarde cette étude, comme un meuble inutile pour s'avancer dans les emplois. Pourrez-vous me nommer quelqu'un de la force de votre compatriote Jacques Mazzoni dont vous m'avez parlé tant de fois ? Plus je lis les Ouvrages de ce sçavant Homme, qui sont peu connus dans Paris, plus j'admire sa vaste érudition & son grand jugement. A grand peine ai-je pû trouver dans cette Ville, où il y a tant de bons Livres, ses Conclusions qui sont son chef d'œuvre, quoiqu'il y en ait eû une seconde édition. Le docte Gerard Vossius qui nous a donné un si grand nombre de bons Livres, a bien sçû profiter de ce sçavant Ouvrage.

Au reste je n'ai entendu dire qu'à vous, que Mazzoni ait écrit contre le premier tome de Baronius dès qu'il parût, & que son Ouvrage qui n'a pas été publié se conservoit en manuscrit dans la Bibliothèque du grand Duc. Si vous allez à Rome, quand vous retournerez à votre *four* de Cesene, je vous prie de voir Mr. Fauste Nairon. Sachez de lui à quoi il travaille presentement, & si les Livres dont il m'a parlé dans quelques lettres qu'il m'a écrites, seront bientôt sous la presse. Il est sçavant dans la langue Syriaque & dans l'Arabe qui est sa langue maternelle. Mais il me paroît peu exercé dans la Critique de quelques Auteurs Syriaques & Arabes, sur lesquels il se forme plusieurs de certaines opinions sur des faits qui regardent les Maronites. Il n'a pas assez pris garde, qu'on a inferé plusieurs choses après coup dans les ouvrages de ces Auteurs. Je l'en ai averti dans une lettre que je lui ai écrite. Peut-être ne veut-il pas exprès entrer dans cette Critique pour favoriser ceux de sa Nation, de peur qu'on ne croye qu'ils ont été autrefois d'une secte qui étoit un *rejetton* des Jacobites. Quelque soin que j'aye pris pour l'affaire qu'il m'a recommandée, il ne m'a pas été possible d'en venir à bout, quoique j'y aye employé des

personnes qui ont été amis d'Abraham Ecchellensis. * Si ce fin Ragusois dont vous m'avez fait tant de bonnes histoires, est encore domestique de Mr. le Cardinal d'Este, tâchez de tirer de lui tout ce qu'il sçait sur les Missionnaires de la Chine & des Indes, principalement sur les Dominicains & les Jesuites. Ce que vous m'en avez dit, & qui meriteroit de voir le jour, me fait naitre l'envie de sçavoir le reste. Je suis Monsieur &c.

A Paris ce 20. Juin. 1672.

** Mr. Fauste Nairon est neveu d'Abraham Ecchellensis Maronite, qui a été Professeur Royal à Paris en Syriaque & en Arabe. Lorsqu'il s'en retourna à Rome, il lui étoit dû quelques années de sa Charge de Professeur. Mr. Nairon son Heritier en sollicitoit alors le payement sans en pouvoir rien obtenir.*



L E T T R E II.

* A Monsieur I. S. D. R.

Second Volume d'un recueil de Livres écrits par quelques Grecs modernes contre l'Eglise Romaine. Ce Volume qui a été imprimé en Angleterre par ces Grecs, n'est pas moins rare que le premier, la plupart des exemplaires ayant été envoyez dans le Levant. Remarques critiques sur les Ouvrages contenus dans ce second Volume.

ENfin , MONSIEUR , j'ai deterré après bien des recherches le second Volume de ces Livres imprimez à Londres par les Grecs mêmes contre l'Eglise Romaine. Il est en caractères plus petits que le premier , & comme je ne l'avois que pour quelques jours , j'ai été obligé de le copier. On y lit d'abord diverses Lettres de Melece Archevêque d'Alexandrie , de Libye , de Pentapole , d'Ethiopie , & de toute la terre d'Egypte. Ces qualitez sont données à Melece dans le titre de son Traité intitulé , de

* Ce Discours qui est écrit à Mr. Jusfel Secretaire du Roi, est une suite de la lettre qui se trouve la troisième dans le second volume des Lettres choisies.

la primauté du Pape, qui est une Lettre écrite à Knés Basile, Despote d'Ostrobie, Duc (*Αρχιεπίσκοπος*) de Lithuanie & de Kiovie, à tous les Seigneurs & Despotes de la petite Russie, à tous les Evêques, & à tout le Peuple qui se trouve en ce pays-là faisant profession de la Religion Orthodoxe. Parce mot *d'orthodoxe* qui est joint à tous les noms de ceux auxquels il adresse sa Lettre, il a voulu distinguer ceux de son Eglise Grecque, & même quelques Grecs qu'il regarde comme latinizez, d'avec l'Eglise Latine.

Melece commence par un long exorde, où il gemit de voir, que quelques Astres de son Eglise soient tombez dans l'apostasie de l'Antechrist, c'est à dire selon lui, que quelques Evêques de l'Eglise Grecque ayent abandonné la doctrine Apostolique dans laquelle ils ont été baptizez & instruits, & dans laquelle ils ont aussi baptizé & instruit les autres. Il les traite d'apostats qui se sont retiré de l'Eglise Orientale, pour se soumettre au pouvoir tyrannique, comme il parle, du Pontife Romain, qui veut être seul nommé Pape, & être seul reconnu pour Chef de l'Eglise. Ce Grec moderne qui avoit un grand commerce avec vos Protestans est fort emporté, & son style sent plus le Déclamateur, qu'un Théologien de

l'Eglise Grecque. Car les Grecs bien-sentez quoique nous les traitions de schismatiques, gardent ordinairement plus de moderation dans leurs écrits. En un mot ce nouvel Archevêque Grec dans cet exorde, parle plutôt le langage des Protestans ses bons amis, que celui de son Eglise.

Les preuves dont il se sert pour montrer que le Pape n'est point le Chef de l'Eglise, qui n'a qu'un seul Chef, sçavoir J E S U S-CHRIST, sont presque toutes tirées des Livres de vos Controversistes. Il a pris aussi de leurs Livres les réponses qu'il fait aux preuves dont les Latins se servent pour établir la primauté du Pape. Je me trompe fort, si les Anglois chez qui cet Ouvrage a été imprimé, n'y ont eû plus de part que Melece. Je ne parle que de cette préface ou exorde. Car on y voit par tout le style Anglois plein de parentheses. Cet Ecrivain emporté reproche aux Latins d'avoir corrompu les Peres & entre autres Saint Augustin; & il donne pour exemple l'édition de Venise, où l'on a marqué dans le titre, qu'elle a été corrigée, & qu'on en a ôté les erreurs qui étoient dans les éditions précédentes de ce Pere. Ce seul reproche qui dans le fonds est faux, ne vient point d'un Grec, mais de James qui l'a aussi fait, n'ayant point entendu le titre de cette édition de Venise qui est in 4°. sur deux co-

lomes. Car par les erreurs corrigées on a seulement voulu désigner dans ce titre les sommaires qui sont aux marges, & nullement le texte de Saint Augustin. Vous jugerez par-là quelle foi on doit ajouter au Discours, qui porte le nom de Melece Archevêque d'Alexandrie.

Cet Archevêque vient ensuite aux objections ordinaires que les Grecs font aux Latins. Il leur objecte, qu'ils se servent de pains sans levain avec les Juifs. Il attaque leur sentiment sur la Procession du Saint Esprit, & sur la communion sous une seule espèce. Il leur fait même un procès fort injuste sur leur nouveau Calendrier, comme à des Novateurs, faisant le Pape Auteur de cette nouveauté contre la parole de Dieu. Il n'en faut pas davantage pour juger de l'esprit & du caractère de Melece. Comme les Latins leur ont quelquefois reproché, qu'ils ont perdu l'Empire; il leur répond que le Christianisme ne consiste point dans un regne temporel, puisque JESUS-CHRIST a dit, que son regne n'étoit point de ce Monde. Les Latins représentent aussi très-souvent aux Grecs l'état pitoyable où se trouve l'Eglise Orientale. Melece répond que le propre de la Religion Chrétienne est d'être dans les persecutions & dans l'abaissement.

La seconde Lettre du même Melece est adressée aux Russes Orthodoxes , c'est-à-dire aux Grecs de la Communion soumise à la Pologne. Il y prend comme dans la précédente , le titre de *Melece par la misericorde de Dieu Archevêque d'Alexandrie , de Libye , & le reste*. Il commence ensuite par ces mots : ἀδελφοί ῥωμοί , qui répondent au Latin , *Viri Russi*. Après son exorde il leur déclare , qu'il regarde comme un grand miracle leur persévérance dans la Foi Orthodoxe , vivant dans un lieu où ils sont sujets à de grandes tentations , parce que les Latins les attaquent par de fréquentes disputes. C'est , dit-il , cette raison qui l'a obligé de leur écrire , afin de leur fournir des réponses aux objections qu'on leur fait. Il s'étend assez au long sur la Hierarchie de l'Eglise & sur son origine , conservant aux Patriarches d'Orient les titres qui leur sont donnez , par exemple celui de Constantinople prend la qualité de Patriarche œcuménique.

Son opinion est , que JESUS-CHRIST a donné autorité à l'Eglise répandue dans tout le monde , lors qu'il a dit à ses Apôtres : *Tout ce que vous lierez sur la terre &c.* & qu'il leur commanda d'aller annoncer l'Evangile à toutes les Nations. Ce sont ces Apôtres , ajoute-t'il , qui ont ordonné des

Prêtres & des Evêques dans les Villes. Pour mieux faire voir le Gouvernement de l'Eglise dès les premiers commencemens de la Religion Chrétienne , il rapporte ce qui est dit au chap. 1. des Actes des Apôtres touchant l'élection de Mathias , & au ch. 8. v. 14. touchant la mission de Pierre , & de Jean ; sur quoi il fait cette observation : *Pierre est envoyé , mais non pas seul.* Il allègue ensuite le chap. 15. v. 2. des mêmes Actes des Apôtres où on lit , que sur une difficulté qui se presenta , il fut arrêté que Paul & Barnabé avec quelques-uns du parti opposé , iroient à Jerusalem consulter sur cette difficulté les Apôtres & les Prêtres. Paul , dit Melece, ne va pas seul à Jerusalem , & il n'est pas envoyé seulement à Pierre ; mais aux Apôtres & aux Prêtres de cette Ville. Il ajoute d'autres exemples semblables pris des écrits des Apôtres , & que les Protestans employent communément dans leurs Livres de controverses contre l'autorité du Pape.

Après cela Melece tâche de prouver , que le Gouvernement de l'Eglise a été différent selon les diverses parties du Monde, où l'Evangile a été prêché. Toute l'Europe , dit-il , est échue à Pierre , & l'Egypte à Marc. Il prétend que plusieurs siècles après , l'Evêque de Rome fut déclaré Primat , &

ensuite celui de Constantinople : en sorte que ces deux Primaties ne sont point selon lui , ou plutôt , selon Nilus Archevêque de Thessalonique qu'il suit ici, ne sont point , dit-il , de droit Divin , mais de droit positif , il remarque en même-tems , que la Primatie n'est qu'une prérogative d'honneur , ou un droit de siege , qu'il appelle *προκαθιδριαν* , & non pas un pouvoir despotique , ou tyrannique , *αυθιρια τυραννική*. Vous sçavez que quelques Protestans , principalement les Episcopaux d'Angleterre ne rejettent point cette Primatie de Rome , de la maniere qu'elle est expliquées par les Grecs modernes. Je suis persuadé, que si l'on assembloit aujourd'hui un Concile general , auquel ces Protestans moderez qui ont conservé chez eux la Hierarchie fussent invitez d'assister , ils souffriroient de tout leur cœur , que l'Evêque de Rome y présidât , comme étant l'Evêque du premier siege. Melece ne parle pas seulement de la dignité des Patriarches dans l'Eglise , il vient aussi à celle des Evêques & des Prêtres, & à diverses autres dignitez qui sont dans l'Eglise Orientale.

La troisième Lettre de Melece est écrite à l'Evêque , au Clergé , & au Peuple de Chio. Il leur représenté , que les afflictions sont les marques de la véritable Egli-

se, & par - là il répond à ceux qui oppo-
soient à l'Eglise Orientale, la misere où elle
est presentement. Nous nous réjouïssons,
dit-il, avec JESUS-CHRIST & avec les Apô-
tres, lorsque nous sommes affligez & per-
secutez. Il s'étend beaucoup là - dessus;
puis il passe à de certaines controverses de
Religion qui sont entre les Grecs & les
Latins. La premiere sur laquelle il s'étend
peu, regarde la Proceffion du Saint Esprit,
au lieu que la plûpart des autres Grecs trai-
tent cette question fort au long. Quand
il cite Denis qu'on nomme ordinairement
l'Areopagite, il ne lui donne pas ce nom;
mais celui d'*égal aux Apôtres*, ou qui vi-
voit en même tems que les Apôtres: *ισο-
πόστολον.*

Melece traite aussi en peu de mots la se-
conde Controverse qui regarde les azymes
ou pain sans levain, dont les Latins se ser-
vent dans la consecration des Divins Myf-
teres.

Dans la troisiéme dispute sur laquelle il
s'étend aussi très - peu, il accuse les Latins
de ne communier que sous une espece,
contre les propres paroles de J E S U S -
CHRIST.

La quatriéme Controverse est sur le feu
du Purgatoire qu'il appelle un feu incon-
nu, un Purgatoire dont on ne sçait rien.

πουργατορίου ἁδελον. Il demande quelles sont les qualitez de ce feu ? mais il se trompe en ce qu'il attaque les Latins, comme si c'étoit un article de Foi parmi eux, qu'il y eût un feu réel & corporel appelé *Purgatoire* : au lieu que l'état seulement du Purgatoire est une chose définie, & non pas la réalité du feu. Par cette distinction qui est très-bien fondée il ne feroit pas difficile de concilier les deux Eglises sur cette controverse. Il s'étend davantage sur la question du Purgatoire que sur les précédentes, parce qu'il expose au long la croyance de son Eglise. On lui accordera volontiers, que les prieres qui se font pour les morts ne sont pas une preuve efficace, qu'il y ait un feu réel & corporel appelé Purgatoire. C'est de quoi conviennent nos plus habiles Theologiens & Interpretes du nouveau Testament ; mais on en conclut très-bien, que les Ames ont besoin d'être purifiées après la separation de leurs corps, & que les prieres & les aumônes des Fidèles contribuent à cette purification.

L'Archevêque d'Alexandrie traite plusieurs autres controverses moins importantes. Il fait par exemple un procès aux Latins de ce qu'ils jeunent les jours de Samedi. Ce qu'il accuse de nouveauté, parce que la pratique contraire est très-ancienne ;

& a été conservée dans son Eglise. Il parle aussi du jeûne du Carême, & il soutient, que l'Eglise Romaine a un usage contraire au 66^e. Canon des Apôtres, qui défend de jeûner le Dimanche & le Samedi. Il donne apparemment le nom de Jeûne à l'abstinence de viande que nous observons les jours de Dimanche durant tout le Carême. De plus il chicane les Latins sur ce qu'ils n'observent point le Canon 20. du Concile de Nicée, où il est défendu de faire aucune genuflexion dans la priere les jours de Dimanche & durant tout le tems Paschal, c'est à dire depuis Pâque jusques à la Pentecôte.

Au reste, Melece exagere quelquefois dans ses reproches, & il ne paroît pas même avoir une connoissance assez exacte de ce qui se pratique parmi les Latins. Il attaque en particulier les Missionnaires Jesuites comme gens dévoüez au Pape, qui reprochent aux Grecs de n'être point de véritables Chrétiens, parce qu'ils ne lui obéissent point. Il soutient qu'ils ont une véritable Foi, puisque les Latins ne baptisent ni ne réordonnent les Grecs qui embrassent la croyance de l'Eglise Romaine. Nous confessons, dit-il, & nous prêchons une seule Eglise, & non pas deux. Nous ne connoissons qu'un seul Chef de cette

Eglise qui est Catholique , sçavoir J E S U S - C H R I S T , conformément à la doctrine de Saint Paul. Nous reconnoissons dans cette Eglise qui est une & Catholique, plusieurs Chefs particuliers des grandes Eglises , & ce sont les Patriarches.

Ce même Volume de Melece contient une quatrième Lettre , qu'il adresse aux Russes & aux Grecs qui se trouvent répandus dans la Pologne. Il vient après un long exorde à diverses questions qui avoient été proposées, & il donne la solution à chacune en particulier. La première est touchant le Mediateur *περὶ τοῦ μεσίτου*. J'admire , dit-il, qu'il se trouve des Chrétiens , qui croient que J E S U S - C H R I S T nôtre Seigneur ait cessé d'être Mediateur après son Ascension: c'est pourquoi il montre par plusieurs autoritez de l'Ecriture , que J E S U S - C H R I S T est Mediateur véritablement dans le Ciel.

La seconde question regarde l'ancienne maniere de peindre les Images , & il l'approuve.

Dans la troisième il parle des Simoniaques , dont il dit fort peu de choses. Et en effet il seroit difficile de purger entièrement de Simonie les Grecs , sur tout leurs Patriarches de Constantinople , qui achètent le plus souvent le Patriarchat.

Dans la quatrième. Il traite de la Con-

feſſion. En quoi il ne diffère point de la croyance des Latins. Il y reconnoit que les Prêtres ont le pouvoir de lier & de délier ceux qui confeſſent leurs pechez.

La cinquième queſtion a pour titre, Du Jeûne du Précurſeur. Il y obſerve, que ſon Eglise celebre avec Jeune la memoire de la decollation du Précurſeur.

La ſixième qui eſt la dernière de ces queſtions regarde la Muſique ; il n'en rejette point l'usage, pourvû qu'il ſoit moderé.

Après les Ouvrages de Melece Patriarche d'Alexandrie, ſuit une Diſpute en forme de dialogue entre George Coreſius, & un certain *Frere*, ou Moine. Coreſius qui étoit de l'Isle de Chio & Medecin de profeſſion, ſoutient avec chaleur la cauſe de ſon Eglise dans les diſputes qu'elle a avec l'Eglise Romaine. Et comme il avoit étudié à Piſe, & qu'il n'ignoroit pas les raiſons que les Latins oppoſent aux Grecs ſur les points controverſez, il repreſente aſſez bien les raiſons du Moine Latin qu'il introduit dans la diſpute.

La queſtion qu'il traite le plus au long eſt celle de la Proceſſion du St. Eſprit ; & parcequ'il avoit lû nos Auteurs Latins dans la ſource, il les cite quelquefois en leur langue. Par exemple il allegue les propres paroles de Saint Auguſtin & de Pierre Lom-

bard en Latin, & il ajoûte aussi-tôt la traduction en Grec. Il affecte de paroître sçavant dans l'une & dans l'autre Théologie. Je ne vous rapporterai point ici en détail les preuves de Coresius, non plus que celles du Religieux Latin qu'il fait parler; parce que cela me meneroit trop loin. Je vous dirai seulement, que son Dialogue ne regarde gueres d'autre matiere, que celle de la Procession du St. Esprit, qui est bien mieux traitée dans le Livre de George Scholarius, dont je vous ai parlé autrefois. Je suis &c.

A Paris 1675.

L E T T R E III.

Au même.

Des autres Ouvrages des Grecs modernes, contenus dans le second Volume des Pièces qu'ils ont fait imprimer en Angleterre contre l'Eglise Romaine.

M O N S I E U R.

Les autres Pièces Grecques de ce Recueil que les Grecs ont fait imprimer eux mêmes à Londres, ne sont pas routes si rares, que

les deux precedentes. On y lit le petit Livre de Nilus Archevêque de Thessalonique touchant la primauté du Pape. Vous sçavez que nous en avons deux éditions outre celle-ci d'Angleterre. Bonaventure Vulcanius a publié le premier cet Ouvrage en Grec sur un Manuscrit de la Bibliotheque Vaticane avec sa Version Latine. L'un & l'autre ont été imprimez a Leyde en 1595. par Raphelenge. On trouve aussi dans l'édition d'Angleterre le petit fragment d'une dispute entre un Grec & un Cardinal de Rome, que Vulcanius a joint en Grec & en Latin à l'Ouvrage de Nilus.

De plus ce second Volume de Pieces Grecques imprimé en Angleterre par quelques Grecs pour les envoyer en Levant, contient le discours de Barlaam touchant la primauté du Pape, dont Saumaïse a donné au public une belle édition. Ainsi je ne vous en parlerai point, non plus que d'un autre discours en forme de harangue touchant le Purgatoire : car vous n'ignorez pas que Vulcanius l'a donné au public en Grec & en Latin. Je vous avertirai seulement, que ce petit discours n'est que l'abregé de deux Harangues prononcées par le fameux Marc d'Ephese dans le Concile de Florence. Ces deux Harangues sont entieres dans un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, que j'ai copié. On

On trouve dans ce même Volume imprimé à Londres un autre Livre cité à la vérité par Leo Allatius, mais qui est si rare, que jusques à présent je n'avois pû le déterminer dans aucune Bibliothèque. C'est un écrit assez long composé en Grec vulgaire par Gabriel Archevêque de Philadelphie. Il a pour titre : *Exposition de Gabriel Severe de Monembasic humble Metropolitain de Philadelphie, contre ceux qui disent ignoramment, & enseignent contre toute équité, que nous qui sommes les enfans véritables & Orthodoxes de l'Eglise Orientale, nous sommes Schismatiques.* Gabriel paroît tout autre dans cet Ouvrage, que dans ceux qu'il a écrits sur les Sacremens, où il suit entièrement la methode de nos Theologiens Scholastiques. Dans celui-ci au contraire, il paroît éloigné du style sec & décharné de l'Ecole, & il y affecte de paroître sçavant. On voit à la tête de son Livre une Preface qui commence par ces mots : *Aristote qui est appelé par excellence le Philosophe, dit dans le 1. Livre de ses Metaphisiques, que tous les hommes souhaitent naturellement de sçavoir.* Il rapporte les propres termes d'Aristote qu'il traduit en même tems en Grec vulgaire. Il en use de même à l'égard de quelques passages des Pseaumes, qu'il cite en Grec commun, & qu'il traduit ensuite

en Grec vulgaire , parce que tout son Ouvrage est en cette dernière langue.

Du reste quoique cette Preface soit écrite en Grec vulgaire , elle est élégante & d'un Style de Rheteur. Il y expose d'une manière pathétique les raisons que son Eglise a de se plaindre de quelques nouveaux Théologiens de l'Eglise Romaine, qui écrivent avec emportement contre les Grecs orthodoxes, qui sont traités par les uns de Scismatiques, & par les autres , d'Herétiques. Il nomme quelques-uns de ces nouveaux Ecrivains Latins , principalement le Jesuite Possevin dans sa *Moscovie* , & dans un autre de ses Ouvrages, où il avance toutes les impertinences imaginables contre l'Eglise Grecque. Il nomme aussi le Cardinal Bellarmin , indiquant Jusques aux pages des Livres de ce Cardinal , qui attaque les Grecs , comme s'ils n'étoient plus dans l'Eglise , & qu'ils fussent Herétiques.

Ces accusations violentes , dit l'Archevêque de Philadelphie , ont porté quelques-uns de nos Freres qui sont Grecs de naissance & Orthodoxes , principalement ceux qui demeurent dans ces cantons d'Italie , à nous venir trouver. Ils nous ont demandé, si les choses dont on accusoit l'Eglise Grecque avoient quelque fondement , souhaitant que si elles n'étoient pas vraies , nous

eussions à répondre à toutes les calomnies dont ont nous chargeoit. Gabriel leur fait réponse qu'un Ouvrage de cette nature étoit beaucoup au dessus de ses forces. Cependant il condescend enfin à leur demande, & il apporte dans sa préface qui est écrite d'un style d'Orateur plusieurs passages de l'Écriture, pour montrer qu'eux Grecs étant calomniez d'une manière si injurieuse par les Latins, ils ne pouvoient pas garder le silence; mais qu'il étoit de leur devoir de faire connoître à tout le monde, qu'il n'étoient point Schismatiques.

Il expose ensuite sommairement dans cette même Préface le plan de son Ouvrage qu'il divise en trois parties: la première consiste à faire voir en abrégé & en général les principales controverses qui sont entre l'Église Orientale ou Grecque, & l'Occidentale ou Romaine: la seconde est de montrer, ce que c'est que la Sainte Église Catholique & Apostolique: la troisième est de prouver par de bonnes raisons, que la croyance des Grecs est orthodoxe, & qu'ils ne sont ni Schismatiques ni Héretiques, comme quelques nouveaux Théologiens le publient. Il traite ces nouveaux Théologiens de gens sans Religion, & qui pour un intérêt temporel préfèrent le mensonge à la vérité.

Cet Archevêque marque après cela le nombre des controverses générales qui partagent les Grecs & les Latins sur les points de la Religion. Il les réduit à cinq principales, dont la première regarde *la Procession du S. Esprit* : la seconde regarde *la Monarchie du Pape* : la troisième, *la matière de la divine Liturgie* : la quatrième, *le feu du Purgatoire* : & enfin la cinquième traite de la béatitude des Saints. Ce sont-là en effet les cinq chapitres qui furent agitez dans le Concile de Florence entre les Grecs & les Latins. Il ajoute, qu'il y a encore quelques autres disputes entre les Grecs & les Latins, sçavoir sur le nouveau Calendrier, sur le jeûne du Samedi, sur les genuflexions du Dimanche : mais il fait profession de se renfermer dans les cinq articles Principaux dont on vient de parler, & il commence par celui de la procession du St. Esprit, sur lequel il s'étend fort au long.

Il seroit trop ennuyeux de vous faire le détail de ces cinq controverses. Vous sçavez que ces matières ont été rebatuës mille fois par les Grecs. Je vous dirai seulement en general que Gabriel de Philadelphie y fait paroître beaucoup plus d'érudition, que dans tous ses autres Livres, principalement sur le premier article : où il est traité

de la procession du St. Esprit. Plusieurs Grecs avant lui, comme vous sçavez s'étoient beaucoup étendus sur cette matiere, & entre-autres George Scholarius qui semble l'avoir épuisée. Mais personne avant Gabriel n'avoit écrit là-dessus en Grec vulgaire. Il n'a eu apparemment d'autre dessein, que d'instruire le peuple, sur tous les Grecs qui demeuroient à Venise où il faisoit sa residence ordinaire, & qui étoient souvent obligez de disputer avec ceux de l'Eglise Romaine. Mais à dire le vrai la maniere dont il traite la dispute qui regarde la Procession du St. Esprit, & toutes les questions subtiles, qu'il forme sur ce sujet ne sont guerres de la portée du Peuple. Il cite une foule d'autoritez prises également des Ecrivains Grecs & des Latins, & entre ceux-ci il en nomme quelques-uns assez modernes.

Il n'est pas si étendu sur la seconde controverse qui regarde la primauté du Pape, quoiqu'il la traite à fond & avec assez de netteté. D'abord il explique le sentiment des Latins de la maniere qu'il se trouve dans les Livres de Bellarmin, sçavoir que le seul Evêque de Rome est le Vicaire de J E S U S - C H R I S T en qualité de Successeur de Saint Pierre. Il oppose dans une petite preface à ce sentiment celui de son Egli-

se, & il promet de faire voir, premièrement que Saint Pierre n'a point été seul le Chef ou Prince (ἀρχων) de tout le monde; mais que les autres Apôtres l'on été aussi bien que lui; En second lieu, que Saint Pierre n'a eû rien que les autres Apôtres n'ayent eû également, si l'on excepte la primauté d'ordre & d'honneur : Πρωτοειότης τάξεως καὶ τῆς τιμῆς. Gabriel pretend, que St. Pierre n'a eû à l'égard des autres Apôtres, que cette seule primatie d'honneur, & nullement celle d'autorité ou de domination : τῆς ἰξουσίας ἢ τῆς διαποτείας. En troisième lieu il promet de résoudre les objections & les difficultez que les Latins proposent pour établir la primauté.

Après cela il entre dans le détail de tous ces points; en sorte que dans le chap. 1. il produit plusieurs passages de l'Ecriture pour prouver que Saint Pierre n'a point été le Chef unique de tout le monde. Il fait ensuite la même chose au regard des autres points qu'il a indiquez dans sa preface, & il ajoute aux passages de l'Ecriture les autoritez des Peres. Il s'étend beaucoup sur les réponses qu'il fait aux objections des Latins. Et comme il écrit un Ouvrage de controverses, & qu'il avoit lû ce que Bellarmin avoit composé sur cette matiere, il suit la methode de ce Cardinal. Sans cesse il repete, que Saint Pierre n'a pas été le seul

Chef & Pasteur de toute l'Eglise, mais que les Apôtres ont été tous également pasteurs, parce que tous ont été envoyez également par JESUS-CHRIST pour annoncer l'Evangile dans toute la terre. Ils n'ont point, dit-il, été ordonnez par Saint Pierre, mais par JESUS-CHRIST même qui leur a donné le pouvoir d'enseigner, de baptizer & de remettre les pechez. Ce qu'il appuye sur divers passages du nouveau Testament.

Il suit cette même metode dans la troisième controverse où il est parlé de la matiere de la Liturgie. L'Eglise Orientale selon lui s'est toujours servie dès le commencement du Christianisme de pain levé & ordinaire; au lieu que l'Eglise Latine qui avoit aussi d'abord employé dans la celebration des sacrez Mysteres du pain levé, a innové dans la suite des tems, en se servant de pains azymes ou sans levain. Il donne à cette controverse sept Chapitres entiers dans lesquels il cite les Liturgies de St. Jaques & de Denis qu'il nomme l'Areopagite, auquel il joint l'Interprete Maxime. De plus il allegue St. Justin dans son Apologie pour les Chrétiens, Saint Chrisostome, Saint Gregoire de Nazianze, Isidore de Peluse, Saint Cyrille de Jerusalem, Saint Jean de Damas, St. Germain Patriarche de Constantinople, qui a fait un Commentaire sur la Liturgie,

Nicolas Cabasile & Samonas Archevêque de Gaza. Il ajoute à toutes ces autoritez l'usage d'un grand nombre d'Eglises qui se servent toutes de pain levé ; en sorte qu'il n'y a selon lui , que l'Eglise Romaine qui se serve de pain sans levain dans la Liturgie. Il soutient que cette innovation s'est faite sous le Pape Alexandre I. & qu'avant lui les autres Evêques de Rome qu'il nomme, commençant par S. Pierre , se font tous servis de pain levé, ce qu'il confirme par les Historiens Latins qui ont écrit les vies des Papes , & entre autres Platine , dont il rapporte les paroles.

Enfin pour mettre en une plus grande évidence l'innovation qu'il suppose avoir été faite dans l'Eglise Romaine, il allegue les témoignages de plusieurs Théologiens Latins modernes, sçavoir de Henri Henriquez Jesuite dans sa Somme de Théologie morale, de Suarez dans son tome 3. Question 74. article 4. Il marque jusques à la page des Livres de ces Auteurs auxquels il joint St. Thomas d'Aquin , Jean Osma , & le Cardinal Cusa. Tous ces Theologiens , dit-il , on reconnu , que l'Eglise Romaine s'est servi de pain levé dans les commencemens.

A l'égard de la quatrième controverse qui regarde le Purgatoire , l'Archevêque

de Philadelphie reconnoit que sur cet article les Grecs conviennent en quelque chose avec les Latins, & qu'ils different en d'autres. Nous convenons ensemble, dit-il, parce que nous reconnoissons aussi bien que les Latins, que les ames de ceux qui sont morts après avoir bien vecu reçoivent du soulagement dans les lieux où elles se trouvent, par les aumônes & par les prieres qui se font pour elles. Il établit cette verité sur Denis l'Areopagite dans son Livre de la Hierarchie Ecclesiastique, par Saint Athanase dans sa réponse à Antiochus, (il avoit déjà cité auparavant ce Livre des *Questions*, comme étant de Saint Athanase quoiqu'il soit constant qu'il n'en est point,) par St. Chrysostome sur l'Epître aux Philippiens, par Saint Basile, & par Theophylacte. Cet aveû est une preuve manifeste, que la croyance des Grecs sur le Purgatoire ne differe point veritablement de celle des Latins. Car ce qu'il ajoûte ensuite pour marquer en quoi ils difèrent est de nulle consideration. Il fait par exemple un crime aux Latins de ce qu'ils croient, que le Pape à le pouvoir de tirer ceux qu'il veut de ce lieu nommé le feu du Purgatoire; & c'est ce qu'ils ne croient point. Ce qu'il dit ensuite, que le Pape Boniface VIII. est le premier qui se soit attribué le pouvoir de tirer:

les Ames du Purgatoire n'a pas plus de fondement.

L'Autre difference qui est selon Gabriel entre les Grecs & les Latins sur ce même article est que les premiers ne reconnoissent point un troisième lieu appelé *Purgatoire*; mais seulement deux, sçavoir le Paradis, & un second où les Ames souffrent, qui est appelé *Enfer*. L'Écriture & les Peres, dit-il, ne parlent point d'un troisième lieu. Mais si ce second lieu appelé *Enfer* contient diverses demeures, comme il en convient lui-même, & s'il est aussi bien la demeure des ames qui s'y purifient avant que de jouir de la beatitude, que de celles qui y souffriront des peines éternelles, cette dispute est plutôt une question de nom, qu'une dispute réelle. Car au fond les deux Eglises sont d'accord sur ce qui regarde l'état du Purgatoire. Il importe peu, que l'Archevêque de Philadelphie nous dise, qu'il n'appelle point ce lieu *Purgatoire*, de peur que quelqu'un ne croye, que son Eglise convient là-dessus avec Platon qui a écrit, que les ames des pecheurs se purifient. Il n'est donc ici question que d'un mot selon même cet Archevêque, & nullement du fond de la chose. Car soit qu'on mette deux lieux ou trois pour les ames après la separation de leurs corps, la croyan-

ce des deux Eglises sera entierement la même sur l'état du Purgatoire , Gabriel assure en termes précis, qu'on offre dans son Eglise le sacrifice , & qu'on y fait des prieres pour les Fidelles Orthodoxes qui ont bien vécu , on ne lui en demande pas davantage.

La cinquième & la dernière controverse entre les Grecs & les Latins regarde *la béatitude des Saints*. Les Latins , dit l'Archevêque , croient que les ames des Saints jouissent presentement d'une béatitude parfaite; au lieu que les Grecs sont persuadez que cette beatitude est imparfaite, & non pas entiere. Il fait profession de n'appuyer le sentiment de son Eglise, que sur les Saints Peres. En effet il allegue en Grec un passage de S. Augustin dans ses Commentaires sur la Genese; mais il n'indique point l'endroit. De plus il cite les pretendues réponses de Saint Athanase à Antiochus , Saint Basile , Saint Chrysostome , Saint Jean de Damas , Saint Justin , Gregoire Dialogue , Gregoire le Théologien , Anastase Sinaïte & Théodore. Après avoir produit toutes ces autoritez , il ajoute : Cependant mon sentiment sur cette matiere est, que les ames des Saints & des Bienheureux jouissent de la béatitude & voyent la Gloire de Dieu selon ces paroles de l'Ecriture , *les ames des Justes sont*

en la main de Dieu, & conformément au témoignage de Saint Basile. Mais ces mêmes ames jouïroient d'une béatitude plus parfaite, lorsqu'elles seront de nouveau jointes à leurs corps. Ce qu'il prouve par ces paroles de l'Evangile de Saint Jean. *Je m'en vas vous préparer un lieu*, & par un passage de Saint Augustin. Au reste le sentiment de Gabriel Archevêque de Philadelphie sur la béatitude n'est gueres different de celui de nos Théologiens. Je vous prie de faire bien reflexion sur l'Analyse que je viens de vous donner de son Ouvrage sur les cinq chapitres disputez dans le Concile de Florence: vous jugerez par là, qu'il n'est pas vrai, que cet Auteur soit un Grec Latinisé qui n'ait fait autre chose que copier nos Scolastiques, comme quelques-uns des vôtres, qui n'avoient pas vû cette dispute de Gabriel sur les cinq chapitres ont osé l'avancer. Je suis &c.

A Paris 1675.



LETTRE IV.

A Monsieur E. B. ^a

Les Benedictins de la Congregation de Saint Maur, ont donné au public un Livre Grec avec leur Version Latine remplie de fautes, & ils en ont même alteré le Grec.

MONSIEUR,

Comme je sçai que vous mettez dans votre Bibliotheque tous les Livres des Grecs modernes qui s'impriment, je vous donne avis qu'il en paroît un depuis peu de jours, sous le titre de ^b *Synode tenu à Beth-*

^a Emeric Bigot. ^b Ce Synode a été imprimé à Paris en 1676. chez la Veuve de Martin. Les Moines Benedictins qui eurent honte de voir paroître un Livre si plein de fautes, supprimerent autant qu'il leur fut possible cette édition qui ne se trouve plus. Ils en firent paroître un autre en 1678. sous le titre de Synodus Hierosolymitana, parce qu'en effet ce Synode se tint à Jerusalem en 1672. sous Dosithee Patriarche de cette Ville. La nouvelle édition porte le titre de secunda editio, & le Traducteur témoigne qu'il s'est glissé plusieurs fautes dans la premiere, parceque d'autres avoient eu soin de l'impression pendant son absence. C'est ainsi qu'on prétend couvrir des fautes grossieres, qui sont manifestement du Moine qui a publié la premiere édition, & non pas de ceux qui ont eu soin de l'impression.

l'ém. C'est un Synode qui a été assemblé exprès au sujet des controverses agitées entre les Gens de Port Royal & le Ministre Claude. Vos bons amis les Benedictins viennent de le donner au Public avec une Version de leur façon. Mais je puis vous assurer par avance , que cette production ne leur fera pas honneur. La traduction est remplie de fautes grossieres , & qui sautent aux yeux de ceux qui ont la moindre connoissance de la matiere dont il est traité dans ce Synode. Je ne vois gueres d'autre remede à ce mal , que de supprimer l'édition entiere & d'en substituer une autre à la place : donnez leur cet avis , afin qu'ils retirent au plûtôt des mains de l'Imprimeur tous les exemplaires. Le texte Grec que le Traducteur n'a pas entendu , ou n'a pas scû lire dans le manuscrit, m'a paru défiguré en quelques endroits.

Je ne vous marque point en détail les fautes de cette Version , parce que je scâis que vous lirez l'Ouvrage entier , qui auroit besoin de passer par vos mains. Si les Moines le suppriment avant que vous en ayez reçu un exemplaire , je vous enverrai le mien. Je me contenterai de vous rapporter un seul exemple de ces fautes , qui vous fera juger du reste de cet Ouvrage. L'Auteur du Synode cite Gabriel Severe ,

Archevêque de Philadelphie qu'il appelle
 Μητροπολίτης ὡν ἐν ἐπίσει ἀδελφῶν, c'est-à-dire,
 selon ce Traducteur : *Archiepiscopum Fra-*
trum nostrorum Cretensium ; au lieu qu'il
 falloit traduire , comme vous sçavez , *Fra-*
trum nostrorum qui sunt Venetiis. Quoique
 Gabriel fût Archevêque de Philadelphie &
 non pas de Crete, il faisoit sa residence ordi-
 naire dans Venise , où il y avoit un plus
 grand nombre de Grecs que dans son Arche-
 vêché. De plus au lieu de ἐν ἐπίσει, il faut
 lire en un seul mot *Επιείσει*. Car c'est de
 la sorte que les Imprimeurs de Venise ont
 coûtume de marquer le nom de leur Ville ,
 lors qu'ils impriment des Ouvrages de ces
 Grecs modernes. Je ne vous en apporte
 point d'exemple , parce que vôtre Biblio-
 theque est assez riche en ces nouveaux Li-
 vres Grecs. Je suis. &c.

à Paris 1676.



L E T T R E V.

Au même.

Avis donné aux Moines Benedictins, lorsqu'ils se mirent en état de publier leur nouvelle Edition des Ouvrages de Saint Augustin.

MONSIEUR

Je suis bien aise que vos amis les Benedictins de Saint Germain des Prez, ayent profité des avis que vous leur avez donnez sur leur nouvelle édition des Ouvrages de Saint Augustin, l'avertissement de Mr. Nicolas Heinsius dans la lettre qu'il vous écrivit sur ce sujet il y a cinq ans, demandoit qu'ils marquassent exactement les diverses leçons de leurs manuscrits. Mais vous sçavez, que ce sçavant Homme n'a pas bonne opinion d'eux, dans la prévention où il est, que la plûpart des Moines sont ignorans & remplis de vanité. Car voici ce qu'il dit dans la Lettre * qu'il

* Cette Lettre de Mr. Nic. Heinsius à Mr. Bigot n'a point été Imprimée, non plus que beaucoup d'autres de divers Sçavans, principalement du Nord lui ont écrites. Il seroit à souhaiter que Mr. Goulé s'avant Ecclesiastique de Roëen qui les a entre les mains en fit le choix pour les rendre publiques.

vous écrivit en 1671. & dont vous avez eû la bonté de me laisser une copie : *De nova operum S. Augustini editione institutum laudo, velim tamen addi discrepantias veteris scripturae collectas ex membranis : nam Monachi ex inscitia aut prepostera ambitione nimium sibi quandoque tribuunt in recensendis Patribus.*

Pour ce qui est des diverses leçons, comme ces Moines ont un grand nombre de manuscrits Latins dans leurs Bibliothèques, il ne leur fera pas mal aisé de les marquer aux marges de leur édition : car il ne faut que du travail & du tems pour cela, & se joindre plusieurs ensemble. Mais je souhaiterois qu'ils ajoutassent à ces diverses leçons, de petites notes critiques sur de certains endroits qui en ont besoin. Quelques sçavans qui m'ont entretenu là-dessus, & qui les connoissent, doutent qu'ils ayent parmi eux des gens assez exercez dans cette sorte de critique, qui demande une longue étude & beaucoup de meditation avec un esprit penetrant.

Ce n'est point d'aujourd'hui que les Critiques paroissent prévenus contre les gens de Cloître, comme s'il n'en pouvoit sortir rien de bon. Il y a long-tems que Jean Baptiste Pius les a appellez *fraterculos bardocucullatos expertes bonarum li-*

terarum. Que n'a-t'on point dit d'eux , & que n'en dit-on point encore presentement ? Après tout , ce Critique n'a pas rendu justice au Moines. C'est une marchandise mêlée. Il y en a de bons & de mauvais, de sçavans & d'ignorans. De tout tems il y a eû de Moines qui par leur science & leur vertu se sont distinguez du commun , & qui se sont rendus capables des plus grands emplois. Nous voyons encore aujourd'hui des Religieux très-doctes. Pour ce qui est du fond de l'érudition des Reformez de Saint Maur , le Public en jugera par leurs nouvelles Editions des Peres qu'ils préparent , & qu'ils font sonner bien haut. Du reste je suis persuadé , que les Jesuites ne verront pas de bon œil les grands Ouvrages que meditent ces nouveaux Reformez, au lieu que les enfans de Saint Ignace ne donnent plus gueres au Public , que de petits Livres , qui ne répondent pas à cette haute reputation que la Societé s'est acquise , par de justes titres en toute sorte de Literature : *oportet cuncta nasci, crescere, & extingui.* Je suis &c.

à Paris 1676.

LETTRE VI.

Au même.

La Version Latine que nous avons du Livre Syriaque de Severe touchant les Rits du Baptême & de la sacrée Synaxe, est remplie de fautes. Précautions que prit Abraham Ecchellensis pour bien traduire d'Arabe en Latin un Livre de Mathématique.

MONSIEUR,

Quelque estime que vous ayez de nôtre celebre Norman Gui le Fevre de la Boderie, il a donné des preuves d'une grande foiblesse, pour ce qui est de la connoissance de la langue Syriaque, dans la Version Latine qu'il a publiée du Livre * de Severe Patriarche d'Alexandrie, touchant les ceremonies du Baptême & de la sacrée Synaxe chez les Syriens. Ce sçavant Hom-

* Ce Livre a été imprimé in 4°. en 1572. chez Plantin sous ce titre Severi Alexandrini quondam Patriarchæ de ritibus: baptismi & sacræ Sinaxis apud Syros Christianos receptis liber Guidone Fabricio Boderiano ex scriptore & interprete.

me s'est à la vérité acquis beaucoup de réputation pour avoir mis en Latin l'ancienne Version Syriaque du nouveau Testament qui a été inséré dans la belle Bible Polyglotte de Philippe I I. Mais cette Liturgie Syriaque qu'il a publiée en Syriaque & en Latin ne lui fait gueres d'honneur, tant elle est pleine de fautes, & même de fautes grossières, tant pour les choses, que pour les mots. Il se trompe dès le titre de son édition qui porte le nom de *Severe Patriarche d'Alexandrie*, n'y ayant eû aucun Patriarche de ce nom dans Alexandrie. Et en effet dans trois manuscrits Syriaques, de ce Livre que j'ai consultez qui se trouvent dans les Bibliothèques de Paris, on lit *Severe Patriarche d'Antioche*.

Il seroit trop long de vous rapporter en détail les fautes de ce Traducteur, je les ai corrigées à la marge de mon exemplaire, que je vous communiquerai, lorsque vous viendrez à Paris. Comme il n'entendoit gueres les titres des rubriques Syriaques, il s'y égare souvent. Par exemple il traduit le mot *taliotho* par *trinitas*, au lieu qu'il signifie *élévation de la voix*. A la page 55. ce que le Diacre recite commence par ces mots dans le Syriaque, *Surgamus omnes decenter* : de la Boderie tourne

ridiculement , *Exurgat omnium optimus.* Il n'y a rien de plus ordinaire dans les Liturgies Orientales , que la priere où l'on invoque le Saint Esprit , sur les saints dons. Ce sçavant Homme , au lieu de traduire , *Invocatio Spiritus Sancti* a traduit , *lectio Spiritus Sancti.* L'origine de ces fautes grossieres où tombent assez souvent , ceux qui se mêlent de traduire les Livres Orientaux , vient ordinairement de ce qu'ils ignorent la matiere dont il est traité dans ces Livres. Si de la Boderie avoit eû quelque teinture des Liturgies Grecques d'où les Syriaques ont été prises , il auroit évité plusieurs fautes. Je puis même vous dire , qu'il n'a pas été assez fidelle dans le texte Syriaque qu'il a fait imprimer.

Abraham Ecchellensis prit bien plus de précaution , dans un Livre de Mathématique qu'il eut ordre de traduire d'Arabe en Latin , & qui originairement étoit Grec ; mais dont le texte Grec ne se trouvoit plus. D'abord il s'en excusa , à moins qu'on ne joignit avec lui une personne qui sçût parfaitement la partie de Mathématique dont il étoit traité dans cet Ouvrage , & qui n'ignorât pas les termes Grecs, dont se servent les Mathematiciens. Sans ce secours qui lui étoit absolument nécessaire , il ne lui auroit pas été possible de traduire sur

L'Arabe le Livre dont il étoit question , quoique l'Arabe fût sa langue maternelle. Il trouvoit à chaque pas qu'il faisoit des termes qui l'arrêtoient , non seulement parce qu'il ignoroit la langue Grecque sur laquelle l'Arabe avoit été composé ; mais aussi parce qu'il ne sçavoit pas assez les matieres dont il étoit traité dans cet Ouvrage. Ce même défaut se trouve dans le Latin des Versions Syriaques & Arabes des Livres sacrez. Gabriel Sionite qui étoit beaucoup plus sçavant qu'Ecchellensis, est tombé dans une infinité de fautes , pour avoir ignoré l'Hebreu & le Grec , sur lesquelles , il devoit jeter les yeux en traduisant le Syriaque & l'Arabe en Latin. Je suis &c.

A Paris 1676.



L E T T R E V I I.

Au même.

Sebastien Munster quoique sçavant dans l'Hebreu de la Bible, n'étoit pas assez exercé dans l'Hebreu de Rabbin. Il est tombé dans une infinité de fautes, en traduisant un abrégé de Logique écrit en cet Hebreu de Rabbin.

MONSIEUR

Je suis ravi de voir que ma dernière Lettre soit de vôtre goût. Il n'y a gueres de Livres Orientaux dont les traductions soient exactes, comme je pourrois vous le justifier par un grand nombre d'autres exemples. Je vas vous en produire encore un. Sebastien Munster comme vous sçavez, s'est acquis un grand nom parmi les Hebraïzans pour ce qui regarde la littérature Hebraïque; outre sa Version Latine de toute la Bible sur l'Hebreu, nous avons de lui des traductions de plusieurs Livres composez par de sçavans Rabbins, & entre autres ceux d'Elias Levita. Mais lorsqu'il s'est mêlé de traduire de l'Hebreu de

Rabbin en Latin , un petit abrégé de Logique qu'il attribué à R. Simeon. Il donne par tout des marques d'une profonde ignorance en ce genre de Literature. Je ne vous dirai point qu'il se trompe dès le titre de ce petit Ouvrage. Car cette erreur lui est commune avec plusieurs autres Hebraïzans. J'ai connu par quelques exemplaires manuscrits de ce Livre , qui sont dans nôtre Bibliothéque , & qui ont été apportez de Constantinople , qu'il est du fameux R. Moyse surnommé Maïemonides , autrement fils de Maïemon. Ces seuls mots de la préface qui est fort courte le prouvent ouvertement : *Amar Rabbenu Moscaben Cevod , Rabbi Majemon.*

Buxtorf qui n'avoit lû apparemment , que l'édition de Munster , ou plutôt que le titre de cette édition , l'attribué * aussi à R. Simeon dans sa Bibliothéque Rabbinique, sur le mot *Higgoion Logique : Logica R. Schimeonis Latine versa & punctis vocalibus illustrata à Munstero, excusa Basilea per frobenium anno 1527.* Cette même faute se trouve dans la seconde édition qui a été publiée par Buxtorf le fils au même lieu en 1640. avec des corrections & des additions. Il faut convenir , que les deux

Buxtorfs

* *Buxtorf. Bibl. Ra'b.*

Buxtorfs ont été très-sçavans dans le langage des Rabbins : mais c'est un défaut commun aux Bibliothecaires , de copier les Livres ou indices de ceux qui les ont précédés. D'autres aussi ont copié la Bibliothèque Rabbinique de Buxtorf sans en corriger les fautes.

Vous serez sans doute surpris , si je vous dis , que Munster ne fait presque aucun pas sans tomber. Par exemple dès le commencement il traduit ces mots Hebreux , *sçaal sçar ehbad* par ceux-ci : *rogavit me quidam cantor* : traduction tout à fait ridicule. Car en ce lieu-là , *sçar* ne signifie pas *chantre*, mais *Dominus*. Il n'est pas plus exact dans ces autres mots qui suivent : *Bilef-con arau* , qu'il tourne par : *in lingua suavi* ; au lieu qu'il falloit traduire : *in lingua Arabica*. Il indique à la vérité cette autre interpretation dans une note qu'il a mise à la marge : mais il en est d'autant plus coupable pour avoir mis dans le corps de sa Version une interpretation qui ne convient point à cet endroit. De plus sa note entiere est un pur galimatias. La voici : *vel in lingua Arabica , vel in lingua mixtionis id est Gentium*.

Ce que je viens de rapporter est plus que suffisant pour vous convaincre que Munster étoit un très-pauvre homme , lors-

qu'il se mêloit de traduire d'autres Livres , que ceux de la Bible, ou quelques Rabbins grammairiens , dans l'interpretation desquels il a été aidé par R. Elias Levita. Je veux vous donner encore trois autres exemples du peu d'exactitude de Munster tirez de ce même Ouvrage , qu'il a défigurés pour l'accommoder à ses idées. Au chap. 8. il lit : *hattemunoth hannarsiah* : ce qu'il traduit sans aucun sens , *figuras ad narsian* : puis il ajoute cette note impertinente à la marge : l'on croit que Narsia est l'Espagne : *putant Narsiam esse Hispaniam* , mais au lieu de *hannarsia*, il faut lire, *endesia*, *Geometrie*. Dans ce même chap. où il lit & traduit ; *haasconia cui tribuitur ventris solutio*, il falloit lire : *scammonea*. Au chap. 13. où il lit & traduit *Abuchezar* , il falloit lire & traduire : *Abunetsar*.

Je ne m'arrêterai point à vous produire plusieurs autres fautes grossieres , dont est remplie la Version Latine de ce Livre , qui a été traduit de l'Arabe en Hebreu par R. Samuel ben Tibon. Loin que Munster ait corrigé les fautes de son exemplaire Hebreu , il les a augmentées parce qu'il n'entendoit pas la matiere. Il a reconnu lui-même , que dans l'Ouvrage qu'il mettoit d'Hebreu de Rabbin en Latin , il auroit mieux fait d'écouter les autres que de pu-

blier inconfiderement son interpretation : *de quibus alios malle[m] audire , quàm propriam inconsultè effutire interpretationem.* C'est ce qu'il témoigne dans une Lettre qu'il écrivit de Bâle en 1526. à Jean Campenses Professeur en Hebreu à Louvain. En effet il a eu grand tort de publier de son chef une traduction si pitoyable d'un Livre , qui d'ailleurs est assez bien écrit en Hebreu de Rabbin. Car si l'on excepte quelques termes d'art tout y est clair & intelligible. Je pourrois m'étendre plus au long sur ces sortes de traductions qui ne font gueres d'honneur à leurs Traducteurs : mais je me reserve pour une autre occasion. Je suis &c.

A Paris 1676.



L E T T R E V I I I .

Au même.

Dans les nouvelles Editions des Peres que les Benedictins donnent au Public , ils ont plutôt en vûë leur interêt , que celui du Public. Le Commentaire d'Hesychius sur le Levitique, & le Speculum de Saint Augustin ne sont plus depuis long tems les mêmes qu'ils étoient dans les premiers Originaux.

M O N S I E U R ,

J'ai appris de Monsieur B. que vous aviez reçu ma dernière lettre, & que vous l'aviez lûë plus d'une fois. Depuis ce tems-là j'ai écrit à Monsieur Thiers qui veut bien m'envoyer un exemplaire de l'*Apologie de Monsieur l'Abbé de la Trappe*, à condition que je ne la communiquerai à personne. Ce qui n'empêchera pas que vous ne puissiez lire les meilleurs endroits que je vous indiquerai. Je veux avec vous que les Benedictins soient loüables pour les belles éditions des Peres qu'ils publient, & que l'Abbé de la Trappe n'a pas eû raison de blâmer leur

trop grande attache à l'étude. Mais après tout , j'ai de la peine à croire que ces Religieux soient si zelez pour le bien public , qu'ils veüillent consacrer une partie de leurs gros revenus à ces nouvelles Editions : c'est néanmoins de quoi ils se vantent dans une réponse qu'ils ont faite au * Livre d'un Jesuite qui avoit attaqué sous un nom déguisé leur nouvelle édition des Ouvrages de St. Augustin. *A parler franchement, disent-ils, on n'est pas peu obligé aux Benedictins d'avoir voulu se charger de ces sortes de tra-*

* C'est une Lettre du P. l'Anglois Jesuite dans le College de Clermont adressée aux Benedictins de la Congregation de S. Maur en 1699. contre leur dernier tome de S. Augustin. On les y accuse d'avoir fait ce qu'ils ont pû pour appuyer le Jansenisme , outre la réponse du P. Lami Benedictin , qui a répondu à la Lettre du prétendu Abbé Aleman , il y a eû une réponse Latine Imprimée à Rome avec permission , *Superiorum permissu* , sous ce titre : *Vindicia editionis S. Augustini à Benedictinis adornata adversus epistolam Abbatis Germani , Auctore D. B. de Riviere. Roma 1699.* Plusieurs ont douté à Paris , si cet Ouvrage a été véritablement imprimé à Rome ; mais il n'y a nul lieu d'en douter. Dom Bernard de Montfaucon Religieux Benedictin qui y étoit alors , & qu'on en croit l'Auteur , l'y a fait imprimer. Cette querelle qui d'abord à fait beaucoup de bruit dans le monde est tombée tout à coup , & sans avoir aucune suite contre les Benedictins accusez de Jansenisme.

vaux si penibles & en même tems si utiles , dont il n'y a proprement qu'eux qui puissent se charger ; 1°. Parce qu'ils ont un grand nombre d'excellens Manuscrits ; 2°. Parce qu'ils s'appliquent peu à la predication , aux confessions , & aux autres fonctions du dehors ; 3°. Parce qu'il y a peu de Communautés qui puissent fournir à la grande dépense qu'il est nécessaire d'y faire pour y bien réussir.

A les entendre parler il n'y a personne qui ne juge, que ces Moines employent de grosses sommes pour l'impression des Livres qu'ils publient. Mais je les défie de montrer sur leurs registres un seul article de mises pour cela. Bien des gens au contraire sçavent dans Paris le gros gain qu'ils y font. Je ne vous avance rien dont je ne sois très-bien informé. Monsieur Touret qui est de vos amis & vôtre allié m'a fait part des pieces justificatives qui sont entre ses mains , que les Religieux de Saint Germain des Prez ont emporté par des voyes tout à fait criantes de la succession de la Billaine, vingt neuf mille francs sur le seul fond des Livres qu'elle avoit imprimez pour eux. Il n'est point besoin que je vous fasse le détail de toute cette affaire : vous l'apprendrez mieux de Monsieur Touret qui en étoit chargé. Au reste ce n'est pas le seul endroit

où les Benedictins font valoir les services qu'ils rendent gratis au Public. Ceux de Fécan dans la défense qu'ils ont publiée de l'exemption de leur Abbaye contre Monsieur l'Archevêque de Roüen , ont osé dire , qu'en qualité de grand Vicaire de leur Abbé ils font les visites sans en rien prendre. Mais on sçait que dans l'accord qu'ils firent avec Monsieur le Duc de Verneüil qui étoit alors leur Abbé , ils se firent assigner une pension de mille écus pour faire ces visites ? dont on dit qu'ils ne s'aquittent pas trop bien. C'est ce que je ne pretends point examiner.

J'aime mieux répondre à la question que vous m'avez faite sur le Commentaire de Hesychius ; s'il a été véritablement alteté , comme le pretend Monsieur Simon. Je suppose que vous avez lû une réponse qu'il a faite là-dessus au libelle d'un Moine Benedictin. Et à vous dire la verité, il n'est point le premier Auteur de cette pensée , comme quelques uns de vos amis l'ont crû. Le sçavant Usserius d'Armach a été du même sentiment long-tems avant lui , quoiqu'il ne l'ait pas publié , & il s'appuye sur les mêmes raisons. Vous pouvez voir ces raisons dans la Bibliotheque Literaire de Mr. Cave, qui cite un Manuscrit de cet habile Critique. Le mélange de nôtre édition

Latine avec celle des Septante , qui se trouve dans ce Commentaire avoit fait juger à Usserius que ce melange venoit plutôt du Traducteur , que de l'Auteur du Livre , qui a écrit en Grec , outre que c'est , ajoute-t'il , un homme Latin qui parle en beaucoup d'endroits. * Lisez vous même dans le nouveau livre de Monsieur Cave ce que dit Usserius sur ce sujet.

Je pourrois aussi vous marquer des Ecrivains qui ont crû avant Monsieur Simon , que le *Speculum* de St. Augustin n'est point de ce Pere , tel que nous l'avons presentement. Ils ont même , jugé que ce fait est

* *Voici les propres termes d'Usserius* : Et quidem editio quæ hic exponitur ita temperata est, ut cum Septuaginta conveniat, & à vulgata Latina non discrepet: quod tamen temperamentum an ab Auctore sit, an potius à Latino interprete videndum est. Alia enim quæ Hesychio Presbytero Hierosolymitano tribuuntur scripta Græco sermone edita habentur, qui verò commentaria in Leviticum, Latini hominis personam passim assumit, ut quando lib. 1. ita scribit: quod nos hostiam dicimus, Græcè dicitur Κάριππα, & in cap. 4. hoc septuaginta sic edunt, χιμαρῖον & χιμαλγαν dicant offerri debere: quod Latini ex eadem editione interpretati sunt Hædum ex Capris masculum, & Capram de Hædis femellam: & lib. 2. fecit Moyses ut Dominus Imperaverat, congregata que omni turbâ ante fores ait; quod græcâ linguâ in septuaginta expressius translatum est.

frévident , sur tout aux personnes exercées dans la critique des anciens Auteurs Ecclesiastiques qu'il n'avoit point besoin de preuves particulieres. C'est le sort ordinaire des Critiques d'avoir à se défendre contre une foule de demi sçavans prévenus en faveur de certaines opinions communes , principalement quand il s'agit de faits qui regardent , quoiqu'indirectement la Théologie. Les Docteurs de Paris ont condamné au commencement du dernier siècle plusieurs sentimens dans les écrits de Jaques le Fevre , d'Estaples , & d'Erasme , comme des nouveautez dangereuses. Ces sentimens qui paroissoient alors dangereux à nos très sages *Maitres* , sont aujourd'hui reçus de tout ce qu'il y a d'habiles gens.

Erasme pour avoir avancé dans la Lettre qu'il a mise à la tête de sa Paraphrase sur l'Épître 1. aux Corinthiens, que quelques-uns faisoient Autcur des Livres de la Hierarchie un Ecrivain posterieur à Denis l'Areopagite,* fut censuré, comme un homme temerai-

* *La Censure des Docteurs de Paris contre Erasme est exprimée dans ces termes tit. 31. Non verè eruditus ; sed temerariis & novitatum studiosis viderur non esse Dionysius Arcopagites qui libros Ecclesiasticæ Hierarchiæ conscripserit , quando quidem ab ipso Dionysio Arcopagita fuisse conscriptos constat.*

58 L E T T R E S

re qui avançoit des nouveautez , par les Docteurs de Paris. Ce seroit aujourd'hui une ignorance grossiere de soutenir que ces Livres sont veritablement de Denis l'Areopagite, quoique Monsieur Arnauld dans un de ses premiers Ouvrages les lui ait attribuez, le plaçant dans le rang des Ecrivains du premier siecle.

A l'égard de Jaques le Fevre , quels mauvais traitemens ne reçut-il point de ces mêmes Docteurs , pour avoir dit contre l'opinion commune , qu'on confondoit mal à propos sous le nom de la Magdelaine trois femmes qui étoient réellement distinguées ? * Après avoir tenu de frequentes Conférences sur ce sujet, ils arrêterent d'un commun consentement , qu'on suivroit l'opinion de Saint Gregoire le Grand Auteur de l'Office qui se lit dans l'Eglise. Ils décident sans hesiter , que cette opinion doit être embrassé comme étant conforme à l'Evangile , aux Saints Docteurs & aux ceremonies de l'Eglise Catholique. De plus agissant en Maitres ils défendent de soutenir le sentiment opposé, soit dans les predications, soit dans les disputes publiques , soit dans

** Post frequentes inter nos habitas super hac re conferentias desinimus , decernimus , atque determinamus sententiam S. Gregorii qui totius quondam Ecclesie Præses fuit ac Moderator Sapientissimus , Officii Ecclesiastici Auctor & ordinator.*

des Livres. Je vous avoüe que d'abord j'ai crû qu'une décision si magistrale venoit de Noël Beda qui étoit alors Syndic de la Faculté & qui n'aimoit pas Erasme & Fabri: mais j'ai eü la curiosité de consulter les registres de cette Faculté, & j'y ai lû, que ces très sages Maîtres ^a s'étoient assemblez exprès sur ce sujet en Sorbonne le 9. de Novembre 1521. & de plus, qu'ils avoient ratifié leur arrêté dans une autre assemblée le 10. Decembre de la même année.

Il falloit que ces Théologiens fussent bien prévenus de cette commune opinion. Ils donnèrent en 1535. Des remarques en forme de Censure contre le Breviaire du Cardinal Quignon, parcequ'on y lit, que ^b le sentiment de ceux qui distinguent trois femmes, est plus probable, que celui qui n'en met qu'une. Mais leur autorité n'a

^a *Datum in nostra Congregatione apud Collegium Sorbona in ejus majore aula, ad hac specialiter convocata, die Sabbati nonâ mensis Novembris anno Domini 1521. — Et hæc ex abundantî confirmata fuere & ratificata die prima mensis Decembris anno 1521. — de mandato Dominorum Decani & Magistrorum sacra Facultatis Theologia Signé J. de Neri.*

^b *In hoc Breviario novo adversus communem Ecclesiarum ritum & officium à B. Gregorio traditum loquendo de Magdalena dixit (Quignonius,) probabilior est opinio, quòd fuerunt très mulieres.*

point empêché un sçavant Curé de campagne de publier une *Dissertation sur S. Magdeleine*, où il leur est entierement opposé. Il parle de leur décision comme d'une erreur populaire a laquelle l'ignorance de ces tems - là avoit donné cours dans les Eglises d'Occident. C'est inutilement selon lui, qu'ils se prévalent du témoignage de Saint Gregoire le Grand, parce que ce Pape vivoit dans le 7^e. siecle, où l'ignorance commençoit à se repandre dans l'Europe, la connoissance de la langue Grecque & le commerce avec les Auteurs Grecs à devenir plus rare.

Mais à vous dire la verité il n'étoit pas fort necessaire de faire venir le Grec en cet endroit. La meilleure partie des Livres Grecs que Monsieur le Curé de Lyons, qui est l'Auteur de cette judicieuse Dissertation, cite pour appuyer son sentiment, avoient été traduits long tems avant Saint Gregoire le Grand: outre que le seul texte de l'Evangile n'est pas moins clair pour cette opinion dans le Latin de la Vulgate, que dans le texte Grec.

Il y a plus de 140. ans que Robert Estienne dans sa nouvelle Glose sur le chap. 8. de Saint Luc v. 2. a très bien remarqué, qu'il étoit manifeste que Marie Magdelaine qui étoit de Galilée ne pouvoit être sœur

de Lazare & de Marthe. Il ajoute même, qu'il étoit impertinent de confondre la Magdelaine avec la Pecheresse. Je ne vous fais tout ce discours, que pour vous faire connoître, que lorsqu'il s'agit de faits qui sont de pure Critique, il ne faut pas compter les voix des Docteurs qui donnent souvent trop à leurs préjugés; mais il faut peser les raisons. C'est la methode que Monsieur Simon a suivie dans ses Ouvrages Critiques. Vous êtes trop judicieux pour ne la pas approuver. Je suis &c.

L E T T R E IX.

Au R. P. D. B. *

On indique les motifs qui firent supprimer l'Histoire Critique du vieux Testament en 1678. Plusieurs particularitez sur cette suppression. La seconde édition de cet Ouvrage a été faite par Elzevir sur une copie pleine de fautes.

M O N R. P E R E.

Je suis persuadé aussi bien que vous, que si le *Memoire instructif* avoit été d'abord

* Cette Lettre a été écrite au P. du Brueil de l'Oratoire, de qui Mr. Simon étoit ami, bien qu'ils eussent

rendu public, il auroit fait beaucoup d'impression sur l'esprit de plusieurs personnes : mais je n'en fis copier qu'un très-petit nombre d'exemplaires, dont il y en eût quatre donnez à Mr. le Duc de Montrausier, qui en communiqua un à Monsieur l'Evêque de C. Ce Prélat qui ne s'attendoit pas à voir une réponse si prompte à tout ce qu'il avoit objecté contre mon Histoire Critique fut un peu surpris. Mais comme il y avoit des raisons secrettes qui le faisoient agir, & que vous découvrirez avec le tems, il ne voulut pas avoir le démenti d'une chose qu'il avoit trop fait éclater. J'eûs néanmoins deux conférences avec lui sur ce sujet. La première fut à St. Germain où la Cour étoit, & la seconde, dans vôtre Maison de Paris. Le P. de Saillant fut présent à l'une & à l'autre, & il ne put s'empêcher de me témoigner, qu'il y avoit des ressorts cachés qui faisoient remuer des gens qui ne m'aimoient pas, & dont le Pr. n'étoit que l'instrument : c'est ce que vous pourrez ap-

eussent des sentimens fort differens sur plusieurs choses. Ce Pere étoit alors Curé de sainte Croix de Roüen, & estimoit les personnes de Lettres. Sa trop grande facilité l'embarqua dans une très méchante affaire sans en avoir prévu les suites fâcheuses. Mais après tout, c'étoit un Homme d'une grande droiture & d'une très grande probité.

prendre de la bouche même du P. de Sail-
lant , qui reconnut dans ces deux entre-
tiens , qu'on attaquoit plutôt la personne
de l'Auteur , que son Ouvrage qui ne ser-
voit que de prétexte.

Le *Memoire instructif* que vous avez lû
est un recit sincere des objections qui me
furent proposées par ce Pr. & des réponses
que j'y fis sur le champ. Si vous êtes curieux
de sçavoir le fin de toute cette affaire , vous
n'avez qu'à vous adresser à Mr. Nicole
qui est de vos amis. C'est lui qui a eû le
plus de part à la suppression de mon Livre ,
bien qu'il n'en ait pas été le premier Au-
teur. Mais je puis vous assurer sans lui faire
tort , que c'est l'homme de Paris le moins
capable d'en juger , parce qu'il ne s'est ja-
mais appliqué à cette forte de Literature ,
dont il ignore même les premiers élemens.
Soyez persuadé que je ne vous parle point
en l'air. On ma communiqué une Lettre *

* Cette Lettre a été depuis donnée au public. Mr.
Arnauld l'a fait imprimer en Hollande en 1691. au
commencement de la sixième partie de ses Difficul-
tez proposées à M. Steyaert , & il ne nomme point
l'Auteur. Elle commence par ces mots : J'ai lû de-
puis peu l'Histoire Critique du P. Simon. Quand
Mr. Arnauld dans ses réponses à Mr. Simon assure ,
qu'il n'a eû aucune part à la suppression de l'His-
toire Critique , il ne parle pas sincerement : car il
n'ignoroit pas que Mr. Nicole qui ne faisoit rien
de concert avec lui avoit écrit la Lettre dont
il est question.

qu'il a écrite là-dessus au Pr. qui l'avoit consulté, & qui lui avoit envoyé de son chef un exemplaire de mon Livre. Cette Lettre ne contient que des raisons vagues & generales, sans venir au fond des matieres, parce qu'il n'en a aucune connoissance, comme vous pourrez en juger vous même, si vous le mettez sur quelque fait qui regarde la Critique de l'Ecriture. Quand je n'aurois pas sçû d'ailleurs que Monsieur Nicole a écrit la Lettre, il m'auroit été facile de le reconnoître par de certaines expressions qui se trouvent dans ses Livres, & qui lui servent de lieux communs.

Dans le tems que l'Histoire Critique faisoit du bruit dans tout Paris, sans qu'on l'eût encore vûë, je rencontraï dans le faux bourg St. Jaques le Sieur Pralard, qui sortoit du bureau de ses bons amis. Ce Libraire que je connois depuis long-tems, ne pût s'empêcher de me dire, qu'il venoit d'un lieu où il avoit vû une Assemblée de notables Port-Royalistes, qui s'entretenoient sur mon nouveau Livre, qu'on avoit dessein de supprimer. Je lui fis réponse, que ce qu'il me disoit n'avoit gueres de vraisemblance, parcequ'il y avoit un ordre exprès, de Mr. le Chancelier qui défendoit à l'Imprimeur d'en communiquer aucun exemplaire à qui que ce soit sans sa permission. A quoi Pralard répondit sans hesiter,

qu'il en avoit vû un exemplaire entre les mains de ces Messieurs. Ce n'est point, ajouta-t'il, un conte que je vous fais. Ils étoient sur l'endroit où vous parlez de la Vulgate. Mr. Herman Chanoine de Beauvais vous a rendu justice, ayant fort approuvé cet endroit. Jugez si mon ouvrage devoit être renvoyé à un tribunal avec lequel j'étois broüillé au sujet de leurs Livres de la *Perpetuité de la Foi* contre le Ministre Claude.

Voici une autre particularité qui vous fera connoître plus précisément les motifs de la suppression de mon Histoire Critique. Monsieur Faure que vous connoissez, & qui ne peut être un témoin suspect dans cette affaire, dont il étoit pleinement instruit, souhaita de m'entretenir là-dessus en particulier. Quoiqu'il soit ami de Monf. de C. & qu'il ait de grandes liaisons avec les Gens de Port Royal, il ne pût s'empêcher de me marquer, qu'il compatissoit à mon affliction. Sur l'exposé naïf & sincère que je lui fis de tout ce qui s'étoit passé dans cette occasion, il me dit qu'il étoit très persuadé de ce que je lui representois, & que la faute tomboit plutôt sur l'Approbateur du Livre, qui avoit été nommé par Monsieur le Chancelier, que sur l'Auteur qui avoit suivi les Loix reçûes dans le Royaume pour l'approbation des Livres. Comme

je lui faisois le détail des raisons qu'on avoit alleguées contre mon Ouvrage , & des réponses que j'avois données dans un Memoire particulier, il m'interrompit tout à coup. Ce ne sont point là , me dit-il , les veritables raisons , pour quoi l'on a pris la resolution de supprimer vôtre Livre. Il y en a d'autres qu'on vous a cachées. C'est que vous y avez parlé trop librement de Saint Augustin , & qu'on croit que les Jesuites qui sont vos amis ont eû part à cela.

Il me fut inutile de représenter à ce Docteur , que dans les endroits où j'avois parlé de Saint Augustin , il ne s'agissoit point de doctrine , mais de certains faits qui regardent seulement la grammaire & la critique. A quoi il répondit en Augustinien zelé, que la croyance de l'Eglise étant fondée principalement sur ce Pere , c'étoit donner atteinte à la Religion , de n'en parler pas assez respectueusement , même dans les moindres choses. Au reste je m'apperçus dans un assez long entretien que j'eûs avec ce Théologien , qui s'est acquis beaucoup de reputation , qu'il n'est gueres sçavant dans les matieres dont-il s'agissoit. J'ai même appris d'un de ses amis , qu'il ne goûte point cette sorte d'érudition , parce qu'il croit avec plusieurs autres de ses confreres, que nous ne devons point avoir d'autre

Ecriture pour nous servir de regle , que la Vulgate , & que l'Hébreu & le Grec sont des meubles inutiles à un Théologien. Cependant comme il vit que je songeois à quitter bientôt Paris , au moins pour quelque tems , il me proposa un Canonat de Rheims pour la premiere occasion. Je le remerciai de sa bonne volonté , le priant de considerer, qu'un benefice de cette nature n'étoit point convenable à mes études, que je voulois continuer , soit dans Paris , soit ailleurs.

Pour ce qui est des Jesuites qu'il n'aime pas , parce qu'il les croit opposez à la doctrine de Saint Augustin , je l'assurai qu'ils n'avoient eû aucune part à mon Livre , qui avoit été composé long-tems avant que j'en visse aucun , & qu'il y avoit pour le moins sept ans que je l'avois donné à lire à Mr. Diroys qui étoit de ses amis. Mais il est bien difficile , ajoutai-je , d'ôter de l'esprit de Messieurs de Port-Royal la prévention où ils sont à mon égard. Je me suis seulement fervit du Canal du P. Verjus Jesuite , dont le frere est de l'Oratoire & de mes amis , pour faire tenir au P. de la Chaise mon Epître Dedicatoire : afin qu'il la presentât au Roy qui étoit à Ipres. La réponse que j'ai eüe du P. de la Chaise qui est écrite d'Ipres fait assez connoitre , que je n'ai point

eû d'autre liaison que celle-la avec les Jesuites au sujet de mon Livre.

Au reste , quoique je sois à la Campagne , éloigné de tout commerce , je ne laisse pas d'apprendre par le moyen de mes amis ce qui se passe dans Paris & même ailleurs. On m'a écrit depuis peu , que Mr. Colbert à qui l'on a représenté , que mon Livre ayant été Imprimé sur un bon privilege , il n'étoit pas juste , que le Libraire perdît les frais de son Impression, a chargé Monsieur Galois de le lire , & de lui en faire son rapport. J'aurois crû que ce Sçavant qui n'ignore pas tout à fait ces sortes de matieres se seroit servi de cette occasion pour me faire rendre justice , ou plutôt à l'Imprimeur ; parce qu'on ne le pouvoit convaincre non plus que l'Auteur d'avoir prévarié en quoique ce soit. Mais au lieu de correspondre aux bonnes intentions de ce sage Ministre , son rapport * à été , qu'il ne pouvoit pas donner son approbation à un Ouvrage où Saint Augustin n'étoit pas bien traité, mais s'il n'avoit pas eû des liaisons avec Monsieur de C. & avec les Gens

** On a sçû de Mr. Gallois même ce qu'on rapporte ici de lui : il en entretenoit ses Amis. Le P. Goudin sçavant Religieux de l'Ordre de St. Dominique a dit plusieurs fois , qu'il l'avoit appris de sa bouche même. Ce que ce Religieux n'approuva point.*

de Port Royal , il étoit de l'équité & même de son devoir , de marquer à Monsieur Colbert, que l'Auteur retoucheroit volontiers les endroits qui regardoient St. Augustin, & même les autres qu'on jugeroit à propos de corriger.

Ce qu'on vous a dit touchant une seconde édition qu'Elzevir se prépare de donner au public , vient apparemment de Monsieur Bigot qui me la mandé. Mais je suis sûr que cette nouvelle édition de mon Histoire Critique sera pleine de fautes ; parce qu'Elzevir n'a point d'autre exemplaire qu'une copie manuscrite qui a été faite sur l'imprimé , & qui n'est point exacte. Quelque tems avant qu'on parlât de ce Livre dans Paris Monsieur Justel en prit de ma part deux exemplaires chez l'Imprimeur , dont l'un fut envoyé à Monsieur de Clarendon & l'autre à Monsieur de Compton Evêque de Londres. J'avois vû à Paris ces deux Seigneurs Anglois. Madame la Duchesse Mazarin emprunta un de ces deux exemplaires qu'elle donna à son Chapellain pour le copier ; c'est sur cette copie * qu'Elzevir

** C'est sur l'édition d'Elzevir qui a été faite sur cette copie d'exacte qu'on a traduit en Latin l'Histoire Critique du vieux Testament , & où l'on a augmenté les fautes , parce que le Traducteur qui n'entendoit pas assez la matiere y a fait de son chef plusieurs*

doit faire son édition , comme je l'ai appris de Monsieur Justel & de Monsieur Bigot ; parce qu'il n'a pû recouvrer l'édition de Paris.

Peut-être ne sçavez-vous pas, que Monsieur de C. dans le dessein qu'il avoit de supprimer entierement l'Histoire critique fit une tentative pour faire revenir de Londres ces deux exemplaires : mais il ne put rien obtenir. Quand même il auroit obtenu quelque chose de ce côté-là, pouvoit-il empêcher qu'on n'en fît une seconde édition dans les pays étrangers ? Je n'étois point à Paris lorsqu'on saisit les exemplaires sans qu'on les comptât. J'attendois le retour du Roi à qui l'Ouvrage étoit dédié ; & ce fut pendant cet intervalle & pendant mon absence qu'on machinât toute cette affaire. Je revins à Paris sur l'avis que m'en donna par lettres le P. de Saillant Supérieur de la Maison de Paris , à qui Monsieur de C. en écrivit de Saint Germain. Il est encore bon que vous sçachiez , que la Dame Billaine qui avoit fait les frais de l'Impression , avoit eû le tems d'en cacher plus de six cens exemplaires , qui ne furent

plusieurs changemens. Je ne sçai si la Version Angloise qu'on a publiée de ce même Ouvrage n'a point aussi été faite sur la mauvaise édition d'Elzevir.

point déclarez au Commissaire, & dont je ne sçavois rien. Cette femme fut assez imprudente pour découvrir tout le mystere, sur la promesse qu'on lui fit de faire paroître ce Livre quand il auroit été corrigé. Mais elle fut la dupe de ceux qui lui firent cette promesse. Je vous fais tout ce petit détail, parce que vous l'avez souhaité. Je suis &c.

A Bolleville. fevr. 1679.

L E T T R E X.

A Monsieur l'Abbé D. L. R.

*Pourquoi la nouvelle édition * des Disputes de Maldonat sur les Sacremens est si peu recherchée. Qui est l'Auteur des Prefaces qu'on voit à la teste de cette édition.*

M O N S I E U R ,

Vous ne devez point être surpris de voir, que la nouvelle édition des Disputes de

* Ce Recüeil est intitulé : Joannis Maldonati Societatis Jesu Presbyteri ac Theologi præstantissimi Opera varia Theologica tribus tomis comprehensa, ex variis tum Regis tum doctissimorum

Maldonat sur les Sacremens ait si peu de cours. Il est vrai que ce Livre a été fort recherché avant qu'il fut réimprimé. Il y avoit long-tems qu'il ne s'en trouvoit plus d'exemplaires chez les Libraires , & si par hazard il s'y en trouvoit quelqu'un , le prix en étoit excessif. Ce changement vient de ce que le plus souvent les Livres ne sont estimez que par rapport au préjugé de ceux qui sont interessez à les faire valoir. Vous sçavez l'ancien axiome d'un Poëte Latin : *Pro captu lectoris habent sua fata libelli*. Cet Ouvrage n'est pas moins bon presentement , que lorsqu'il parut pour la premiere fois ; mais un certain parti qui avoit beaucoup contribué à lui donner de l'estime ne peut plus maintenant le souffrir ; parce que dans cette nouvelle édition l'on a ajouté quelques petits traitez sur le Libre arbitre , sur la Grace , & sur la Prédestination , qui sont entierement opposez à la doctrine de Saint Augustin. Ceux qui font gloire d'être Augustiniens avoient été ravis de trouver dans les Disputes de Maldonat

rum vitorum Bibliothecis maximâ parte nunc in lucem edita. *C'est un petit in folio qui a été sous la presse pendant plusieurs années ; & enfin l'Impression fut achevée en 1677. le Docteur Faure qui en avoit procuré l'édition en obtint le privilege de Mr. le Tellier alors Chancelier de France.*

nat sur les Sacremens plusieurs choses, qui leur sembloient contraires aux sentimens des autres Jesuites, & principalement dans son Traité de la Penitence. Si le Libraire n'avoit donné au Public que l'ancienne édition, sans y inserer les Opuscules dont je viens de parler, le Livre auroit eû la même estime qu'auparavant : Car ce sont des Augustiniens * qui ont conseillé à Billaine de le réimprimer. Mais ce Libraire selon le style des gens de son métier a crû, qu'en l'augmentant de quelques pieces nouvelles, il en auroit un plus grand debit. En quoi il s'est trompé, tout habile qu'il est en fait de Librairie.

En effet ce docte Jesuite semble avoir pris plaisir non seulement à combattre les sentimens de Saint Augustin ; mais aussi à attaquer de dessein formé les explications que ce Pere a données à plusieurs passages de l'Ecriture, comme s'il les avoit inventées pour refuter plus facilement les Pelagiens. Ce langage comme vous voyez, ne peut pas plaire à des Augustiniens; mais Maldonat qui avoit à combattre les Cal-

** Mr. Faure Docteur de Sorbonne, qui faisoit profession ouverte d'être Augustinien, & de n'aimer pas les Jesuites, conseilla à Billaine de réimprimer le Livre des Sacremens de Maldonat, qui étoit devenu très rare. Il lui promit d'en obtenir le privilege de Mr. le Chancelier le Tellier: ce qu'il fit en effet.*

vinistes de France, jugea que Saint Augustin n'étoit plus gueres de saison. Il semble avoir suivi en cela les Constitutions de son Pere Ignace, qui veulent qu'on se serve de la fameuse regle de Lesbos, *regula Lesbica*, en accommodant la Théologie aux tems & aux lieux, lorsqu'il s'agit de la plus grande gloire de Dieu, *ad majorem Dei gloriam*: en quoi il a très bien réüssi. Afin que vous puissiez juger vous même si les expressions de ce Jesuite peuvent être supportables à des Augustiniens, je veux vous en marquer quelques-unes. Cette interpretation de Saint Augustin, dit-il, dans son Traité de la Prédestination, a été inconnuë jusqu'à lui; & elle montre assez d'elle même, qu'il ne l'a inventée, que pour éviter la force de l'argument de ses Adversaires: *Interpretatio * hæc Augustini ante illum fuit inaudita, & satis ipsa ostendit à se fuisse inventam ad fugiendam vim argumenti.* Il dit encore en ce même lieu, que les preuves dont Saint Augustin se sert pour établir son opinion, ne répondent point à la capacité de son Esprit: *Argumenta quibus D. Augustinus in eam sententiam adductus est indigna sunt ejus ingenio.* Il pousse même les choses plus loin: car il refute en particulier les raisons de ce Pere & de ses Disciples.

Comme dans la nouvelle édition, ce pe-

* Maldon. de pradestin. p. 110. . 7 1 1 1 1 1

Tit Traité & les autres sur la Grace & sur le libre Arbitre , sont joints à ses disputes sur les Sacremens , ceux qui avoient été d'abord portez à louer celles-ci , n'avoient plus les mêmes raisons de le faire , voyant que Maldonat combattoit de toute sa force les opinions de Saint Augustin , pour avoir lieu de détruire plus facilement l'Herésie des Calvinistes. J'ai en manuscrit un Ouvrage de ce Jesuite sur les Ceremonies en general , & sur celles de la Messe en particulier. Cet Ouvrage qu'il a dicté dans Paris en même tems que son Livre sur les Sacremens, devoit être joint à celui-ci. J'en ai averti Billaine , mais il étoit trop tard : outre que les Docteurs de Paris , loin de donner leur approbation aux Livres de Maldonat , ont une extrême aversion pour lui. Ils se souviennent toujours des anciennes disputes de leurs Confreres avec lui , dans lesquelles il les poussa vivement.

C'est apparemment pour cette raison , qu'il ne paroît aucune approbation doctorale à la tête de ce Recueil , quoique Monsieur le Chancelier ait donné son privilege. Cependant l'Épître Dedicatoire qui est adressée à Mr. l'Archevêque de Rheims, & la Preface, sont de la main d'un Docteur de Sorbonne : mais il n'a osé mettre son nom, *propter metum Judæorum.* Je ne suis point

surpris que cette Epître Dédicatoire & la Préface ne soient point dans l'Exemplaire que vous avez acheté depuis peu : je ne les ai point non plus trouvées dans quelques autres Exemplaires. Il se pourroit faire qu'on les en auroit retranchées exprès à cause des grandes loüanges qu'on y donne à Maldonat.

Le Docteur Dubois * que vous connoissez, est l'Auteur de l'Epître dedicatoire qu'il a mise sous le nom du Libraire Pralard, qui est chargé de la vente de ce Livre. Comme il parle sous le nom d'un autre, il n'a point craint de justifier Maldonat, sur tout ce qui lui avoit été reproché autrefois par les Théologiens de Paris, tant sur ses mœurs, que sur sa doctrine. Voici les propres paroles de Monsieur Dubois, auxquelles je vous prie de faire attention : *Joannis Maldonati sanctitas, morum integritas, ac doctrina catholica, quam ejus Scripta spirant, puritas, & si norunt invidos, crimen nesciunt : quos inter, illi sanè timendi magis, qui inductà Religionis ac pietatis larvâ, hostilem animum dissimulant.* C'est dire nettement & en peu de mots, que les Docteurs

* Ce Docteur qui a été long tems le Bibliothecaire de Monsieur l'Archevêque de Rheims, ne l'étoit point encore alors ; mais il avoit de grandes liaisons avec le Docteur Faure.

de Paris , qui censurèrent avec tant d'aigreur les Ecrits de Maldonat , se servirent du prétexte de Religion & de pieté , comme si les Ecrits de ce docte Jesuite avoient été contraires à l'une & à l'autre.

C'est encore le même Mr. Dubois , qui prend la défense de Maldonat dans la préface qui est au devant de ce Recüeil. Il le justifie pleinement des Heresies qui lui avoient été imputées par les Docteurs de Paris * : puis il ajoute , que bien que ce sçavant Homme eût été absous de tout ce dont-on l'accusoit , par un Arrêt solennel du Parlement , & que Pierre de Gondi alors Evêque de cette grande Ville , eût prononcé une sentence en sa faveur , il se retira à Bourges dans le College de sa Societé , pour y vivre en paix. En quoi il fit sagement , pour ne donner pas lieu à de nouvelles calomnies contre lui. Les Jesuites ne manquèrent pas alors de publier & de faire afficher dans Paris & dans plusieurs autres grandes Villes du Royaume la Sentence d'absolution prononcée par Mr. de Gondi en faveur de leur Confrere. Cette même

* Maldonat avoit soutenu fortement contre les Docteurs de Paris, qu'il n'étoit pas constant que la Ste. Vierge eût été exempte du peché Originel : sentiment qui ne s'accommode plus avec les opinions & la pratique des Jesuites.

Sentence se trouve aussi imprimée à la tête des premières éditions de ses Commentaires sur les Evangiles ; mais il y a long-tems qu'ils l'en ont retranchée eux mêmes. Je ne doute point qu'ils n'ayent eû des raisons pour cela. Car la Societé qui est sage & prudente , ne fait rien que *ad majorem Deû & Beata Virginis Gloriam*. Je suis &c.

A Paris 1680.

L E T T R E X I.

A Monsieur G. Docteur de Sorbonne & Principal du College des Tresoriers. Du Livre de Jean Raynold qui a pour titre, Censure des Livres apocryphes de l'ancien Testament. Reflexions sur cet Ouvrage qui est très-rare en France.*

M O N S I E U R

Je reconnois avec vous, que les Controverses du Cardinal Bellarmin ont été d'un grand secours à la plûpart de nos Theologiens. Mais vous devez aussi avoüer, qu'elles ont donné occasion à quelques Protestans habiles de fortifier leur parti , en publiant contre lui des Ouvrages pleins

* Gallios.

d'érudition. Je mets au nombre de ces Ouvrages celui de Jean Rainold Docteur Anglois Professeur dans l'Academie d'Oxford. Son Livre qui a pour titre , * *Censure des Livres apocryphes du Vieux Testament* , contient deux gros volumes *in 4^o*. où il y a beaucoup de choses inutiles , que l'Auteur auroit apparemment retranchées , s'il l'avoit fait imprimer lui - même. Ce sont des leçons qu'il avoit dictées dans son Academie , & qu'on auroit pû reduire à un petit volume *in 4^o*.

Vous remarquerez que ce Rainold est le Docteur Regnault , dont il est parlé dans la Conference de Homptoncour , & qui n'étoit gueres moins opposé aux Episcopaux d'Angleterre , qu'aux Docteurs Catholiques. Il vouloit qu'on abolit plusieurs ceremonies que l'Eglise Anglicane a conservées ; & il s'appuyoit principalement sur ce qu'elles étoient en usage dans l'Eglise Romaine. Jaques I. Roi de la grande Bretagne qui assistoit à cette Conference, & qui y pré-

* *Voici le titre entier de ce Livre : Censura Librorum apocryphorum veteris Testamenti adversum Pontificios, imprimis Robertum Bellarminum, à Joanne Raynoldo Anglo Academiæ Oxoniensis Professore Theologo in duos tomos digesta, in nobili Oppenheimio Collegio Musarum Hieronymi Galleri, sumptibus Viduæ Lavinii Hulsii, & Henrici Laurentii, anno 1611.*

fidoit, lui dit en raillant, que le Docteur Rainold ne devoit point porter de pourpoint, parce que ceux de l'Eglise Romaine en portoient. Mais mettant à part la raillerie de ce Prince, le Docteur Rainold parle dans son Ouvrage en homme qui avoit étudié dans les Originaux les faits dont il traite. C'est pourquoi il ne copie pas ordinairement les autres. Il m'a paru au contraire, que ceux qui ont écrit après lui sur ces mêmes matieres l'ont souvent copié. J'ai lû pour mon usage l'Exemplaire que Naudé avoit apporté d'Alemagne pour la Bibliotheque Mazarine, & qui est presentement dans la Bibliotheque Roi.

Les Ecrits que Bellarmin dictoit dans Louvain, firent d'abord grand bruit, même parmi les Protestans. Il se répandit jusques dans l'Angleterre, où il y avoit alors deux sçavans Professeurs, sçavoir Jean Rainold à Oxfort, & Guillaume Witaker à Cambrige. La reputation que ce Jesuite s'acqueroit de jour en jour, les obligea de tourner leur armes contre lui. Witaker publia le Livre *in 4^o*. que je vous ai prêté, & qui vous a, dites vous, *bien fait suer*, parce qu'on n'a pas coûtume de faire ces sortes d'objections sur les bancs de Sorbonne. L'un & l'autre étoient plus attachés au parti des Calvinistes Puritains, qu'à

celui des Episcopaux. Rainold * ne sçau-
roit souffrir l'usage de l'Eglise Anglicane ,
qui lit dans le Service public les Livres de
Judith , de Tobie , &c. par un Decret des
Evêques assemblez dans un Synode tenu a
Londres , où ils déclarent néanmoins que
ces Livres sont apocryphes.

Ce Théologien n'ignoroit pas , que dès
les premiers siècles , on lisoit ces mêmes
Livres dans le Service public , quoique l'E-
glise selon Rufin & Saint Jérôme , ne les
mît pas dans le rang des Ecritures canoni-
ques. Mais il prétendoit qu'on devoit se
regler sur le Decret du Concile de Laodi-
cée , qui porte qu'on ne lira dans l'Eglise
aucun Livre de l'Ecriture qui ne soit ca-
nonique : *Prudenter Patres Laodicensi de-
creverunt , nullos in Ecclesia libros legendos
ἀκανονίους , id est non canonicos.* Il reproche
à son Eglise Anglicane de lire entier le Li-
vre de Judith pendant le mois d'Octobre ,
bien qu'il ne soit pas , dit-il , exempt de
mensonges. Et en effet il n'a rien oublié
dans le corps de son Ouvrage , pour décou-
vrir ces prétendus mensonges du Livre
de Judith. Mais il n'a pas considéré , qu'en
suivant sa maniere de raisonner , on lui
peut faire les mêmes objections sur les Li-
vres des Paralipomenes , qu'il reconnoît
pour canoniques.

* Rainold. Praelect. 27.

Le Professeur Anglois a bien mieux entendu le passage de Saint Epiphane , où il est parlé de *l'aron* des Juifs , que plusieurs de nos Theologiens, & même que ce docte Critique Joseph Scaliger. Il a très-bien observé , que cet endroit a été corrompu dans la Version Latine de ce Pere , & qu'il a été même encore plus alteré dans le texte Grec ,^a où l'on ne doit pas lire *Aaron* avec Andradius & quelques autres Ecrivains , mais *aron* qui signifie *arche* ou *armoire*. Les Juifs renfermoient dans cette armoire les Livres canoniques de l'Ecriture , en sorte que tout ce qui n'étoit point dans l'*aron* ou armoire , étoit censé apocryphe. Ce qui confirme cette explication des paroles de Saint Epiphane , qui ont été copiées par Saint Jean de Damas , c'est qu'encore aujourd'hui on voit dans le fond des Synagogues ces sortes d'armoires , où l'on renferme les sacrez rouleaux.

Vous sçavez que dans toutes les éditions de Saint Jérôme , & même presque dans tous les exemplaires manuscrits des préfaces de ce Pere sur Tobie & sur Judith , on lit^b le mot *Hagiographe* : ce qui a fort embarrassé nos plus sçavans Ecrivains, qui ont distingué sans aucun fondement deux sortes d'Hagiographes chez les Juifs. Scaliger

^a *Praelect.* 36. ^b *Praelect.* 44.

même avec toute sa Critique a suivi cette fausse leçon, mais Raynold qui avoit l'esprit penetrant à vû tout d'un coup, qu'il falloit necessairement lire dans le texte de Saint Jérôme *apocryphes* & non pas *hagiographes*. Car outre que la suite de tout le discours le montre manifestement, il est certain que les Juifs ne mettent point dans le rang des Ecritures hagiographes les Livres de Judith & de Tobie.

Ce même Auteur, pour appuyer davantage sa pensée, allegue l'autorité d'Isidore de Seville, qui a lû en effet dans Saint Jérôme *apocryphes*: il cite Brito * qui a remarqué sur cet endroit une diversité de leçon, y ayant dans quelques exemplaires, *apocryphes*. Il rapporte aussi l'observation de Comestor, qui dit sur ce passage de Saint Jérôme, qu'il y a une faute, & qu'on n'y doit pas lire *hagiographes*. Ce qu'il confirme par plusieurs autres Ecrivains Catholiques,

* Ce Brito étoit un Religieux de l'Ordre de Saint François, & bien qu'il vécut dans un siècle barbare, il paroît en cela plus critique que les plus habiles Critiques de ces derniers tems. Voici sa note sur le mot *hagiographa*, qui est dans la preface de Saint Jérôme sur Tobie: *Alia litera habet apocrypha, quòd melius est, quia Hieronymus in prologo galcato numeratis Libris canonicis, inter quos iste non est, infert, Quidquid extra hoc est, inter apocrypha est computatum.*

auxquels il joint le prologue de la glose ordinaire , où l'on remonte jusques à l'origine de cette fausse leçon , qui vient de la pieté des Copistes , *ex pietate exscribentium*. Ces Copistes , ou plutôt les anciens Reviseurs des Livres ont corrigé cet endroit selon leurs préjugez , ne voulant pas mettre Judith & Tobie au nombre des Livres apocryphes.

Je ne vous ai fait tout ce détail , que pour vous faire mieux connoître , que le fameux Rainold n'est pas du nombre de ces Controversistes du commun. Il relève souvent Bellarmin sur des faits qui regardent la Critique. Par exemple il le reprend de ce que sans consulter les originaux des Auteurs qu'il allegue , il suit des traductions fausses. Je suis néanmoins persuadé , que ce Protestant ne rend pas justice à ce Cardinal , lorsqu'il le soupçonne d'avoir préféré ces fausses Versions , parce qu'elles étoient conformes à ses sentimens. Il y a bien plus d'apparence que Bellarmin en a usé de la sorte , parce que les Auteurs de ces traductions étant anciens , ils ne pouvoient être suspects aux Protestans. Mais après tout , il seroit difficile d'excuser partout ce sçavant Controversiste , qui paroît bien plus exact dans sa Bibliothèque des Ecrivains Ecclesiastiques , que dans ses Controverses.

Rainold fait aussi le procès à Genebrard sur la distinction du double Canon des Livres sacrez , l'accusant d'avoir mal rapporté les paroles de Saint Epiphane. Sa Critique même s'étend jusqu'à reformer de certains endroits des Conciles , qu'il juge avoir été alterez : ce qu'il prétend prouver par la variété des Editions.

Il examine aussi en Critique ce que Cassiodore & Junilius ont dit touchant les Docteurs Syriens dans les Ecoles de Nisibe * , & il en conclut , que ces Docteurs n'ont point mis les Livres dont il est question au nombre des Livres canoniques. Car Junilius , quand il fait le dénombrement des Livres canoniques , ne parle point de celui de Tobie ; & pour ce qui est des autres , il assure en termes exprès , qu'ils n'ont point place parmi les Livres canoniques.

Magistri ergo publici Nisibensis Scholæ docuerunt hos libros non esse canonicos. Nam Junilius cum canonicos Libros numerat , Tobia mentionem non facit , de cæteris expressè affirmat , non currere inter canonicos. Il ajoute néanmoins que Junilius ne dit pas la même chose du Livre de l'Ecclesiastique : mais il conjecture qu'il y a en ce lieu quelque faute de Copiste , ou que peut-être le Disciple Persan n'a pas bien compris tou-

* Pralect. 37.

tes les paroles des Docteurs Syriens , ou même que Junilius avoit oublié quelque chose de ce qu'il avoit lû : *De solo Ecclesiastico idem non pronunciat , errore quidem aliquo fortasse Librarii sternutantis ; fortasse Pauli Perse , qui dictata Magistrorum non omnia ad unguem tenebat ; fortasse Junilii eorum quæ legerat nonnulla obliti.* Mais ce ne font là que des conjectures , d'où l'on ne peut rien conclurre : & à vous dire la vérité , ce qui regarde ces Ecoles de Nisibe est fort obscur dans Cassiodore & dans Junilius. Il me paroît même quelque brouïllerie dans leur texte de la maniere qu'il a été imprimé.

Outre ces conjectures Rainold infere de la raison que Junilius apporte en ce lieu , qu'il y a quelque faute dans l'exposé de ce passage. Cette raison consiste en ce que Junilius l'appuye sur l'exemple des Hebreux. Il est vrai-semblable , dit nôtre Auteur , que ces Maîtres de l'Ecole de Nisibe ont fait un grand fonds sur l'autorité des Hebreux ; parce qu'ils enseignoient dans l'Ecole de Nisibe , qui est dans la Syrie selon Strabon , & ceux qu'ils enseignoient étoient Hebreux , comme le témoigne Cassiodore : *sed errore factum esse ,* dit le Professeur Anglois , *Junilius ipse mihi fidem facit , cum hanc rationem reddat cur*

excludit illos libros ? quia, inquit, apud Hebraeos super hâc quoque differentiâ accipiebantur. Et quidem magnopere Magistros illius Scholæ commotos fuisse auctoritate Hebraeorum, ex eo fit verisimile, quòd in Scholâ Syrorum docuerunt. Fuit enim Nisibis in Syria & Strabone teste, & quos docuerunt Hebræi fuerunt, quod Cassiodorus testatur.

Il y auroit plusieurs reflexions à faire sur ces anciennes Ecoles de Nisibe. Il est certain que les Chrétiens d'au delà de l'Euphrate qui parloient la langue Syriaque, ont eû une Version de la Bible faite sur le texte Hebreu, & par consequent ils n'ont point reconnu d'abord comme canoniques les Livres de Judith, de Tobie, & les autres écrits en Grec qui n'ont jamais été dans le Canon des Juifs. Cependant il y a long-tems que ces Peuples ont ces mêmes Livres dans leur langue Syriaque. Je vois même que nos plus habiles Critiques se sont trompez, lorsqu'ils ont crû que les Juifs ont une paraphrase Caldaïque du Livre de la Sagesse. Car cette paraphrase ou Version qui a été citée par quelques Rabbin, est une Version Syriaque, & quoiqu'il y ait peu de difference entre le Caldéen & le Syriaque, les Connoisseurs savent mettre de la distinction entre ces deux langues. Je reviens à Rainold.

Ce ſçavant Protestant ſuivant ſa methode refute les preuves que Bellarmin a produites, pour montrer que les anciens Docteurs de l'Eglife ont mis la Sageſſe au nombre des Livres canoniques. Ce Jeſuite avoit cité les paroles d'Eufebe , où il parle de Hegetippe dans ſon Histoire Eccleſiaſtique, & lui fait dire que Saint Irenée & toute l'Antiquité ont attribué à Salomon le Livre de la Sageſſe auſſi bien que celui des Proverbes : *Irenæus & omnis Antiquorum chorus , librum qui adtitulatur Sapientia , Salomon.s eſſe dixerunt , ſicut Proverbia.* Mais Rainold ^a prétend que Bellarmin s'eſt trompé , ayant ſuivi la Verſion Latine de Ruſin : au lieu qu'il y a dans le Grec d'Eufebe , que les Anciens ont appelé les Proverbes de Salomon Sageſſe *panarete* , c'eſt-à-dire qui contient les préceptes de toutes ſortes de vertus : *Nimirum deceptus eſt* (Bellarminus) *Ruſini Interpretis errore , ſic enim in Græco : Proverbia Salomonis ſapientiam πανάρητον vocarunt.* Il inſiſte ^b ſur l'article Grec qui eſt dans Eufebe devant le mot de *Sageſſe* , qui indique ſelon lui que les Proverbes ſont appellez Sageſſe par excellence , *πανοριότης ἢ σοφία.* Il s'étend fort au long ſur cette matiere : & à ce qu'on lui pouvoit objecter , que Saint Baſile a cité

^a Rainold. *præl.* 13. *col.* 114. ^b *Prælect.* 14. *col.* 117.

Le Livre de la Sageſſe ſous le nom de Salomon , il répond que ce Pere nie en d'autres endroits , qu'il ſoit véritablement de Salomon. Car il n'attribuë^a avec pluſieurs autres anciens Docteurs de l'Egliſe , que trois Livres à Salomon. Il en eſt de même du Livre de l'Eccleſiaſtique : ce qui a fait dire à Alphonſe à Caſtro , qu'il faut interpreter benignement les Peres , lorsqu'ils alleguent ſous le nom de Salomon les paroles de l'Eccleſiaſtique : ^b *Benignè interpretanda ſunt omnia Patrum dicta , ubi citant verba Eccleſiaſtici ſub nomine Salomonis.* En effet Saint Jerôme même qui a reconnu que l'Eccleſiaſtique n'étoit point de Salomon , le cite quelquefois ſous le nom de ce Prince , imitant , comme il fait ſouvent, le langage des autres Ecrivains Eccleſiaſtiques.

Mais Rainold eſt obligé d'avoüer que Saint Auguſtin , lorsque dans ſon Livre 2. de la Doctrine Chrétienne , il fait le dénombrement des Livres canoniques, y renferme la Sageſſe, Judith, Tobie , & les autres que les Proteſtans appellent apocryphes. ^b *Hoc non diffiteor* , dit-il , mais il conjecture que ce Pere n'a pas été constant dans ce ſentiment : en quoi il ſe trompe. Car ſi Saint Auguſtin à ſuivi en cela le ſen-

^a *Præf. 18. col. 152.* ^b *Prælect. 27. col. 230.*

timent des Eglises d'Afrique, qui reconnoif-
 soient tous ces Livres pour canoniques.
 Comme l'autorité de Saint Augustin de-
 voit être d'un grand poids parmi les Pro-
 testans, il examine en un autre endroit * ce
 que ce Pere dit Liv. 17. de la Cité de Dieu,
 ch. 20. touchant les Livres de la Sagesse
 & de l'Ecclesiastique, qui ont été regar-
 dez comme authentiques & divins par
 l'ancienne Eglise, principalement en Occi-
 dent. Il oppose à cette autorité de Saint
 Augustin les témoignages de Saint Hilaire,
 de Saint Jérôme, & de Rufin. Mais il de-
 voit considerer que Saint Jérôme & Rufin
 vivoient en Orient, & que Saint Hilaire
 copie souvent les Orientaux, & principa-
 lement Origene. Saint Augustin a donc eû
 raison d'alleguer pour son opinion l'auto-
 rité des Eglises d'Occident, puisque dès
 les premiers commencemens du Christia-
 nisme, l'Eglise Romaine qui est la princi-
 pale de toutes les Eglises du Monde, a re-
 connu pour divins & canoniques les Li-
 vres dont il est question. Ce Pere auroit
 pû encore ajouter à toute l'Eglise Occi-
 dentale, l'Eglise d'Egypte, qui tient le se-
 cond rang après l'Eglise Romaine.

Je conclus de cette observation qui me
 paroît bien fondée, que le Professeur d'Ox-

* *Præf.* 38.

ford se trompe ^a lorsqu'il fixe vers l'an 400. dans le Concile de Carthage ce qu'il appelle une erreur. Car il est manifeste que dès les premiers commencemens de l'Eglise Romaine, ces Livres que les Protestans nomment apocryphes, y étoient reçûs comme véritablement canoniques, quoiqu'il n'y eût aucun Decret là-dessus. Ce que Rainold ajoute au même endroit touchant la Version de St. Jérôme sur l'Hebreu, laquelle ayant été reçûe dans l'Eglise, a fait évanouir peu à peu l'ancienne opinion, merite bien qu'on y fasse reflexion, *Postquam*, dit-il ^b, *Hieronymi Versio ex Hebraeo in Ecclesia recepta est: evanescere paulatim coepit opinio illa, quae ex priorum exemplarium auctoritate invaluerat, & sententia Hieronymi Canonis Hebraeorum consentiens unâ cum illius Versione stabiliri.* Il n'est pas surprenant que lors qu'on a cessé dans les Eglises d'Occident, de se servir de l'ancienne édition Latine faite sur les Septante, plusieurs Ecrivains ayent embrassé le sentiment de Saint Jérôme, qui avoit traduit le Canon Hebreu: mais cela ne prouve pas, que l'autre opinion ne soit très-ancienne dans les principales Eglises du Monde.

Il est encore inutile à Rainold de pro-

^a *Præf. 39. col. 364.* ^b *Ibid. col. 365.*

duire un long Catalogue des Auteurs qui ont suivi l'opinion du même Saint Jérôme après Gregoire le Grand , touchant les Livres apocryphes. Il est certain que ce Pape est un des premiers qui ait commencé à donner cours à la nouvelle Traduction sur l'Hebreu. Dès qu'on n'a plus fait autre chose que copier cette nouvelle Traduction avec les préfaces de Saint Jérôme , c'étoit comme une nécessité d'entrer dans la pensée de ce Pere sur le Canon de la Bible. Mais plusieurs sçavans Hommes ont prétendu , qu'il parloit plutôt avec les Juifs dont il publioit le Canon , qu'avec l'Eglise, au moins avec l'Eglise Occidentale.

Au reste Il y a bien des inutilitez dans ces deux gros volumes de Rainold : il s'y étend trop au long sur les matieres de Controverse : mais c'étoit la maladie des Theologiens de ce tems-là ; & à en juger par leurs gros volumes , on croiroit que les Protestans sont beaucoup plus éloignez de nous , qu'ils ne le sont en effet. Il a eû cet avantage d'avoir écrit après Wita-ker dont il a emprunté beaucoup de choses : & il le cite avec éloge en ces termes.*

Ex animo vehementer gaudeo Virum ornatissimum D. Wita-kerum Professore Regium Cantabrigia suas disputationes de controver-

* Præl. 70. col. 801.

sis adversus Jesuitas in lucem edidisse. Les Jesuites , & sur tout Bellarmin , s'étoient rendus formidables à tout le parti Protestant. Bellarmin leur fournit en quelque façon des materiaux. Rainold , comme il le témoigne lui-même , avoit lû en manuscrit les Leçons que ce Jesuite dictoit dans Louvain. J'ai aussi quelque chose de ces Leçons en manuscrit , qui sont écrites de la main d'un Flamand. Je vous les communiquerai , quand vous le souhaitez. Il n'est pas besoin que je vous en dise davantage là-dessus. J'ajouterai seulement , qu'il paroît d'une préface qui est à la tête du premier volume de Rainold , que cet Ouvrage a été imprimé après la mort de l'Auteur, qui dictoit ses Leçons dans l'Ecole d'Oxford en 1585. Je suis &c.

A Paris 1682.



L E T T R E XII.

A Monsieur D*. Docteur de la
Maison & Societé de
Sorbonne.

*Sur un Decret de Rome contre ceux qui sou-
tiennent le mouvement de la Terre. Re-
flexions sur ce Decret & sur les nouvelles
opinions de Descartes , sur la Philosophie
d'Aristote, & sur celle de Platon.*

MONSIEUR,

Il n'y a point de Chrétien qui ne con-
vienne avec vous , que l'Écriture qui
est la Parole de Dieu , ne contient rien que
de très-vrai. Mais ces Philosophes dont
vous m'avez parlé prétendent que lors
qu'il s'agit de matieres qui regardent la
Philosophie ; l'on ne doit pas suivre tou-
jours à la rigueur de la lettre les paroles
du Texte sacré : & en cela ils n'avancent
rien qui ne soit conforme au bon sens &
même à l'autorité des Saints Peres. Il arri-
ve quelque fois , disent-ils , que les Ecri-
vains sacrez , quoique inspirez de Dieu,

* *Dallo.*

ont suivi les opinions vulgaires, & qu'ils se sont accommodés aux locutions reçûes parmi le Peuple.

Ne m'objectez point, que ce langage est de l'impie Spinoza, qui nie absolument les miracles dont il est fait mention dans l'Écriture. Défaites vous de ce préjugé dont plusieurs abusent aujourd'hui. Il faut condamner les conséquences impies que Spinoza tire de certaines maximes qu'il suppose. Mais ces maximes ne sont pas toujours fausses d'elles mêmes, ni à rejeter. Autrement il faudroit faire le procès à plusieurs Personnes très-doctes, & dont les sentimens sont orthodoxes. Quelques-uns de vos plus habiles Theologiens ont crû aussi-bien que Spinoza, que tout ce qui est dans l'Écriture ne doit point être pris à la rigueur de la lettre.

Je mets dans ce rang Holden sçavant Docteur de vôtre Faculté, qui dans son Analyse de la Foi dit en termes précis, * qu'on ne doit ni approuver ni rejeter

** Veritates Philosophicæ nec probanda nec improbanda sunt ex puris nudisque sacra Scriptura verbis & sentiis. Quamvis enim nullam complectatur Scriptura falsitatem, attamen ipsius loquendi modus ut plurimum vulgaris est, atque ad communem hominum captum potius quàm ad loquelæ proprietatem sermonis rigorem adoptans. Hold. Analys. Fid. div. lib. I. c. 5. lect. 1.*

les veritez philosophiques par les paroles seules de l'Écriture sainte. Car bien que les Livres sacrez ne contiennent aucune fausseté, ils parlent ordinairement, comme le vulgaire parle, plutôt selon la portée du commun, que selon une maniere exacte. C'est pourquoi, continuë ce Docteur de Paris, * celui qui voudroit établir les veritez de la Physique, des Mathematiques, de l'Astrologie, & de toute autre partie de la Philosophie, sur de certains passages de l'Écriture, qui n'en font mention qu'en passant, & en des termes usitez parmi le peuple, feroit une chose indigne & d'un Theologien & d'un Philosophe. Selon ce principe qui me paroît bien fondé, je ne voudrois pas tout à fait condamner l'opinion de Copernic, de Gassendi, de Descartes, & de quelques autres Philosophes de nôtre tems, sur le mouvement de la Terre qu'ils croyent être appuyé sur de bonnes raisons.

Je vous avoüe que cette opinion a été condamnée par un Dectet de Rome. Mais ces Philosophes soutiennent, qu'un Decret émané

* *Qui Physicas, Mathematicas, Astrologicas, aut alterius cujusvis Scientia philosophica veritates ex sacra Scriptura locis obiter insertis, & juxta vulgi loquelam expressis tradere vellet, & Theologo & Philosopho indignum ageret.* Hold. ibid.

émané d'une Congregation de Cardinaux , ne doit point prévaloir à la raison, lorsqu'il s'agit d'un fait de cette nature. Mr. Hardi qui n'étoit pas moins bon Chrétien, que bon Mathematicien, m'a dit plusieurs fois, que ce Decret avoit été donné à la sollicitation du Cardinal Bellarmin, qui avoit sçû que quelques Jesuites Alemans aimoient la doctrine de Copernic , & qu'ils avoient dessein de l'enseigner. Ce Cardinal pour empêcher cette nouveauté dans sa Societé fit donner ce Decret. Mr. Hardi croyoit même , que le Pape avoit aussi prononcé là-dessus : mais il ajoutoit en même tems, que les Papes ne sont pas infallibles sur ces sortes de matieres.

Didacus Stunica sçavant Théologien Espagnol , qui nous a laissé un docte Commentaire sur Job imprimé à Toledé en 1584. y appuye de toute sa force le sentiment de Copernic , lorsqu'il explique ces paroles du ch.9. de Job : *Qui commovet Terram de loco suo &c.* Il observe que ce passage paroît difficile * , & qu'il pourroit être

* *Qui locus difficilis quidem videtur, valdeque illustraretur ex Pythagoricorum sententiâ, existimantium Terram moveri naturâ suâ, nec aliter posse Stellarum motus tam longè tarditate & celeritate dissimiles explicari. Quam sententiam tenuit Philolaüs & Heraclides Ponticus, ut refert Plutarchus in Libro de Placitis Philosophorum: quos secutus est*

beaucoup éclairci par l'opinion des Pythagoriciens , qui croient que la Terre a un mouvement de sa nature , & qu'on ne peut expliquer par d'autre voye les mouvemens des Etoiles qui sont si differens les uns des autres. Ce sentiment , dit-il , est aussi de Philolaüs , d'Heraclide de Pont , comme on le voit dans Plutarque & aussi de Numa Pompilius , & de Platon qui étoit persuadé qu'on ne pouvoit soutenir le contraire sans tomber dans une très-grande absurdité. De nôtre tems , continuë Stunica , Copernic a expliqué , selon cette opinion , le cours des Planetes : *Nostro verò tempore Copernicus juxta hanc sententiam Planetarum cursus declaravit.* Ce docte Religieux Augustin, dont le Commentaire est dedié au Roi Philippe I I. va encore plus loin : car il prouve assez au long , que le sentiment de Copernic n'est point opposé aux paroles de l'Ecriture Sainte ; & enfin il conclut qu'on ne peut apporter aucun passage de l'Ecriture , qui dise si clairement , que la Terre n'a point de mouvement , que cet endroit de

Numa Pompilius, & quod magis miror , Plato divinus senex factus ; ita ut secus existimare absurdissimum esse diceret , ut narrat idem Plutarchus in suo Numâ. — Nostro verò tempore Copernicus juxta hanc sententiam Planetarum cursus declarat. Didac. Stun. Comm. in c. 9. Job. p. 205.

Job, dit qu'elle en a un * : *Denique nullus dabitur Scripturæ sacro-sanctæ locus , qui tam apertè dicat Terram non moveri , quàm hic moveri dicit.* Voilà ce que soutient Didacus Stunica : c'est un Théologien Espagnol d'un grand mérite , qui parle de la sorte dans un pays d'Inquisition, & dans un Ouvrage approuvé avec éloge.

Il est vrai , comme vous le marquez dans votre Lettre , que plusieurs Peres de l'Oratoire font profession d'embrasser les opinions de Descartes , quoique depuis peu de tems les Superieurs s'y soient opposés , ou plutôt ayent fait semblant de s'y opposer. Mais après tout , le Cartésisme n'est point la doctrine du Corps , mais seulement de quelques particuliers. Les gens de Port-Royal qui sont en toutes choses les *Antipodes* des Jesuites , ont aussi pris fortement le parti de Descartes. Messieurs Arnauld & Nicole , ne se cachent point là-dessus. Et en effet cette Philosophie s'accommode bien mieux avec leurs sentimens , que celle de l'Ecole. Vous n'ignorez pas avec quelle chaleur les Théologiens de Flandres Amis ou Disciples de Jansenius d'Ipres , se sont déclarés contre Aristote & ses Partisans.

Mr. de Berulle premier Instituteur des Peres de l'Oratoire de France, estimoit l'es-

* *Idem.*

prit & la personne de Descartes , sans entrer dans ses opinions , dont il n'étoit pas capable de juger. Et à vous dire la vérité , bien des gens souhaiteroient , que cette Philosophie questionnaire qui regne depuis long-tems dans nos Ecoles , en fût bannie entierement. Je puis vous assurer qu'on y attribüë bien des choses à Aristote auxquelles ce Philosophe n'a jamais pensé. Le petit Livre que Gassendi a publié *adversus Aristoteleos* , pour avoir lieu de donner plus de cours à sa nouvelle Philosophie , n'est qu'un très-petit abregé d'un excellent Ouvrage , composé par un Italien * sur les Ouvrages & la doctrine d'Aristote. Quelques-uns ont eü dessein d'introduire Platon dans les Ecoles publiques , mais ce dessein n'a point réüssi , parce qu'Aristote y a pris de trop fortes racines , & même parmi nos Théologiens. Dites-moi , je vous prie , que seroient devenus les Ecrits de Saint Thomas , si l'on avoit banni des Ecoles Aristote & ses Commentateurs ?

Peut-être ne sçavez-vous pas , que les

* *Cet Ecrivain Italien est François Patrice, dont l'Ouvrage a été imprimé in folio à Bâle sous ce titre en 1581. Francisci Patricii Discussionum Peripateticarum tomi quatuor, quibus Aristotelicæ Philosophiæ universa historia atque dogmata cum Veterum placitis collata, eleganter & eruditè declarantur.*

premiers Peres de l'Oratoire avoient comme formé le dessein , d'introduire parmi eux la Philosophie de Platon , qui leur paroissoit avoir quelque chose de plus grand & de plus sublime pour la Théologie. Quelques-uns d'eux ont publié des Ouvrages sur cette Philosophie. Le Pere Fournent qui passe pour un de leurs plus habiles en ce genre, a fait imprimer un Cours de Philosophie , où l'on trouve un mélange peu judicieux de la Philosophie de Platon avec celle d'Aristote. Cet Ouvrage étoit destiné pour l'usage de l'Academie de Juilli: mais il n'a été goûté de personne, non pas même de ceux de sa Compagnie. Ce n'est pas qu'il n'y fasse de très-belles remarques sur le Platonisme : mais ce n'est pas de quoi il s'agissoit. Aussi n'a-t'il été d'aucun usage pour leur Collège de Juilli. On l'a regardé comme un Livre qui contient de fort bonnes choses, mais qui dans sa totalité ne peut être d'aucune utilité : *Infelix operis summa.*

On ne sçauroit nier , qu'il n'y ait d'excellentes choses dans les Ouvrages de Platon ; mais elles sont quelquefois accompagnées de je ne sçai quel galimatias. Ce que vous ne trouverez point dans les Livres d'Aristote , qui écrit d'une maniere beaucoup plus exacte. Quelques Sçavans après Ciceron, ont à la verité donné à Platon le

nom de *Divin*. Mais tout *Divin* qu'il est , il a été en quelque façon le Pere des plus anciennes herésies. Son style qui est fort étudié n'est pas entierement du goût de Longin. Cet habile Critique blâme quelques unes de ses expressions qui sont en effet outrées , & auxquelles on ne peut donner raisonnablement le nom de *sublimes*. Il est vrai qu'il y a eu des Platoniciens qui ont défendu leur Maître contre Longin. Mais tout ce qu'ils ont pû dire pour sa défense ne le justifie point. Il a imité par excès le style politique , ayant quelque fois encheri sur les expressions hyperboliques des Poètes. En un mot le *Divin* Platon pour avoir voulu s'élever trop au dessus des hommes , est souvent tombé dans un galimatias pompeux , que que quelques-uns confondent avec le *sublime*. Je suis &c.



L E T T R E XIII.

A Monsieur l'Abbé G. de la Maison & Societé de Sorbonne.

Quatre Anecdotes qui regardent la seconde Edition des Ceremonies & Coûtumes des Juifs , publiées par Monsieur Simon en 1681.

J E réponds , M O N S I E U R , aux quatre difficultez que vous m'avez proposées, sur la nouvelle Edition des *Ceremonies & Coûtumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs.*

I. Vous ne reconnoissez point , dites-vous , mon style dans l'Epître dedicatoire. Aussi n'est-elle point de moi , mais de Mr. de Fremont d'Abancourt. Voici comme la chose s'est passée. La Billaine qui faisoit la dépense de l'impression de ce Livre souhaita qu'il fût dédié à Monsieur l'Evêque de Condom : à quoi je ne m'opposai point. Le Prélat à qui l'on en donna avis, témoigna qu'il seroit bien aise de lire lui-même le Manuscrit du supplement que l'Auteur avoit ajouté : ce qu'il fit. Et après l'avoir lû il jugea à propos de le renvoyer à Mr. Pirot , pour l'approuver en qualité de Cen-

seur Royal. Et c'est en effet en cette qualité qu'il a donné son approbation à l'Ouvrage après l'avoir bien examiné. Alors je m'en retournai à ma campagne. Mr. d'Ablancourt, plutôt à la prière de la Billaine, qu'à la mienne, se chargea de l'Epître dedicatoire, qui fut aussi envoyée au Prelat, comme étant de moi, & il l'a lûe, & même agréée avant qu'elles fût sous la presse. S'il y a donc quelque chose qui ne vous plaise point dans cette Epître, vous en devez rejeter la faute sur Mr. d'Ablancourt, qui me dit en partant, qu'il alloit faire un *galimatias pompeux*. En quoi il a, direz-vous, très-bien réüssi : mais il n'y a rien du mien ; car je n'étois plus à Paris, lorsqu'elle fut composée.

2. Vous me demandez ce que veulent dire de certains crochets ou parentheses, qu'on voit en quelques endroits du corps de l'Ouvrage, & qui semblent y avoir été mis exprès. Pour contenter vôtre curiosité, je vous dirai librement, que tout ce qui est entre deux crochets vient de l'Approbateur de l'Ouvrage, & non de l'Auteur. Quand Mr. Pirot m'eût rendu mon Manuscrit avec les additions qu'il jugea nécessaires d'y inserer, je les marquai moi-même entre deux crochets, afin que dans l'Imprimé je pûsse distinguer ce qui étoit

veritablement de moi , d'avec les additions ou gloses du Censeur Royal ; parceque j'étois obligé de remettre mon Original à Monsieur le Chancelier, & que je n'en avois point d'autre Copie. Par exemple à la fin de l'Ouvrage après ces mots , *Afin qu'il change le pain & le vin au Corps & au Sang de Nôtre Seigneur*, on lit ceux-ci entre deux crochets : [quoique cela ait été expliqué par les Grecs au Concile de Florence , qui déclarèrent croire , que ces paroles , *Ceci est mon Corps* font la consecration]. Tout cela est de l'Approbateur , & nullement de moi. Je dis la même chose de ce qu'on lit au bas de la page 42. & au bas de la page 43. entre deux parentheses.

3. Vous me demandez encore , pourquoi dans cette nouvelle Edition qui contient un supplement si considerable , on ne trouve point d'autre Privilege , que celui de la premiere édition en 1674. où ce supplement n'étoit point. Je répons à cela , que c'est une ruse de la Billaine , parce que le premier Privilege avoit été donné pour un assez grand nombre d'années ; au lieu que le second ne fut donné que pour quatre ans. Si vous doutez de la verité de ce second Privilege , Lambin qui a été l'Imprimeur , & à qui je l'ai laissé étant en mon nom , vous le fera voir quand vous le souhaitez.

4. Enfin vous desirez de sçavoir , pour-
quoi vous n'avez point trouvé dans votre
exemplaire l'Approbation de Mr. Pirot , &
pourquoi on lit seulement à la tête du Li-
vre, *avec Privilege du Roi* , sans qu'il y soit
fait mention de l'Approbation doctorale.
Ce qui a fait juger à quelques-uns , dites-
vous , que l'Ouvrage n'avoit point été ap-
prouvé. Ceux qui ont eû cette pensée ne
sçavent pas apparemment , que Monsieur
le Chancelier n'accorde aucun Privilege ,
que le Livre n'ait été vû & approuvé par
un Censeur ou Approbateur Royal , qu'il
nomme exprès. Je crois que la Billaine a
encore ici usé de ruse , lorsqu'elle a suppri-
mé l'Approbation doctorale , qui est fort
postérieure au Privilege qu'elle joignoit à
la nouvelle Edition. Si vous avez le moin-
dre doute sur cette Approbation , voyez le
Secretaire de Monsieur le Chancelier , à qui
j'ai remis l'Original , & vous trouverez à la
fin du manuscrit l'Approbation écrite de
la main de Monsieur Pirot. Cela est tout-à-
fait dans les formes ; & l'on ne devoit ja-
mais en user autrement. Car par ce moyen
l'Approbation des Docteurs qui doivent
répondre du Livre, demeure entre les mains
de Monsieur le Chancelier. J'ai même lû
d'anciens Privileges dans lesquels les noms
des Approbateurs étoient inserez , sur l'at-

testation desquels le Roi témoignoit avoit accordé le Privilege. Voilà , Monsieur , tout ce que j'ai à vous dire sur les quatre difficultez que vous m'avez proposées. Je vous laisse la liberté d'en faire part à vos Amis. Madame de la Haye * , cette Heroïne , qui sçait tant de bonnes choses , & de laquelle on peut dire , *Hominum qua mores vidit & urbes* , m'avoit déjà insinué , qu'elle ne me croyoit point l'Auteur de l'Epitre dédicatoire , & elle m'en a même marqué les raisons. Je vous les dirai en particulier , quand j'aurai l'honneur de vous voir à Paris , où j'espere aller dans peu de jours. Je suis Monsieur &c.

A Bollevile 1682.

* *Madame de la Haye de la Maison de Monthelon, étoit Femme de Monsieur de la Haye, qui a été Ambassadeur à Constantinople & à Venise. Elle parloit plusieurs langues, & entre autres le Grec vulgaire & le bel Italien. Elle avoit trop d'esprit & trop d'érudition pour une Femme.*



L E T T R E X I V .

A Monsieur J. H.

*Reflexions sur un Manuscrit Cophte des
Evangiles qui est dans la Bibliotheque du
Roi, & où l'on voit une figure de J E S U S -
C H R I S T qui communioit ses Disciples.
On ne se mettoit point autrefois à genoux
dans nos Eglises pour adorer l'Eucha-
ristie.*

M O N S I E U R

Le Manuscrit Cophte dont on vous a
parlé, se trouve dans la Bibliotheque du
Roi, n. 329. Il est tel qu'on vous l'a repre-
senté. On y trouve une figure de nôtre Sei-
gneur, qui donne son Corps à ses Apôtres
dans la dernière Cene qu'il fit avec eux. Ils
le reçoivent debout, étant seulement incli-
nez à la maniere des personnes qui adorent.
Les Catholiques inferent de-là avec raison,
que les Cophtes adorent J E S U S - C H R I S T
dans l'Eucharistie. Et encore même aujour-
d'hui dans l'Orient, la posture de ceux qui
adorent est d'avoir le corps incliné. Il n'y
a pas même long-tems, que les Chanoines

de Lyon amateurs & conservateurs de leurs anciennes Ceremonies , plus qu'aucune autre Eglise de France , ne se mettoient point à genoux au tems même de l'élevation de l'Eucharistie ; & cette même pratique avoit aussi été dans les autres Cathedrales. * Sur quoi leur Doyen , qui étoit un Docteur de Sorbonne, plus sçavant dans la Scolastique & dans les Ecrits des Théologiens modernes que dans l'Antiquité, leur fit un procès, qui fut porté par ces Chanoines avec éclat jusqu'au Conseil du Roi.

Monfieur le Moine que vous connoissez, étant sur le point de quitter la France pour se retirer à Leyde , où il est presentement Professeur en Théologie , fut curieux de voir ce Manuscrit , afin d'en pouvoir juger par ses propres yeux. Il y a environ cinq cens ans qu'il a été écrit par un Cophte nommé Michel , qui étoit Archevêque de Damiete. Les titres sont en Arabe qui est la langue vulgaire du pays. Mr. le Moine que je vis avant son départ , m'avoia que la posture des Disciples de J E S U S - C H R I S T qui recevoient son Corps , étoit veritablement la posture des gens qui adoroient à la ma-

* Voyez là-dessus le tome 1. des Lettres Choieses deuxième édition vers la fin. On y rapporte assez au long les Pièces qui concernent ce procès des Chanoines de Lyon avec leur Doyen.

niere des Orientaux : mais il nioit la consequence que les Catholiques en tiroient, sans en avoir d'autre raison que ses préjugés. Comme vous le verrez apparemment, lorsque vous vous en retournerez chez vous par la Hollande, sçachez de lui-même si ce que je vous dis n'est pas la pure vérité.

Au reste je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer à cette occasion, que vos Evêques m'ont parû entêtés contre l'adoration de l'Eucharistie, lorsqu'ils ont fait ajouter depuis peu à leur Liturgie cette note, que quoi qu'on communie à genoux, on n'adore point l'Eucharistie. Mais ils devoient sçavoir, que soit qu'on communie à genoux ou debout, on ne laisse pas d'adorer. Il n'y a pas encore cent ans que les Chanoines de Lyon, dont je viens de vous parler, se mettent à genoux dans le tems qu'on adore l'Eucharistie dans nos Eglises. C'est pourquoi l'addition * que vos Evêques

** Cette addition se trouve aux pages 207. 208. de l'édition Française imprimée à Londres en 1678. sous le Roi Charles II. Voici ce qu'elle porte : De peur que cette genuflexion ne soit mal interpretée & tournée en abus, soit par ignorance ou infirmité, soit par malice & opiniâtreté, l'on déclare en ce lieu, que par-là l'on n'a point intention de déferer aucune adoration au pain & au vin du Sacrement qui sont là reçûs corporellement, ou à au-*
cun

on insérée en lettres italiques dans l'endroit de leur Liturgie , où il est parlé de la Communion ne me paroît pas bien sensée. Car les Communians adoroient autrefois aussi bien dans l'Occident que dans l'Orient étant debout & inclinez. Ces Episcopaux , qui sont pour ainsi dire les singes de l'Eglise Romaine , ont très-mal reformé nôtre Messe ou Liturgie , dans un endroit de très-grande importance , & qui devoit être conservé religieusement ; parce qu'il se trouve dans toutes les Liturgies des Eglises d'Orient. C'est la priere qu'on nomme *l'invocation du Saint Esprit*. Aussi Cassandre a-t'il fait il y a long-tems ce reproche aux Protestans dans sa *Consultation* : reproche qui est très-bien fondé , & que Grotius a eû raison de renouveler dans ses Ecrits contre le fameux Rivet. Il n'y a pas long-tems que je m'entretins là-dessus avec un de vos Episcopaux , qui ne pût s'empêcher de m'avouer , qu'il seroit à propos de reformer cet endroit de leur Liturgie , & de la rendre plus conforme qu'elle n'est , aux Liturgies Orientales. Mais il faudroit que cette reformation se fit par un acte du Parlement ;

cune presence corporelle de la chair naturelle & du sang de JESUS-CHRIST. Cette note est plus digne d'un Calviniste qui ignore les anciennes ceremonies de l'Eglise, que d'un servant Episcopal.

au moins dans une Assemblée publique, du consentement du Roi & des Seigneurs. Il y auroit bien d'autres choses à reformer dans cette Liturgie Anglicane, si l'on en venoit là. Je ne vous ai rapporté la remarque que je viens de faire, que pour vous faire connoître que vos premiers Reformateurs n'ont été que des demi-Théologiens, qui ont introduit sans raison plusieurs nouveutez dans l'Office de leur Eglise. Je suis Monsieur &c.

1682.

L E T T R E X V.

A Monsieur B.

Jacques le Fevre d'Estaples a traduit en François tout le nouveau Testament : mais sa Version est très-peu connue. Elle lui attira des affaires de la part des Théologiens de Paris. Les plus grandes Dames de la Cour l'engagèrent à ce travail. Reflexions sur le Decret de la Faculté de Theologie de Paris contre les Versions en langue vulgaire au tems d'Erasmus & de Luther.

MONSIEUR,

Quoi que je n'aye trouvé à la tête d'aucune Version du nouveau Testament en

nôtre langue, le nom de Jaques le Fevre d'Estaples, on ne peut ce pendant douter, qu'il ne soit l'Auteur d'une Version Françoisise qui a été imprimée a Paris par Simon de Colines. Les quatre Evangiles de cette Traduction sont dans la Bibliotheque du Roi : mais le nom du Traducteur n'est ni au commencement ni à la fin du Livre. Il n'est point non plus dans le Catalogue des Livres de cette Bibliotheque. J'en ai averti Mr. Clement, qui l'y aura apparemment ajouté. Jusqu'à present j'avois crû, que le Fevre n'avoit osé continuer son Ouvrage, de peur d'irriter davantage les Docteurs de Paris qui s'étoient déchainez contre lui. Ils condamnoient alors generalement toutes les Traductions de l'Ecriture en langue vulgaire. Erasme témoigne dans une de ses Lettres, que Jaques le Fevre avoit été obligé de prendre la fuite pour avoir mis en François les quatre Evangiles ; mais que depuis il avoit été rappelé à la Cour : *Jacobus Faber qui metu profugerat, non ob aliud, nisi quod verterat Evangelia Gallicè, revocatus est in Aulam* *. Quand ce Critique écrivit à Bilibaldus cette Lettre en 1526. il ne sçavoit pas apparemment, que le Fevre avoit publié dès l'année 1523. tout le Nouveau Testament en nôtre langue, com-

* *Eras. epist. lib. 30. epist. 4.*

me il paroît de ces paroles qu'on lit à la fin du deuxième tome : *Cette seconde partie du nouveau Testament contenant les Epistres de S. Pol , les Epistres Catholiques , les Actes des Apostres , l'Apocalypse de S. Jehan l'Evangéliste , fust achevée de imprimer en la maison de Simon de Colines Libraire juré en l'Université de Paris demeurant en la rue St. Jehan de Beauvais devant les Ecoles du decret , l'an de grace 1523. le 6^e. jour du mois de Novembre.* Ce second tome de la Version de Jaques le Fevre est encore plus rare que le premier , qui ne contient que les Evangiles. Je ne parle ici que de la première édition qui est en beaux caractères demi-Gothiques. Ces sortes de caractères étoient du goût de Colines.

Il est bon que vous sçachiez, qu'on trouve au commencement de cette seconde partie une longue préface qui est de l'Auteur sous le titre de , *Epistre exhortatoire à tous les Chrestiens & Chrestiennes.* Elle commence par ces mots : „ S. Pol parlant de la „ Sainte Escripiture aux Romains dit , que „ toutes les choses qui sont escriptes sont „ escriptes à nostre doctrine , afin que par „ patience & consolation des Escripures , „ nous ayons esperance , c'est à dire que „ instruits par les Saintes Escripures toute „ nostre fiance soit en Dieu. Ce n'est donc-

30 ques point de merveille se ceux qui sont
 30 touchez & tirez de Dieu desirent la vraye
 30 & vivifiante doctrine , qui n'est que la
 30 Sainte Escripiture. Auquel desir passez
 30 trente six ans ou environ fust incité le
 30 très-Noble Roy Charles huitième de ce
 30 nom, à la requeste duquel la Sainte Bible
 30 fust entierement mise en langue vulgai-
 30 re , afin que aucunes fois il en peust avoir
 30 quelque pasture spirituelle , & pareille-
 30 ment ceulx qui estoient sous son Royau-
 30 me , cooperant à son saint & fructueux
 30 desir , vng sçavant Docteur en Theologie
 30 son Confesseur , qui avoit nom Jehan de
 30 Rely , constitué en Dignité Episcopale
 30 grand Annonciateur de la parole de Dieu:
 30 & lors fust imprimée la dicte Bible en
 30 François ; & depuis derechief par plusieurs
 30 fois, comme encore de present est , & se
 30 peut trouver de jour en jour aux bouti-
 30 ques des Libraires. Et presentement il a
 30 pleu à la bonté divine inviter les nobles
 30 cueurs & Chrestiens desirs des plus haul-
 30 tes puissantes Dames & Princesses du
 30 Royaume derechief faire imprimer le
 30 nouveau Testament pour leur édification,
 30 afin qu'il ne soit seulement de nom dict
 30 Royaume très-Chrestien , mais aussi de
 30 faict. Et leur a pleu , qu'il ait été reveu
 30 & conferé à la lettre Latine, ainsi comme

» le lifent les Latins pour les faultes , ad-
 » ditions , & diminutions qui fe trouvoient
 » en ceulx qui estoient reimprimez , ce que
 » par la grace de Dieu a esté fidellement
 » fait.

Je vous ai copié cet extrait , parce que la premiere edition de ce nouveau Testament est très-rare, & il n'y a que peu de jours que je l'ai trouvée par hazard. Il y en a eû d'autres éditions , & ceux mêmes qui ont fait imprimer à Anvers en 1530. une Bible entiere Françoisé, y ont inseré cette Version de Jaques le Fevre sans le nommer ; mais ils n'y ont point mis la preface qui est à la tête de la seconde partie. Ce Jaques de Rely dont le Fevre fait l'éloge, a été aussi bien que lui Docteur de la Maison de Navarre. Il a été de plus Doyen de St. Martin de Tours & Evêque d'Angers. La Version Françoisé de la Bible , qu'on lisoit communément en France avant que de Rely en eût fait publier une nouvelle edition sous le Roi Charles VIII. étoit celle de Guiars des Moulins , qui avoit été faite sur le Latin de Comestor. On se contenta de la retoucher en quelques endroits. C'est pourquoi le Fevre a raison de dire , que les Bibles Françoises qui avoient précédé sa Version du nouveau Testament, étoient pleines de fautes , d'additions , & de diminutions.

Du reste après avoir lû l'*Epître exhortatoire* de Jaquès le Fevre , je n'ai point été surpris , que les Théologiens de Paris lui ayent suscité des affaires au sujet de sa nouvelle Traduction , quoi qu'il eût à la Cour de puissans Patrons , qui l'avoient porté à donner au public cet Ouvrage. Il semble avoir pris plaisir à combattre ces Théologiens qui ne l'aimoient point. Ce qui n'étoit pas judicieux dans un tems que les Protestans d'Alemagne troubloient la paix de l'Eglise par leurs disputes. Je suis sûr que vous ne serez pas fâché de voir encore un extrait de cette *Epître exhortatoire*, où l'Auteur parle des motifs qu'il a eûs de publier sa nouvelle Traduction :

» Qui est-ce doncques , dit le Fevre, qui
 » n'estimera estre chose deue & convenan-
 » te à salut , d'avoir ce nouveau Testament
 » en langue vulgaire ? Qui est chose plus
 » necessaire à vie , non point de ce monde ,
 » mais à vie spirituelle ? Se en chascune des
 » Religions particulieres , ils ordonnent ,
 » que chascun d'eulx ignorant le Latin aye
 » sa reigle en langue vulgaire , & la porte
 » sur soi , & l'aye en memoire , & qu'on
 » leur expose plusieurs fois en leurs chapi-
 » tres , de tant par plus forte raison les sim-
 » ples de la Religion Chrestienne seule ne-
 » cessaire (car il n'en peust estre qu'une

„ (nécessaire) doivent avoir leur reigle qui
 „ est la parole de Dieu, l'Esriture pleine de
 „ grace & de misericorde.... Cette sainte
 „ Esriture est le Testament de J E S U S
 „ CHRIST, le Testament de nostre Pere
 „ confirmé par sa mort, & par le Sang de
 „ nostre Redemption. Et qui est-ce qui dé-
 „ fendra aux enfans de avoir, veoir, & lire
 „ le testament de leur Pere? Il est doncques
 „ très-expedient de le avoir, le lire & le
 „ oüir, non une fois, mais ordinairement
 „ és chapitres de JESUS-CHRIST qui sont
 „ les Eglises, où tout le peuple tant simple
 „ comme sçavant se doit assembler à oüir &
 „ honorer la sainte parolle de Dieu. Et telle
 „ est l'intention du debonnaire Roi tant de
 „ cueur que de nom très-Chrestien, en la
 „ main duquel Dieu a mis si noble & si
 „ excellent Royaume à la gloire du Pere
 „ de misericorde, & de JESUS-CHRIST son
 „ Fils. Laquelle chose doit donner courage
 „ à tous ceulx dudit Royaume de profiter
 „ en vraye Chrestienté, ensuivant, enten-
 „ dant, & croyant la vivifiante parolle de
 „ Dieu. Et benoiste soit l'heure, quant elle
 „ viendra, & benoists soyent tous ceulx &
 „ celles qui procureront ce estre mis à effet,
 „ non point seulement en ce Royaume,
 „ mais par tout le Monde.

„ Quoi qu'il y ait quelque chose de très-

édifiant dans tout ce discours, il n'est pas mal-aisé de voir, que le Fevre parloit le langage des Protestans d'Alemagne, avec lesquels il avoit de grandes liaisons, & qui vouloient qu'on lût dans les Eglises l'Ecriture sainte en langue vulgaire. En un mot il tendoit à introduire la Reforme en France. Les nouveutez étoient du goût de quelques Seigneurs, & de quelques Dames de la Cour. Jaques le Fevre qui édifioit tout le monde par sa vie exemplaire, donnoit un grand mouvement à ces nouveutez. Son érudition étoit très-grande pour ce tems-là : ses bonnes mœurs le faisoient aimer & estimer de tout le monde. Il n'avoit gueres d'autres Adversaires que les Docteurs de Paris, qui étoient cependant ses Confreres. Le fameux Noel Beda, l'ennemi juré des belles Lettres, se déclara ouvertement contre lui & contre Erasme. Au reste si le Fevre n'avoit pas favorisé dans sa belle preface ou *Epître exhortatoire* les nouveutez, il n'auroit pas été blamable pour avoir mis en meilleure forme une Version qui étoit alors entre les mains de tout le monde. Car on venoit de réimprimer à Lyon toute la Bible en François, telle qu'elle avoit été imprimée par l'ordre de Charles VIII. Cette longue preface qui paroissoit affectée sembloit n'avoit été faite, que pour ap-

puyer quelques propositions de Luther, que la Faculté de Théologie de Paris avoit censurées deux ans auparavant. Le Fevre devoit faire reflexion sur cette belle maxime de Saint Paul , *Omnia licent , sed non omnia expediunt*. Les Versions de l'Ecriture en langue vulgaire ne sont point blâmables d'elles-mêmes ; mais il y a eû de certains tems où on ne les a dû permettre qu'avec de grandes précautions , à cause des suites fâcheuses qui en naissoient : & c'est alors qu'on doit mettre en pratique ce Vers d'un ancien Poëte :

Non profit potius , quidquid obesse potest.

La Faculté de Théologie de Paris étoit alors si contraire aux Traductions de la Bible en langue vulgaire , qu'en cette même année 1523. elle censura cette proposition: *Tous les Chrétiens , & principalement les Clercs doivent être induits à l'étude de l'Ecriture sainte , parce que les autres Sciences sont humaines & peu utiles **. C'étoit empêcher en quelque maniere les Ecclesiastiques de s'appliquer à l'étude de l'Ecriture. Son
but

* *Omnes Christiani & maximè Clerici sunt inducendi ad studium Scripturae sanctae, quia alia Doctrinae sunt humanae & parum fructuosa.*

but principal néanmoins ne tendoit, qu'à ne pas permettre indifferemment à tout le monde la lecture de l'Écriture sainte. Cette permission, disoit cette Faculté, renouveleroit les erreurs des Pauvres de Lyon, qui avoient été condamnées. Voici les propres termes de la Censure tirez des Registres de Sorbonne : *Hæc propositio secundum primam partem, Laicos quoscumque ad studium sacra Scripturae & difficultatum ejusdem esse inducendos, sicut & Clericos, ex errore Pauperum Lugdunensium deducitur.*

On ne peut pas dire, que ce Decret des Théologiens de Paris n'eut aucun lieu, comme plusieurs autres que ces sages Maîtres ont donnez avec trop de précipitation. Car il fut ensuite autorisé par un Arrêt du Parlement en 1525. qui étoit confirmatif d'une Censure de ces Théologiens contre une Version Françoisé de l'Office de la Sainte Vierge. Il est dit expressément dans cet Arrêt, *qu'il n'étoit expedient ni utile à la chose publique, qu'aucunes translations de la Bible fussent permises être imprimées.* On y rapporte même les propres paroles du Decret de cette Faculté. Les voici : *Post maturam omnium Magistrorum deliberationem, fuit unanimi consensu dictum & conclusum, quod in sequendo conclusiones dudum per ipsam factas, neque expediens est neque utile*

Reipublica Christiana, imò *visâ hujus temporis conditione potius perniciosum*, non solum translationem horarum, sed etiam alias translationes *Bibliae*, aut partium ejus, prout jam passim fieri videntur, admitti, & quod ille quæ jam emissa sunt supprimi magis deberent. Ces Docteurs, comme vous le voyez, veulent que leur Censure soit retroactive, & qu'elle s'étende aux Versions de l'Écriture qui avoient précédé. Il est bon que vous sçachiez, qu'en ces tems-là, lorsqu'il arrivoit des broüilleries en matiere de Religion, le Roi & son Parlement, s'adressoient ordinairement aux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, pour sçavoir leur Avis doctrinal. Après quoi le Prince ou ses Officiers donnoient un Arrêt qui devoit tenir lieu de décision.

Il est nécessaire, que vous fassiez attention sur ces mots de la Censure, *Visa hujus temporis conditione*, eû égard au tems present. Ils font voir manifestement, que le Decret de la Faculté n'étoit que provisionnel, & qu'il a été donné à cause des nouvelles Heresies : cependant il se trouve encore aujourd'hui des Docteurs de Sorbonne, qui prétendent que la Censure est generale & sans aucune restriction. Mais il est aisé de montrer, que la question touchant la Version de l'Écriture en langue

vulgaire est du nombre de celles qui regardent les faits de pure discipline, & qui se reglent selon les tems, les lieux, & les personnes. Vous devez aussi remarquer, qu'en ce tems-là il n'y avoit encore aucune Version Françoisé qui eut été faite par les Calvinistes ; leur premiere Traduction Françoisé de la Bible n'ayant paru qu'en 1535. Ainsi toutes ces Défenses tant de la Faculté de Théologie, que du Parlement de Paris, ne pouvoient gueres tomber que sur les Bibles Catholiques, eû égard seulement au malheur des tems, à cause de l'heresie de Luther.

C'est pour cette raison, que dans un Arrêt du Parlement de Paris en la même année 1525. contre la doctrine de Luther, on ajoute ces mots : *Ladite Cour a ordonné & ordonne, qu'il sera enjoit de par le Roi à tous ceux qui ont en possession les Livres du Cantique, du Pseautier, Apocalypse, les Evangiles, Epîtres de S. Paul, & autres Livres du Vieil & du Nouveau Testament contenus en la sainte Bible, qui ont été de nouveau translatez de Latin en François, & imprimez, & aussi un Livre imprimé contenant aucuns Evangiles & Epîtres des Dimanches, & aucunes solemnitez de l'année, avec certaines Exhortations en François, les mettent & apportent dedans huit jours*

après la publication du présent Arrêt.

Comme le Docteur Beda dans ses Remarques contre le Fevre imprimées à Paris en 1526. parle assez au long de ce dernier Ouvrage , qui fut publié pour l'usage de Meaux , où les nouveautez commencèrent à se répandre , je veux vous rapporter les propres paroles de Beda , parce que son Livre , dont une partie des exemplaires fut supprimée, est devenu rare. „ Diebus istis , „ (dit ce Docteur fol. 119.) oblatuſ est „ Theologorum Parisiensium Liber unus „ qui vulgò dicitur Liber Exhortationum „ super Epistolas & Evangelia pro usu Mel- „ densi , quòd complectatur videlicet Epif- „ tolas & Evangelia quæ Dominicis & non- „ nullis diebus festis in Ecclesia leguntur, in „ Gallicam versus linguam , adjunctâ cui- „ cumque Epistolæ & Evangelio exhortato- „ riâ Oratione ad populum ; postulatumque „ uti de eo priùs justè perpenſo & discussò, „ Dominis per sedem Apostolicam delegatis „ pro hæresum extirpatione suum daret „ doctrinale Judicium. Libro autem pro „ fidei zelo vigilanter examinato , comper- „ tum est , quòd licet passim & omni ferè „ paginâ declametur nihil esse populo præ- „ ter Evangelium prædicandum , vix tamen „ ulla ipsarum est Exhortationum , quæ in „ toto Evangelicæ consentiat veritati : quod

» Studiosis constare poterit , certo per ipso-
 » rum cœtum Theologorum super ea re
 » edito judicio. Libri autem illius Auctores,
 » ut dicitur , fuerunt Jacobus Faber & ejus
 » Discipuli. Vous voyez par cet exposé de
 Beda , qu'il y avoit alors dans Paris des
 Docteurs qui prenoient la qualité de Déle-
 guez du Saint Siege pour l'extirpation des
 heresies , qui étoient une espece d'Inqui-
 siteurs , quoi qu'à parler proprement il n'y
 eût en France aucun tribunal d'Inquisition.

Si ceux qui remplissent aujourd'hui le
 Monde de leurs écrits sur les Versions de
 la Bible en langues vulgaires , avoient fait
 les réflexions que je viens de vous marquer ,
 ils n'auroient pas publié tant de volumes
 sur une matiere qui ne souffre d'elle même
 aucune difficulté , lors qu'on l'examine sans
 aucun préjugé. A quel propos Mr. Arnauld
 & ses Disciples font-ils venir à leur secours
 toute l'Antiquité sur un point qui n'est que
 de discipline ? Les tems ayant changé la
 discipline a pû changer. Si les Docteurs de
 Paris étoient presentement requis en Corps
 de donner leur Jugement doctrinal sur le
 même fait , je suis sûr , qu'ils parleroient
 autrement que leurs Prédecesseurs, à la ré-
 serve d'une tres petit nombre. Les raisons
 qui portèrent alors la Faculté de Théologie
 de Paris à s'opposer aux Versions de l'Ecri-

ture en langues vulgaires ne subsistent plus.

Je m'étonne que le Docteur Arnauld qui a ramassé sur ce sujet un si grand nombre d'autoritez, n'ait point allegué le témoignage de Riccoldus, qui a écrit doctement contre les erreurs des Mahometans, & principalement contre leur Alcoran. Ce sçavant Religieux Dominicain, qui avoit étudié la langue Arabe dans leur Ecole de Bagdad, leur fait voir, que les Livres sacrez des Chrétiens ont été publiez dans toutes les langues, afin qu'ils fussent lûs de tout le Monde; qu'au contraire l'Alcoran n'a été donné qu'en Arabe, & qu'eux Mahometans sont dans cette croyance, qu'aucun ne peut l'entendre, s'il ne sçait la langue Arabe. *Alcoranus, dit Riccoldus, dicit se esse datum à Deo solum Arabicè, & Saraceni tenent certissimè, quòd nullus potest intelligere nisi sciat linguam Arabicam.* Excusez cette petite digression que j'ai faite à l'occasion de la Version de Jaques le Fevre d'Estaples, & du Decret des Docteurs de Paris contre les Versions de l'Ecriture en langue vulgaire. Je suis &c.

à Paris Juin 1685.

L E T T R E X V I *.

*Reflexions sur la Bibliotheque d'Apollodore
publiée par Mr. le Fevre de Saumur. Eloge
de Meziriac.*

Ayez patience, mon N. Je vous enverrai dans peu de jours l'Appollodore de Mr. le Fevre, que vous me demandez avec tant d'instance. Ce petit Ouvrage n'est que l'abregé d'un plus gros, que cet ancien Grammairien avoit composé, & que nous n'avons plus. Je vous avertis par avance, que vous ne trouverez point dans les Notes de Mr. le Fevre, ce qu'il a promis sur cet Auteur dans une de ses Lettres que vous avez lûë. Ce n'est pas que ce sçavant Critique n'ait eû toute l'érudition necessaire pour cela : mais il n'avoit ni le tems ni la commodité de donner au Public des Ouvrages qui demandassent de longues recherches. Outre que dans le lieu où il étoit obligé de demeurer, il n'auroit pas trouvé facilement des Libraires qui eussent voulu se charger de l'Impresion de ces sortes de Livres. Vous devez aussi considerer, que

** Mr. Simon a écrit cette Lettre & les deux autres
qui suivent à son Neveu*

le Fevre n'étoit pas à son aise ; qu'il étoit chargé d'une Classe d'Humanitez , en quoi consistoit tout son revenu ; & par dessus le tout, il avoit une femme & des enfans , très-méchant meuble pour un Homme de Lettres. Il n'avoit pas profité de cette belle leçon d'Horace : *Melius nil cœlibe vitâ.* Vous pouvez juger , qu'un Homme tel que je vous le dépeins , & avec qui j'ai eû autrefois un long entretien , ne possédoit pas un grand fond de Livres. Aussi me témoigna-t'il qu'il en avoit peu, *Librarum curta supellex.* Loin d'être en état de faire de nouvelles acquisitions , il se voyoit comme dans la nécessité d'en vendre une partie pour subvenir à de plus grands besoins.

Ce sçavant Homme a très-bien remarqué au commencement de ses petites Notes , que nous n'avons point la véritable Bibliothèque d'Apollodore, mais seulement un abrégé. Ce qu'il justifie par Photius dont il rapporte les paroles. Il s'étonne que ce docte Critique n'ait pas vû , que le petit Livre que nous avons encore aujourd'hui n'est que l'abrégé d'un plus ancien , qui avoit été composé par Apollodore. D'où la Fevre infere , que Photius qui a confondu l'un & l'autre , ne parle point exactement , *Itaque non satis exactè Photius, qui utrumque confudit.* Mais il me semble que

Photius , qui fait profession de parler des Livres qu'il lisoit dans le lieu où il étoit alors , ne peche point contre l'exactitude. Car il caractérise très-bien celui ci , qu'il appelle *biblidarion*, *petit livre*. Et il observe, que la meilleure partie de ce petit livre est une narration abrégée. Tout ce qu'on peut conclurre de-là, est que dès le tems de Photius l'abrégé de l'Ouvrage d'Apollodore étoit entre les mains des particuliers , & qu'on n'y trouvoit plus le véritable Apollodore. Il est arrivé la même chose à un grand nombre d'autres Livres Grecs , dont il ne nous reste plus aujourd'hui que des abrezés , auxquels même les Abreviateurs ont inseré beaucoup de choses de leur façon. Je mets au nombre de ces abrezés le Lexicon d'Hesychius qui est très-impairfait.

Du reste Mr. le Fevre auroit pû produire plusieurs passages citez de l'Ouvrage d'Apollodore par d'anciens Ecrivains Grecs , & entre autres par *Stephanus de Urbibus* ; d'où l'on prouve manifestement , que l'exemplaire qui nous est resté n'est en effet qu'un abrégé de l'ancien Original qui a été perdu. On se consoleroit en quelque maniere de cette perte , si nous avions les Commentaires que de Meziriac avoit promis de donner au Public. Le Fevre dit qu'on ne doit pas desespérer tout à fait de les recouvrer , *Præ-*

terea nondum fortasse desperandum est promissos olim Meziriaci Commentarios editum iri. Il a raison de dire, que Meziriac a été un très-sçavant Homme sur ces matieres : mais il n'y a rien à esperer de côté - là. J'ai entre les mains un Memoire assez exact de ce que ce docte Ecrivain a laissé après sa mort : il n'y est fait aucune mention de ses Commentaires sur Apollodore qu'il avoit lû & relû. Il le cite presque à chaque page de ses doctes Commentaires sur les Épîtres d'Ovide qu'il a traduites en François. Cet Ouvrage qui est rempli d'une infinité de belles remarques sur l'ancienne Mythologie, est devenu très-rare, même dans Paris. J'en ai un exemplaire imprimé in 8°. à Bourg en Bresse en 1632. Je le joindrai à l'Apollodore afin que vous le lisiez. De Meziriac ne se contente pas d'alleguer Apollodore : il le critique & le corrige en beaucoup d'endroits, & il l'éclaircit en d'autres. Quoi qu'il n'en eût aucun exemplaire manuscrit, il étoit si exercé dans la lecture des Ecrivains Grecs, & principalement dans l'ancienne Mythologie, qu'il lui a été facile de redresser par des conjectures qui paroissent fondées, plusieurs leçons d'Apollodore. Je ne vous en apporte aucun exemple, parce que je vous enverrai son Livre : c'est tout vous dire. Quoique cet Ou-

vrage soit écrit en François , je puis vous assurer, que nous avons peu de Livres écrits en Latin, qui l'égalent dans la connoissance des belles Lettres & de la Critique. Je suis &c.

A Paris 1685.

L E T T R E X V I I .

Au même.

*De la Dissertation * de Pfochen sur le style Grec du nouveau Testament. Les Fables que nous avons sous le nom d'Esopé ne sont point de lui.*

JE ne manquerai point, mon N. de joindre à l'Apollodore & au Livre de Mr. de Meziriac, la petite Dissertation de Pfochen. Il prétend faire voir , que le style du nouveau Testament est véritablement Grec , & qu'ainsi tout ce qui a été dit par plusieurs Sçavans touchant cette fameuse langue Hellenistique , n'est qu'une pure chimere inventée de nos jours. Il ne produit cependant gueres d'autres preuves pour établir

* Cette Dissertation a été imprimée in 12. à Amsterdam sous le titre de , Diatribe de linguæ Græcæ novi Testamenti veritate.

son opinion , que des exemples tirez des anciens Poëtes Grecs ; & c'est de quoi il n'étoit point question. Car souvent le style des Poëtes Grecs n'est point conforme à l'usage ordinaire de la langue Grecque. Cette Dissertation que vous aurez dans peu de jours merite affurement d'être lûë. Je vous exhorte même à la lire plus d'une fois , & de bien examiner tous les passages Grecs qu'il produit pour la défense de sa cause.

Il est à propos que je vous fasse remarquer , que Pfochen s'est trompé , lorsqu'il a opposé aux défenseurs de la langue Hellenistique le mot *σῶμα* que les Evangelistes ont emprunté de la Version Grecque des Septante , pour signifier le toit d'une maison. Car c'est ainsi que ces anciens Interpretes Grecs de l'ancien Testament , ont traduit le mot Hebreu, *gag*, *teetum*, en sorte que *σῶμα* est proprement ce qu'on nomme en Latin *solarium* autrement *cœnaculum* , c'est à dire le plus haut étage de la maison à la maniere des Orientaux. Ce qui a pû jetter Pfochen dans l'erreur , c'est qu'il aura crû apparemment , que les Fables qui portent le nom d'Esopé, sont véritablement de cet ancien Auteur Grec : mais elles sont de Planudes, au moins il les a interpolées ; en sorte qu'il y a inseré quelques termes qui

ne sont point purement Grecs. J'ai appelé ce Grec des Septante dans mes Histoires critiques un Grec de Synagogue. Le Pentateuque Grec qui a été imprimé à Constantinople pour l'usage des Juifs qui parlent Grec , & principalement des Caraites est aussi dans un Grec de Synagogue. De même la Version Espagnole de l'ancien Testament qui a été faite par des Juifs Espagnols ou Portugais , & qu'on nomme communement *la Bible de Ferrare* , parce qu'elle y a été imprimée , est aussi dans un Espagnol de Synagogue , que les Juifs Espagnols parlent entre eux. Je dis la même chose de la petite Histoire des Juifs * composée par Leon de Modene Rabbín de Venise. Elle n'est pas non plus en pur Italien, mais dans un Italien dont les Juifs de Venise se servent , & qu'ils appellent *guet*. Je suis &c.

A Paris 1685.

* Il y a deux éditions en Italien de cette petite Histoire de Leon de Modene. Gafarel est le premier qui l'ait fait imprimer à Paris en 1637. Mais l'Auteur n'ayant pas trouvé cette édition exacte la fit réimprimer à Venise en 1638. sous ce titre : *Historia de' Riti Hebraici , Vita , & Osservanze de gli Hebrei di questi tempi , di Leon Modena Rabi Hebreo da Venetia*. Il a retranché dans cette seconde édition quelques endroits de la première. Selden cite dans quelques-uns de ses Ouvrages un exemplaire plus

L E T T R E X V I I I .

Au même.

D'un Livre de Henri Estienne sur la Latinité de Lipse. L'Histoire de Tacite justifiée devant le Tribunal d'Apollon en la personne de Lipse.

JE n'ai jamais pensé, mon N. à vous ôter des mains les Livres de Lipse, dont je me souviens de vous avoir autrefois recommandé la lecture. Ils sont remplis d'érudition & de critique. Je vous ai seulement parlé de son style qui n'est pas à imiter, quoi qu'il ait eû sur ce sujet un grand nombre d'Adorateurs. Je ne vous cite point ici Gaspar Sciopius * ce grand Critique de

plus ample que ces deux éditions, & qui en différoit dans quelques endroits : mais il étoit seulement en manuscrit, & c'étoit l'original même de l'Auteur qui l'avoit communiqué à Guillaume Besuel : & celui-ci en avoit fait part à Selden. Mr. Simon avant que de donner au Public sa Version Françoisse du Livre de Leon de Modene, tâcha par le moyen de Mr. Justel, qui avoit de bonnes correspondances à Oxford & à Londres, de tirer une copie de ce manuscrit ; mais il ne fut pas possible d'en avoir aucune nouvelle.

** Gaspar Sciopius a été un des plus habiles Critique de ces derniers tems en fait de Latinité : ses Ouvrages*

nôtre tems , ou plutôt ce médifant de tout le genre humain , qui a fait gloire de relever les solecismes de Lipse , auffi bien que ceux de Joseph Scaliger, de Casaubon, & de plusieurs autres Sçavans. Je ne vous dis rien de son libelle contre le Jesuite Strada , ou plutôt contre la Societé. Car sous prétexte de relever les fautes de Latinité , où ce Jesuite selon lui est tombé dans sa belle Histoire de Flandres , il a écrit une infame Satyre sous le titre de *Infamia Famiâni Stradae*.

Henri Estienne a composé exprès un Ouvrage sur la Latinité de Lipse, qu'il regardoit comme un mal contagieux qui se répandoit de tous côtez. En voici le titre qui est un peu bizarre : *De Lipsii Latinitate (ut ipsimet antiquarii antiquarium Lipsii styllum indigitant , Palaestra prima Henrici Stephani Parisiensis , nec Lipsiomimi , nec Lipsiomomi , nec Lipsicolacis , multoque minus Lipsiomastigis*. Il fit imprimer ce Livre en 1595. pendant qu'il étoit à la foire

vrages lui ont attiré cette estime. Il fut pendant quelque tems ami des Jesuites ; mais dans la suite il écrivit contre eux plusieurs libelles. Un des plus fameux est celui qu'il a donné sous ce titre : Alphonsi de Vargas Tolerani delatio ad Reges & Principes Christianos , de stratagematis & sophismatis politicis Societatis Jesu , ad Monarchiam orbis Terrarum sibi conficiendam. Il a été imprimé à Geneve in 12. en 1642.

de Francfort. Il est plein de digressions & de choses qui ne viennent pas fort à propos.

Ce Sçavant Imprimeur à qui la Republique des Lettres est si obligée pour son riche Tresor de la langue Grecque, introduit dans cette Lettre (*Palæstrâ*) deux Combattans, dont l'un se nomme *Kenophilus*, ou *Philokenus*, c'est à dire Amateur des nouveutez; & l'autre s'appelle *Misokenus*, *Ennemi de la nouveauté*. *In hac Palæstra*, dit-il, *duos committo, unum nomine Kenophilum, sive Philokenum, id est novitatis in sermone amatorem; alterum nomine Misokenum, id est novitatis osorem*. Estienne garde comme le milieu entre l'un & l'autre. Il ne peut approuver ceux qui aiment trop la nouveauté des expressions, ni ceux qui ont trop d'aversion pour les mots nouveaux. Il veut une certaine liberté dans le Latin, qui ne soit point licentieuse. Voici comme il s'explique là-dessus dans sa préface :

Latinitati sit aliqua libertas velim:

Licentiam illi neutiquam concesserim.

Kenophilus hâc utitur, in hâc sibi placet:

Non audet uti Misokenus alterâ.

Non par tamen peccare peccatum puta:

*Veniam meretur Misokæus : haud item
Veniam mereri Kanophilus creditur.*

Il ne garde pas tout à fait le milieu, puisqu'il dit, que le peché de celui qui hait les nouveaux mots est pardonnable ; au lieu qu'on ne doit accorder aucun pardon à celui qui en est amateur. Pour s'expliquer d'une maniere plus abregée, il ajoute ces deux vers phaléïques.

*Libertas volo sit Latinitati ;
Sed licentia nolo detur illi.*

Tout ce discours ne tend qu'à condamner la Latinité de Lipse, pour s'être donné une trop grande licence, & qui cependant avoit un grand nombre de Sectateurs. Il appelle ces gens-là, *antiquarios, antiquariorum sectam*. Il compare cette secte d'*antiquaires* à la ligue qui a fait tant de mal à la France. Il dit que comme * cette Ligue avoit abandonné son Prince legitime pour faire venir des Etrangers dans le cœur du Royaume; de même cette Secte d'*antiquaires* qui étoit devenuë puissante, & s'aug-

* *Ut enim Gallica illa Liga suum Regem suo detru-
dere solio conata est, ita hac de qua loquor antiqua-
riorum secta Reginam illam à suo & verè avito de-
turbare conatur.*

mentoit de jour en jour , s'étoit déclarée contre la véritable Reine de la Latinité , qui avoit tenu son Empire dans Rome ; qu'elle faisoit tous ses efforts pour la détrôner.

Je ne vous marquerai point en particulier les nouveaux mots qui se trouvent dans Lipse. Sciopius dans son Discours intitulé , *De stylo , sive de styli historici virtutibus & vitiis Judicium* , dit généralement ^a , qu'il n'y a aucun Ecrivain soit ancien soit nouveau , qui se soit plus licentié que lui dans les mots ; en sorte qu'on pourroit composer un volume entier de ses nouveutez en fait de Latinité : ce qu'il justifie par plusieurs exemples. Lipse est encore accusé par Sciopius ^b d'avoir trop affecté les *archaïsmes* ou vieux mots ; & ce Critique en donne des exemples. Après tout je ne suis point surpris que vous soyez si amateur du style de Lipse , puisque de l'aveu même de Sciopius qui ne l'a épargné en rien , il a compensé ses défauts par de grandes vertus ; & comme il avoit un très-bel Esprit , on trouve

^a *Justus Lipsius plus quàm quisquam Veterum aut Recentiorum in novando sibi indulsit. — Qui omnia nova ab eo dicta colligere volet, justum inde volumen expleverit.*

^b *Lipsius in hac fuit heresi, ut nisi prisca subinde verba orationi infereret, omnem sibi facetiæ & elegantia famam perituram putaret.*

dans ses écrits beaucoup de sel & d'agrément , & un grand nombre de façons de parler & de mots très-bien choisis : *Magnis forsan (non nego) virtutibus vitia sua Lipsius redemit ; imprimis acumine , venere , salibus , (ut excellens viri ingenium ferebat ,) tum plurimis lectissimis verbis loquendique modis.*

En effet , si l'on excepte cette singularité de Lipse pour le style , il est presque partout admirable. Ses notes critiques sur Tacite lui acquirent beaucoup de reputation. Boccacini dans ses *Nouvelles du Parnasse* , feint agreablement , qu'il fut déferé au Tribunal d'Apollon , comme un Idolâtre qui n'avoit point d'autre Dieu que cet Historien impie qui se moquoit des Dieux & de toute la Religion. Il fut obligé de défendre sa cause chargé de chaines devant Apollon , qui en la presence d'une troupe de Lettrez , avoit prononcé cette sentence contre Lipse : Que c'est un Ecrivain odieux à tous les gens de bien , rejeté par les Professeurs de la langue Latine pour la nouveauté de son style , pour l'obscurité de son discours , & pour sa diction trop abregée ; qu'il étoit rempli de maximes impies & cruelles en matiere de politique ; & qu'il avoit eû la malice de faire passer les actions les plus noires pour des actions de pieté , & les plus

saintes pour des actions diaboliques. Tu es le seul entre mes Lettrez , dit Apollon en apostrophant Lipse , qui en ma presence voudrois adorer comme ton Dieu, un homme qui fait voir manifestement par ses écrits , qu'il n'a jamais connu Dieu.

Voyez le reste du Discours d'Appollon dans la Centurie premiere des *Nouvelles du Parnasse* , Nouv. 86. où ce Prince & Souverain Maître des Sciences fait une peinture étrange de l'Histoire de Tacite. Il y expose tous les maux que ce Livre impie à causez dans le Monde. Mais Lipse sans perdre le respect qu'il devoit à la Majesté d'Apollon , foutient hardiment ce qu'il avoit avancé , sçavoir que Tacite est le Maître des Historiens bien sensez , le Pere de la prudence humaine , l'Oracle de la veritable raison d'Etat , le Maître des Politiques, le Coriphée de ces Ecrivains qui sont arrivez à la gloire d'employer dans leurs écrits plus de pensées , que de mots. Lipse s'étendit plus au long sur les grandes & rares qualitez de Tacite, dont le Livre devoit être sans cesse entre les mains des Princes qui vouloient apprendre l'Art de bien commander.

A l'égard de la Religion de cet Auteur, qu'Apollon faisoit passer pour un Impie & un Athée , *per empia Atheista* , Lipse pré-

tendit, que de tous les Ecrivains Gentils il n'y avoit que Tacite, qui par son profond ſçavoir fut arrivé juſqu'à cette perfection, de connoître de quelle importance il eſt en matiere de Religion, de croire par la ſeule Foi les choſes qui ne ſe voyent point, ou qui ne ſe peuvent prouver par la raiſon: *Quanto nelle coſe della Religione vaglia la fede di quelle coſe che non ſi veggono, o non ſi poſſono provar con la ragione.* Il produiſit là-deſſus ces belles paroles de Tacite: * *ſanctiusque ac reverentius viſum, de actis Deorum credere, quam ſcire.* Paroles très-saintes, dit Lipſe, qui meritent d'être peſées par ces Théologiens, qui dans leurs écrits ſe ſont perdus pour avoir voulu être trop ſubtils. A ces mots Apollon tout étonné fit mettre Lipſe en liberté, & l'embralla tendrement.

Du reſte mon intention n'eſt pas de vous faire l'éloge de Tacite pour ſon ſtyle. Bien des gens ont jugé, qu'il n'avoit point toute la clarté que demande une Hiſtoire. Cependant Grotius a écrit ſon Hiſtoire de Flandres dans ce ſtyle coupé & obſcur, lui qui avoit tous les talens neceſſaires pour bien écrire. Muret dans une Harangue qu'il prononça à Rome, lorsqu'il y faiſoit des Leçons publiques ſur les Annales de

* *Tacit. de morib. Germanor.*

Tacite , ne se contente pas de l'élever au dessus de tous les autres Historiens : il loüe aussi son style qu'il caracterize de la sorte , parlant en même tems du style de Salluste & de celui de Tite-Live : * *Quid enim , ut ceteros in presens omittam , ipsos modo Principes nominem , aut Sallustio gravius , ac nervosius , aut Livio grandius & uberius , aut Tacito pressius , prudentius , limatius , omni ex parte perfectius fieri potest ?* C'est là beaucoup dire en peu de mots : mais on doit prendre garde qu'en cet endroit Muret fait de dessein formé l'éloge de Tacite , qui est encore aujourd'hui fort estimé des Italiens.

A Paris 1685.

* Muret.



L E T T R E XIX.

A Monsieur l'Abbé G. de la Maison
de Sorbonne.

*Des Commentaires de Procope sur les huit
premiers Livres de la Bible. Reflexions
sur cet Ouvrage qui est devenu rare. Preu-
ve foible dont quelques Theologiens se ser-
vent contre les Antitrinitaires.*

MONSIEUR

Quelque recherche que j'aye faite chez nos Libraires de Paris , je n'ai pû trouver les Commentaires de Procope sur l'*OÛtateuque*. Villeri & Moëtte qui ont des Magazins de vieux Livres qu'il seroit difficile de trouver ailleurs , m'ont avoué qu'il n'étoit point entré dans leur commerce depuis très-long-tems ; & je ne m'en étonne pas ; car à grand' peine le trouve-t'on dans nos meilleures Bibliothèques. Cet Ouvrage dont nous n'avons qu'une Version Latine, a été imprimé à Zurich en 1555. Il seroit à souhaiter que quelque sçavant Aleman publiât l'Original Grec qui est dans la Bibliothèque d'Ausbourg. Il y a lieu de dou-

ter que l'Interprete ait toujours bien entendu le sens de son Auteur, qui est rempli de reflexions curieuses & critiques, principalement sur le Pentateuque, où il cite le texte Hebreu, le Samaritain, & l'ancienne Version Syriaque.

Dès le commencement de la Genese, il semble ne pas approuver la Version des Septante, qui ont traduit le verbe Hebreu *bara*, qui signifie *créa* par *ἐποίησεν*, c'est-à-dire *fit*. Cette interpretation, dit-il, a fait avancer à quelques-uns par erreur, que Moÿse avoit crû avec les Egyptiens par lesquels il avoit été instruit, que le Monde avoit été fait d'une matiere préexistente. *Hinc quidam in hunc errorem provoluti sunt, ut vociferarentur Mosem ab Aegyptiis edoctum credidisse ex præjacente materia hoc Universum conditum.*

Sur ces autres mots, *l'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux*, qui sont interpretez de diverses manieres par les anciens Commentateurs Grecs, il rapporte l'explication de ceux qui croient que par *l'esprit*, il faut entendre en cet endroit le Saint Esprit. Leur raison est, que le texte ne dit pas simplement *l'esprit*, mais *l'Esprit de Dieu*: de plus le Verbe Hebreu qui a été traduit *ferbatur* signifie dans la langue originale *couver*, comme si le St. Esprit étoit ici comparé

à

à un oiseau qui couve ses petits : *Quidam volunt hîc*, dit Procope, *intelligendum esse Spiritum sanctum : quod colligunt inde, quia dicit, Spiritus Dei, quod de solo Spiritu Sancto dicitur : nam Hebraica vox significat, quasi spiritus incubet, foveat instar avis aquam, eamque ad generationem animalium moveat.*

Pour ne vous arrêter pas long-tems, je me contenterai d'observer en general, que les anciens Ecrivains Grecs n'étoient pas si prévenus en faveur de la Version des Septante, qu'ils n'eussent recours souvent à l'Hebreu : ce Commentateur en donne plusieurs exemples. Ce n'est pas qu'ils consultassent véritablement le texte Hebreu dans sa source : car peu d'entre eux sçavoient cette langue. Mais ils consultoient les Hexaples d'Origene, où étoient Aquila, Symmaque, & Theodosion. Le premier de ces Interpretes ayant traduit sur l'Hebreu à la rigueur de la lettre, ils regardoient sa Version Grecque, comme si en effet elle eût été le pur texte Hebreu. Et c'est apparemment ce qu'il nomme *Hebraica veritas*, comme s'il alleguoit en effet l'original Hebreu.

Je dis la même chose de la Version Syriacque, qui est aussi alleguée en plusieurs endroits par Procope sous ce titres, *le Syriacque*. Ce Commentateur n'a pas véritable-

ment consulté le texte Syriaque : mais il y avoit une Version Grecque qui avoit été faite sur le Syriaque , pour l'usage des Eglises Syriennes qui parloient la langue Grecque. Car il n'y avoit guere que les Chrétiens de de-là l'Euphrate , qui parlassent la langue Syriaque. Aussi avoient-ils, pour l'usage de leurs Eglises une Version en Syriaque, laquelle avoit été faite immédiatement sur le texte Hebreu , ou plutôt en partie sur quelque paraphrase Caldaïque. Il se pourroit faire néanmoins, que Procope & quelques anciens Ecrivains Ecclesiastiques , qui ont cité la Version Syriaque , ne l'ayent citée que sur l'autorité des autres qui en avoient rapporté des fragmens en Grec : ce qui me paroît plus vrai - semblable. Car Procope qui cite ordinairement cette ancienne Version sous le simple terme de *Syrus* , se sert d'une autre expression sur ces mots du ch. 13. v. 4. de la Genese , *Et invocavit in nomine Dei*. Il y observe que quelques-uns disent , qu'il y a dans le Syriaque, *il l'appella nom de Dieu*, c'est-à-dire, il nomma du nom de Dieu cette terre : *Quidam aiunt Syrum dicere, vocavit nomen Dei, id est cognominavit nomine Dei illam terram, quia Dei munere ea terra, seu hereditas quedam ipsi obvenerat*. Il ne se seroit pas servi de cette expression , s'il avoit lû la Traduction Syriaque en elle même, ou dans

une Version Grecque , qui auroit été faite sur la Syriaque. Mais quoi qu'il en soit , on infere des remarques critiques de Procope , & de quelques autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques qui ont vécu avant lui , que la Version Syriaque n'est pas nouvelle, comme l'assure Isaac Vossius , qui ne paroît pas avoir eû une grande connoissance de cette matiere.

Je dis la même chose du Samaritain que Procope allegue aussi quelque fois , parcequ'il l'avoit lû dans d'autres Ecrivains qui avoient rapporté en Grec le texte Hebreu des Samaritains. Il me semble qu'Origene qui avoit commerce avec les Samaritains aussi-bien qu'avec les Juifs , avoit donné au Public des scolies literales & critiques , où l'on voyoit les diversitez du texte Hebreu des Samaritains , qui est different en plusieurs choses du texte Hebreu des Juifs. Il se peut faire néanmoins , que ceux d'entre les Samaritains qui parloient Grec, ayent eû une Version Grecque faite sur le texte Samaritain , comme dans les lieux où ils parloient la langue ou plutôt un certain jargon Caldaïque , ils avoient fait une traduction en cette même langue , laquelle traduction a été imprimée de nos jours , sous le titre de Version Samaritaine.

Il semble même que Procope ait voulu

préferer en quelque endroits le texte Hebreu des Samaritains , à tous les autres Exemplaires du Pentateuque. Car il observe sur le Chapitre XI. du Deuteronomie , que la prédiction qui y est marquée ne se trouve manifestement dans aucun Exemplaire de l'Écriture , que dans celui des Samaritains : ce qu'il observe encore d'un autre endroit en ce même lieu. Mais ce docte Commentateur qui tâche de justifier le texte Hebreu des Samaritains, n'a pas sçû qu'ils l'avoient retouché exprès , comme il est aisé de le démontrer.

Ce docte Commentateur : dit quelquefois beaucoup de choses en peu de mots ; parce qu'il fait profession dans cet Ouvrage d'abreger les interpretations de ceux qui l'avoient précédé. Par exemple sur ces mots du ch. 18. v. 2. de la Genese , *Apparuerunt ei tres Viri*. Il observe que selon quelques-uns ces trois Hommes étoient trois Anges ; que d'autres assurent que ceux-là judaizent, qui ne croient pas qu'un de ces trois étoit Dieu , & que les deux autres étoient veritablement des Anges. Il y en a aussi quelques-uns , ajoute-t'il , qui enseignent que cette Histoire a été le type de la Sainte Trinité ; parce qu'on dit au singulier à ces trois Personnes qui apparoissent, Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vous : ce qui in-

finuë trinité de personnes : & nous ne voyons point si ce n'est dans le texte Hebreu le nom ineffable de quatre lettres qui ne convient qu'à Dieu seul, & qui étoit gravé sur la mitre du grand Prêtre. Voici les propres termes de Procope, comme ils sont dans la Version Latine : *Quidam perhibent tres illos Viros fuisse tres Angelos. Alii illos judaizare affirmant, qui non credunt ex tribus illis unum esse Deum, reliquos duos in Angelorum numerum esse referendos. Nec quoque desunt qui docent Historiam illam esse typum Sanctæ & consubstantialis Trinitatis; quia ad hos dicatur, Domine... declarari unitatem substantiæ; quia tres Viri apparent, insinuari personarum Trinitatem. Neque vero in Hebraico textu poni videmus ineffabile Tetragrammaton Dei nomen, quod de solo Deo pradicatur, & inscribitur Pontificali mitra.* En effet on ne lit point en ce lieu dans l'original Hebreu *Iehova*, qui est le grand nom de Dieu, mais *adonai*, & dans les Septante, *κύριε*, dans le Syriaque, *mono*, qui signifie *Seigneur*.

Cela étant, direz-vous, comment Procope, qui n'a point consulté l'Original, mais seulement les anciennes Versions Grecques faites sur l'Hebreu, & principalement celle d'Aquila, a-t'il pû connoître que le grand nom de Dieu n'étoit point dans le

texte Hebreu ; puisque dans les endroits même où il est , les Septante & même Aquila traduisent ordinairement , *κύριος* , *Seigneur* ? Ceux qui sçavent qu'Origene dans tous les lieux où l'Hebreu porte *Jehova* , avoit marqué ce nom à la marge de ses exemplaires Grecs des Septante , resoudront facilement vôtre difficulté. Et c'est ce qui paroît même encore aujourd'hui dans quelque Livres imprimez , où on lit יהוה , qui sont les quatre lettres qui composent en Hebreu le nom *Jehova* , & qu'on lit ordinairement *פּיפּי* , *pipi* , comme si c'étoient des lettres Grecques.

Au reste Procope a rapporté en ce lieu l'explication de Saint Cyrille d'Alexandrie , qui a remarqué sur ces paroles de la Genese , qu'*Abraham a vû trois Anges en type de la Trinité*. Eusebe a aussi observé sur ce même passage , que *les trois Anges qui parlent à Abraham signifient les trois hypostases de la Divinité*. Cela seul est une preuve évidente que depuis très-long-tems, par ces *trois Anges* on a entendu le Mystere de la Trinité, au moins comme figuré : & encore aujourd'hui plusieurs Interpretes , approuvent cette explication , quoique les Juifs s'en moquent , aussi-bien que les Sociniens. Je vous avoüe librement que je ne voudrois pas trop insister aujourd'hui

sur cette preuve, pour combattre des Here-
tiques aussi rusez que sont les nouveaux
Antitrinitaires. Ne m'opposez point que
l'Eglise qui chante dans son Office , *Tres
vidit & unum adoravit* , semble ne pas per-
mettre qu'on entende ces paroles autrement
que de la Sainte Trinité , & que de l'expli-
quer d'une autre maniere , c'est favoriser
ouvertement le Socinianisme.

Je répons à vôtre difficulté , qu'il
n'est pas judicieux de se servir de preuves
foibles contre les Sociniens , qui tournent
en ridicules nos Theologiens, quand ils em-
ploient contre eux de telles armes. Vous
sçavez que le mot , *adoravit* , est équivo-
que , & qu'il signifie le plus souvent , se
prosterner devant quelqu'un pour lui fai-
re la reverence à la maniere des Orientaux :
& alors ce n'est qu'un honneur de civilité,
& non point un culte religieux. Les Soci-
niens ne manqueront pas de vous objecter,
que dans cette même Histoire au commen-
cement du chapitre suivant , il est dit que
Lot s'étant prosterné adora les deux Anges
qui vinrent chez lui , *qui cum vidisset eos
(duos Angelos) surrexit & ivit obviam eis,
adoravitque pronus in terram.* Vous ne di-
rez pas que Lot adora véritablement ces
deux Anges , mais seulement qu'il se prof-
terna devant eux , en leur rendant tout

l'honneur & tout le respect qu'il leur devoit. Saint Chrysoſtome qui n'ignoroit pas qu'on appliquoit communément ce paſſage au Myſtere de la Trinité, n'a point cependant ſuivi cette interpretation, qui lui paroifſoit trop éloignée. Ce ſçavant Evêque a crû qu'Abraham adreſſa la parole à celui de ces trois Perſonnes, qui étoit le plus honorable. Pellican ſur ce même paſſage dit après Saint Chryſoſtome, qu'Abraham qui crût que c'étoient trois Hommes, adreſſe la parole à un ſeul comme au plus honorable, en l'appellant Seigneur : *Tres ipſos credidit viros eſſe, unum tamen honorabiliorem veluti perſonam alloquitur communi nomine, Adonai.* Il ſemble que la coûtume des Orientaux étoit, qu'entre pluſieurs perſonnes il n'y avoit que le plus ancien, ou le plus qualiſié qui parlât : ce que j'ai vû pratiqué par les Siamois, que nous avons vû il n'y a pas long-tems à Paris. Il n'y avoit ordinairement qu'un qui parlât au nom de tous les autres. En quoi paroifſoit leur politeſſe & leur civilité.

Procope expliquant les paroles de l'Exode où il eſt dit, que Jethro étoit le Sacrificateur de Madian, remarque doctement, que bien qu'il fût Payen il étoit Prêtre ou Sacrificateur ; qu'en ces tems-là pluſieurs adoroient le Dieu Souverain, par exemple

Melchisedech ; & que néanmoins il ne laissent pas d'adorer les faux Dieux : & même encore aujourd'hui , dit-il , quelques Grecs adorent le Dieu des Hebreux , & ils ne fuient pas pour cela l'Idolatrie. Ils tiennent comme le milieu entre la vraie & la fausse Religion , & ils osent prendre le nom de *Pieux*. Les Juifs qui faisoient autrefois la même chose sous Elie , sont repris fortement par ce Prophete qui leur disoit : Jusques à quand clocherez-vous des deux côtez ? *Jethro Ethnicus fuit & Sacerdos, curabat solitam eo tempore Religionem. Adorabant quidam altissimum Deum , sicuti & Melchisedech , nec tamen interim abstinabant ab idololatriâ , creaturas scilicet conjungentes & applicantes ei cultui qui soli debetur Deo. Sed etiamnum quidam Graci venerantur Hebraorum Deum , nec interim fugiunt idololatriam, & secuti medium quoddam inter veram & falsam Religionem iter , se nominare audent pios. Hunc Religionis calleum quondam premerent Judai , gravi increpatione incessabantur ab Helia dicente : Usquequo vos claudicatis in duas cogitationes ? Ces Pieux sont apparemment ceux que les Juifs appellent *hhesidim* , & qui bien qu'ils fussent Gentils , frequentoient les Synagogues des Juifs.*

Au reste je ne prétens pas copier le Com-

mentaire de Procope. Ce que je viens de vous en rapporter est plus que suffisant, pour vous exciter à le chercher avec le plus de soin qu'ils vous sera possible. Car outre les belles remarques critiques dont il est rempli, il y éclaircit plusieurs passages difficiles. Mais sur toutes choses il seroit à desirer, que ceux d'Ausbourg voulussent bien donner au Public l'Original Grec de ce docte Commentaire. Car comme je vous l'ai déjà infinié, je doute que le Traducteur ait toujourns bien pris le sens de son Auteur. Car pour bien traduire ce Livre, il ne suffit pas d'entendre le Grec & le Latin, il faut de plus être exercé dans la lecture des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, principalement des Commentateurs Grecs, & dans la Critique de l'Ecriture.

Je doute par exemple que le Traducteur ait bien compris le sens de Procope, qui rapporte la Version d'Aquila au ch. 1. v. 4. de la Genese. *Aquilas*, dit Procope, dans la Version Latine, *adjecit verbo, vidit, prepositionem cum, quæ in compositione cum significat; ac si diceret, contuitus est, conspexit.* Ce n'est point là assurément de la Version d'Aquila, soit que la faute tombe sur Procope ou sur son Traducteur. Aquila qui dans sa seconde Version de la Bible s'est rendu ridicule pour vouloir être trop

Grammatical, a tourné le *beth* des Hebreux, qui signifie en Grec *où avec*, quand il est préposition, par *où* en tous les endroits où il se trouve, sans considerer que le plus souvent il ne signifie rien, mais qu'il est seulement pour marquer que le nom auquel il est joint est à l'accusatif. Ainsi dans le lieu allegué *où* ne tombe pas sur le verbe, *vidit*, comme s'il falloit traduire *contuitus est* avec la préposition *cum*; mais il indique qu'il faut lire le mot de *lumiere* à l'accusatif, comme il y a dans les Septante & dans la Vulgate, & même dans toutes les autres Versions: *Et vidit Deus lucem.* C'est de cette même maniere qu'Aquila dans cette Version barbare, avoit traduit les premiers mots de la Genese par ceux-ci Dieu crea *où τὸν ἕρανον* le Ciel: car c'est ainsi qu'il faut lire, & non pas *où τῷ ἕρανον* avec le Ciel. Car *où* ne signifie pas avec dans Aquila, mais il marque seulement que le mot de *Ciel* est à l'accusatif. Ce sont-là à la verité des minuties de Grammaire; mais il arrive souvent que pour ne sçavoir pas ces minuties, on tombe dans des fautes grossieres. Je suis Monsieur &c.

A Paris 1685.

L E T T R E XX.

A Monsieur F. D. A.

*L'Abbé Tritheme dans ses * Lettres écrites long-tems avant la naissance des Protestans, n'a rien omis pour rétablir l'étude des Livres sacrez & de la belle Literature. Son opposition aux Docteurs scholastiques. Sa grande Erudition le fit hair de ses Moines, & passer pour un Magicien parmi les ignorans. Il attribue le renouvellement des Sciences à l'Art de l'Imprimerie qui avoit été inventé depuis peu.*

NE cesserez-vous jamais, mon cher Carraite, de nous reprocher avec fierté, que ceux de vôtre Parti ont rétabli dans l'Europe l'étude des Livres sacrez qui y étoit comme abandonnée? Je conviens avec vous, ou plûtôt avec Driedo Payna, Alfonse à Castro, & plusieurs autres celebres Théologiens, dont quelques uns ont assisté au

** Les Lettres de Tritheme ont été imprimées à Selestat en 1536. avec le privilege de l'Empereur Charles V. sous ce titre, Joannis Trithemii Abbatis Spanheimii Epistolarum familiarium libri duo, ad diversos Germaniæ Principes, Episcopos, ac eruditione præstantes Viros.*

Concile de Trente, que vos Gens ont donné occasion aux Catholiques de cultiver cette étude plus qu'il ne le faisoient auparavant : mais je vous ai dit plusieurs fois, que long-tems avant qu'il y eût aucun Protestant dans le monde, il y avoit eû de très sçavans Hommes qui avoient fait tout leur possible, pour rétablir dans les Ecoles la Science de l'Ecriture & celle des belles Lettres, & pour en bannir la barbarie qui y regnoit alors. Je mets au nombre de ces Sçavans Hommes le fameux Abbé Tritheme, qui aimâ mieux abandonner son Abbaye de Spanheim & sa belle Bibliotheque, que de vivre avec des Moines vitieux & ennemis de toute Literature.

Vous n'avez pas lû apparemment ses Lettres qui ne sont point communes présentement. Il y fait une étrange peinture des Docteurs scholastiques de son tems, qui n'avoient selon lui aucune Science solide. Dans une qu'il écrivit en 1506. à son Frere qui avoit pris le bonnet de Docteur, il lui dit librement : Je n'estime guere un titre illustre sans Science, ou un grand nom qui n'est accompagné que d'une petite Erudition : mais nous cherchons des personnes doctes, parceque nous n'avons que trop de Docteurs. De quoi sert une enseigne sur la porte d'une maison où lon ne vend point de

vin ? ou que fait un sceptre Royal entre les mains d'un sot ? *Non magnifacio clarum sine scientia gradum, aut magnum cum parva eruditione vocabulum : sed doctos Viros quaerimus qui Doctores multos habemus. — Quid circulus ante domicilium expositus , ubi non venditur vinum ? aut quid Regale sceptrum in manu stulti ?* Quelle douleur est-ce , ajoutez-il , de voir aujourd'hui si frequemment , qu'on donne dans les Ecoles le bonnet de Docteur à ceux qui nont rien de ce qui est signifié par ce bonnet ? Ce ne sont pas des faussetez que nous vous avançons : car il est évident que le Monde est rempli de Docteurs , entre lesquels il s'en trouve fort peu de doctes ; & il y en a au contraire un grand nombre d'ignorans : *Proh dolor ! Quam frequens hodie in Scholis apud quosdam iste reperitur abusus , quo gradus Magisterii datur in signum ubi sufficiens non invenitur signatum ? Nunquid tibi non verum dixisse videmur , cum Orbis Magistris scateat simul atque Doctoribus , inter quos docti pauciores , indocti complures occurrunt ?*

TritHEME , comme vous voyez , ne pouvoit souffrir les études inutiles des Docteurs de ce tems-là. Il s'étend ensuite fort au long sur l'étude de l'écriture sainte , qu'il recommande sur toutes choses. Ne me dites pas , qu'avant la naissance des Protestans il n'y

avoit dans l'Eglise que des ignorans. Cet illustre Abbé aucontraire fait voir dans cette même Lettre à son Frere Jaques Tritheme, que par le moyen de l'Imprimerie qui avoit été inventée depuis peu à Mayence, la Littérature avoit été rétablie, & qu'on ne pouvoit plus dire qu'on manquât de Livres soit anciens soit nouveaux; en sorte qu'on pouvoit devenir sçavant à peu de frais. Ecoutez Tritheme parler lui même: *Inopiam librorum Veteres allegare potuerunt; nos verò potius inopes copia fecit; quum impressoriâ nostris diebus Arte apud Mogunciacum inventâ, hodieque per universum Orbem dilatâtâ, tot veterum atque novorum volumina Doctorum veniunt in lucem, ut ere jam modico doctus quilibet esse possit.* Il ajoute en même tems, qu'on ne manquoit point de Maitres en toute sorte de Sciences, non seulement pour la langue Latine, mais aussi pour la Grecque & l'Hebraïque. Il appelle son siecle un siecle d'or dans lequel les études negligées pendant long-tems avoient été rétablies: *Neque desunt hodie bonorum Praeceptores studiorum; sed ubique Terrarum abundant in omni varietate Discipline, non solum in Latina, sed in Graeca lingua atque Hebraica. Haec sunt verè aurea tempora, in quibus bonarum Literarum studia multis annis neglecta reflorescerunt.*

Dites moi, je vous prie mon cher Carai-
te, ou étoit alors vôtre secte, qui n'a tiré son
origine que plusieurs années après de quel-
ques Moines *, qui avoient appris & le Grec
& l'Hebreux dans leurs Cloîtres, & qui ont
abusé des belles connoissances qu'ils avoient
acquises parmi nous ? Tritheme dans une
autre Lettre qu'il écrivit de sa nouvelle
Abbaye cette même année 1506. aux Moi-
nes de son ancienne Abbaye, qu'il avoit été
obligé d'abandonner, leur marque avec
force, que tout son plaisir & toute son
occupation pendant qu'il a vécu parmi eux,
a été de se donner entierement à l'étude de
l'Écriture sainte : *Nihil mihi dulcius un-
quam fuit quam sacras rimari Scripturas,
in illisque opportuno tempore diebus occupari
& noctibus.* Et pour le prouver. Il prend à
témoin cette belle & riche Bibliothèque,
tant de Livres imprimez & manuscrits qu'il
avoit amassez de toutes parts avec beaucoup

* Sebastien Munster & Conrad Pelican, qui
ont été sçavans dans la langue Hebraïque & dans
les Rabbin, avoient fait cette étude dans leur Cou-
vent étant Religieux Franciscains, Minoritæ. La
premiere Edition du Dictionnaire de Munster imprimé
à Bâle par Froben en 1523. porte ces mots
dans le titre, Sebastiano Munstero Minoritâ. Il
avoit étudié l'Hebreu sous Pellican du même Or-
dre.

de soin & de dépenses : *In testimonium studiorum nostrorum voco citoque Bibliothecam illam solemnem, quam multis laboribus, studio, & impensis comparavi, non sine vigilantia & fatigatione continuâ, Voluminum in omni varietate Studiorum non modicam multitudinem congregans, non solum impressorum noviter, sed scriptorum quoque manu & calamo.*

Trouverez-vous parmi vos premiers Reformateurs des gens qui pûssent-êre comparez à ce sçavant & illustre Abbé ? la plupart d'eux ne sont sortis de leurs Cloîtres sous prétexte de mener une vie plus Evangelique & plus reformée, que pour se marier, & pour remplir le Monde de divisions par leurs factions. Tritheme au contraire après avoir demeuré 24 ans dans son Abbaye de Spanheim, se retira dans une autre Abbaye pour éviter les emportemens & la fureur de ses Moines, qui ne pouvoient souffrir qu'un si saint Homme fit une étude particuliere des Livres sacrez. Afin de n'être plus témoin de leurs desordres, il alla chercher la paix dans un autre Couvent, où il pût continuer ses études en repos. Je ne veux point vous cacher les plaintes qu'il fait contre eux : il les apostrophe de cette sorte : Ecoutez s'il vous plaît les choses que vous avez commises contre nous, afin que vous connoissiez que je ne

vous ai abandonnez que pour de très-justes raisons. L'étude que je faisois de l'Ecriture sainte vous a toujours déplû ; & au lieu de respecter les Ecrits que je donnois au public, vous vous en êtes moquez. Vous avez même été plus avant : car vous ne vous êtes pas contentez de tourner en ridicule les Ouvrages que j'avois composez par l'ordre de nos Peres : vous en avez médit parmi le Peuple ignorant : *Audite capita si placet, eorum quæ commisistis in nos, ut cognoscatis vos justissimâ ratione à nobis desertos. Sacra vobis semper displicuere studia nostra, scriptisque nostris omnibus pro reverentia cachinnos reddidistis, & nemini unquam lucubrationes nostræ minùs placuerunt, quàm Filiis nostris : nec satis fuit irrisisse opuscula etiam quæ Patrum jussu conscripsimus, nisi & apud indoctam plebem detractationibus ea carperetis.*

Je serois trop long, si je voulois vous rapporter en détail toutes les plaintes que l'Abbé Tritheme fait de ses Moines ; qui le haïssoient mortellement sans en avoir d'autres raisons, que parce qu'il cultivoit les Lettres, & qu'il faisoit de la dépense pour acheter des Livres : dépense qui étoit odieuse à des gens amateurs de l'oïveté & de la bonne chere. Il n'y avoit rien à la verité de si saint que l'Ordre des Benedictins dans ses premiers commencemens. les Princes

qui les regardoient comme des gens utiles à l'Eglise & à l'Etat dans des tems d'ignorance & de barbarie , les comblèrent de biens. Ces Moines tenoient des Ecoles publiques chez eux , & ils étoient comme les Maitres des Sciences : mais les grandes richesses dont ils jouïssôient les jettèrent dans l'oïveté ; & au lieu de cultiver les Sciences , ils ne pouvoient souffrir parmi eux ceux qui s'y appliquoient. Ils les regardèrent comme des gens inutiles à leur Corps. C'est ce que Tritheme fait sentir aux Moines de Spanheim , lors qu'après leur avoir reproché fortement toutes les injures qu'ils lui avoient faites , il leur apporte les exemples de Raban Maur , de Regino, & de Benno, qui avoient été obligez d'abandonner leurs Abbayes aussi bien que lui , à cause de la méchanceté de leurs Moines , *Improbitate Monachorum suorum.*

On trouve dans ce Recueil des Lettres de Tritheme , celles de plusieurs particuliers qui loüent sa grande érudition dans les trois langues , & qui font gloire d'avoir été ses Ecoliers. Il y en a une sous le nom d'un de ses Disciples nommé Jean Centurian écrite dès l'année 1507. où il lui marque , qu'il a demeuré deux ans dans son Monastere pour y apprendre l'Hebreu , le Grec , & l'Ecriture sainte , & qu'il na jamais rien vû

ni entendu dire de lui , que de saint & de religieux : *Biennio sub tuo magisterio pro discendis Græcis Hebraicisque literis , salutari- que scientiâ Scripturarum hauriendâ, in tuo Monasterio conversatus, nihil unquam videre potui, nihil audire de te, quàm sanctum, integrum, & religiosum.*

Dans une autre Lettre écrite de Cologne en 1507. par Gerbellius à Tritheme , on voit des preuves évidentes , que plusieurs années avant la naissance des Protestans en Allemagne , il y avoit un grand nombre de personnes illustres par leur Science en ces pays-là , entre lesquels il met cet Abbé qui étoit sçavant non seulement en Latin, mais aussi en Grec & en Hebreu : *Gratulor, mihi ipse sapiusculè, dit Gerbellius parlant à Tritheme, me felicissimo hoc seculo progenitum, quo tot illustres Viri nec ignobilis fama in Germania passim prodire, quos inter tu unus es, qui cum literis Latinis & Hebraeas & Græcas apud Germanos fecisti locupletiores.*

Mais la grande Erudition de Tritheme fut exposée à l'envie & à la calomnie. Il ne pût pas empêcher qu'on ne parlât de lui comme d'un Magicien , & d'un Homme qui avoit acquis sa Science par un art diabolique. C'est ce qu'il nous apprend lui même dans une de ses Lettres écrite en 1507. à Jean Cappellan Mathematicien de Paris.

Celui-ci lui avoit demandé, pourquoi il ne faisoit point imprimer sa Steganographie. Tritheme dans sa réponse en marque plusieurs raisons, & entre autres celle-ci : Le peuple ignorant attribue à l'art magique tout ce qu'il n'entend point. Jusques à present je n'ai rien donné au Public, qui merite d'être admiré ; je n'ai rien fait de fort extraordinaire ; & cependant on fait courir le bruit, que je suis un Magicien. Je vous avoüe que j'ai lû la plus part des Livres des Magiciens, non pour les imiter, mais dans la vûe de refuter un jour & de confondre leur tres-méchantes superstitions : *Tertia verò causa est indocta plebis aestimatio, quæ omne quod non intelligunt malis artibus adscribunt. Nihil adhuc scripsi de quo meritò quispiam possit mirari, nihil feci stupendum ; & tamen vulgi opinionem patior, dum Magum me plerique arbitrantur. — Libros fateor Magorum plerosque legi, non ut imitarer, sed ut eorum superstitiones pessimas aliquando redarguendo confunderem.*

Je ne suis pas surpris qu'on ait soupçonné de Magie Tritheme, qui s'explique quelquefois, sur tout dans son Livre 3^e. de la Steganographie, * d'une maniere à faire

* La Steganographie de Tritheme a été imprimée à Francfort en 1608. avec ce titre : Steganographia, hoc est Ars per occultam scripturam animi

croire, qu'il y avoit de la *diablerie* dans son fait. Vous savez que cet Ouvre a eû besoin d'Apologistes long-tems même après la mort de l'Auteur : mais il y a lieu de s'étonner qu'encore aujourd'hui il se trouve des personnes graves & Theologiens de profession, qui tombent dans de semblables soupçons à l'égard de certaines gens dont l'érudition leur paroît trop extraordinaire, pour avoir été acquise par les voyes communes. A propos de Magie je veux vous rapporter ce que j'ai appris de Mr. Hardi que vous avez connu. Il m'a dit plusieurs fois qu'un Italien qui vint apporter le bonnet de Cardinal à Mr. Mazarin avoit ordre d'acheter en France tout ce qu'il pourroit trouver de Livres de Magie. On s'adressa pour cela à Mr. Hardi qui ramassa tout ce qu'il pût

mi sui voluntatem absentibus aperiendi certa, Auctore Reverendissimo & clarissimo Viro Joanne Trithemio Abbate Spanheimense & Magiæ naturalis Magistro perfectissimo. On a ajouté à cet Ouvrage la clef ou l'introduction pour l'entendre & l'on suppose qu'elle est de l'Auteur. Il est vrai que si lon ne regarde que les paroles dont se sert l'Abbé Tritheme dans son Livre, il paroît superstitieux, & dans le style de ceux qui ont écrit sur la Magie, & sur l'art d'évoquer les Genies : mais dans le fond il ne les a imitez que dans les termes. Il apporte plusieurs formules de son Art ; mais étant écrites en Aleman, elles ne peuvent être entendues, que de ceux qui sçavent cette langue.

trouver de ces sortes de Livres dans Paris, se moquant de la credulité de quelques Romains qui étoient persuadez, qu'il n'y avoit point de lieu dans le Monde où il y eut plus de Magiciens qu'en France. Excusez cette petite digression, mon cher Caraïte. Je suis &c.

Le Rabbaniste 1686.

L E T T R E X X I.

Au même.

Il seroit utile qu'on imprimât les Lettres des meilleurs Auteurs séparément du reste de leurs Ouvrages. Plusieurs observations curieuses tirées des Lettres de Reuchlin. La Sorbonne étoit autrefois un College comme sont les autres College de Paris. Pie Comte de la Mirandole & Reuchlin, sont les premiers Restaurateurs de la langue Hebraïque.

JE suis bien aise mon cher Caraïte, de voir que vous soyez enfin revenu des préjuges où vous étiez à l'égard de vos premiers Reformateurs, qui n'ont fait que travailler sur un champ défriché par les Rabbanistes. Je conviens avec vous, qu'il seroit à desirer qu'on imprimât les Let-

tres des plus sçavans Hommes tant de l'Antiquité, que de ces derniers siècles séparément de leurs autres Ouvrages ; car il arrive souvent, que les Particuliers qui ne peuvent pas faire de grandes dépenses en Livres, sont obligez d'acheter de gros Volumes qui renferment peu de choses & bien des inutilitez : au lieu qu'ordinairement dans les Lettres des grands Hommes presque tout y est choisi, & qu'on y découvre bien mieux leurs propres sentimens, que dans tout le reste de leurs Ouvrages.

Afin que vous connoissiez encore mieux quel étoit l'état de la Literature en Europe avant la naissance des Protestans, je joindrai aux Lettres de l'Abbé Tritheme, celles du fameux Jean Reuchlin, qui étoit aussi Aleman mais il avoit beaucoup fréquenté les Ecoles de France. Je ne vous dis rien des disputes qu'il eut avec les Théologiens de Cologne & de Paris, parce que ce sont des choses que peu de gens ignorent, & que les Lettres qui regardent ces disputes ont été imprimées par Duboulay dans son Histoire de l'Université de Paris, qui est un Livre très-commun. Mais le Recueil de ses Lettres * est devenu rare aujourd'hui

* *Les Lettres de Reuchelin ont été imprimées in 4°. sous ce titre : Illustrium Virorum Epistolæ Hebraicæ, Græcæ, & Latinæ, ad Joannem Reuchlin*

d'hui. Ce recueil a été imprimé in 4°. à Haguenau en 1519.

Reuchlin avoit étudié la langue Hebraïque sous un Juif, & non pas sous Jean de la Pierre à Paris, comme plusieurs l'ont crû, & entre autre Genebrard. Parmi ses Lettres on en trouve une écrite en Hebreu à ce Juif, qu'il appelle son Maître, & il y a joint sa Version en Latin : *Præptori suo Jacobo Ichiel Loans Judæo*. Elle est datée de l'année du monde 5261. c'est-à-dire de JESUS-CHRIST 1501. Ce Jean de la Pierre * Aleman & Docteur de Sorbonne lui avoit enseigné la Grammaire Latine seulement, comme il le témoigne lui-même dans une Lettre qu'il écrivit de Stutgarde en 1513. à Jaques le Févre d'Estaples, où il dit qu'étant jeune il étoit venu à Paris en 1473. & qu'il y avoit étudié la langue Grecque sous Tiphernos, la Grammaire Latine sous Jean de la Pierre, qui l'enseignoit dans le College de Sorbonne. Il nomme pour ses Maîtres en Rhétorique, Guillaume Tordieu qui enseignoit dans la rue Sainte Gene-

lin Phoreensem, Virum nostræ ætate doctissimum, diversis temporibus missæ, quibus jampridem additus est liber secundus nunquam antea editus.

* *Jean de la Pierre Docteur de Sorbonne est le premier qui ait fait venir d'Alemagne à Paris des Imprimeurs.*

vieve, & Robert Guaguin, qui enseignoit dans la Maison des Maturins. Il ajoute dans cette même Lettre, qu'étant retourné d'Allemagne à Paris quelques années après, il avoit écouté les leçons de George Hermonyme Lacedemonien, qui y enseignoit la langue Grecque : *Demum post aliquot annos à Suevia rediens Parisios, Georgium Hermonymum Spartiaten græcè docentem affectus sum.*

La Sorbonne étoit alors un College semblable aux autres Colleges de Paris, & il y avoit des Boursiers de toutes sortes de Nations, *ex omni tribu, gente, & linguâ.* On y voyoit des Alemans, des Espagnols, des Italiens, des Anglois *, au lieu qu'aujourd'hui *nos tres-sages Maîtres* occupent tous les postes destinez aux Boursiers qui ne les remplissoient que pendant le tems de leurs études. Les Grecs que la faim avoit fait sortir de leur pays, *Graculi esurientes*, enseignoient la langue Grecque aussi-bien dans l'Université de Paris, que dans l'Italie : & c'est dans cette Université que Reuchlin apprit la langue Grecque, qu'il

* Outre la grande & belle Bibliothèque de Sorbonne, on trouve plusieurs Livres dans une chambre séparée. Parmi ces Livres il y en a quelques uns où les noms des Boursiers de diverses Nations, qui les ont donnez, sont marquez.

alla porter ensuite dans l'Alemagne. C'est pourquoi il se vante d'être le premier qui ait enseigné la langue Grecque & la langue Hebraïque en Alemagne.

Remarquez s'il vous plait, qu'il ne fait mention que de l'Alemagne : & en effet plusieurs prétendent que l'Illustre Jean Pic Comte de la Mirandole, est le premier des Chrétiens qui ait eû dans ces derniers siècles la connoissance de la langue Hebraïque. Il est certain que ces deux grands Hommes vivoient & écrivoient en même-tems.

Lorsque la grande affaire de Reuchlin contre les Théologiens de Cologne fut portée à Rome, plusieurs personnes de qualité & de merite s'y déclarerent pour lui, comme il paroît d'une Lettre de Welsler Prevôt de Cologne écrite de Rome en 1515. à Peutinger, & qui se trouve parmi les siennes. Tout ce qu'il y a dans Rome, dit Welsler, de gens qui aiment les belles Lettres, appuyent la cause de Reuchlin, *Patrocinantur illi bonarum Literarum sectatores omnes.* Or dès ce tems-là il y avoit dans cette grande Ville, des personnes sçavantes non seulement en Grec & en Latin, mais aussi en Hebreu. Gilles de Viterbe General des Ermites de S. Augustin, lui écrivit de Rome trois Lettres. Dans la premiere qui est daté de 1516. il mêle quel-

ques mots Hebreux , & il se déclare fortement pour la défense de Reuchlin , dont il fait l'éloge.

Quoique les Religieux de Saint Dominique eussent pris parti contre lui dans cette affaire , il avoit cependant toujours eû de bons Amis dans cet Ordre , & même parmi les autres Religieux , qui le confideroient à cause de sa grande érudition dans les langues. On trouve plusieurs de leurs Lettres écrites à Reuchlin. Jaques Ptinger Provincial de cet Ordre lui écrivit de Bâle une Lettre en 1488. où il lui marque qu'il lui envoie le Manuscrit Grec qu'il avoit demandé. Wigand Professeur en Théologie du même Ordre , lui écrivit de Francfort en 1504. que toute la Famille de S. Dominique lui étoit si obligée , qu'elle lui demeureroit redevable à perpetuité : *Tanta sunt tua dignationis obsequiorum in Ordinem Dominici beneficia, ut meritò omnes tibi ejusdem Religionis homines perpetuos constitueris debitores.*

Erasme lui écrivit d'Angleterre que tous les Doctes de ce Pais-là avoient une grande estime pour lui ; qu'il ne s'en falloit gueres que l'Evêque de Rochester ne l'adorât ; que son nom étoit une chose sacrée à Jean Colet : *Adorat te propemodum Episcopus Roffensis ; Joanni Coletto sacrum est*

titum nomen. Le même Erasme ajoute, qu'il avoit vû depuis peu le Prieur d'un ancien Monastere de Chartreux dans l'Artois, qui en lisant ses Livres avoit appris la langue Hebraïque sans le secours d'aucun Maître. Le Prieur, dit-il, vous est tellement attaché, qu'il a même de la veneration pour vôtre nom. *Nuper in visi Monasterium per-
vetustum Cartusien sium apud S. Odomarum
Artesia oppidum. Ejus loci Prior è suis Li-
bris mirè literas Hebraicas affecutus est
nullo praeceptore, tibi verò sic deditus, ut no-
men etiam ipsum veneretur.* Direz-vous encore, mon cher Caraïte, qu'on est obligé de la connoissance de la langue Hebraïque à vos premiers Reformateurs ? Elle étoit répandue en France, en Italie, & en Allemagne, avant qu'on entendît parler de Réforme. La grande érudition de Reuchlin lui suscita à la verité des envieux & des ennemis ; mais tout ce qu'il y avoit de gens sçavans & de probité en Europe, se déclarerent pour lui, & ses ennemis ne reçurent que de la confusion.

Voilà, mon cher Caraïte, ce que j'avois à vous dire sur le renouvellement des belles Lettres & des langues saintes dans l'Europe, long-tems avant vôtre prétendue Réforme, j'ajouterai seulement à cela, que parmi les Lettres de Reuchlin, il y en a une

de Jaques Margolith Rabbin de la Synagogue de Ratisbonne, que ce Rabbin lui écrivit en Hebreu : on y en trouve quatre en Grec, dont il y en a deux. de George Hermonyme, & la troisiéme est d'Andronic Cantoblar Grec de nation, qui lui écrivoit de Bâle en 1478. La quatriéme est de Demétrius Chalcondille Athenien écrite de Florence. Je finis ici ma lettre, mon cher Caraite, & suis &c.

LE RABBANISTE.

A Paris 1686.

L E T T R E XXII.

A Monsieur * J. S. D. R.

D'un certain Catalogue de Livres défendus en France depuis la revocation de l'Edit de Nantes. Ce Catalogue a été fait avec beaucoup de negligence. On y en a mis quelques-uns qui au contraire devoient être reimprimez. Les Commentaires de Grotius sur l'Ecriture n'y ont point été compris, non plus que ses autres Ouvrages.

M O N S I E U R,

Vous ne devez point être surpris du Catalogue qu'on vient de publier en France ;

* *Justel.*

touchant les Livres, qui à l'avenir n'entre-
ront plus dans le commerce ordinaire des
Libraires. Il ne s'est rien passé là-dessus qui
ne soit conforme aux Loix du Royaume.
Le Roi a donné un Edit le mois d'Août
dernier, portant que tous les Livres faits
ci-devant contre la Religion Catholique,
par ceux de la Religion P. R. seroient sup-
primez. Le Procureur General du Parle-
ment de Paris a remontré à la Cour, qu'il
étoit nécessaire de dresser un état des Li-
vres qui pouvoient être compris dans la
disposition de cet Edit. Sur quoi est surve-
nu un Arrêt du Parlement qui charge l'Ar-
chevêque de Paris, de faire un état des Li-
vres qu'il juge devoir être supprimez. Et
c'est ce que ce Prelat a executé dans le Ca-
talogue que vous avez vû, & dont vous
vous plaignez.

Tant que l'Edit de Nantes a subsisté en
France, la Religion Calviniste y étant to-
lerée, on y a aussi toleré les Livres qui re-
gardoient cette Religion, parceque ceux
qui la professoient y étoient toujourns con-
siderez comme sujets du Prince. Il est vrai
que Mr. le Chancelier n'accordoit pas de
privilege au nom du Roi pour l'impression
de ces Livres; mais le Lieutenant Civil en
qualité de Juge de Police donnoit une sim-
ple permission, pour qu'ils fussent impris-

mez. Mais depuis que l'exercice de cette Religion a été défendu absolument par la revocation de l'Edit de Nantes, ç'a été comme une suite nécessaire d'abolir tout ce qui y avoit quelque rapport. Vous ne devez donc pas vous recrier si fort contre ce Catalogue, qui est conforme aux Loix Civiles & Ecclesiastiques du Royaume, & même à toute l'ancienne Jurisprudence. Ce n'est point introduire en France une Inquisition. Le Calvinisme y étant presentement regardé comme une herésie non tolerée, il doit être sujet à toutes les Loix portées de droit contre les herésies; & il ne peut plus être permis à qui que ce soit de la professer sous les peines portées par les Loix Civiles & Canoniques. Ce qui au reste n'empêche point les Catholiques qui ont de l'érudition de les garder & de les lire pour en faire un bon usage. Il n'y a aucune recherche là-dessus: mais on empêche seulement les Libraires de les vendre publiquement, & l'on tient la main pour qu'ils n'entrent point dans le Royaume.

Au reste ce Catalogue a été dressé avec beaucoup de negligence. Je n'ai pû m'empêcher dans l'occasion d'en marquer quelque chose à Mr. l'Archevêque de Paris *, qui m'a avoué qu'il avoit été fait avec trop

* *Mr. de Harlai.*

de précipitation. Ce Prelat s'est servi pour cela de quelques Docteurs de Sorbonne, & principalement de Mr. le Fèvre de Courance. Mais ce Docteur qui a fait paroître quelque habileté dans l'étude des matieres de Controverse, ne paroît pas avoir une connoissance assez étendue dans cette sorte de literature, ni même dans les bons Livres qui appartiennent à la Controverse. En voici un exemple considerable. Il a mis dans la classe des Livres défendus cet excellent Ouvrage qui a pour titre, *Acta & Scripta Theologorum Wirtembergensium & Patriarchæ Constantinopolitani D. Hieremia*. Loin que ce Livre qui a été imprimé en Grec & en Latin à Wirtemberg en 1586. doive être défendu & ôté du commerce des Libraires, il y a long-tems qu'on devoit en avoir fait une nouvelle Edition, étant devenu très-rare. Nous n'avons rien de plus fort contre les Protestans, que les Réponses de ce Patriarche de Constantinople.

Il n'y a gueres d'apparence que les Auteurs du Catalogue ayent lû, ou au moins ayent examiné cet Ouvrage. Le nom des Theologiens de Wirtemberg qui est à la tête leur aura sans doute imposé : mais ils devoient considerer, que la Pièce principale consiste dans les Réponses du Patriarche à ces Théologiens, où il leur prouve

d'une maniere docte & judicieuse , que la Confession de Foi des Protestans d'Allemagne est opposée à la Croyance de l'Eglise Grecque. Les Theologiens de la Confession d'Ausbourg, qui ont donné ce Livre au Public , y ont été comme forcez , ayant auparavant caché les Réponses du Patriarche Jeremie autant qu'il leur fut possible ; parce qu'ils étoient convaincus , que loin de leur être favorables , comme ils l'avoient esperé , elles étoient entierement contraires à leur doctrine. Stanislaus Socolovius ayant recouvré un exemplaire de cet Ouvrage , traduisit en Latin les Réponses du Patriarche , qu'il fit imprimer séparément. Les Théologiens de Wirtemberg , qui jugèrent que cette édition nuisoit beaucoup à leur cause , firent imprimer en Grec & en Latin l'Ouvrage entier , c'est-à-dire , tant ce qui venoit d'eux que ce qui venoit du Patriarche. En quoi les Catholiques leur ont beaucoup d'obligation. Socolovius Théologien Polonois avoit mis au commencement de sa Traduction une preface , dans laquelle il attaque vivement la Confession de ces Lutheriens qui s'étoient fausement imaginé , que leur doctrine n'étoit pas beaucoup éloignée de la croyance de l'Eglise Orientale. Ce fut pour repousser l'injure qu'ils croyoient leur avoir été

faite par Socolovius , & pour répondre à quelques Docteurs Catholiques qui leur oppofoient les Réponfes du Patriarche , qu'ils jugèrent à propos de donner ces Actes au Public en Grec & en Latin , auxquels ils ont joint une longue preface pour leur tenir lieu d'apologie. Mais cette preface ou apologie , qui eft pleine d'emportemens contre l'Eglife Romaine , ne touche gueres le fait dont il étoit question. Car on voit manifeftement par les Réponfes du Patriarche , que l'Eglife Grecque ne s'accorde nullement avec les Proteftans ; qu'au contraire elle convient prefque en toutes chofes avec l'Eglife Romaine.

Ce que j'admire le plus dans les Réponfes de ce Patriarche , c'eft d'y voir , que les Grecs dans la mifere où il font prefentement , ne font pas fi ignorans que la plupart de vos Miniftres le croient. Il n'y avance rien qu'il n'appuye fur de bonnes autoritez. Et ce qui rend fes Réponfes tout à fait authentiques , c'eft qu'elles ne viennent pas de fon feul fonds , mais elles ont été faites Synodalement dans Conftantinople , & avec l'affiftance de fon Clergé. Je fuis sûr que fi les Gens de Port-Royal s'étoient avifés de donner au Public une nouvelle édition de ces Actes avec quelques notes , par rapport aux difputes du tems,

cet Ouvrage auroit été plus utile, que leurs gros Livres que peu de personnes lisent. Cela seul auroit été capable de fermer la bouche à vôtre Ministre Claude, qui s'est chargé mal à propos, d'une cause qui ne se pouvoit défendre honnêtement, & dans laquelle les Lutheriens même lui sont contraires, comme vous l'allez voir.

Il leur faut rendre cette justice, qu'ils ont procédé de bonne foi dans la Version Latine qu'ils ont publiée de ces Actes. Au chap. 10. de la 1. Réponse pag. 86. où il est parlé de l'Eucharistie, le Patriarche dit, que *l'Eglise Catholique enseigne, qu'après la Consécration le pain est changé au Corps de JESUS-CHRIST, & le vin en son Sang.* Quoique ce Patriarche ne se soit servi, comme font ordinairement les autres Grecs, que du mot, *μεταβάλλεται*, est changé, les Théologiens de Wirtemberg ont mis à la marge du texte Grec, *μετενώσις*, & à la marge de leur Version Latine; *Transsubstantiatio*. Ils ont été persuadés par toute la suite du Discours, que les Grecs assemblez dans un Synode, ont reconnu par cette expression la Transsubstantion telle qu'elle est établie dans l'Eglise Latine. Forbesius Evêque d'Edimbourg, Grotius, & quelques autres Protestans sinceres avoient la même chose. Il n'est pas besoin que je m'étende

d'avantage sur un Livre qui ne vous est pas inconnu , & sur lequel je vous ai entretenu autrefois en particulier, ayant alors dessein d'en donner une nouvelle édition , où je retouchois quelques endroits de la Traduction Latine , & où j'ajoutois quelques remarques tirées de plusieurs Manuscrits. Ce fut dans cette vûë que je vous priai de faire venir de la Bibliotheque Vaticane , des extraits du Livre de Simeon de Theffalonique , qui n'est pas moins contraire à vos Protestans , que le Patriarche Jeremie.

Avant que de finir ma Lettre sur ce Catalogue qui vous choque si fort , j'ajouterai encore deux mots. Il arriva une grande contestation au sujet des Commentaires de Grotius sur l'Ecriture , & de ses Ouvrages Théologiques. Mr. Faure sçavant Docteur de Sorbonne , & quelques autres zelez Augustiniens , firent tout leur possible pour qu'ils fussent mis dans le rang des Livres pros crits. La raison qu'ils en apportèrent fut que cet Auteur se déclaroit par tout ouvertement contre Saint Augustin. Quelques-uns d'eux ajouterent qu'il étoit Arminien , & même un franc Socinien : mais les Libraires qui eurent avis de cela , & qui en qualité de Marchands étoient interressez dans l'affaire , à cause du grand debit qu'ils font de ces Livres de Grotius , représenté-

rent , qu'une partie des Commentaires de cet Auteur avoit été d'abord imprimée dans Paris , & que les Hollandois les avoient ré-imprimez ensuite. Ils obtinrent que les Livres de Grotius resteroient comme auparavant dans le commerce ordinaire de la Librairie. Ce qui chagrina un peu le Parti de nos zelez Augustiniens. Mais il en fallut passer par-là. Le Prélat crût, qu'il y avoit un peu de Jansenisme mêlé dans la demande de ces Augustiniens. De plus on lui avoit donné un memoire particulier , où on lui faisoit voir, que les Opuscules Theologiques de Grotius, qui avoient été imprimez par les Libraires d'Amsterdam en 1679. *in folio* , & qui étoient joints à la nouvelle édition de ses Commentaires , étoient remplis d'une infinité de choses qui ruinoient le Calvinisme. On marquoit aussi au Prelat dans ce memoire , que Grotius dans ces mêmes Opuscules avoit établi un grand nombre de principes & de maximes , qui appuyoient non seulement la Religion Catholique contre les nouveautez des Protestans ; mais aussi le pouvoir des Rois dans leurs Etats ; qu'en un mot si l'on pesoit le bien & le mal que pouvoient causer le Livre de Grotius , le bien l'emporteroit de beaucoup sur le mal , & qu'enfin d'empêcher le commerce libre des Ouvrages

CHOISIES. 183

de ce grand Homme, c'étoit faire plaisir aux Calvinistes & aux Théologiens de faction. Je suis &c.

A Paris Janvier 1686.

LETTRE XXIII.

A Monsieur * * *.

De la grande érudition de Mr. Gaulmin dans les langues Orientales. On trouve dans la Bibliothèque du Roi des notes écrites de sa main sur les Evangiles, qu'il a mises aux marges d'un Exemplaire du nouveau Testament Arabe publié par Erpenius.

MONSIEUR,

Vous avez raison d'admirer la grande érudition de Mr. Gaulmin dans les langues Orientales. Mais cette érudition a plutôt nuï à son avancement, qu'elle n'y a servi. Il est vrai qu'elle lui réussit d'abord pour le faire connoître au Cardinal de Richelieu, & à le faire sortir plus facilement de sa Province, pour entrer dans une charge de Maître des Requêtes. Mais vous m'avoüerez que tous ces Auteurs Grecs, Hebreux, Arabes, Persans, & autres de cette nature,

qu'il cite si souvent dans ses Ouvrages , ne convenoient gueres à un Homme de sa profession , qui devoit plutôt s'appliquer aux affaires Civiles & à l'étude des Loix , qu'à déterrer de vieux Manuscrits Orientaux , pour en faire part au Public. Aussi peut-on dire de lui ce que j'ai entendu dire d'un autre Sçavant : *Studuit libris, non liberis*. Il a en effet laissé très-peu de bien à ses enfans qui n'ont pû heriter de sa science. Ses Livres qui étoient en assez grand nombre , au moins les plus rares & les plus curieux , soit imprimez soit manuscrits, sont presentement dans la Bibliotheque du Roi.

Il y a peu de jours qu'étant dans cette Bibliotheque , je tombai sur un exemplaire du nouveau Testament Arabe d'Arpenius , qui a été à l'usage de Mr. Gaulmin. On lit aux marges de cet exemplaire plusieurs notes sçavantes écrites de sa main, qui peuvent être d'une grande utilité pour l'intelligence des Livres sacrez , & principalement pour entendre le style de l'Evangile. Au chap. 2. de Saint Matth. v. 1. sur le mot de *magous* , qui est dans l'Arabe , & qui est le même que *μάγο*, dans le Grec, & *magi* dans le Latin , il accuse d'ignorance les Juifs qui ont traduit dans l'Arabe *mecasephim*. En effet le mot de *mecasephim* signifie des Enchanteurs , & ceux que le vulgaire nomme

Sorciers. Il ajoute que l'Interprete Syriaque & l'Ethyopien ont conservé le mot de *mages* qui est dans le Grec , & qui selon le témoignage du Geographe Arabe , signifie *Ignis cultores*, c'est à dire, ces anciens Adorateurs du feu qui étoient parmi les Persans. Il observe en ce même lieu , que la Version Persane de l'Evangile a été faite par un mal-habile Homme , *ab imperito Homine* , à la sollicitation des Jesuites.

Sur le vers. 23. du chap.4. de S. Matth. où il est dit que J E S U S - C H R I S T *allant par toute la Galilée , prêchoit dans les Synagogues l'Evangile du Royaume* , il cite le *Seder olam zetta* , autrement la petite Chronique des Juifs , où l'on rapporte qu'un certain Rabbín Chanina , ayant voulu prêcher dans une Synagogue, fut refusé, parce que cela ne se faisoit point , qu'on n'en eût obtenu auparavant la permission du Chef de la Synagogue : mais chacun pouvoit proposer des questions. Ce qu'il prouve par le Livre intitulé , *Juchasin* , où l'on donne l'exemple d'un Juif , qui étant venu d'Orient en Espagne fut fait Chef d'une Synagogue , parce qu'il leur avoit enseigné docement plusieurs choses que les Juifs d'Espagne ignoroient alors.

Gaulmin , sur ces mots du ch.5. v.14. *Vous êtes la lumiere du monde* , remarque

dans sa note, que c'est une façon de parler des Juifs, qui est encore en usage aujourd'hui parmi eux. Lors qu'ils veulent parler de quelque grand Homme, ils disent, *c'est la lumiere du monde, c'est la lumiere de la captivité, nehora bagaluth*, on donne ce nom à un Chef de Synagogue dans le Juchasin.

Il observe sur le même verset, que ces mots, *Une Ville qui est sur une montagne ne peut être cachée, & ces autres du v. 15. On n'allume point une lampe pour être mise sous le boisseau*, sont des façons de parler proverbiales qui sont en usage parmi les Juifs. Il ajoute qu'on doit aussi rapporter à ces façons de parler proverbiales, ce qui est dit des beatitudes dans ce même chapitre, comme on le voit dans le Talmud & dans quelques autres Livres Juifs. On y loue par exemple la douceur *mansuetudo* de Hillel; dans les autres & principalement dans les Pharisiens on loue la pauvreté.

Sur ces paroles du ch. 6. v. 5. *Quand vous priez n'imites point les Hypocrites qui aiment à prier debout dans les Assemblées & aux Carrefours &c.* il observe que les Juifs dans la priere se tiennent debout, & que le mot *amida* qui signifie *station*, est un des sept noms qu'ils donnent à la priere. Ce qu'il prouve par un de leurs anciens Com-

mentaires , sur une partie de la Loi intitulé *Pesikta*.

Ce sçavant Homme remarque judicieusement dans cette même note , que JESUS-CHRIST a pris la formule de l'Oraison Dominicale des anciennes prieres Juifves , en y changeant seulement peu de choses , afin de ne leur enseigner rien qui fût hors de l'usage ordinaire. Il éclaircit encore ces mots de l'Oraison Dominicale v. 12. *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez* , par une locution semblable qu'on lit dans le traité intitulé , *Pirke-avoth* , *Chapitres des Peres* , qui est un de leurs plus anciens Livres de Morale, où sont contenus les Apophtegmes ou Sentences de leurs Docteurs. Ils ont tant d'estime pour cet Ouvrage , qu'ils l'ont inferé dans leur Talmud. Ainsi cette belle Sentence étoit en usage dans leurs anciennes Synagogues.

Les versets 9. & 10. du ch. 7, où on lit : *Qui d'entre vous donnera une pierre à son fils s'il lui demande du pain ? &c.* Selon Mr. Gaulmin sont des proverbes qui étoient communs parmi les Juifs , & répandus parmi tout le Peuple de la Syrie. Il porte le même Jugement sur les versets 15. & 16. *Gardez-vous des faux Prophetes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis &c.*

C'est selon lui une façon de parler proverbiale , qui se trouvent souve dans les Livres des Juifs pour désigner les Hypocrites: en sorte que JESUS-CHRIST se sert des manieres de parler qui étoient communes parmi les Juifs.

Il seroit inutile de parcourir le reste des notes de ce sçavant Homme, sur l'Evangile de Saint Matthieu : ce que je viens de vous en rapporter est plus que suffisant , pour vous faire connoître de quelle utilité peut être la connoissance des langues Orientales, & principalement de l'Hebraïque , pour entendre les Livres du nouveau Testament. JESUS-CHRIST & les Apôtres étoient nez Juifs , & ils parloient à des Juifs ; & par consequent ils devoient parler leur langage ? Cette Nation , quoique dispersée dans toute la Terre , a toujourns conservé, principalement dans les Livres de ses Docteurs , de certaines locutions & de certains usages qui lui sont particuliers. Les paraboles & les proverbes ont eû de tout tems un grand cours dans la Syrie , & même parmi les autres Peuples d'Orient. Ainsi Mr. Gaulmin a eû raison dans ses notes , d'avoir recours aux façons de parler proverbiales des Juifs , pour expliquer les paroles de JESUS - CHRIST. Je sçai que ces sortes de reflexions ne sont pas du goût de

la plûpart de nos Docteurs, parce qu'ils ne cultivent point l'étude des langues. Je pourrois dire aujourd'hui avec plus de raison ce que le docte Mr. Gaulmin dit dans l'Épître dedicatoire d'un de ses Ouvrages, qu'on est malheureux de sçavoir ce que plusieurs ne sçavent point, & qu'il est même dangereux de sçavoir ce que tout le monde ignore : *Infelix eruditio est scire quod multi nesciunt, etiam periculosa scire quod omnes ignorant.* Je pourrois justifier cela par plusieurs exemples. Mais vous n'en avez pas besoin. Je suis Monsieur &c.



L E T T R E XXIV.

A Monsieur l'Abbé G. de la Maison
de Sorbonne.

Remarques sur la Bible Armenienne imprimée en Europe par les Armeniens, & sur leur Liturgie. Qui est l'Auteur de cette Version & des Caractères Armeniens. Reflexions sur la vie de Mesrop Ermite Armenien, qui vivoit sous l'Empereur Théodose le Jeune, & sur les Livres Ecclesiastiques des Armeniens.

MONSIEUR,

Quand j'ai remarqué dans mon Histoire Critique * du Vieux Testament, que Us-can Evêque Armenien a fait imprimer fidèlement & sur de bons Exemplaires la Bible de ceux de sa Nation, je n'ai dit que ce que j'ai appris de la bouche même de cet Evêque. Et en effet il n'y a guères d'apparence qu'il en ait usé autrement : car tout son

* Voyez l'Histoire Critique du Vieux Testament liv. 2. chap. 16. où il est parlé au long de la Version Armenienne de la Bible.

but dans cette Impression a été de porter dans son pays sa marchandise, & de la bien vendre. Ainsi il a été de son intérêt de ne la pas alterer ; autrement elle auroit été décriée comme une marchandise de contrebande. Cependant j'apprens , qu'elle n'a pas été si bien reçûë qu'il se l'étoit imaginé. Je l'ai vû souvent pendant tout le tems qu'il a été à Paris , & il m'a même rendu quelques visites en reconnoissance d'un petit service que je lui avois rendu. Il a mangé plusieurs fois dans la Maison des Peres de l'Oratoire avec deux Prêtres qui l'accompagnoient ordinairement. Le Pere de Sainte Marthe , qui esperoit tirer quelques secours d'eux pour son *Orbis Christianus*, leur faisoit de grandes caresses , & j'étois chargé de les entretenir : ce sont de bonnes gens qui ne se mêlent guères de Théologie ; mais ils ont beaucoup de Religion pour tout ce qui regarde l'exterieur & les Ceremonies. Ils vivent dans une si grande sobriété , qu'ils ne mangent que du fruit ou des legumes pendant la plûpart de l'année. Aussi ont-ils plusieurs Carêmes ou tems de jeune , qu'ils observent fort exactement.

Il ne m'a pas été difficile de connoître dans les entretiens que j'ai eûs avec eux , que bien qu'ils ne conviennent pas tout à

fait avec nous sur de certains points de Religion , ils n'en different gueres , que pour les termes. Aussi ne sont-ils pas obligez d'étudier dans nos Ecoles qui ont introduit dans la Théologie de merveilleuses subtilitez. En un mot , les Armeniens sont de bons Marchands qui s'appliquent à leur negoce , & qui se moquent de tous nos raffinemens en matiere de Religion.

Mais, dites-vous, ils ont souffert que leurs Liturgies ayent été imprimées avec quelques changemens qui y ont été faits par les Inquisiteurs de Rome. Vous ne considerez pas , comme il me l'a dit lui-même , que la Liturgie Armenienne retouchée n'est point en vſage chez eux , si ce n'est parmi quelques Missionnaires & parmi ceux qui font profession ouverte d'être réunis avec Rome. Dans le fond , il n'approuve point cette correction qui a été en effet trop précipitée ; puisque les mêmes choses qu'on a corrigées dans la Liturgie Armenienne se trouvent la plus - part dans la Liturgie Grecque qui se celebre par les Grecs dans Rome, sans qu'on y trouve à redire : cependant le bon Evêque qui est sage & prudent, fait passer pour une simple diversité de leçon cette variété , comme vous le pouvez voir dans la Réponse qu'il fit d'Amsterdam aux
gens

gens de Port-Royal * qui lui avoient proposé quelques questions sur l'Eucharistie.

Vôtre seconde difficulté sur les changemens que vous prétendez avoir été faits dans leur nouveau Testament imprimé en Europe, me paroît un peu plus considerable. Le verset 7. du chap. 5. Epist. 1. de Saint Jean , *Sunt tres qui testimonium dant in cœlo Pater , Verbum , & Spiritus sanctus* , s'y trouve , dites vous , quoi que j'aye remarqué moi même , que ce passage des trois Témoins celestes , n'est dans aucun exemplaire Grec manuscrit , ni dans aucune des Versions Orientales. Vous pourriez encore ajouter que depuis la composition de mes Histoires critiques , j'ai lû plusieurs autres Exemplaires Grecs manuscrit , & il ne s'en est pas trouvé un seul où ce Verset fût. Vous inferez de là , qu'il ne peut avoir été ajouté dans la nouvelle Edition du nouveau Testament Armenien , que par l'Evêque Usan , sans qu'il fut dans son Exemplaire manuscrit.

Je veux bien supposer avec vous qu'il ne se trouve aucun nouveau Testament imprimé en Armenien avant celui d'Us-

* *Les Gens de Port Royal ont fait imprimer dans un de leurs tomes de la Perpetuité défendue cette réponse de l'Evêque Armenien parmi leurs Attestations.*

can. Il ne s'enfuira pas de là qu'il soit le premier Auteur de cette addition. Les Grecs, quoi que ce passage des trois Témoins celestes ne soit dans aucun de leurs Manuscrits mêmes les plus nouveaux, ne laissent pas de le lire depuis longtems dans leurs Livres imprimez, parce qu'ils l'ont lû dans nos Editions Greques & Latines du nouveau Testament : ne peut-on pas dire la même chose des Armeniens ? Après tout, je ne suis point éloigné de croire que Uscan, qui sçait mediocrement le Latin, & qui a lû nôtre Bible Latine ait ajouté à sa Version Armenienne ce passage des trois Témoins celestes, & quelques autres qu'il a crû y manquer veritablement : mais les Inquisiteurs de Rome n'ont eû aucune part à cela, puisque toute la Bible Armenienne a été imprimée à Amsterdam. De plus Uscan n'est point de ces Armeniens, qui font profession d'être réunis avec Rome.

J'avoüe qu'on lit dans la Bible Armenienne quelques Versets du nouveau Testament, qui n'y étoient point autrefois. Je mets dans ce nombre les Versets 43. & 44. du chap. 22. de Saint Luc, où il est parlé de l'Ange qui descendit du Ciel pour fortifier JESUS-CHRIST. C'est ce que leur a reproché Nikon dans son Livre intitulé, *De pessimorum Armeniorum pessimâ Reli-*

gione. Ce même Controversiste Armenien reproche encore aux Armeniens, d'avoir ôté de leurs Exemplaires du nouveau Testament l'Histoire de la Femme adultere. Voici ses propres terme : *A sacris quoque Evangeliiis abstulerunt vocem qua dicit, Et factus est sudor ejus sicut gutta sanguinis in terram descendentes, hoc esse imbecillitatis existimantes, non divina Majestatis : sed etiam historiam qua nos docet, quod mulier adillum tanquam adultera adducta est eji- ciunt, hanc auditionem multis esse pernicio- sam dicentes.*

Mais le Controversiste Armenien n'a pas eû raison de faire tomber en particulier sur ceux de sa Nation un reproche qui pouvoit être fait également à plusieurs Grecs & à plusieurs Latins ; puisque dès les premiers siècles du Christianisme, ce qu'on objecte ici ne se trouvoit point dans un assez grand nombre d'Exemplaires Grecs & Latins. On ne pouvoit donc accuser les Armeniens d'autre chose, que d'avoir suivi dans leur Version quelques anciens Exemplaires où ces deux Histoires n'étoient point. Si elles y sont aujourd'hui, comme vous le dites, loin que Uscau ou d'autres Armeniens avant lui soient blâmables pour les y avoir ajoutées, ils sont louables au contraire d'avoir réparé ce défaut sur de bons Exem-

plaires. Il se peut faire que Uscan ait suivi cette methode en quelques autres endroits sur nôtre Version Latine , qu'il lisoit souvent , & qu'il estimoit.

A l'égard des Auteurs de la Version Armenienne & des Caracteres Armeniens , je n'ai aussi rien dit là-dessus que je n'aye appris de l'Evêque Uscan , & qui ne m'ait été depuis confirmé par plusieurs autres Armeniens. Ils ont en leur langue aussi-bien que nous la Vie des Saints , où il y a des choses curieuses & peu communes sur leurs Saints particuliers. Ce Livre Armenien se trouve dans la Bibliotheque du Roi en langage Armenien, & d'une très-belle écriture. L'Evêque Uscan a bien voulu m'en donner plusieurs endroits qu'il a mis en Latin. Il a dicté en cette langue à Mr. Lacroix la Vie de Saint Mesrop , dont je parle dans mon Histoire Critique , & que tous les Armeniens croient être le premier Auteur des lettres Armeniennes. Cette vie est à la verité du style des Faiseurs de legendes. L'Auteur qu'on dit avoir été un des Disciples de Mesrop, n'y épargne pas le merveilleux. Car comme les Tables de la Loi furent écrites de la main de Dieu , ce fut aussi ce même doigt qui traça à Mesrop les Caracteres Armeniens ; & de peur qu'on ne croye , que c'est une fable ou une vision

qu'il rapporte , il prévient ses Lecteurs assurant , que ce qu'il dit est la pure verité : mais si l'on en ôte un peu de cette broderie qui se trouve dans la plûpart des Vies des Saints , tout le reste est historique, & digne de foi. Voici les propres termes de l'Auteur selon la traduction d'Uscan : *Mesrop fide in Deum confidens orationes lacrymosas Deo obtulit, & precatus est Dominum die ac nocte, ut sibi ostenderet desiderabiles characteres, & vidit non in somno somnii, aut falsâ visione, sed corde operanti apparatus spiritum, & oculis manum dextram scribentem super saxum ; ita ut manu fines linearum haberet lapis. Id non solum apparuit, sed visa etiam qualitates omnium literarum, sicut omninò in mente ejus congregatæ erant : & surgens ex oratione formavit characteres nostros cum Ruphano Discipulo qui in Samra erat Religiosus, qui elaboravit eos secundum præceptum Mesropæ Magistri beati, transmutando secundum Armenos sine obliquitate syllabarum ex Grecis, & in eadem interpretatione inchoans consultè incepit à proverbiiis Salomonis sapientis, apud se statuens viginti duos Libros veteris Testamenti transferre in Armenicum sermonem ; cui Discipuli sui Joannes & Joseph in eo auxilium dabant, & ille artem literaturæ docuit adolescentes Discipulos.* Si vous ne trouvez une construction exacte

dans ce discours Latin , vous devez excuser un Armenien qui traduit sur le champ de l'Armenien en Latin.

Du reste si l'on excepte la fiction dont je vous ai parlé , & qui étoit comme nécessaire pour relever la dignité des Caractères Armeniens , presque toute cette Vie est un tissu d'histoires assez bien circonstanciées. Il seroit à souhaiter que nos Faiseurs de Vies des Saints eussent été aussi exacts. L'on y dit que cela arriva sous l'Empereur Théodose le Jeune. Le Saint homme Mesrop apporta les Caractères Armeniens à Isaac qui étoit leur Patriarche , & à Vramscaphu alors Roi d'Arménie. Ce fut en ce tems-là qu'on établit dans toute l'Arménie des Ecoles pour ces lettres Armeniennes.

On remarque dans cette même Vie, que lorsque Mesrop inventa les Caractères Armeniens , le Patriarche Isaac travailloit à traduire en Armenien les Livres Syriaques ; parceque tous les Livres Grecs qui étoient dans l'Arménie avoient été brûlez par les Gouverneurs Persans , qui ne souffroient point le parti des Grecs , ni qu'on s'appliquât à l'étude de la langue Grecque : *Reversus est (Mesrop) in Armeniam, & invenit Sanctum Isaac Patriarcham translationi vacantem Librorum Syrorum : non enim erant Græci, quia à Merusan incensi erant Græco-*

rum libri cuncta Regionis. In divisione enim regionis Armenorum non patiebantur Persarum Gubernatores, Gracos incumbere studio sua partis sed solum Syrorum. Je vous dirai à cette occasion, que j'ai vû il y a plusieurs années dans la riche Bibliothèque de Sorbonne une Liturgie Syriaque *, où il étoit marqué qu'elle étoit à l'usage des Arméniens. Ce qui me fait juger, que ces peuples, aumoins une partie d'entre eux ont fait autrefois l'Office Ecclesiastique en langue Syriaque; & je doute même que leurs livres en Armenien & en Caracteres Arméniens, soient aussi anciens qu'ils le prétendent. C'est ce que je vous laisse à discuter.

Il ne faut pas chercher beaucoup d'ordre dans cette Vie de Mesrop, tant pour la suite du discours, que des faits qui y sont marquez. Il suffit pour l'éclaircissement de la difficulté que vous me proposez sur leur Version, de sçavoir qu'elle a été faite sur le Grec des Septante, & non pas sur la Version Syriaque. Il est vrai que les Arméniens avoient bien plus de commerce avec les

* Cette Liturgie Syriaque à l'usage des Arméniens, qui est dans la Bibliothèque de Sorbonne, est un abrégé de la Liturgie Grecque de S. Jaques. Elle est écrite en ces caracteres Syriaques communs dont se servent les Jacobites & les Maronites dans leurs Livres.

Syriens leurs voisins , qu'avec les Grecs qui étoient éloignez d'eux. Mesrop même qui fut fait un des Officiers du Roi Vramscaphu, alla avec ses Disciples dans la Mésopotamie des Syriens , où il eut des entretiens avec les plus sçavans de ce pays-là , & principalement avec un Evêque nommé Daniel. Le même Mesrop & Isaac son Patriarche envoyèrent deux Armeniens , dont l'un s'appelloit Eznac , & l'autre Joseph à Edesse , afin de traduire toute la Bible en leur langue Armenienne sur la Version Syriacque. Ces deux Armeniens envoyèrent de ce pays-là plusieurs Livres Syriens au Patriarche Isaac & à Mesrop , & ils passèrent plus outre , & allèrent jusques à Constantinople , où ils apprirent la langue & la Philosophie des Grecs , & ils devinrent interpretes de la langue Grecque , *Et intelligentes facti sunt Interpretes secundum Grecam linguam.*

Il est encore parlé dans cette Vie de quelques autres Armeniens , qui étant joints à ceux-ci traduisirent les Livres Ecclesiastiques & quelques Conciles en leur langue Armenienne avec leur Patriarche Isaac & le Saint Homme Mesrop. Tout le but de ce discours semble ne tendre à autre fin , qu'à faire connoître , que les Armeniens ont pris leurs Livres des Grecs , & non pas

des Syriens , & montrer leur orthodoxie dans la Foi. C'est pourquoi il y est observé que quelques partisans de Nestorius accusez dans le Concile d'Ephese , étant venus dans l'Armenie pour y semer leur doctrine, le Patriarche Isaac & Mesrop en donnèrent avis par lettres à ce Saint Concile , & qu'ils les obligèrent de sortir de l'Armenie , qui ne fut point infectée de leur heresie. En effet les Armeniens se déclarèrent si fort contre le Nestorianisme , qu'ils passèrent à une faction toute opposée , qui est celle des Monophysites. Au moins c'est de quoi ils ont été toujourns accusez.

Enfin l'Auteur de la Vie de Mesrop rapporte la mort du Saint Patriarche Isaac à l'année 1. de Jazdigeid second Fils de Vrama Roi de Perse. Il mourut dans la Province de Bagrevan dans un lieu appelé Blur sur la fin du mois Nabasard. Il décrit aussi la pompe funebre & toutes les ceremonies qu'on observa dans la sepulture de leur Docteur Mesrop , en l'honneur duquel ils bâtirent une Eglise trois mois après sa sepulture. Voici la description de cette pompe funebre & de son apothéose , s'il m'est permis de me servir de ce terme :

Animam commendavit in gloriam Sanctæ Trinitatis , quem assumentes Hemaicas & Vaban cum ornamentis defunctorum , coactâ

regione & congregatis turmis , cum psalteriis & laudatione & canticis spiritualibus , cereis accensis & candelabris candidis , suavis effusis odoribus , antecedente cruce , aliisque insignibus in Joscacan ascenderunt , & ibi in Martyrum Tabernaculo sanctum virum Dei in requie posuerunt , festumque ordinarunt & celebrarunt in memoriam Beati. Deinde illâ cruce ablatâ singuli in loca reversi sunt glorificantes & benedicentes Deo supra mirabilia quæ Dominus ostendit supra Doctorem. Post tres menses secundum datam à Deo prosperitatem Vahana Amatuum Christum amans suscepit Templum adificare gloria Dei in nomine sancti Magistri ex lapidibus excisis , & Tabernaculum pulcherrimum construere , & in interiore tabernaculo sepulcrum Sancti facere: unde & congruentibus vasibus , tam ex auro , quàm ex argento , & gemmis pretiosis , domum Dei , & altare Corporis & Sanguinis Christi exornavit , Discipulumque suum sobrium & bonum cultorem Thordic Ministrum Templi constituit , & alios subinde Fratres , qui cultum assiduò perficerent , & quos Preceptores populi secundum revelationem Sanctorum Patrum nempe Josephum & Joannem statuit : erant Viri veritatem amantes , & sana cogitantes.

Vous voyez par cet exposé que je vous ai rapporté entier , quel étoit dès ces an-

ciens tems l'usage de l'Eglise, lorsqu'on enterroit les Morts : on y chantoit les Pseaumes & d'autres Cantiques Spirituels : on y allumoit des Cierges en plein jour, & l'on y portoit la Croix. Pour ce qui est des Temples, on en bâtissoit qui étoient consacrez à la gloire de Dieu pour honorer la memoire des Saints. Faites attention à ces mots, *Templum adificare gloria Dei in nomine Sancti*. Ce n'est donc point aux Saints proprement qu'on dédie ou consacre les Eglises, mais à Dieu au nom de tel & tel Saint. Enfin les Eglises étoient ornées & parées magnifiquement : on y voyoit des vases d'or & d'argent & de pierres précieuses, principalement sur l'Autel qu'on appelloit l'Autel du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST. J'ai crû que vous seriez bien aise de lire cet extrait d'un Livre écrit en une langue qui n'est presque connue que des Armeniens. Je suis Monsieur &c.

A Paris 1687.



L E T T R E XXV.

A Monsieur B.

Du Livre de Guillaume Schickard intitulé Bechinath happeruschim , qui est devenu très-rare. Analyse de ce Livre avec des Reflexions.

Puisque c'est tout de bon, Monsieur, que vous voulez devenir Rabbin & à peu de frais, je vous indiquerai un petit Livre qui vous servira de Pilote pour naviger sur cette grande mer Rabbinique. C'est le *Bechinath happeruschim* * de Scickard sçavant Aleman & Professeur en Hebreu, qui a été imprimé à Tubinge en 1624. Vous aurez à la vérité de la peine à trouver cet Ouvrage dans les meilleures Bibliothèques de Paris. mais si Moëtte ne vous le déterre point, je vous en enverrai un

* C'est à dire, *La pierre de touche des Interpretations Rabbiniques.* Voici le titre entier de l'Ouvrage : *bechinath happeruschim*, id est *examinis commentationum Rabbinicarum in Moscn Prodromus, vel sectio prima in generalem protheoriam de textu Hebraico, Targum Chaldaico, Versione Græcâ, Masoreth, Kabbalah, Peruschim.*

Exemplaire que j'ai à la campagne. L'Auteur s'étoit appliqué avec beaucoup de soins à la lecture des Rabbins ; & ce qui est assez rare aux Alemans , il dit bien des choses dans un petit Volume. Il donne des extraits de plusieurs Rabbins qu'il cite en leur langue , & il y joint toujourns sa Version en Latin. Les matieres qu'il traite sont divisées en diverses disputes ou Theses ; & quoi qu'il ne soit pas long dans chaque dispute , il en dit assez pour instruire suffisamment ses Lecteurs.

Dans sa premiere These ou dispute , il traite de l'autorité interne du texte Hebreu parmi les Juifs , & de la veneration extérieure & superstitieuse qu'ils ont pour les cinq Livres de la Loi : *de textûs Hebraei auctoritate interna apud Judæos. De illius externo superstitiosoque honore.* A grand peine, dit-il , peut-on s'imaginer avec quelle curiosité & avec quelle exactitude superstitieuse , ils décrivent le Volume de la Loi qui est destiné aux usages de leurs Synagogues : *Hic primò dici credive vix potest, quâ curiositate quâ sollicitâ superstitione Volumen Legis illud quod in Synagogarum Archivis ad solennes tantum Lectiones & publicos usus asservant describi curent.* C'est ce qu'il represente au long, & il ne produit pour Témoins de ce qu'il avance , que les

Juifs mêmes : puis il ajoute , que * bien que ce qu'ils observent tant à l'égard des parchemins sur lesquels ils écrivent la Loi, qu'à l'égard de l'encre , soit ridicule , ils font voir par-là aux Chrétiens, qu'on ne peut pas les soupçonner d'avoir corrompu leurs exemplaires de la Loi.

Il dit aussi dans cette même dispute quelque chose des Thargumin ou Paraphrases Caldaïques, dont il fait remonter l'origine jusqu'aux tems qui ont suivi la captivité de Babylone ; parce que le peuple commença alors à parler une autre langue , *Occasionem huic translationi præbuit mutata Populi lingua*. Il avoïe néanmoins , que l'usage de la langue Hebraïque ne cessa pas entièrement après la captivité , qu'elle se conserva parmi les Sçavans & les Docteurs ; mais qu'au regard des Assemblées publiques on considéra davantage la multitude & le simple Peuple : ce qui donna lieu à la composition de ces paraphrases sur la meilleure partie de la Bible , afin de rendre l'Écriture intelligible à tout le monde , *Ut ergo promiscuum quoque Vulgus haberet S. Scriptu-*

* Sed ut ridicula sint hæc , nihilque præterea possint , nos tamen Christianos à textualis corruptionis liberant suspicione , cujus immeritò à quibusdam infimulantur Judæi ab hoc facinore omninò alienissimi.

ram sibi intelligibilem, adornata sunt Chaldaica Thargumin in plerisque Libros Bibli-
cos. Il observe en même tems que ces Paraphrases ne sont pas toutes de la même main, ni du même tems : ce qui se connoit visiblement par le style & par quelques autres marques.

Schickard dans sa seconde these ou dispute examine en particulier chaque Paraphrase. Il attribue la premiere qui n'est que sur le Pentateuque à Onkelos avec les Thalmudistes. Cet Onkelos vivoit selon lui au tems de JESUS-CHRIST. Il rejette l'opinion de ceux qui à cause de la ressemblance des noms, confondent Onkelos avec Aquila, qui a traduit toute l'Ecriture d'Hebreu en Grec. Il s'étend beaucoup plus au long sur le second Thargum, dont il fait Jonathan Auteur suivant en cela le sentiment des Juifs : mais il ne peut souffrir l'opinion de ceux qui croient, que ce Jonathan est le même que Theodotion, sous prétexte que le nom Grec de Theodotion est le même que celui de Jonathan en Hebreu. L'on ne peut rien voir de plus foible, dit-il, que ce raisonnement tiré de l'étymologie des noms : autrement on pourroit dire avec autant de vrai-semblance, que l'Empereur Theodose seroit l'Auteur de cette Paraphrase, parce que ces deux noms signifient

également *don de Dieu*. Il embrasse l'opinion des Juifs, qui font ce Jonathan Disciple du celebre R. Hillel, qui vivoit un siecle avant la destruction entiere de Jerusalem par les Romains.

Comme Schickard fait profession de copier les Livres des Rabbins, il rapporte en ce lieu tout ce que les Talmudistes disent de merveilleux touchant ce Jonathan, auquel ils attribuent la Paraphrase qui est sur les Prophetes prieurs & sur les posterieurs, comme parlent les Juifs, c'est à dire sur Josué, les Juges, les deux Livres de Samuël, & les deux Livres des Rois. Ce sont là les Livres auxquels ils donnent le titre de Prophetes prieurs, à cause de leur inspiration Prophetique. Les autres sont Isaïe, Jeremie, Ezechiel, & les douze petits Prophetes. Car ils ne donnent point à Daniel le titre de Prophete.

Pour ce qui est du Thargum sur la Loi, lequel porte aussi le nom de Jonathan, il le regarde comme un Ouvrage rempli de fables & de rêveries, & qui par consequent est indigne du veritable Jonathan, outre qu'il y est fait mention de plusieurs choses nouvelles, & posterieures à ce Jonathan, *Qua sanè nuga in hoc Thargum frequentes, tanti viri gravitate videntur indigna, & quod potissimum est quarundam rerum me-*

minit qua omninò recentiores sunt , & post magni illius Jonathani tempora demum nata.

Mais après tout il ne laisse pas d'apporter en même tems les raisons des Juifs , & de quelques Chrétiens , qui soutiennent après eux , que ce dernier Thargum n'est pas moins de Jonathan que le premier. Il parle aussi en ce même lieu du Thargum de Jerusalem , dont l'Auteur a été inconnu jusques à present, même aux Juifs.

Dans la troisième dispute , l'on y traite de la Version grecque des Septante : mais cet Auteur qui est beaucoup plus sçavant dans les Rabbins , que sur cette autre matiere , suppose faussement que l'exemplaire Grec qui nous est resté de cette ancienne Tradition , n'est point le véritable , *nec vulgarem Legis Versionem quam hodie tenemus , illorum esse genuinam.* Il est plus exact sur la Massore , dont il traite aussi dans cette même dispute ; parce qu'il a copié Elias Levita , sçavant Juif , qui en a parlé doctement & en habile Critique.

Schickard s'étend encore sur la Massore dans sa quatrième dispute , où il examine son origine , qu'il fait remonter bien plus haut que n'a fait Elias Levita. Il prétend que la celebre Ecole de Tiberiade , à qui celui-ci l'attribue , ne lui a pas donné sa naissance ; que cette Ecole fameuse n'a fait

autre chose que rétablir une étude qui étoit entièrement tombée : *Tandem anno post Templi everfionem 436. vel circiter , in Urbe Tiberiade celebres quidam eruditorum illius feculi conventus instituebantur, qui collapsum Masora studium denuò restaurarunt.* En quoi il se déclare pour le sentiment de Buxtorf le Pere qui a été suivi , que la plûpart des Protestans du Nord ont embrassé. Il avoüe cependant que Munster * & plusieurs autres sçavans Hommes ont approuvé l'opinion d'Elias , & que Buxtorf même n'en étoit pas éloigné dans le tems qu'il composa son Dictionnaire Hebreu.

Dans cette même dispute quatriéme , il est parlé au long de la Cabbale que Rabin Elias définit : *les Secrets de la Loi & des Prophetes ; lesquels Secrets ont été reçûs de main en main : & c'est delà qu'est venu le mot de Cabbale qui signifie reception.* Selon ce Rabbin elle est divisée en deux especes , sçavoir en speculative & en pratique. Nôtre Auteur qui n'a pas crû que cette définition d'Elie, qui avoüe qu'il n'est pas exer-

* *Hanc erroneam Elia opinionem, qua Munsterum & alios magnosque in Hebraismo Viros decepit , solidè multisque argumentis refutat D. Buxtorfius in Commentario Masor. quamvis & ipse olim, dum Lexicon ederet , in prefatione illius aliter sensisse, nunc verò, ut semper posterior dies precedentem docet , in melius mutasse videtur.*

cé dans cet Art, fût assez exacte ; en donne une autre ou plutôt une longue description : *Dabo igitur* , dit Schickard , *planiorum ejus descriptionem talem , quod sit abstrusior doctrina Hebræorum de Dei & Angelorum naturis , atque mutuo consortio , de Religionis præsertim Christianæ mysteriis in veteri Testamento latentibus , de morum disciplinâ , item Philosophiæ & bonarum Artium arcanis olim clam habita , nec cui vis concedita , multò minùs scriptis in vulgus prodita , sed orali tantum traditione inter sapientes diversorum seculorum continuâ successione propagata ; partim variis literarum combinationibus , abbreviaturis , & permutationibus constans , & plerumque per ejusmodi secretiores modos à divinis scriptoribus Moysi & Prophetarum elicita*. Cette longue description de la Cabbale en donne une idée assez juste , par rapport même à la Religion Chrétienne ; mais on pourroit dire , qu'elle ne consiste que dans l'Imagination de certains gens , qui ont abusé du nom de *Cabbale* pour débiter leurs rêveries.

Schickard ajoute encore en cet endroit , que quelques Juifs superstitieux abusent de cet Art nommé Cabbale , qu'ils ont changé en des mysteres vains & ridicules , pour faire des operations de medecine & de magie. Il montre qu'elle n'a pas été

inconnuë à Pline , qui dit , que c'est une faction de l'Art magique , laquelle dépend de Moyse & des Juifs , mais qui est postérieure à Zoroastre de plusieurs siècles : *Asserens (Plinius) esse quandam Magices factionem à Mose & Judais pendentem , multis tamen millibus annorum Zoroastre juniorem &c.* Il croit que le mot de Cabbale n'a point été connu aux Chrétiens avant Pic Comte de la Mirandole , qui en parle dans ses fameuses Theses soutenuës à Rome , & qui firent tant de bruit. Ce discours sur la Cabbale est trop étendu pour le dessein que l'Auteur s'étoit proposé dans ses Theses ou disputes. Il a eû apparemment en vûe les controverses d'alors sur la *Cabbale* ; & peut-être même songeoit-il à Reuchlin , qui avoit été son Prédecesseur dans l'Ecole de Tubinge. Du reste cet endroit est un des plus curieux de son Livre.

Il traite encore de la *Cabbale* dans la dispute suivante , où il fait cette remarque judicieuse. Si l'on veut faire passer pour des articles de Foi tout ce que j'ai avancé sur ce sujet , je m'y oppose ; mais si on le veut prendre pour un jeu d'esprit , je le reçois. *Hac precedentia , si pro Fidei articulis venditant , omnino averfamur , si pro ingenio ingenii usu admittimus.* Il éclaircit même ces jeux d'esprit par la langue Latine & par

la langue Grecque ; & il fait venir ici les Caractères Samaritains , qu'on croit communément être les premières lettres des Hebreux ; mais il n'appuye pas ce sentiment. Il ajoute plusieurs autres observations doctes & curieuses sur cette même matière , dont il a pris la meilleure partie du Comte de la Mirandole , qui se vançoit d'avoir vû les Livres qu'Esdras avoit écrits, sur la Cabbale , & qui lui avoient été communiquez par un Juif de Sicile. C'est ainsi que les Juifs , qui de leur naturel sont de grands Imposteurs , abusèrent de la trop grande credulité de ce jeune Seigneur, qui étoit entêté de la Cabbale jusqu'à la folie.

Au reste il faut rendre cette justice à Schickard , que loin d'approuver la Cabbale pratique , qui consiste en des enchantemens , & à guerir les maladies par la prononciation de certains mots tirez de l'écriture , & principalement des Pseaumes , il la condamne absolument. Il reprend même avec force Reuchlin , qui avoit ajouté foi à ces prétendus secrets de la Cabbale pratique. Bannissons , dit-il , cette impieté très-loin de nous , qui ne connoissons la Cabbale pour d'autre fin , que pour nous en servir contre les Juifs , qui sont grands admirateurs de ces rêveries : *Anobis quidem*

faceſſat , & longiſſimè faceſſat hac impietas , qui Cabbalam non alio fine cognoſcimus , quam ut eâ contra Judæos harum nugarum admiratores maximos utamur.

Dans la diſpute ſixième Schickard à l'occaſion de la Cabbale , parle de la Secte des Caraites parmi les Juifs. Ces Sectaires , qui ne reconnoiſſent pour principe de la Religion que le ſeul texte de l'écriture , ſont entièrement oppoſez à la Cabbale & aux traditions fabuleuſes des Juifs , ne reconnoiſſant point l'autorité de leur Thalmud , qui eſt comme leur Droit canonique. Il obſerve qu'il y a un aſſez grand nombre de Caraites en Pologne , en Ruſſie , & en Turquie , *Frequens (ſecta) in Polonia , Ruſſia & Turcia.* Après quoi ils revient encore une fois à la Cabbale , qui de ſon tems avoit fait illuſion à pluſieurs Chrétiens , comme il le remarque en ce lieu.

L'Auteur dans cette même diſpute ſixième s'étend aſſez au long ſur les Commentaires des Rabbins. Il examine d'abord , ſi on doit lire les Livres des Juifs , & ſ'ils doivent être tolerez parmi les Chrétiens. Cela lui donne occaſion de parler du grand procès qui avoit été ſur ce ſujet entre Capnion ou Reuchlin , & les Univerſitez de Cologne & de Paris. Il met une grande diſtinction entre les Commentaires allegori-

ques appellés *Madraschim* par les Juifs , & les veritables Commentaires qu'il nomme avec eux *Peruschim*. Les premiers sont diffus & remplis de fables , sans qu'il y ait presque rien qui vienne à propos. Les autres au contraire s'attachent au texte de l'Écriture : l'on y examine en particulier chaque mot pour en tirer le veritable sens. *Hi verò textum pressius sequuntur , singula verba excutiunt , lingua idiotismos explicant , parallelas phrases adducunt , per illas genuinum contextus sensum eliciunt.* Ce sont ces sortes de Commentaires Juifs dont Schickard recommande la lecture ; & en cela il ne se trompe point.

Enfin dans sa These ou dispute septième, qui est la dernière , il parle des Paraboles & de quelques autres fictions qui sont d'un grand usage chez les Juifs , & il en donne plusieurs exemples tirez de leurs Livres. Loin de blâmer ces fictions , il dit * après Aben-Esra , que cette maniere d'instruire est non seulement agreable aux personnes

* *Id docendi genus non proveciores tantùm propter jucunditatem amant , sed & rudioribus omnino accommodatissimum esse censet Abraham Aben-Esra in præfatione rythmica in Legem , ubi de Draschim hoc est vagis illis & mysticis Scripturarum expositionibus qua à literalis sensu longius abscedunt loquitur , illorumque varias occasiones , causas & usus recenset.*

avancées en âge , mais qu'elle s'accommode parfaitement au genie de ceux qui n'ont point de Literature. La reflexion d'Aben-Esra sur le Drasch merite d'être lûë. Schickard rapporte encore en cet endroit assez au long, ce que le même Rabbin a remarqué sur les cinq manieres d'interpreter l'Ecriture.

La premiere comprend ces longs Commentaires pleins de digressions : methode qu'Aben-Esra condamne , & qu'il observe être principalement en usage parmi ceux de sa Nation, qui sont répandus dans l'Empire Turc ; & il en apporte divers exemples.

La seconde maniere qui est opposée à la premiere , est celle des Juif Caraites, & des autres Heretiques, qui sans avoir égard aux sentimens reçûs & approuvez , expliquent l'Ecriture selon leurs propres idées. Schickard n'a point entendu les paroles d'Aben-Esra, & il les a même estropiées , ou plutôt il a suivi l'Edition de la Bible Rabbinique de Buxtorf où elles sont estropiées. Le terme de Saducéen dans Aben-Esra ne signifie pas les anciens Saducéens , comme Schickard l'explique, mais les Sectaires Caraites, que la plupart des Juifs confondent avec les Saducéens sous le nom de *Minim* Heretiques. Aben-Esra comprend aussi les Chrétiens sous ce nom. Il faut necessairement
retoucher

retoucher la preface de ce Rabbin sur les exemplaires Manuscrits, dont il y en a quelques-uns dans la Bibliothèques de Paris, ou sur l'Édition de Constantinople, qui n'a point été corrigée par les Chrétiens.

La troisième Classe renferme ceux qui tournent toute l'Écriture en allegories, comme si le sens literal étoit trop simple & trop grossier. Aben-Esra appelle cette maniere d'interpreter les Livres sacrez, *une voye de tenebres & d'obscurité*. Du reste il ne rejette pas absolument les sens allegoriques; mais il veut qu'on ne les employe, que dans les endroits où les paroles du texte ne peuvent s'entendre à la lettre.

La quatrième maniere d'interpreter l'Écriture sainte, regarde ceux qui veulent trouver par tout les mysteres de la Cabale, & s'arrêtent aux caracteres sur lesquels ils forment de certains nombres mysterieux. C'est de là qu'une infinité d'interpretations paradoxes & allegoriques, qui ne consistent le plus souvent qu'en de vaines subtilitez, tirent leur origine. Aben-Esra donne plusieurs exemples de ces explications Cabbalistiques & mysterieuses, commençant par la lettre *beth* qui est la premiere lettre du Pentateuque. Il est aisé de voir qu'il ne les approuve point; mais étant Juif il n'a pas osé les rejeter entie-

rement : il se contente de leur donner de certaines bornes , en ne recevant que les sens allegoriques & Cabbalistiques qui se trouvent dans leurs anciens Docteurs. A l'égard même des Anciens , il observe judicieusement , qu'un sens mystique paroît souvent contraire à un autre sens mystique , & qu'il renferme même quelque fois un secret inexplicable. Il donne pour exemple , que la Loi est de mille ans plus ancienne que le Monde. Ce qui est vrai , dit-il ; mais seulement d'une maniere mystique & cachée , qui est connue de peu de personnes. Ce Rabbin produit plusieurs autres exemples d'interpretations Cabbalistiques & mysterieuses , dont il fait voir en même tems le ridicule.

La cinquième maniere d'expliquer l'Écriture , & qui est celle qu'Aben-Esra a suivie , consiste à s'attacher entierement aux paroles du texte , & à en rechercher avec soin la signification propre & veritable. Quoique la Massore , qui est la Critique du texte de la Bible , & qui en fixe les Leçons , soit d'une grande autorité parmi les Juifs , ce Rabbin semble ne l'avoir pas beaucoup estimée. Il juge que de certains mots qui sont écrits , comme ils parlent , *pleinement & defectivement* avec les lettres *jod & van* , ou sans ces lettres , ont été écrits ainsi plû-

tôt selon la volonté des Copistes, que par une tradition constante. Et en effet la présence ou l'absence de ces Lettres, ne change le plus souvent rien dans ce qui regarde le sens. Enfin Aben-Esra fait le procès aux Juifs Caraïtes : mais après tout si l'on examine avec quelque soin la methode que ce Rabbin a suivie dans ses Commentaires sur la Bible, elle paroît peu differente de celle de ces Sectaires, dont il avoit lû les Commentaires qu'il cite & qu'il refute quelquefois.

Schickard finit son Livre *Bechinath hap-peruschim*, par la description qu'il fait des Commentaires de *Raschi*, c'est à dire de R. Salomon Jarchi & d'Aben-Esra, qu'il préfere à tous les autres. Il observe que *Raschi* a été ainsi nommé du mot *jareach* qui signifie *Lune*, comme si l'on disoit *Lunaire* : d'où quelques-uns ont inferé, que ce Rabbin étoit de *Lunel* en Languedoc. Mais presque tous nos Ecrivains Rabbinizans se trompent, lors qu'ils l'appellent *Jarchi* : son veritable nom est *Salomon Isaaci*, c'est-à-dire Salomon Fils d'Isaac, comme les Juifs le nomment ordinairement. Il étoit de Troye en Champagne, ainsi que Schickardus l'a très-bien remarqué, & en ce tems-là les Juifs de France s'appliquoient beaucoup à l'étude du Talmud. Au reste

quoique les Juifs préfèrent ce *Raschi* à tous leurs autres Commentateurs , parce qu'il étoit sçavant dans le Talmud, nôtre Auteur donne la préférence à Aben-Esra , & il a raison en cela. Il y auroit bien d'autres choses à vous dire sur les Commentaires des Rabbins ; mais mon dessein a été seulement de vous faire connoître un Livre , qui depuis long-tems est devenu rare parmi nous. Je suis, Monsieur.

1688.

L E T T R E XXVI.

Au R. P. B. * De l'Oratoire.

Le Generalat du Superieur General de l'Oratoire est à perpetuité. Dessein de Mr. Arnauld de faire réimprimer en Hollande tout ce que son Parti a écrit sur les matieres de la Grace & de la Morale, en y ajoutant des notes.

Vous êtes heureux mon R. P. de ne plus craindre que le P. de Sainte Marthe vous envoie encore une fois à Toulouse pour y être *Capellan de la Dalbade*. Il est fâcheux que vôtre Congregation soit

* Bordes.

dans une espece d'anarchie par l'éloignement de son General. Mais il ne faut pas pour cela songer à l'obliger de se démettre de son Generalat ; car outre qu'il n'y consentiroit pas facilement , cette démission forcée seroit contre le bon ordre : elle pourroit donner atteinte dans la suite à la dignité de vos Superieurs Generaux qui sont à vie : & on ne les peut déposer , que pour des raisons canoniques. Aussi Mr. l'Archevêque * de Paris à qui vous en avez parlé , n'a-t'il pû goûter cette resolution. Lorsque j'étois encore dans l'Oratoire de Paris, Mr. Saillant qui étoit alors nôtre Superieur , & qui n'auroit pas été fâché alors de remplir la place de General m'entretint plus d'une fois là-dessus : mais je lui fis connoître , qu'on ne devoit point venir à cette extrémité. Je lui representai l'exemple des Jesuites , qui en ces sortes d'occasion élisent un Vicaire General. C'est de la sorte que le P. Oliva qui étoit un Jesuite de merite & Prédicateur celebre dans Rome , fût élu Vicaire General à la place de son Prédecesseur qui n'étoit plus en état de faire ses fonctions.

Soyez persuadé , que je ne vous ai rien dit sur la nouvelle Bibliotheque des Jansenistes , qui ne soit très-vrai. Voici la Lettre

* *Mr. de Harlai.*

que Mr. Arnauld a écrite sur ce sujet à mon
 Libraire de Rotterdam : „ Nous apprenons
 „ que Mademoiselle Schipper se dispose à
 „ vendre son fonds. Ce qui nous fait croi-
 „ re, qu'elle pense à quitter son commerce, &
 „ à vivre en repos ; & qu'ainsi elle ne con-
 „ tinuera plus dans le dessein qu'elle avoit
 „ pris d'imprimer en cinq ou six Volumes
 „ in folio , le Recueil des plus beaux Ou-
 „ vrages de ce tems touchant la Grace &
 „ la Morale , dont la moitié qui regarde la
 „ Grace est déjà toute prête à imprimer ;
 „ & l'autre le sera quand on voudra. Il n'y
 „ a point de Bibliotheque en Europe , où
 „ on ne voulût avoir ces Livres là. Et on a
 „ acheté à Paris six ou sept cens livres ce
 „ qu'on pourroit donner pour vingt écus.
 „ Voyez, Monsieur , si vous auriez quelque
 „ pensée d'entreprendre ce travail. Mais
 „ quelque resolution que vous preniez sur
 „ cela , je vous supplie de n'en parler qu'à
 „ Mr. Nicole , & si quelques raisons vous
 „ empêchent d'y penser , de ne dire à per-
 „ sonne que l'on vous l'ait proposé. Je suis,
 „ Monsieur , vôtre très-humble & très obli-
 „ gé serviteur A. A. 11. Mars 1686.

Quand Mr. Arnauld écrivit cette Lettre
 au Libraire de Rotterdam , ce Libraire son-
 geoit à un voyage de Paris , qu'il fit en ef-
 fet. Il n'y fut pas plûtôt arrivé , qu'il me

vint voir , & il me consulta sur ce grand dessein, pour sçavoir s'il pouvoit lui être de quelque utilité. Il me montra en même tems une autre lettre que Mr. Arnauld écrivoit à Mr. Nicole , où il lui marquoit plus au long les raisons de cette entreprise. Le Libraire sortant de ma chambre pour aller s'entretenir là-dessus avec Mr. Nicole, & lui remettre en main propre la Lettre dont il étoit chargé, laissa sur ma table celle qu'il avoit reçûe de Mr. Arnauld ; & c'est sur cet original que j'ai fait la copie que je vous envoie.

Comme je trouvai beaucoup de difficulté à l'entrée de tant de Volumes *in folio* dans Paris tout à la fois , je me servis de cette raison pour détourner le Libraire de cette entreprise. Je lui dis de proposer à Mr. Nicole , que Mr. Arnauld laissoit le maître de l'accommodement , d'en prendre deux cens exemplaires : à quoi Mr. Nicole ne pût consentir. Sans cela l'impression de l'Ouvrage seroit presentement achevée : car le Libraire en avoit déjà chez lui une partie avec les notes de Mr. Arnaud , qui semble ne s'être retiré en Hollande , que pour ce sujet. Il étoit souvent chez des Religieuses de Delft dans le voisinage de Rotterdam ; & il avoit quelque commerce avec le Sieur Leers par le moyen du Chappellain de

ces bonnes Filles , qui ne font pas scrupule d'être Jansenistes. Je crois que de tous les Ecclesiastiques qui sont dans la Hollande , où il y en a un grand nombre , il n'y en a pas un qui ne soit Janseniste , si vous en exceptez les Jesuites , qui ont une Maison à Rotterdam connuë de toute la Ville.

Du reste j'ai appris depuis peu , que ce dessein n'étoit pas tout à fait rompu : mais comme l'entreprise paroissoit trop grande pour un seul Libraire, Mr. Arnauld a trouvé le moyen de partager l'Ouvrage entre cinq ou six. Les deux Leers dont l'un demeure à la Haye & l'autre à Rotterdam , prennent chacun un Volume , deux Libraires d'Amsterdam se sont chargez de deux autres Volumes , & le reste s'imprimera à Bruxelles. J'ai écrit là-dessus au Libraire de Rotterdam, de ne se charger que des Ouvrages qui regardoient la Morale , dont le debit seroit sans doute meilleur & plus prompt , que de ceux qui sont sur la Grace. Je lui ai marqué qu'on étoit las présentement , sur tout en France, de ces fortes de matieres , & que même les gens de bien ne seroient pas aisés qu'on réveillât des choses , qui pourroient causer de nouveaux troubles dans l'Etat & dans la Religion. Je suis sûr que si les Jansenistes n'avoient attaqué les Jesuites que sur la Morale , ils auroient eû presque tout

le Monde de leur côté. Il n'y a personne , quelque méchant qu'il soit , qui ose se déclarer en faveur de la méchante Morale. Vous sçavez que Messieurs de Saint Sulpice font profession ouverte de n'être point Jansenistes pour la doctrine : cependant pour ce qui est de la Morale , ils en usent tout autrement ; & je crois qu'en cela ils ont pris le bon parti. A vous dire la verité , quant aux dogmes de la Grace efficace par elle-même, ou victorieuse, comme ils l'appellent, je ne vois gueres de difference entre les Jansenistes & les Calvinistes. Il y a peu de tems que je donnai à lire à un de mes Amis , qui étant jeune avoit été élevé dans ce Parti là , l'Ecrit de Calvin contre Pighius ; il ne l'eût pas plutôt lû, qu'il m'avoüa librement , qu'il ne voyoit non plus que moi aucune difference entre ce Traité de Calvin , & les Livres des Jansenistes qu'il avoit lûs. Aussi quelques-uns d'entre eux qui ont de la sincerité , disent nettement , qu'on a condamné mal à propos Calvin sur cette matiere ; mais que son nom étant odieux il y auroit de l'imprudence à le vouloir défendre. Je suis mon R. P. &c.

A Dieppe Janv. 1692.

L E T T R E X X V I I .

A Monsieur I. B.

De la forme des anciens Rouleaux , qui sont encore aujourd'hui en usage parmi les Juifs dans leurs Synagogues. Ces Rouleaux sont beaucoup plus exacts , que les Bibles communes des Juifs.

M O N S I E U R ,

Je vous adresse une Personne que vous ferez bien aise de voir. C'est Monsieur Marchais , dont le nom est à la verité plus connu parmi les Traitans ou Gens d'affaire , que dans la Republique des Lettres : mais il se trouve chargé , je ne sçai par quelle aventure d'une Piece fort curieuse , & dont il veut faire de l'argent. Comme il a sçû que j'avois été consulté pour la vente de ce beau Rouleau de la Synagogue de Damas , qui est presentement dans la Bibliotheque du Roi , il m'est venu trouver pour lui en faire vendre un semblable * , & qui vient aussi

* Plusieurs personnes ont vû ce Rouleau de tout la Pentateuque Hebreu dans la Chambre de Mr. Barbat , que Mr. Marchais y fit porter. Il est écrit sur

de quelque Synagogue du Levant , mais qui est beaucoup inférieur au premier, tant pour la grandeur des peaux de marroquin , sur lesquelles l'un & l'autre sont écrits, que pour la beauté & la magnificence des caractères. Ce dernier Rouleau , qui est un peu en desordre , a besoin de vôtre main pour qu'il soit remis dans sa première forme.

Une partie du fil ou des nerfs qui ont servi à joindre ensemble les diverses parties dont il est composé , ayant été pourrie , il faut les rétablir chacune dans leur ordre ; autrement il y auroit des transpositions dans le discours. C'est à ce dérangement de parties ou morceaux qui composent le corps des rouleaux , que j'ai attribué quelques-unes des transpositions qui semblent être dans le Pentateuque de Moyse , soit dans l'Original Hebreu , soit dans la Version Grecque des Septante. Il est certain que cette ancienne Version , qui est différente du texte Hebreu en plusieurs endroits ,

des peaux de marroquin aussi bien que celui de la Bibliothèque du Roi. Il est surprenant que jusqu'à ce tems-ci , il n'y ait eû aucun Rouleau dans Paris, où il y a des Bibliothèques si riches en toute sorte de Manuscrits. J'y en ai vû seulement quelques-uns fort petits , qui contiennent quelque exemplaire des Mequils.

pour ce qui est de l'ordre des matieres , & été faite sur ce Texte. Ainsi cette diversité ou transposition , ne peut gueres tomber sur d'autre chose , que sur le divers arrangement des parties de ces anciens Rouleaux. Ces mêmes transpositions se trouvent aussi dans les autres Livres manuscrits dont les feüilles ont été transposées.

Le Rouleau qui est entre les mains de Mr. Marchais a encore un autre défaut, auquel il n'est pas si aisé de remedier : il y manque quelques parties ou morceaux qui ont été perdus. Les peaux de maroquin dont ce Rouleau est composé ont été préparées d'une certaine maniere , qu'il sera difficile d'en recouvrer ici de semblables. Je crois qu'en la place de ces maroquins , il faudra se servir de nos parchemins. Et en effet les Rouleaux qui sont à l'usage des deux Synagogues d'Amsterdam , & dont il y en a quelques-uns assez beaux , comme je l'ai appris de quelques personnes qui les ont vûs, sont écrits sur des parchemins. J'ai indiqué à Mr. Marchais vos voisins qui en ont de toutes les sortes & de tout âge : mais il m'a fait réponse , qu'il sçavoit un lieu où il en trouveroit de toutes les façons , & en grand nombre. Ces Faussaires, m'a-t'il dit, qu'on a mis depuis peu à la Bastille en avoient un cabinet tout plein. Mr. du Buif-

son qui est leur Juge , & que je connois particulièrement , souffrira volontiers que je choisisse ceux qui m'accommoderont. En effet ces parchemins suffiront. L'écriture du Rouleau dont il est question n'est point ancienne ; & ainsi l'on n'aura point besoin de ces vieux parchemins grates & enfumez, dont vos Voisins font un si bon usage.

Il ne reste plus qu'à imiter la figure des Caracteres Hebreux : ce qui ne vous fera pas mal aisé pour peu que vous vouliez vous y appliquer. Vous étiez né pour faire l'Office de Titrier. Prenez seulement garde à de certaines lettres qui ont des pointes ou cornes que les Juifs appellent *taghin* , *Couronnes*. Ces *Couronnes* dont ils font Dieu Auteur , lorsqu'il donna la Loi à Moïse sur la montagne de Sinai , ne se trouvent guères dans les Bibles Hebraïques ordinaires. Mais ils les peignent avec beaucoup d'exactitude ou plutôt de superstition, dans tous leurs Rouleaux.

Il y auroit aussi quelque chose à observer sur la composition & les qualitez de l'encre, dont les Juifs se servent pour écrire leurs Rouleaux ; mais comme il ne s'agit, que de mettre en vente le Rouleau de Mr. Marchais, qui n'est point destiné à l'usage d'aucune Synagogue , vous ne devez point être scrupuleux sur la nature de l'encre ; il suffi-

Roi , il n'auroit point parlé de la sorte. Car on n'y trouve aucun vestige de cet espace vuide. A l'égard de la note marginale qu'on suppose être de la Massore , c'est une erreur du Rabbin Jacob Ben Haiim , qui a fait imprimer la Massore : & cette erreur de Rabbin Jacob a été remarquée avec soin par R. Menahem de Lonzano dès le commencement de son Livre critique qui a pour titre *Lumiere de la Loi*. Il y dit en termes exprès , que cette *pause* ne se trouve point dans tous les Exemplaires qu'il a lûs , ni dans celui de Hillel : ce qu'il confirme par l'autorité de R. Moyse & de R. Meir, qui n'ont point aussi mis de *pause* en cet endroit. Pour ce qui est de ces 28 versets , le P. Morin se trompe dans le nombre : Il faut lire 25 dans la note de la Massore , comme Buxtorf le Fils la remarqué doctement dans sa réponse à Louïs Cappel. Mais il est dans l'erreur aussi-bien que le P. Morin , lorsqu'il avoüe , que cet endroit de la Genese est un de ceux où les Massorettes ont laissé un espace vuide , bien qu'il veuille que ce ne soit point une véritable *lacune* dans tous les lieux où est cet espace vuide. Cette faute étoit pardonnable aux deux Buxtorfs , qui n'ont point eû la connoissance des bons manuscrits Hebreux de la Bible , lesquels ne se trouvent point chez

les Juifs du Rit Tudesque ou Aleman. Le Rouleau de Mr. Marchais m'a mené un peu loin ; mais je ne pouvois pas être plus court sur un fait qui est connu de peu de personnes. Je suis Monsieur , &c.

A Paris 1699.

LETTRE XXVIII*.

A Monsieur Pelisson Conseiller du Roi en ses Conseils , & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel.

L'opinion de quelques Théologiens touchant le salut des anciens Philosophes & de plusieurs autres Gentils , n'est point seulement de ces derniers tems , étant autrefois assez commune. Les Zuingliens l'ont défenduë après Zuingle. Mais l'Abbé Tritheme l'a combatuë fortement. Défense de Payna.

M

ONSIEUR,

Il semble par vôtre dernière Lettre , que vous vouliez rejeter la prétenduë erreur

* Cette Lettre est une suite de la Lettre 24. du tome 3. de ces Lettres Choïses. La question qui regarde le salut des Gentils a été renouvelée par les Docteurs de Paris contre les Jesuites , que quelques-uns d'eux ont voulu faire passer pour des Pelagiens.

de Payna sur les Jesuites , dont il a été le Disciple, comme si dans ses *Questions orthodoxes* * il avoit copié la Doctrine de ses Maîtres , que vous regardez comme Pelagienne. Je vous avoüe que ce sçavant Théologien qui a assisté au Concile de Trente a étudié sous les Jesuites de Portugal. Je vous avoüe encore , que dans son Livre , il a voulu soutenir la censure des Théologiens de Cologne qui étoient la plûpart Jesuites. Il n'est pas surprenant, que Chemnitius ait traité de Pelagiens le Docteur Payna & les Jesuites : mais je ne sçaurois souffrir que vous parliez en cette occasion le langage de Chemnitius outré Protestant.

* *Le titre du Livre de Payna porte tous ces mots qui en marquent le dessein : Orthodoxarum explanationum libri decem, in quibus omnia ferè de Religione capita , quæ his temporibus ab Hæreticis in controversiam vocantur , apertè & dilucidè explicantur , præsertim contra Martini Chemnitii petulantem censuram, quam à Viris Societatis Jesu compositam esse ait , unâ cum ejusdem sanctissimæ Societatis vitæ ratione temerè calumniandam suscepit. Auctore Jacobo Payna Andradio Lusitano , Doctore Theologo. Comme cet Ouvrage se trouve en très-peu de Bibliothèques , même dans Paris ; on a jugé à propos d'en rapporter le titre au long tel qu'il se trouve dans l'Édition de Cologne en 1564. Cholinus qui a publié cette Edition , témoigne qu'il l'a faite sur l'édition de Venise qui paroissoit depuis peu de mois.*

Il y a eû plusieurs Théologiens qui ont été du sentiment de ce sçavant Portugais sur le salut des anciens Philosophes avant la naissance de la Compagnie de J E S U S, qui n'a rien avancé de nouveau sur cette Question. Il semble même que Saint Chrysostome n'a pas été beaucoup éloigné de cette opinion, comme Sixte de Sienne le prouve assez au long dans sa *Bibliothèque sainte*.

Saint Chrysostome * parlant de cette matiere dans son Homelie 37. sur Saint Matthieu, dit Sixte, semble être de ce sentiment, que les Juifs & les Gentils qui vivoient en gens de bien avant J E S U S-CHRIST, n'ont point eû besoin de croire en lui, ni de le connoître, pour être sauvez. Il produit là-dessus de longs extraits de ce Pere, qu'il seroit inutile de vous rapporter. De plus il joint à Saint Chrysostome Saint Justin Martyr, & Clement d'Alexandrie : mais il témoigne en même tems, que les autres Docteurs, & principalement Saint Augustin, semblent être contraires à cette Doctrine. *Huic assertioni videntur reclamare ceteri Theologi,*

* Chrysostomus Homiliâ 37. in Matth. super his disputans, videtur opinari, quod Gentilibus & Judæis ante Christum bene viventibus, nulla in Christum fides, nulla Christi cognitio necessaria fuerit ad salutem *Sixt. sen. Bibl. S. lib. 6. annoz. 51.*

pra aliis verò Augustinus. Il est à propos que vous remarquiez le sens que Sixte de Sienne donne aux paroles des Chrysofome. Je crois, dit-il, que ce Saint Docteur a eü devant les yeux quelque chose de semblable à cette connoissance ou foi que les Theologiens appellent explicite, c'est à dire une connoissance claire & distincte de chaque Mystere de JESUS-CHRIST, & en particulier, que tous les Justes n'ont pas eüe avant son avenement. Car il suffisoit au * commun des Juifs d'avoir une connoissance du Redempteur cachée sous les voiles des Sacrifices & des Ceremonies. Et à l'égard des Gentils, si quelques-uns ont été sauvez sans la connoissance du Mediateur, ç'a été assez qu'ils eussent cette même foi renfermée dans la connoissance d'un seul Dieu, c'est à dire qu'ils crüssent, que Dieu est le Sauveur du genre humain selon l'ordre caché de son admirable Providence, & qui a

* *Sufficiebat enim Judais simplicioribus & minoribus Redemptionis humana cognitionem habere; velaminibus sacrificiorum & ceremoniarum involucris implicitam; Gentilibus verò, si qui absque Mediatoris notitiâ salutem sunt consequuti, sat fuit eandem habere fidem in unius Dei credulitate inclusam, hoc est, ut Deum esse crederent humani generis Servatorem juxta ordinem in sua mirabili Providentia occultum, & aliquibus ipsorum Vatribus ac Sibyllis peculiari privilegio revelatum. Sixt. Sen. ibid.*

été revelé par un privilege particulier à quelques-uns de leurs Prophetes & aux Sibylles. Cette remarque de Sixte de Sienna ne me paroît point differente du sentiment de Payna.

Robert Holcoth Religieux Dominicain, qui vivoit au milieu du 14^e. siecle a traité cette Question assez au long dans ses Commentaires sur le Maître des Sentences. Il y dit ouvertement que les Philosophes Payens n'ont jamais nié la Divinité, ainsi qu'on le voit dans leurs Livres; qu'ils ont crû, au moins plusieurs d'entre eux, qu'il n'y avoit qu'un Dieu, ayant apporté plusieurs raisons pour le prouver; qu'ils ont reçû la Foi, parce qu'il y a toujours eû dans le Monde & avant & après le Déluge des Personnes qui ont adoré Dieu, & qu'il y a même eû une succession continuelle de Prophetes qui ont enseigné son veritable culte; que le bruit de ces Propheties est venu jusques aux Philosophes Egyptiens, Arabes, Syriens, & Caldéens; en sorte que les Prophetes ont été avant tous les Sages du Monde, ainsi qu'il le prouve par les paroles de Saint Augustin, Liv. 18. de la Cité de Dieu ch. 37. Il ajoute, que selon le même Saint Augustin, les plus anciens Poëtes & Theologiens des Grecs, sont posterieurs à Moÿse, ou plus anciens; &

que c'est par rapport à ces plus anciens , qu'il est dit dans l'Écriture , que Moÿse a été instruit de toute la Sagesse des Egyptiens. D'où il infere, que la Prophetie a été avant Moÿse chez les Egyptiens. Mais il prouve par le même endroit de Saint Augustin , que toute la Sagesse des Egyptiens est postérieure à Abraham, qui a vécu longtemps après Noë & Enoch. D'où enfin il conclut , qu'il est assez manifeste , que la connoissance du culte de Dieu est venue jusqu'à ces anciens Philosophes par le moyen des Patriarches & des Prophetes.

Pour vous épargner la peine de faire chercher dans les Bibliothèques cet ancien Scolastique Anglois , dont les Commentaires ont été imprimez en vieux Gothique , je vous rapporterai ses propres paroles. Voici ce qu'il dit. *In 3. sent. quest. un. Dico primò, quòd Philosophi Gentiles nunquam negarunt Deum esse, sicut patet in libris eorum. Secundo, quod ipsi crediderunt unum Deum esse, saltem multi ex eis, & ad hoc fecerunt persuasiones, sicut in libris eorum patet. Tertio dico quod Fidem acceperunt ex hoc quòd ab initio Mundi aliqui coluerunt Deum, sicut Adam, & quidam de Filiis suis, & Noë cum Filiis suis. Post diluuium fuerunt etiam Prophetae docentes cultum divinum continue, quorum rumor pervenit ad Philosophos*

Ægyptios, Arabicos, Syricos, & Chaldaeos. Unde Propheta Dei omnem sapientiam humanam & mundanam præcesserunt. Sicut declarat Augustinus 18. de Civ. Dei c. 27. ubi ostendit quòd Thales Milesius, qui præcessit Pythagoram, Socratem, ac Platonem, imò Anaximandrum, & Anaximenem, & Anaxagoram, floruit tempore Romuli. Similiter illi Poëta & Theologi qui antiquissimi apud Græcos habentur, Orpheus, Linus, & Musæus inveniuntur Moysæ tardiores seu antiquiores, secundum quod Moyses instructus fuisse dicitur omni sapientia Ægyptiorum. Ex quo potest argui ante Moysæ inter Ægyptios prophetiam viguisse. Imò deduxit Augustinus, quod apud Ægyptios tempore Isidis Reginae, quam post mortem sicut Deum coluerunt, primò incepit sapientia mundana. Isis autem filia fuit Inachi, qui primus regnare cepit Argivis, cui contemporanei fuerunt Nepotes Abraha. Itaque Abraham longè præcessit Isidem. Igitur Abraham longè præcessit sapientiam Ægyptiorum, quem longè antea præcessit Noë, & illam Enoch septimus ab Adam. Unde constat satis notitiam cultus Dei per Patriarchas & Prophetas cum vita & ritu eorum, ad notitiam Philosophorum, qui post multa millia annorum successerunt, devenisse.

Il n'est point besoin que je vous avertis-

se de redresser sur Saint Augustin quelques mots de ce long passage qui est allegué par Holcoth. Du reste tout le Discours de cet ancien Scolastique ne tend qu'à faire voir, que la connoissance que les anciens Philosophes ont eüe du veritable culte de Dieu n'a pas été naturelle ; mais qu'ils l'ont reçüe comme par une tradition successive depuis les premiers Patriarches. C'est pourquoy il ajoute , que quelques-uns de ces anciens Philosophes , qui ont persisté dans cette croyance , ont été sauvez. Il donne pour exemple Job, Socrate, Platon, Aristote , & plusieurs Stoiciens.

On peut mettre au nombre de ces Adorateurs des anciens Philosophes , le fameux Erasme , qui dans sa preface sur les Tusculanes de Ciceron, compare cet Orateur aux plus grands Saints de l'ancien Testament. Si une croyance confuse des choses divines , dit ce sçavant Homme , suffisoit aux Juifs avant l'Évangile pour être sauvez , pourquoi ne dirons - nous pas , que Ciceron tout Payen qu'il étoit , a aussi pû obtenir son salut avec une pareille connoissance, sur tout ayant mené une vie irreprochable, & même sainte ? Si l'on écoute ce Critique , il y a eüe très-peu de Juifs avant JESUS - CHRIST qui ayent connu le Mystere de la Trinité. Plusieurs d'entre eux
ne

ne croyoient point la Resurrection. Nos anciens Peres n'ont pas pour cela desespéré du salut des Juifs, *Nec tamen de illorum salute desperatum est à Majoribus.* Erasme semble accorder la même grace aux Payens qui ont connu un Dieu Tout-puissant, très-sage, très-bon, & qui doit récompenser les bons & punir les méchans. Il avoie néanmoins qu'on ne peut pas excuser l'Idolatrie de Ciceron. Mais il ajoute, qu'il n'y est peut-être tombé, que pour s'accommoder aux Loix & aux usages de la Republique, qui ne pouvoient être arrachez. *Id forte fecit, sed non ex suo judicio, verum ex consuetudine publicâ, quæ quoniam Legibus etiam erat confirmata, non poterat con-*

Les premiers Protestans qui faisoient profession de suivre Saint Augustin s'opposèrent à ce sentiment, qui sembloit établir l'indifférence des Religions. Cependant le parti Zuinglien qui fut contraire en beaucoup de choses à celui de Luther, se déclara fortement pour le salut de ces anciens Philosophes. Zuingle leur Chef alla si avant, qu'à la tête d'un de ses Ouvrages dédié au Roi très-Chrétien, il place parmi les Patriarches, les Prophetes, & les Martyrs, Socrate, Aristide, Numa, les Catons, les Scipions, & les anciens Rois de Fran-

ce. Rodolphe Gautier un de ses Disciples fut obligé d'ajouter au commencement des Ouvrages de son Maître, une Apologie pour le mettre à couvert de plusieurs impietez dont on le chargeoit, & entre autres de celle-là.

Gautier prétend , que cette Parole de Dieu dont il est dit dans Isaïe * , qu'elle se repandra sur la Terre, comme la pluye & la neige qui descendent du Ciel , ne doit pas s'entendre seulement de la Loi de Moïse , mais generalement de tous les moyens tant interieurs qu'exterieurs , qui peuvent attirer les Hommes à la connoissance de Dieu. Il cite les Questions Tusculanes de Ciceron , les Sibylles , & Saint Augustin , Liv. 18. de la Cité de Dieu , pour montrer que plusieurs d'entre les Gentils se sont sauvez. En effet ce Saint Docteur assure en ce lieu , que les Juifs n'oseroient soutenir , qu'il n'y ait eû que les Israélites qui ayent appartenu à Dieu : *nec ipsos Judaeos existimo audere contendere , neminem pertinuisse ad Deum prater Israëlitas*. Car on pourroit les convaincre du contraire par l'exemple du St. Homme Job , qui n'a été ni Israélite, ni Profelyte , mais Etranger, étant né dans l'Idumée , où il est aussi mort. D'où ce Saint Evêque conclut, qu'il s'est trouvé parmi les

* Is. c. 5. v. 10. 11.

Gentils plusieurs personnes qui appartenoient à la Jerusalem spirituelle, *pertinentes ad spiritualem Jerusalem*. Mais il ajoute en même tems, que ce privilege n'a été accordé qu'à ceux à qui JESUS-CHRIST nôtre unique Mediateur a été divinement revelé : *quod nemini concessum fuisse credendum est, nisi cui divinitus revelatus est unus Mediator Dei & Hominum Christus Jesus.*

Une des plus fortes preuves qu'on opposa à Zuingle, fut ces paroles de JESUS-CHRIST dans Saint Marc^a : *Ceux qui ne croiront point seront condamnez.* Mais il répondit, qu'elles ne devoient s'entendre, que de ceux qui après avoir entendu l'Evangile avoient refusé de croire. Les Disciples de Zuingle ont tous défendu l'opinion de leur Maître. Ils ont prétendu l'appuyer sur plusieurs passages de l'Ecriture, comme vous pouvez le voir dans les Commentaires de Pellican sur l'ancien Testament. Ce Sectaire Zuinglien expliquant les paroles de la Genese ch. 20. v. 6. où Dieu loue la droiture d'Abimelech Roi de Gerar, fait cette remarque^b : Dieu ne rejette point

^a Marc. c. 16. v. 16. ^b *Non averfatur etiam Deus Alienigenas & Infideles quos nos putamus. Hic benignè alloquitur Deus Abimelech, ut sciamus non omnes fuisse Idololatrias.* Conrad. Pellic. Comm. in Gen. c. 20.

ceux que nous appellons Gentils & Infidèles : il témoigne sa bonté à ce Prince, afin que nous sçachions que les Gentils n'étoient pas tous alors Idolâtres.

— Ce même Commentateur Zuinglien sur le ch. 18. de l'Exode v. 10. où Jethro benit le Seigneur de ce qu'il a délivré les Israélites de la main de Pharaon, fait cette autre remarque : * Nous voyons ici, que les Gentils ont eû la connoissance de Dieu, & peut-être même plus claire qu'elle n'est parmi les Chrétiens depuis quelque tems, bien que de toutes les Nations il n'ait choisi pour son Peuple en particulier, que les Juifs de qui le Messie devoit naitre. Pelligan repete la même chose en plusieurs autres endroits, comme sur le chap. 23. du Liv. des Nombres, où il prouve par les ceremonies que Balaam observa dans le Sacrifice qu'il offrit à Dieu, & par quelques autres circonstances marquées en cet endroit, que Balaam adoroit le seul & véritable Dieu, & que beaucoup d'autres faisoient la même chose parmi les Payens. Il

* *Videmus hîc etiam apud Gentiles Dei cognitionem fuisse, & fortè clariorè quàm aliquot jam annis apud Christianos, tamen ex omnibus Gentibus peculiariter elegerit Judæos, ex quibus secundum carnem nasciturus erat Christus. Id Pell. in c. 18. Exod.*

donne encore pour exemple Melchisedech & Jethro Prêtres des Madianites. Ce qu'il confirme par un passage^a des Actes des Apôtres, où Saint Paul dit, que tout est égal devant Dieu, & que de toute Nation celui qui le craint & vit bien, lui est agreable.

Je pourrois joindre à Pellican un autre fameux Zuinglien; je veux dire Bullinger. Celui-ci dans son Commentaire sur le nouveau Testament observe, que les Gentils ont eû une connoissance du Souverain Dieu, & qu'ils l'ont adoré: mais il ajoute en même tems, qu'ils ne l'ont pas adoré seul, y ayant associé le culte des creatures. C'est par rapport à cette idée, qu'au ch. i. v. 5. de l'Epître aux Rom. où il y a dans nôtre Vulgate, *Ils ont servi la creature plutôt que le Createur*, il a traduit avec Erasme, ont servi la Creature plus que le Createur, *Colerunt Creaturam plusquam Creatorem*. On lit dans le texte Grec la préposition *παρά*, qui selon Erasme ne signifie point en cet endroit *au dessus*, ou *par preference*, mais *ontre*, comme le remarque Ecolampade^b: *Annotavit hoc loco D. Joannes Oecolampadius prepositionem παρά non tam super significare, quam præter.*

On ne sçauroit nier, qu'il n'y ait eû plusieurs Nations, même au tems de Salomon,

^a Act. 10. 34. ^b Bulling.

qui ont adoré le véritable Dieu : car ce Prince le suppose manifestement au Liv. 3. des Rois ch. 8. dans une Priere qu'il fait à Dieu, le suppliant de les exaucer lors qu'elles viendront adorer dans le Temple. Cette Priere est si claire en faveur des Gentils, que les Juifs mêmes qui se vantent d'être seuls le Peuple de Dieu, reconnoissent que ce privilege ne consiste, qu'en ce qu'ils ont seuls reçu la Loi à laquelle les autres Nations n'étoient point obligées. Cependant quand quelque Gentil venoit à Jerusalem pour adorer le Dieu d'Israël, il n'entroit pas proprement dans le Temple, mais seulement dans un lieu qui leur étoit destiné, & qui s'appelloit le parvis des Nations, *atrium Gentium*. Les Juifs reconnoissent aussi, que les Nations ont eû leur Prophetes, au nombre desquels ils mettent Balaam, Job, Eliphaz, Baldad, Sophar, Elihu, & Barachiel : mais ils prétendent, que la Prophetie n'a été chez les Nations, que jusques à la Loi de Moïse. Alors, disent-ils, elles cessèrent d'avoir des personnes inspirées. C'est ce qu'on lit au ch. 21. de leur grande Chronique intitulée *Seder olam rabba*. Je me suis étendu un peu au long, comme vous le voyez, sur la question qui regarde le salut des Gentils, afin de vous faire connoître, que Payna n'a point eû de sentiment singulier.

Je vous avoüe , qu'il m'a paru qu'Erasme & Zuingle ont outré la matiere : car selon eux l'ont pourroit faire des Litanies de ces Saints prétendus du Paganisme, & chanter: *Sancte Socrates, Sancte Plato &c.*

Cette opinion étoit fort répandüe avant la naissance des Protestans , comme nous l'apprenons de l'Abbé Tritheme , qui traite * ceux qui la suivoient , de demi-sçavans dans une lettre écrite dès l'année 1505. Il les appelle des temeraires & des présomp tueux qui osent assurer , que Socrate a été durant sa vie & en sa mort la figure de JESUS-CHRIST. Ce qu'il rejette comme une pensée absurde, & qui ne doit point être soufferte dans la Religion Chrétienne, parce qu'il est constant que Socrate avant que de mourir recommanda à Criton d'offrir pour lui un coq à Esculape. Ce sçavant & pieux Abbé auroit pû ajouter, que Socra-

** Sunt inter Christianos aliqui Scioli, qui nimiam securitate presumptuosi ausint confirmare, Socratem Philosophum tam in vita quam in morte atque doctrina, Salvatori nostro prestitisse figuram, comparationem illius facientes nimis absurdam, proterviam, & Christianis auribus nullatenus tolerandam, quasi à culturâ Idolorum fuerit alienus, qui jam moriturus, ut Plato in Phadone meminit, ultimum verborum suorum tale dixit: O Crito, Æsculapio gallum debemus, quem reddite, neque negligamus. Trith. Epist. ad Jacob. Kymol.*

te n'a pas été exempt des vices qui lui ont été reprochez. Tritheme dit encore dans cette Lettre qui a été écrite à son ami Kymolanus : Cherchons la véritable Sageſſe, qu'on ne peut avoir ſans la Foi en J E S U S - C H R I S T , qui ſeul peut nous rendre heureux ſelon Saint Auguſtin : car celui qui veut ſe ſauver ſans J E S U S - C H R I S T , qui ſeul eſt nôtre Sauveur & la véritable Sageſſe, eſt malade & inſenſé, & il demeurera éternellement dans les tenebres de l'ignorance.

Je finirois ici ma Lettre qui n'eſt déjà que trop longue ; ſi je n'avois jugé à propos d'ajouter encore quelque mots pour la défenſe de Payna contre Chemnitius qui le traite de Pelagien. Il prétend, * que ce docte Theologien Portugais eſt entièrement oppoſé à Saint Paul , & à Saint Auguſtin , & que cette Foi des Philoſophes , *Fides Philoſophica*, de la maniere que Payna l'a expliquée aſſiſtant au Concile de Trente, eſt un blaſphême & une impiété contraire à la Parole de Dieu : *Hac in medio Concilio Tridenti* , dit ce Lutherien emporté, *ſcripſit Andradius, que convenientius in Turcica barbarie diſputarentur. Et quid eſt, ſi hoc non eſt verbum Dei proculcare, fidem juſtificantem ludificare, & judicia Dei blaſphe-*

* Chemnit. exam. Conc. Trid. p. 109.

mare Si nous écoutons Chemnitius ^a l'opinion de Payna d'Andrada, touchant le salut des anciens Philosophes est tout à fait nouvelle, n'étant point avant le Concile de Trente.

Enfin le même Chemnitius faisant gloire après son Maître Luther de suivre Saint Augustin, ajoute, que le sentiment de Payna ^b soutenu publiquement au milieu du Concile de Trente, a été réfuté expressément & condamné par ce Saint Docteur. Mais ce Protestant attribué à Payna une croyance dans laquelle il n'est point. Ce docte Portugais n'a jamais prétendu, que les Philosophes ayent été sauvez par la seule Loi de Nature. Il n'a point eû d'autre opinion sur ce sujet, que celle de plusieurs sçavans Hommes qui ont écrit la même chose avant lui, comme vous venez de le voir. Je vous ai aussi allegué dans ma Lettre précédente un Synode national de Po-

^a *Nunc verò, ô flagitiosam postremi seculi labem!*
Tridenti in medio Concilio, Andradius Philosophis,
qui nec sacras Literas nec divina oracula habuerunt,
tribuit veram fidem, justitiam fidei, salutem aternam. Chem. exam. Conc. Trid. ^b *Illam vero sententiam quam Andradius in Concilio Tridentino publicè profiteri non veretur, Augustinus disertè refutat & damnat ut Pelagianam, salvatos scilicet fuisse aliquos sine agnitione & fide Evangelii solum lege natura.* Chemn. ibid.

logne tenu en 1551, où la même chose est déclarée en termes précis. Chemnitius même est obligé d'avouer, que Payna a reconnu *, que ces anciens Philosophes ont eû une connoissance implicite de la Redemption du genre humain, laquelle connoissance étoit renfermée dans la Providence generale de Dieu, & qu'ainfi on ne peut pas dire qu'ils aient entièrement ignoré Jesus Crucifié, quoi qu'ils n'aient point scû la maniere dont Dieu sauveroit le Genre humain : *Atque ita non proisus ignorasse Christum Jesum Crucifixum dicendi sunt ; et si rationem quam Deus initurus esset humane salutis curanda, compertam minime habuerint.* C'est ce même sentiment que l'Eglise de Pologne avoit soutenu long-tems avant lui. Et cependant Chemnitius a l'impudence de traiter d'inoüye & de diabolique, une doctrine qui a été défendue par plusieurs Théologiens Orthodoxes, avant que Payna d'Andrada eût composé son Ouvrage dans le Concile de Trente. Ce n'est point ici le lieu d'examiner, si la doctrine de Saint Augustin sur ce sujet, est opposée à celle de Saint Justin Martyr, de Clement d'Alexandrie, de Saint Chrysostome, & de quelques autres Ecrivains Grecs. Il suffit, que je vous fasse observer,

* Payn. ap. Chemn. *ibid.* p. 109.

que le Docteur Portugais n'a rien avancé de son chef, & que Cheminitius a eu grand tort d'appeller diabolique, *diabolica*, une opinion qui est très-ancienne, & qui a des Saints & des Martyrs pour Défenseurs. Je suis Monsieur &c.

A Paris 1691.

L E T T R E XXIX.

Au R. P. J. C. J.

Nicolas de Lire ce sçavant Interprete de l'Ecriture étoit Normand. Du Proverbe, Armoirie de Bourges, un âne en chaire.

M O N R. P E R E.

Je ne connois Mr. Chevreau, que par les Lettres critiques de Mr. le Févre, qui lui en a écrit plusieurs. Car pour ce qui est de ses Ouvrages, je vous avoüe que je n'en ai vû aucun. Ainsi je veux bien m'en rapporter entièrement à vous, sur ce que vous m'avez marqué touchant son érudition. Permettez moi néanmoins de vous dire, que dans l'entretien que vous avez eü avec lui à Loudun, où il s'est retiré pour vivre

plus en repos , il s'est trompé sur un fait qui est connu de tout Paris. Il a été surpris , m'avez-vous dit , que j'eusse avancé dans mon Histoire critique du vieux Testament , que Nicolas de Lire sçavant Cordelier étoit de Lire près de Verneuil dans le Perche. Il vous demanda d'où j'avois appris cette particularité. Quelques sçavans Critiques ont crû à la vérité , que de Lire n'a point été François , sous prétexte qu'il y a d'autres lieux hors de France qui portent le nom de *Lira*. Mais outre que ce sont des Etrangers qui ignorent que son Epitaphe est dans le grand Couvent des Cordeliers de Paris , ils se sont mis peu en peine d'approfondir ce fait qui est peu important. Je ne vous en parlerois pas , si ce n'est pour vous faire voir , que l'estime particulière que vous avez pour Mr. Chevreau vous a fait croire trop facilement , que je n'avois fait de Lire Normand , que parce qu'étant moi-même Normand, j'avois jetté les yeux sur *Lire* de Normandie. Quand vous serez à Paris mon R. P. vous y verrez de vos propres yeux , que c'est de Lire lui-même qui fait gloire d'être Normand. En attendant cela voici son Epitaphe de la maniere qu'elle se trouve dans les Inscriptions de Swertius au titre des Inscriptions de Paris , p. 722. & 723.

*Lyra brevis vicus Normanna in gente cele-
bris*

*Prima mihi vita janua forsque fuit.
Nulla diu mundi tenuit vesania natum
Protinus evasi Relligione Minor.
Vernolium admisit currentem ad Sacra ty-
ronem,*

*Et Christi docuit me domitare jugo.
Ut tamen ad mores legis documenta beata
Abdita planaret simplicitatis iter,
Artibus ipse piis, & Christi Dogmate fretus
Parisiis cepi Sacra Magisterii.
Et mox quaque vetus, & quaque recentior
affert*

*Pagina Christicolis, splendidiora dedi.
Litera nempe nimis que quondam obscura
jacebat,*

*Omnis per partes clara labore meo est.
Et quos sepe locos occidens litera tradit,
Hos typicè humanis actibus exhibui.
Extat in Hebraeos firmissima condita turris
Nostrum opus, haud ullis comminuenda
petris.*

*Insuper & nostri releguntur sepe libelli,
Quos in sensa Petri quatuor arte tuli.
Est quoque quodlibetis non irrita gloria nos-
tris,*

*In qua tu justus arbiter esse potes.
Non tulit hac ultra vitam proferre murendo
Omnipotens Dominus, quo sumus &
morimur.*

*A Cruce tu cujus numeres si mille trecentos
 Adjungens unâ quatuor & decadas,
 Illo me rapuit mors omnibus amula seculo
 Cum micat Octobris terna vigena dies.
 Jam quò tendis Nicolai pellectus amore?
 Quo Doctore tibi Lex referata patet.*

Vous voyez par-là , que Nicolas de Lire qui a été si sçavant dans la langue Hebraïque , & dans l'étude des Rabbins , dans un tems où la barbarie regnoit encore parmi nous , est né à Lire qui est du Diocèse d'Evreux ; qu'il se fit Cordelier étant encore jeune dans le Couvent de Verneüil , où il demeura quelques tems ; qu'il a étudié dans l'Université de Paris, où il prit le bonnet de Docteur. Ainsi il n'est ni Anglois, ni Brabantin ; mais Normand.

Vous voulez bien , que je vous demande à mon tour , quel Auteur vous avez pour prouver ce que vous m'avez dit , que le premier qui ait entré dans la Chaire de Droit à Bourges se nommoit *l'Ane*, & que de-là est venu le proverbe commun. *Armoiries de Bourges , un âne en Chaire*. J'ai consulté là - dessus un Avocat de Paris qui est de Bourges aussi - bien que vous : mais il m'a avoué , qu'il ne connoissoit point ce Professeur *l'Ane*. N'y auroit-il point plus d'apparence , que cette Ecole

de Droit qui étoit autre fois fameuse, ayant
entièrement dégénéré pour la trop grande
facilité qu'elle avoit d'accorder des Lettres
à tous ceux qui y envoioient leur argent,
a donné lieu au proverbe : Cependant je
suspens mon jugement la-dessus jusques à
ce que vous m'avez appris plus particu-
lièrement, Si le Professeur *l'Ane* est réel :
mais soit qu'il soit réel, ou imaginaire :
il a donné son nom à bien des Docteurs :
car il se trouve par tout presentement des
Docteurs de Bourges. Je suis &c.

A Paris 1692.

LETTRE XXX.

A Monsieur D*. Docteur de la
Maison de Sorbonne.

*De la Theologie Morale de Henri Henri-
quez scavant Jesuite Portugais. Reflexions
sur ce Livre, & sur l'Autheur, qui étoit
zélé pour la Doctrine des Dominicains.*

MONSIEUR,

Vous ne devez pas être surpris, que
Henriquez, tout Jesuite qu'il étoit, ait

* *Dallo.*

paru de son tems si fort attaché à la Doctrīne des Thomistes. Comme les premiers qui ont entré dans cette Compagnie, sur tout en Espagne avoient appris la Théologie dans les Ecoles des Dominicains, ils suivoient ordinairement la Doctrīne de leurs Maîtres : je vous dis *ordinairement* ; car il s'en est trouvé quelques uns qui ont crû devoir les quitter. Le fameux Jean Maldonat qui avoit étudié la Théologie sous Dominique Soto celebre Dominicain, a pris une route tout à fait differente de celle de son Maître, parce qu'il reconnut que la Théologie des Thomistes n'étoit pas assez propre à réfuter les nouveaux Heretiques : & en cela il a suivi sagement une des maximes de sa Societé, sçavoir d'accommoder la Doctrīne aux lieux & au tems *ad majorem Dei gloriam*. Je vous ferai voir quand il vous plaira une bonne partie des Ecrits que Bellarmin a dictés avant qu'il les fit imprimer. J'en ai une copie écrite d'une main Flamande. Ce docte Cardinal y paroît tout à fait Thomiste. Sans même qu'il soit necessaire de remonter si haut, vous avez connu le Pere Garnier, qui a enseigné long-tems la Theologie dans le College de Clermont : il faisoit profession d'être Thomiste, au moins de ces Thomistes mitigez,

tel qu'est nôtre Ami ^a le P. Goudin, qui a emprunté exprès depuis peu les Ecrits de ce Jesuite, qu'il prétend mettre au nombre des Disciples de Saint Thomas, dans un Ouvrage qu'il doit bien-tôt donner au Public sur la premiere partie de la Somme de Saint Thomas.

Je viens maintenant à Henriquez : son Livre n'est pas si rare que vous le faites : J'en ai un exemplaire dont voici le Titre : *Summa Theologia moralis, tomus primus Doct. Henrico Henriquez Societatis Jesu Auctore, in Academia Salmanticensi sacra Theologia Professore, Superiorum permissu. Venetiis ^b anno magni Jubilæi 1600. Apud Hæredes Melchioris Sessa.* Il contient 895 pages d'un in folio en petits caracteres, & outre celà le dernier Livre qui a pour titre,

^a Le Pere Goudin sçavant Religieux Dominicain est mort Prieur du grand Couvent de Paris en 1696. Il refutoit au long dans son Ouvrage qui n'a point paru la doctrine de Molina sur la Science moyenne. ^b Avant cette édition qui est de 1600. Il y en a eû une en 1596. à Venise. Soruet dans sa Bibliotheque des Ecrivains de la Societé dit, que la Somme morale des Sacremens composée par le P. Henriquez, a été censurée à Rome par le Maître du Sacré Palais jusqu'à ce qu'elle fût corrigée, Ex his Libris prohibita olim fuit Romæ à Magistro Sacri Palatii Summa moralis Sacramentorum donc emendetur.

De fine Hominis, en contient séparément 118. L'Auteur à dédié son Ouvrage à l'Archevêque de Grenade qui avoit été son Ecolier, & il témoigne dans son Epître dédicatoire, qu'il enseignoit depuis 30 ans la Théologie, & qu'il y avoit 20 ans qu'il expliquoit tant dans Salamanque, que dans d'autres Ecoles celebres, les Questions les plus difficiles & les plus abstruses des Ouvrages de Saint Thomas : *In exponendis abstrusis ac reconditis B. Thomæ Quæstionibus, per annos viginti Salmantica, & aliis celebribus locis operam & industriam collocavi.*

Il a été nécessaire que je vous fisse ce petit détail, parce qu'on prétend que ce Jesuite à quité sa Societé pour se faire Dominicain, & qu'il rentra ensuite chez les Jesuites. Si cela est, ce ne fut qu'au sujet de quelques broüilleries qu'il eût avec son General Aquaviva, qui étoit même alors broüillé avec plusieurs autres Jesuites non seulement d'Espagne, mais aussi avec ceux d'Alemagne, de France, & d'Italie. Quoi qu'il en soit il est certain qu'Henriquez à composé sa *Théologie Morale*, lors qu'il étoit Jesuite, & il s'en est fait deux Editions de son vivant. Sotuel dans le Catalogue des Ecrivains de la Societé parle de lui avec de grands éloges : il y dit que ce Jesuite a enseigné publiquement

avec une grande reputation dans les Collèges de Cordoüe & de Salamanque la Philosophie & la Théologie, *magnâ doctrinâ opinione fuisse professum publicè Philosophiam ac Theologiam*; qu'il a été très-habile dans tout ce qui regarde la Philosophie & la Théologie, *in Philosophicis ac Theologicis Disciplinis fuisse perfectè eruditum*. Le même Sotuel divise la Théologie morale de Henriquez en trois Tomes.

On ne peut rien voir de mieux sensé, que ce que cet Auteur remarque dans sa préface touchant les qualitez nécessaires à ceux qui se mêlent d'écrire sur la Théologie morale. Il veut qu'ils soient exercez dans la Philosophie, dans le Droit canon & civil, & dans les Loix qui sont propres à chaque Etat: *Theologus moralis, in Philosophia, jure canonico & civili, & propriis cujusque Regni Legibus versatus esse debet*. Il ne sçauroit approuver ces Théologiens qui n'ayant aucune connoissance du Droit, croyent que cette connoissance n'est propre que dans le Barreau, & qui cependant prononcent facilement & avec une conscience large sur toutes sortes de cas qui se presentent: *Nec probandus est Theologus juris imperitus, qui omnes leges ac canones ad strepitum fori contentiosi referendos esse putet, & amplâ quâdam conscientia facile in omnibus*

& dont il met les noms aux marges de son Livre qui est rempli de citations. Il dit par exemple, que Saint Pierre est le premier qui ait dit la Messe privée dans Antioche; & il cite là-dessus l'autorité de Demochares, autrement du Mouchi : *Petrus Apostolus dixit primus Missam privatam in Antiochia.* Il me paroît plus exact dans les matieres qui regardent purement la pratique. Il y suit les sentimens qui lui paroissent fondez sur de bonnes autoritez & sur des raisonnemens solides. Lors que ces matieres sont de quelque importance, il rapporte les opinions des plus graves Theologiens & il les examine.

C'est sur ce pied-là, que dans son Livre où il traite du *Sacrifice de la Messe*, il examine au chap. 23. l'obligation qu'ont les Prêtres de la celebrer. Son opinion est qu'en general les Curez sont obligez de la celebrer plus souvent que les simples Prêtres, & que ceux-ci même ne sont point obligez absolument de la celebrer à Pâques; mais qu'il suffit qu'ils le fasse trois fois par an en d'autres jours; & il rapporte là-dessus l'autorité de Soto. De plus il ajoute en ce même endroit, qu'un simple Prêtre n'est point obligé de communier ou de dire la Messe le jour de Pâques dans sa Paroisse; parce que ce Précepte ne regarde

que ceux qui recoivent la Communion de la main d'un autre, & non pas les Prêtres : *Consuetudo enim interpretatur jus communicandi in parochia tempore Pascha circa illos tantum qui de manu aliena communicant.* Enfin l'autorité de Saint Bonaventure, de Caietan, de Soto, & de plusieurs autres graves Théologiens qu'il nomme, lui fait tenir pour probable qu'un simple Prêtre qui ne celebre jamais la Messe ne péche point mortellement, pourvû qu'il satisfasse au précepte de la Communion, & qu'il n'y ait point de sa part en cela de mépris ni de scandale. La raison qu'il en apporte, c'est qu'il ne paroît aucun Précepte ni divin ni humain, qui oblige les simples Prêtres en particulier de celebrer. Il auroit encore pû ajouter, que ce grand nombre de Messes qui se celebrent tous les jours par ces simples Prêtres qui n'ont aucun titre ou office dans l'Eglise, n'est point un usage fort ancien, & qu'il ne se trouve établi que dans l'Eglise Latine. Ainsi Henriquez a raison de dire, qu'il n'y a aucun Précepte qui les oblige en particulier de celebrer la Messe. Peut-être même seroit-il à souhaiter, que plusieurs d'entre eux ne la celebrassent pas si souvent, & que parmi nous la Prêtrise ne fût pas devenuë comme une espece de métier pour gagner sa vie.

Je ne voudrois pas cependant leur donner le nom de *missificantes* avec Cellot , qui a été relevé là-dessus par Mr. Arnaud. Au moins c'est ce que ce Docteur lui reproche. Outre les Questions de pure pratique , & qui regardent la Théologie morale , Henriquez en traite plusieurs qui appartiennent à la Théologie speculative. Comme il fait profession d'être entièrement attaché à la Doctrine de Saint Thomas , il se déclare ouvertement contre ceux de sa Société qui ne la suivent point, & principalement contre Molina , dont les opinions particulieres commençoient à faire bruit & à Rome & en Espagne dès ce tems-là. Il en parle au ch. 4. dans son dernier Livre , qui a pour titre, *De fine Hominis*, où il traite de *futuris conditionatis*. Il y explique aussi les opinions de Catharin , de Suarés , & de quelques autres Theologiens, qu'il rejette comme étant contraires à Saint Thomas. Il s'étend fort au long sur la préscience de Dieu , sur la prédestination , sur le libre arbitre , & sur quelques autres matières semblables , parce qu'elles étoient alors fort agitées.

Le chap. 6. de ce dernier Livre *De fine Hominis* a pour titre, *Cum efficaci predestinatione boni , aut prescientiâ mali stare usum Libertatis*. Il prétend y faire voir que la
volonté

Volonté efficace de Dieu & sa Providence, n'impose point à l'Homme une nécessité d'agir, puis qu'elle n'est qu'une cause externe & éloignée. Voici ses propres termes : *Dei voluntas & providentia non imponit homini necessitatem simpliciter, cum sit causa extrinseca & remota, qua finem quidem attingit fortiter, sed sapientia disponit suaviter executionem mediorum, ut immediate per causam liberam fiant. Nam Homini ita aptè & opportunè proponitur bonum privatum, ut cognitio objecti sibi proportionati & convenientis, ut omninò velit nunc eligere, & tamen liberè eligat cum pleno dominio.* Il prouve cette opinion par plusieurs autorités de Saint Thomas qu'il explique, & il répond en même tems aux objections contraires.

Je me souviens d'avoir lû depuis peu dans l'Ouvrage * que le P. Goudin doit publier bien-tôt sur cette matiere, la même chose & les mêmes expressions. Il y fait profession de n'être pas de ces Thomistes rigoureux, qui font tout dépendre

* Les Dominicains de Rome, sur tout le P. Massoillié Compagnon de son General, se sont opposez à la publication de cet Ouvrage, à moins qu'il ne fût retouché & accommodé au Thomisme rigoureux, parce que le P. Goudin leur a paru approcher trop des Suarezziens.

de la Toute-puissance de Dieu & de son Decret absolu. Henriquez me paroît aussi très - éloigné du sentiment de ces Thomistes rigoureux , qui semblent en quelque maniere admettre une espece de *fatum* ou destinée dans la Nature. Mais comme l'on pouvoit opposer à Henriquez qu'il suivoit l'opinion de Baius qui avoit été censurée , il ajoute dans ses notes, que Michel Baius , qui soutenoit que la liberté étoit compatible avec la nécessité de l'action , a été condamnée par les Papes Pie V. & Gregoire XIII. *Michaël Baius dicens libertatem stare cum actu necessario, damnatus est à Pio V. & Gregorio XIII.* Mais à vous dire la vérité , quelque couleur que puisse donner Henriquez à son opinion , je ne la vois gueres distinguée de celle de Baius , qui ne reconnoît aucune nécessité de contrainte , mais une simple spontanéité, qui ne me paroît pas fort éloignée de ce que nôtre Jesuite ajoute en ce même lieu , sur la maniere que la Volonté est poussée de Dieu.

La principale application d'Henriquez dans ce chapitre 6. est de mettre au jour les sentimens de Molina dans sa Concorde , & de montrer qu'ils sont contraires à Saint Augustin & à Saint Thomas. Molina , dit-il , prétend que de certaines prédeterminations que quelques Théologiens Espa-

gnols ont inventées depuis 20 ans , détruisent nôtre liberté , & il nie que nos actes libres soient prédeterminez de Dieu , avant qu'il connoisse par sa prescience la cooperation de nôtre Libre-arbitre ; & quelques nouveaux Théologiens (il indique Molina) rapportent cela à la prescience des futurs conditionnez. Mais cette opinion est tout à fait contre Saint Augustin & contre Saint Thomas. *Addit Molina , dit Henriquez , predefinitiones quasdam quas quidam Hispani à 20. annis invexerunt , repugnare nostræ libertati , & hic negat actus nostros liberos pradeterminari à Deo antequàm presciat futuram nostri arbitrii cooperationem , & quidam recentiores id referunt in prescientiam futurorum conditionatorum , de quibus supra c. 4. §. 1. Lit. C. At hæc sententia est planè contra Augustinum & D. Thomam.*

Vous voyez par-là , que Molina reprochoit aux Thomistes, que leur opinion touchant les prédeterminations qu'ils avoient introduites dans les Ecoles , n'avoit que 20 ans d'antiquité. Ceux-ci de leur côté reprochoient à Molina , que son sentiment touchant le prescience de Dieu étoit nouveau , & contraire à Saint Augustin & à St. Thomas. Henriquez qui jugeoit qu'on leur pouvoit opposer , que la doctrine de Saint

Augustin & de Saint Thomas ne s'accordoit point avec toute l'Antiquité , tâche de prévenir cette objection , en conciliant la doctrine de Saint Augustin avec celle des Peres Grecs : mais cela lui est inutile. Je suis sûr que si Molina s'en fût tenu aux expressions des anciens Ecrivains Ecclesiastiques qui ont précédé Saint Augustin , & qu'il ne se fût point avisé d'en inventer de nouvelles , pour paroître original , il n'auroit point donné prise sur lui , comme il a fait. Il auroit pû se défendre par l'autorité de ces Anciens , contre les Thomistes qui l'ont traité de Novateur. Il auroit pû leur répondre avec force , que loin que sa doctrine fût nouvelle , elle étoit antérieure de plusieurs siècles à Saint Augustin. Je me trompe fort si Henriquez n'auroit pas mieux fait de prendre ce parti-là , comme Maldonat & quelques autres Jesuites l'ont pris , que de s'entêter si fortement des opinions qu'il avoit apprises dans les Ecoles des Thomistes. Il est vrai que l'autorité seule de Saint Augustin qu'il allegue souvent est d'un grand poids. *In hac re , dit-il , de predestinatione & gratiâ Dei , unus Augustinus valet pro mille testibus , cum in ea Patres in Concilio Milevitano , Arausicano , & Tridentino mutantur illius non tantum sententias sed verba.* Mais quelque res-

pectable que soit l'autorité de Saint Augustin & de ses Disciples , Maldonat & quelques autres sçavans Jesuites n'ont fait aucune difficulté de l'abandonner.

A l'égard des broüilleries qu'Henriquez eût avec son General , Mariana qui en a été témoin en parle de la sorte au chap. 4. de son Traité des défauts du Gouvernement de la Compagnie de J E S U S : *L'émeute du P. Henriquez prit son sujet d'une chose bien legere , de je ne sçai quelle parole qu'il dit en la profession de deux des nôtres , dont ni eux ne se devoient tant ressentir , ni le General en faire état. Sur le sujet de cette niaiserie , s'emût la mêlée & estrif que nous vîmes , & qui réduisit la Compagnie à la necessité de proceder envers lui comme elle fit , & du bruit de tant d'années qui s'en est ensuivi au Conseil Royal , en l'Inquisition, & devant le Pape. Je sçai que si on y eût procedé avec plus de charité & de retenüe , le scandale ne seroit jamais passé si avant. J'ai suivi la Version Françoisse imprimée en 1624. avant que l'original Espagnol fût public.*

Ces broüilleries comme vous voyez , regardent des querelles particulieres. Henriquez n'étoit point apparemment content , de ce que son General faisoit profés des gens qui n'avoient pas assez de mérite pour cela. Ce General qui étoit Aquaviva se

brouïlla si fort avec ceux de sa Societé, qu'il fut obligé par deux Congregations generales, de rendre compte de sa conduite, & de se purger publiquement des choses dont on l'accusoit. Vous pouvez voir dans le petit Livre de Mariana, la peinture qu'il fait d'Aquaviva & de son Gouvernement. Il étoit à la verité un de ces Jesuites mécontents : mais après tout, la maniere dont il circonstancie les faits qu'il rapporte, & qui se passaient dans sa Province, merite qu'on l'écoute sur ces plaintes. Il seroit inutile d'entrer plus avant dans une chose qui ne regarde point l'Ouvrage du Jesuite Henriquez *. Je suis Monsieur, &c.

A Paris 1694.

* *Ceux qui voudront être instruits plus à fond des raisons que les Jesuites avoient de se plaindre de leur General Aquaviva, doivent consulter un assez grand nombre de Lettres que plusieurs d'entre eux écrivirent, étant même assemblez dans leurs Chapitres Provinciaux, au Pape Clement VIII. Lorsqu'on alloit tenir une Assemblée Generale de toute la Societé en 1593.*



LETTRE XXXI.

Au R. P. G. D^a.

D'un excellent Ouvrage composé par un Religieux Dominicain, que ceux de son Ordre ont fait supprimer, empêchant qu'il n'ait été publié. Reflexion sur le Livre de Bradwardin Archevêque de Cantorberi intitulé, de Causa Dei contra Pelagianos.

MON R. PERE.

La perte que je viens de faire ^b est à la verité très-grande. Vous sçavez par vôtre propre experience, l'estime que cet illustre Prélat faisoit des Personnes de Lettres. Pour ce qui est de ce Livre si rare dont vous vou-

^a Cette Lettre a été écrite au P. Goudin sçavant Religieux Dominicain, qui étoit alors Prieur du grand Couvent de Paris, & dont Mr. Simon étoit fort Ami. ^b Mr. Simon parle apparemment de Monsieur de Harlai Archevêque de Paris qui le consideroit, & qui vouloit que ses Histoires critiques de la Bible fussent réimprimées dans Paris. Ce qui auroit été fait du vivant de ce Prelat, si l'Auteur ne lui eût représenté, qu'il falloit qu'au paravant le Libraire de Rotterdam fût remboursé des frais qu'il avoit faits pour l'Impression de ces Livres.

M iij

lez inferer quelques extraits dans vôtre nouvelle composition ; je ne manquerai point de vous le donner aussi-tôt que je serai de retour à Paris. N'en parlez cependant à personne , de peur que vos Voisins ne demandent aussi à le voir : & s'il étoit une fois entre leurs mains , il ne seroit pas facile de le retirer. Au reste , je me ferai un plaisir de consulter pour vous dans la Bibliothèque du Collège des Jesuites , les Théologiens Espagnols que vous avez citez , sans les avoir lûs dans la source. Il est surprenant que vous n'osiez pas aller vous-même les lire dans cette Bibliothèque. Vous craignez, dites-vous, que vos Peres n'ayent cette visite pour suspecte , & qu'ils ne vous fassent passer pour un Futeur des Molinistes ; parce que les Juifs ne doivent avoir aucun commerce avec les Samaritains. Cela étant , je ferai enforte que le P. Hardouin, qui est de mes amis, & qui est de lui même fort obligeant , vous enverra tous les Livres dont vous aurez besoin , afin que vous puissiez les lire commodément dans vôtre chambre. Je l'ai pressenti là-dessus. Vous verrez , que tout Samaritain qu'il est , pour me servir de vos termes , il ne refuse pas d'avoir commerce avec les Juifs , & même de leur rendre service , lorsque l'occasion s'en présente.

Il faut avoïer , que ceux de vôtre Ordre sont d'étranges gens. Ils veulent , que tout le Monde se soumette aveuglément aux opinions de leur Ecole , comme si c'étoient des Décisions de quelque Concile general. Vous sçavez vous-même , qu'il n'est pas aisé de marquer précisément sur plusieurs articles, en quoi consiste le pur Thomisme. Il y a de la varieté là-dessus , même parmi les Vôtres. Je vous louë d'avoir bien voulu addoucir quelques sentimens durs de vos Thomistes sur la Prédestination & la Grace efficace. Ils prétendent , que cette Grace tire son efficace de la seule Toute-puissance de Dieu : ce qui me paroît fort dur. Et en effet dans les Ecrits que vous m'avez communiquéez , vous tirez cette efficace de plusieurs autres moyens dont Dieu , qui par sa Science infinie connoit tout ce qui se passe dans le cœur de l'Homme , se sert , sans que vous favorisiez pour cela les sentimens de Suarez ou de Molina. Cette opinion est d'autant plus raisonnable, que vous l'avez appuyée sur des textes formels de Saint Thomas.

Mais après tout, j'ose vous dire, que vous n'avez encore fait que la moitié du chemin. J'aurois souhaité qu'en parlant de la Grace efficace , vous n'eussiez point ajouté *par elle-même* , terme qui est de ces derniers sié-

cles , & qui est inconnu à toute l'Antiquité. Ce terme renferme je ne sçai quoi qui semble détruire nôtre liberté , aussi-bien que le mot de *physique* ajouté à celui de *prédetermination*. Je vous communiquerai là-dessus un petit Livre fort rare & curieux, qui a pour titre , *de Religione bestiarum*. C'est un Dialogue où l'on met en évidence les sentimens de ces Thomistes rigoureux , qui font agir les Hommes en bêtes. L'Auteur est Theophile Raynaut fameux Jesuite , que vous avez connu particulièrement. Quoiqu'il y fasse le plaisant à son ordinaire, il y dit de très-bonnes choses : *Ridendo dicere verum quid vetat ?*

J'ai appris de plusieurs endroits , que vos Peres de Rome , qui font profession d'être du nombre de ces rigoureux Thomistes , s'opposent à la publication de vôtre nouvel Ouvrage * , & qu'ils ont nommé un de vos Théologiens de Paris , pour l'examiner & leur en rendre

* Le P. Goudin qui est mort en 1696. au mois d'Octobre , a laissé son Manuscrit entre les mains du P. Maisonneuve , Religieux de son Ordre & son Ami. Celui-ci s'étant mis en état de le faire imprimer , a reçu ordre du Conseil de son General de n'en rien faire , à moins qu'il ne fût revû & corrigé très-exactement sur le pied du bon Thomisme , & conformément au Livre du P. Massoulié , qui fait gloire dans Rome d'être de ces rigoureux Thomistes si opposés à la doctrine des Jesuites.

compte. Le P. Massoulié qui a publié depuis peu à Rome un très-gros Ouvrage sur cette matiere , ne vous sera pas favorable. Il est persuadé , dit-on , que de s'opposer aux opinions des Jesuites sur la Prédestination & sur la Grace , c'est rendre un grand service à l'Eglise. En verité je vous plains. Vôte habit & vôte profession ne vous permettent pas de publier librement vos pensées. Le seul remede que je trouve pour vous tirer de cet esclavage , est de faire imprimer vôte nouvel Ouvrage sans mettre vôte nom à la tête. Je me chargerai volontiers du soin de cette Impression. L'on feroit ensuite connoitre par le moyen des Journaux le nom de l'Auteur & son dessein. L'avis que j'aurois à vous donner dans cette conjoncture , seroit de ne rien dire en particulier de l'Ouvrage du Pere Massoulié , tant à cause du rang qu'il tient à Rome auprès du P. Cloche vôte General, que parce qu'il y est estimé. Ce qui ne vous empêchera pas de le réfuter , comme vous avez fait , mais sans le nommer.

Le parti qu'il seroit à propos de prendre dans cette occasion, pour rendre vôte Ouvrage plus specieux & plus utile au Public, seroit d'attaquer vivement Bradwardin Archevêque de Cantorberi outré Thomiste , s'il en fut jamais. Les Vôtres le mettent

dans le rang de vos Ecrivains : mais je me souviens de vous avoir fait voir qu'il n'avoit jamais été de vôtre Ordre ; & vous m'avez avoué plusieurs fois , qu'il n'avoit pas gardé assez de moderation dans son Livre, que vous avez en manuscrit dans vôtre Bibliothèque. Les Calvinistes d'Angleterre , qui ont regardé cet Archevêque comme un des Heros de leur Parti , l'ont fait Imprimer à Oxford en 1618. *

Cet Auteur a pris plusieurs choses des Philosophes Arabes qu'il lisoit , & qui de son tems étoient à la mode , aussi-bien que du tems de Saint Thomas , qui les cite souvent. Vous sçavez que la connoissance de la Philosophie dont on a fait un mélange avec la Theologie scolastique , est venue dans l'Occident de ces Philosophes Arabes , qui ont été traduits en Latin. Il ne paroît pas que Saint Thomas & Bradwardin ayent lû la Philosophie d'Aristote dans d'autres Livres , que dans des Versions Latines faites sur l'Arabe ou sur l'Hebreu : car les Juifs ont mis en Hebreu de Rabbin ces traduc-

* Voici le titre de cet Ouvrage que Henry Savill a donné au Public : Thomæ Bradwardini Archiepiscopi olim Cantuariensis de causa Dei contra Pelagium, & de virtute causarum. Cet Auteur qui a aussi écrit quelques Ouvrages sur les Mathematiques, vivoit à Oxford au milieu du quatorzième siècle.

tions Arabes. L'Ecole de Paris a été long-tems dans cette barbarie. Le fameux Jaques le Févre d'Estaples est le premier , au moins un des premiers , qui ait traduit sur le Grec quelques Livres d'Aristote. Bradwardin qui n'étoit pas seulement Philosophe & Théologien , mais qui étoit aussi Mathematicien, avoit plus d'occasion que les autres Théologiens de lire les Livres de ces Ecrivains Arabes traduits en Latin , & qui ont fait quelque impression sur son esprit. Il cite Averroës , Avicenne , Algazel , Aebumafar, & quelques autres Arabes. Ils l'ont jetté dans l'erreur sur de certains Livres qu'il a crû trop facilement être d'Aristote , & qui assurément n'en sont point. C'est sur ce pied-là qu'il soutient , que ce Philosophe a connu les Prophetes ; & il le prouve par un Livre intitulé , *le secret des secrets*, qu'il croit être d'Aristote , parce que les Arabes l'avoient en leur langue sous le nom d'Aristote , d'où il avoit été traduit en Latin.

Si l'on écoute Bradwardin , il étoit difficile de trouver de son tems aucun Théologien qui ne fût Pelagien. Presque tout le monde , dit-il , a embrassé l'erreur après Pelage * , *Totus enim mundus post Pelagium abiit*. Ne seroit-il point à propos de réfuter ce Thomiste outré , pour ne pas dire ce

* Bradw. prefat.

Fauteur des opinions Mahometanes ? Les premiers Lutheriens qui l'ont pris pour leur Patron , ont fait imprimer la preface de son Livre. Les Calvinistes d'Angleterre qui ont fait imprimer l'Ouvrage entier , lui donnent de grands éloges. Dites-moi , je vous prie , que deviendra la Tradition de l'Eglise , s'il est vrai , que presque toutes les Eglises étoient alors infectées de Pelagianisme ? Il n'épargne pas même en quelques endroits le Maître des Sentences, qu'il met aussi dans le nombre des Fauteurs du Pelagianisme ; bien que d'ailleurs il reconnoisse , que ce grand Maître des Théologiens de l'Ecole , a été un des principaux Sectateurs de Saint Augustin : *Procul dubio miror non modicum* , dit-il * , *Magistrum bonum (Lombardum) Doctorem Catholicum , sectatorem Augustini precipuum , ejus verâ doctrinâ contemptâ ad Pelagianas fallacias in hac parte devolutum*. La Théologie Augustinienne de l'Evêque d'Ypres paroitra modérée, si on la compare avec celle de l'Archevêque de Cantorberi.

Comme Bradwardin rapporte tout à l'autorité de Saint Augustin , laquelle selon lui est conforme à celle de Saint Paul , il se met peu en peine de l'autorité des autres Peres. Il abandonne facilement Saint Chry-

* Bradw. lib. 2. c. 10.

sofome , Saint Jerôme , & Saint Jean de Damas , qu'il croit être favorables aux Pelagiens. Il établit d'étranges principes , qui font connoître qu'il n'étoit gueres exercé dans la lecture des anciens Docteurs de l'Eglise. Il soutient, qu'on ne doit faire aucun scrupule de les abandonner , parce qu'ils font contraires les uns aux autres, & même quelquefois à eux-mêmes : ce qu'il confirme par l'autorité de Saint Augustin, qui en plusieurs endroits de ses Ouvrages a établi pour maxime , qu'il ne devoit donner son consentement , qu'aux seules Ecritures canoniques , *solis Scripturis canonicis se debere consensum.*

Cet Auteur que quelques - uns pourroient nommer le Précurseur des Protestans, pousse plus avant son principe. De peur qu'on ne l'accuse de temerité parlant de la sorte des anciens Docteurs de l'Eglise , qui selon lui ne s'accordent point avec la Doctrine de Saint Augustin , il ajoute que qui que ce soit , Pere , Frere, ou même un Ange du Ciel , qui soutiendrait le Pelagianisme , il ne craindrait point de le reprendre : Car je suis très-certain , dit-il , que toute l'Ecriture , JESUS-CHRIST , Saint Paul , Saint Augustin, & les autres Docteurs de l'Eglise , & tant de Conciles, tant de Papes, & de Saints, ne se sont point trompez : *Quisquis enim*

fuerit Pater vel Frater , etiam Angelus de Cælo , qui Pelagianam hæresim dixerit , scripserit , tenuerit , sive docuerit , ipsum intrepidus reprehendam , certissimus enim sum , nec in minimo hæsito , vetus & novum Testamentum , Christum , Paulum , Augustinum , Gregorium , ceterosque Doctores , Ecclesiam Sanctam Dei in tot Synodis & Conciliis , tot Papas & Sanctos , ac tot & tam validas rationes in destructione hujus hæresis non errasse , non cecos fuisse , nec cecos in foveam adduxisse . Mais tous ces anciens Docteurs , dont il rejette l'autorité , n'ont pas prétendu s'opposer aux divins Ecrits de l'ancien & du nouveau Testament sur la Grace & sur la Prédestination . Au contraire ils ont combattu par l'Écriture Sainte les erreurs des Gnostiques & des Manichéens sur ces matieres . Il est bon que vous observiez , que l'Archevêque de Cantorberi , aussi-bien que les Jansenistes de nôtre tems , ne commencent la Tradition de l'Église , que par Saint Augustin ; après lequel suivent ses Disciples : comme si Saint Chrysostome & toute son École , ou plutôt toute l'Église Orientale devoient être comptez pour rien , lorsqu'il s'agit de Tradition . Bradwardin est assez hardi , pour ne pas dire temeraire , d'abandonner aux Pelagiens les quatre premiers siècles de l'Église . Je souhaite , que dans vôtre nouvel Ou-

vrage , vous examiniez ce fait, qui est d'une bien plus grande importance, que la Science moyenne de Molina , sur laquelle vous vous êtes étendu fort au long. C'est un Jéuite particulier qui n'a pas été même avoué de sa Société : au lieu qu'ici il s'agit de la croyance de l'ancienne Eglise sur des matieres très-importantes. Je suis &c.

A Rouën 1695.

L E T T R E XXXII.

Au même.

Leon de Juda fameux Zuinglien n'est point de race Juive , comme plusieurs Sçavans Ecrivains l'ont crû. Caractere de cet Ecrivain. De la methode qu'il a suivie dans sa Version de l'ancien Testament. Jugement des Théologiens d'Espagne sur cette Version , qu'ils citent souvent dans leurs Commentaires sur l'Ecriture Sainte.

Vous me demandez , mon R. Pere , pourquoi dans mon Histoire critique de l'ancien Testament , lorsque j'ai parlé de Leon de Juda , je n'ai point remarqué , qu'il étoit Juif de naissance. Vous avez ,

dites-vous, fait cette découverte depuis peu, en lisant l'*Histoire des variations* publiée par Mr. l'Evêque de Meaux, qui dit, parlant de cet Auteur qui s'est rendu fameux dans le Parti Zuinglien : ^a *Ce fameux Juif qui embrassa le Parti des Zuingliens. Détrompez-vous, s'il vous plait, Léon Juda ou de Juda n'a jamais été Juif, ni d'origine Juive, comme un grand nombre de nos meilleurs Ecrivains l'on crû avant Mr. l'Evêque de Meaux. Le Jesuite Gretzer, qui devoit être mieux informé de ce fait, puisqu'il vivoit en Allemagne, & qu'il a écrit contre la Version de Zurich, a été fortement relevé là-dessus par un Sectaire Zuinglien, qui a pris contre lui la défense de cette Version. Son Livre a été imprimé à Zurich en 1616. sous ce titre : *Vindicia pro Bibliorum translatione Tigurina, adversus Jacobi Gretzeri Monachi à Sodalitio Jesuitico Ingolstadiani admonitionem.* L'Auteur qui est croyable sur ce fait qui est de son ressort, assure ^b que Léon de Juda n'est point Juif*

^a *Hist. des Variat. lib. 6. n. 13.* ^b Illius (Leonis Judæ) Pater fuit Joannes Judæ Plebanus Gemerensis, qui concubinam communi Sacerdotum consuetudine sibi adsciverat Elisabetham Hochiengerin Salodorensem à familia senatoria ortam, ex qua genuit Leonem Judæ an. 1482.

d'origine , mais que son Pere appellé Jean de Juda étoit Curé de Germeren , lequel , dit-il , selon une coûtume assez ordinaire aux Prêtres en ces tems-là , avoit pris une concubine nommée Elisabeth Hochien-gerin d'une bonne famille de Soleure , de laquelle il eut Léon de Juda en 1482.

Voilà , comme vous voyez , une Genealogie bien circonstanciée. Cet Ecrivain n'a point de honte de publier qu'un des Patriarches de sa Secte est fils de Prêtre , né d'un mariage illegitime , ou plutôt d'une concubine , quoiqu'il arrivât quelquefois que ces Prêtres n'avoient point de honte dans ces tems de desordre, de se marier publiquement & dans les formes ordinaires avec des concubines. Je me souviens d'avoir lû un contract de cette sorte passé en Lorraine. Ce même abus a aussi été autrefois en France , en Alemagne , en Angleterre, & ailleurs. On peut donc dire de Leon de Juda ce qu'on a dit d'Erasme qui étoit aussi Fils d'un Curé ; que bien qu'il ne fût point fils de Roi , il étoit néanmoins fils d'un Homme qui portoit la Couronne : *Erasmum* , dit Theophile Raynaud , *si joculari de joculari homine in scelere licet , non fuisse Filium Regis , licet is qui eum genuit fuerit coronatus , ut de alio quodam dixit Petrus*. Cette plaisanterie , comme vous le

voyez , a été imitée de Pierre de Blois , qui dit la même chose dans une de ses Epîtres en une semblable occasion. J'aurois souhaité que ce Jesuite par une médifance très-noire , n'eût point dit la même chose du Docteur de Launoi dans un Libelle qu'il a publié contre lui au sujet de la Sainte Baume de Provence. André Rivet fameux Ministre du parti Calviniste en France , & qui fut depuis Professeur en Théologie dans l'Université de Leide , reprend aussi Bonfrerius sçavant Jesuite pour avoir avancé que Leon de Juda s'étoit fait de Juif Zuinglien. Il est, dit-il, né de Parens Catholiques Romains ; il avoit pris les Ordres sacrez , & il avoit même été Prieur d'un Couvent de Moines ; & enfin il fut appelé à Zurich par le Magistrat , où il fut fait Pasteur après avoir renoncé à l'Eglise Romaine. * *Qui (Leo Judæ) ex parentibus Pontificiis natus, ipse sacris initiatus , & Monachis in eremo præfectus , tandem Tigurum à Magistratu vocatus , ibidem superstitionibus ejuratis Pastor factus fuit.*

Je me suis un peu étendu sur ce fait , parce que vous avez souhaité d'en être informé , & que vous avez crû que Mr. l'Evêque de Meaux dans un Livre de Controverse, tel qu'est son *Histoire des Variations*,

* *Antr. Rivet. Isag. ad sac. Script.*

ne pouvoit pas s'être trompé sur un fait de cette nature. Ribera dans son docte Commentaire sur les petits Prophetes , a fait la même faute en une infinité d'endroits , où il cite ce Traducteur Zuinglien sous le nom de *Léon Hebreu*. C'est ce que vous pouvez voir dès le commencement de son Commentaire sur Osée où il dit : *Leo Hebraus : Is enim interpres est Prophetarum qui cum scholii Vatabli circumferuntur &c.* Il dit encore un peu plus bas alleguant le même Leon de Juda : *Leo Hebraus qui constanter sequitur Hebraos.* On ne voit autre chose dans la plûpart des Commentateurs Espagnols que le nom de ce Zuinglien , parce que sa traduction, à laquelle sont jointes les notes literales attribuées à Vatable, étoient fort estimées dans toute l'Espagne , où elle avoit été imprimée en y faisant quelques corrections. En quoi ils parurent plus sçez que vos Docteurs de Paris , qui firent le procès à Robert Estienne pour avoir donné au Public cet Ouvrage. Quelques Théologiens Espagnols , & entre autres Didacus Stunica dans son Commentaire sur Job , la cite aussi sous le nom d'*Estienne*. Il est bon , que je vous avertisse qu'Erasme appelle quelquefois Leon de Juda , *Leo Judæus* : ce qui ne signifie pas *Leon Juif* , comme d'abord le terme de *Judæus* semble

l'insinüer , mais simplement *Leon de Juda* , c'est à dire d'une famille qui portoit le nom de *Juda* , comme l'on me nomme *Simonius* qui est aussi un nom de famille. Personne n'a mieux connu qu'Erasme Leon de Juda avec qui il a été lié d'amitié pendant un très-long-tems : mais ils devinrent ennemis , & ils écrivirent même l'un contre l'autre avec chaleur , lorsque Leon de Juda se fut jetté dans le Parti des Zuingliens.

Comme vous estimez cet Ouvrage que Robert Estienne fit imprimer sous le nom de Vatable , sans parler de Léon de Juda dont le nom étoit odieux , je suis sûr que tout ce petit détail ne vous déplaira pas. Je n'en ai dit que fort peu de chose dans mon Histoire critique , parce que je ne donnois alors qu'un simple abrégé , me réservant de m'étendre plus au long sur tout ce qui regarde l'Écriture Sainte & les Interpretes dans un grand Ouvrage , que j'aurois publié sous le titre de *Bibliothèque Sacrée, Ecclésiastique , & Rabbinique* , & dont feu Monsieur de Harlai Archevêque de Paris devoit être le Protecteur , comme vous l'avez sçû , parce qu'il avoit jetté les yeux sur vous , pour m'être un des Approbateurs.

Pour revenir à la Bible Zuinglienne , on a mis au devant une préface qui me paroît

bien sensée. Elle ne contient rien d'outré & qui sente le Parti. En effet l'Ecole de Zurich qui a eu de sçavans Hommes , a été plus modérée que celle de Wirtemberg , dont Luther a été le Pere. On avertit dans cette preface * , que le Traducteur ne s'est point attaché superstitieusement aux mots ; mais qu'il a rendu le sens fidèlement ; de plus , qu'il ne s'est point donné la liberté qu'il pouvoit prendre en qualité d'Interprete , parce qu'il étoit persuadé , qu'il falloit être plus religieux dans une Version de l'Écriture Sainte , que dans celles des Livres profanes ; que cependant il avoit évité la barbarie ; & qu'il avoit tâché par tout de

* *Porro in vertendo non fuit superstitiosus. Sensum enim reddidit quàm fidelissimè : verbis non nimium affixus inhasit. Rursus non abusus est libertate Interpretis , majorem religionem in Sacris adhibendam ratus , quàm in profanis. Unde à verbis quoties ipsa res ferebat quàm minimum recessit. Interea verò orationis incommoda & salebras sarpsit & complanavit , hiatus explevit , scabritiem expulvit , brevitatemque mediocri illustravit copiâ. Curavit ubique , ut oratio sive Versio esset simplex & quantum potuit Latina , exceptis verbis aliquot & Idiomatis quæ receptiora & notiora sunt , utpote & ab Apostolis usurpata , quàm ut mutari conveniat , aut necesse sit : cujus generis sunt fides pro fiducia ; fidelis pro fidenti & veraci ; benedictus pro laudandus , prædicandus , aut laudatus ; benedicere pro fortunare &c. præfat. vers. Bibl. Tigur.*

se servir d'expressions reçûes & claires ; si ce n'est en de certains termes qui sont comme consacrez. Vous m'avoüerez qu'une Version de l'Ecriture , qui répondroit exactement à ce plan doit être du goût de tout le Monde.

Comme Robert Estienne n'a pas mis cette preface dans son Edition, *ne irritaret crabrones* , je vas vous en marquer quelques endroits , parce que l'Edition de Zurich est devenue rare. Cela vous fera mieux connoître le caractère & la methode du Traducteur de Zurich. On y observe * qu'il a traduit exactement sur l'Hebreu ; que bien qu'il n'ait pas crû qu'on dût établir des varietez de leçon sur les anciennes Grecques & Latines de l'Ecriture , il n'a pas laissé de les consulter souvent ; qu'il n'a pas non plus negligé ce que les Interpretes orthodoxes de l'Eglise ont remarqué en plusieurs endroits tant sur les veritables leçons , que sur le veritable sens.

Quelques-uns diront sans doute , que
Léon

* *In transferendo usus est Leo Hebraico exemplari , eoque emendatissimo , quod religiosissimè sequutus est , & quanquam neque ex Græcis , neque ex variis Latinorum editionibus lectionis veritatem putavit esse petendam , consuluit tamen illas non infrequentè , neque neglexit qua de genuina lectione & germano sensu passim tradiderunt orthodoxi Ecclesiæ Interpretes. ibid.*

Léon de Juda doit être absolument rejeté, comme un Interprete qui a puisé dans une source empoisonnée, qu'il a été le Disciple de Pellican & de quelques autres Sectaires Zuingliens Ennemis de nôtre Sainte Religion. Sur ce pied-là Origene, Saint Jerôme, & plusieurs autres anciens Docteurs de l'Eglise, auroient eû grand tort d'associer aux anciennes Versions reçûes & approuvées par les Fidelles, les Traductions d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion, Ennemis déclarez de la Religion Chrétienne. Ce n'est point par rapport aux personnes qu'on doit juger de la fidelité & de l'utilité d'une Version de l'Ecriture. Je me souviens d'avoir lû dans Driedo sçavant Théologien de Louvain, qu'un Juif sçavant dans la langue Hebraïque est plus capable de faire une bonne Version de l'ancien Testament, qu'aucun Interprete Chrétien. Aussi les Théologiens d'Espagne plus sages & plus judicieux que ceux de Paris, ne firent-ils aucune scrupule de réimprimer chez eux, nonobstant la rigueur de l'Inquisition, la Version de Zurich avec les Notes attribuées à Vatable, quoi qu'il y en ait quelques-unes qui sont de Calvin. Il n'y a que de faux délicats, & des gens animez d'un faux zele, qui puissent dire qu'une telle Bible ne doit point être mise entre les

mains des Catholiques , parce que ce seroit allier JESUS-CHRIST avec Belial.

Je vous avoüe , que la Version de Léon de Juda est l'Ouvrage de toute l'Ecole de Zurich , comme on le reconnoit dans cette préface. L'on y dit pour rendre plus recommandable cette Version * , que l'Auteur a été beaucoup aidé par des Personnes très-sçavantes dans les langues & dans l'étude des Livres sacrez , & qui avoient fait des Leçons depuis plus de dix-huit ans dans l'Eglise de Zurich sur l'ancien Testament. On ajoute , qu'il avoit appris d'eux tout ce qu'ils avoient observé sur la propriété des

* *Adjutus est autem plurimum operâ & diligentia clarissimorum Virorum , qui linguarum & rerum peritissimi, ab annis jam 18 & amplius, vetus Testamentum ex veritate Hebraica & à linguarum collatione , è doctissimorum item Interpretum traditionibus, in Ecclesia Tigurina fidelissimè exposuerunt. Horum iste Auditor assiduus & diligentissimus, ex ore ipsorum excepit quacunque ex proprietate & ingenio Hebraica lingua, ex Hebraorum Rabbini seu Interpretibus, & Ecclesiasticorum Virorum veterum & recentiorum enarratione, è collatione Exemplarium & diversâ lectione, incredibili eruditione & industriâ protulerunt; qua demùm domi recolligens, & cum ipsis Auctoribus, Librisque authenticis conferens, divinâ haud dubid providentiâ sic praordinante, voluti silvam futuro huic operi preparavit. His inquam omnibus adjutus, his denique consultis omnibus, Latinam suam Translationem sincerè ad veritatem Hebraicam formavit atque composuit. Ibid.*

mots Hebreux tiré des Rabbins , & sur les explications tant des anciens , que des nouveaux Interpretes de l'Ecriture , & sur la diversité des Exemplaires. Si l'on en veut croire ces Docteurs Zuingliens , la Version de Léon de Juda est un effet de la Providence Divine. Il y a de l'exageration dans ce discours ; car quoique la Version Latine de Zurich soit louable , elle n'est pas néanmoins sans défauts : mais ces Docteurs en faisant l'éloge de leur Confrere , ont voulu faire en même tems leur propre éloge.

Vous sçavez ce qui a été dit en fait de Versions de l'Ecriture, que si même un Ange entreprenoit d'en faire une , l'on y trouveroit encore quelque chose à redire : Tant il est difficile de réussir sur cette matiere , qui est un abîme de difficultez. Les Zuingliens ayant reconnu , que les Versions Lutheriennes avoient un grand cours , parce qu'elles étoient claires & intelligibles , tâchèrent d'en donner une qui ne fût point obscure. Mais parce que les habiles Gens regardèrent la Version de Luther , même dans son parti , comme une paraphrase , & non comme une veritable Traduction, ceux de Zurich résolurent de garder le milieu entre les Versions trop literales , & celles qui sont trop libres : la difficulté étoit de sça-

voir prendre ce milieu. Je vous dirai en general, que le Traducteur de Zurich s'est trop émancipé en quelques endroits, & qu'en d'autres il n'a point entendu la signification propre des mots Hebreux. De plus étant accablé du poids d'un travail si pénible, il mourut avant que d'avoir mis la dernière main à son Ouvrage, qui demeurera imparfait. Je ne serai pas encore longtems dans la Province. Tâchez de vous bien porter, sur tout mettez-vos papiers en sûreté. Si je puis vous rendre quelque service en cela, soyez persuadé, que je ferai de mon mieux.

A S. Crespin dans la forêt
de Lyons 1695.



LETTRE XXXIII.

A Monsieur * D. H. de l'Academie
Royale des Sciences.

*Mathurin Vessire Moine de l'Abbaye de Saint
Germain des prez apostasie , & se retire à
Berlin. Broüilleries entre les Sçavans de
cette Abbaye.*

MONSIEUR,

▸ Je vous dirai volontiers ce que j'ai appris de la fuite de Mathurin Vessier ci-devant Religieux de Saint Germain des prez. Comme vous avez des liaisons d'amitié avec les principaux Moines de cette Abbaye , vous pourrez vous informer d'eux , si l'on m'a dit la verité. Ce Religieux qui passoit pour un des plus habiles de ceux de sa Maison, & à qui je n'ai jamais parlé, rendoit des visites assez frequentes à un Sçavant de mes Amis; & c'est de ce Sçavant de qui j'ai appris les

* Cette Lettre s'est trouvée parmi les papiers de Mr. Bara dans le College Mazarin, avec quelques autres écrites à Mr. du Hamel de l'Academie des Sciences : quoi qu'elle ne soit signée de qui que ce soit, il y a des indices qui font juger qu'elle est de Mr. Simon.

particularitez que je vas vous dire. Comme il retournoit à son Couvent on vint l'avertir de n'y pas retourner ; parce que ses Superieurs avoient pris la resolution de le mettre *in pace* pour le reste de ses jours. Tout ce qu'il put faire fut de se sauver promptement chez un Voyageur Lutherien , à qui il prétoit souvent des Manuscrits de sa Bibliothèque. Ce Lutherien qui est un Homme de Lettres & de probité , fit tout ce qu'il pût pour le détourner du dessein qu'il avoit formé d'apostasier , plutôt que de se voir enfermé dans une prison pour tout le reste de sa vie : mais le Moine Vessier qui sçavoit de quoi il étoit accusé par ses Superieurs , qui le croyoient coupable des faits dont on le chargeoit , ne pût se résoudre de retourner à son Couvent, dans la persuasion où il étoit qu'ils lui feroient faire un voyage de Jerusalem. Peut-être ne sçavez-vous pas ce qu'on appelle chez les Religieux , au moins en Italie , *un voyage de Jerusalem* : quand ils ont condamné quelqu'un de leurs Confreres à une prison perpetuelle , & qu'on vient le demander , on répond qu'il est allé faire un voyage de Jerusalem.

Les Superieurs de St. Germain des prez avoient trouvé parmi les papiers de Mathurin Vessier, un Ouvrage contre la Transsubstantiation écrit de sa propre main. Il n'en

fallut pas davantage pour croire qu'il en étoit l'Auteur. Ils avoient devant les yeux l'exemple de plusieurs de leurs Religieux qui avoient apostasié , & s'étoient retirez chez les Calvinistes. Cependant on a sçû depuis sa fuite , qu'il n'étoit point l'Auteur de cet Ecrit. Comme il sçait la langue Angloise, il l'avoit traduit de l'Anglois de Mr. Stilingflith à la priere d'un de ses Confreres, qui exerçoit les fonctions d'Abbé régulier dans Saint Vincent du Mans. Je vous rapporte toutes ces particularitez , afin que vous ayez lieu de vous en informer plus exactement.

Si cela est, le Prieur de Saint Germain * & les autres Superieurs sont fort blâmables d'avoir agi avec tant de précipitation. Ceux qui sont instruits du fait , même parmi ces Moines , avoient qu'on a traité avec trop de rigueur un Homme qui avoit plutôt péché par imprudence , que par malice. L'on assure même qu'à la sortie de Paris il avoit pris la route de Basle , pour s'en aller de-là

* *Dom Loo Religieux zelé pour le bon ordre de sa Congregation, & pour la regle de Saint Benoit, étoit alors Prieur de Saint Germain des prez. Il a toujours été dans cette pensée, que les Lettrez. de sa Maison n'apportoient que du desordre, & s'il en avoit été crié, on les auroit obligez aux exercices de la Communauté comme tous les autres Religieux.*

droit à Rome , afin de s'y faire séculariser : mais la peur qu'on lui fit de cette Cour, & du grand credit que ceux de sa Congregation y ont, le porta à se retirer à Berlin , où il est présentement y faisant profession du Calvinisme , qui est la Religion de l'Electeur de Brandebourg, quoique la pluspart de ses sujets soient Lutheriens, comme vous sçavez. Il est vrai que les Benedictins de la Congregation de Saint Maur sont très-puissans à Rome, par le moyen d'un Procureur general qu'ils y entretiennent pour leurs affaires , & qui y fait une assez belle dépense. Dom Estiennot qui occupe cette place , y tient table ouverte , dit-on , tous les Vendredis , où se trouvent quelques *Signori Prelati* , qui ne manquent pas de le servir pour les affaires de sa Congregation. Du reste l'on n'a pas eû raison de représenter à ce Moine apostat la Cour de Rome comme terrible : car quand même il auroit apostasié , il auroit été reçu avec bonté & charité de cette Cour , qui ne punit rigoureusement , que les relaps.

Vous sçavez apparemment les grandes broüilleries qui sont dans l'Abbaye de Saint Germain entre les gens de Lettres ; & ces broüilleries ont même éclaté jusqu'au dehors. Dom Mabillon qui est de vos amis pourra vous en instruire plus à fond ; car il

y a bonne part. On prétend qu'il a fait tout ce qu'il a pû pour se retirer entierement de son Corps, afin de vivre en paix. S'il avoit obtenu, dit-on, un Abbaye en regle, qu'une Personne très-puissante a demandée pour lui, la Congregation de Saint Maur auroit perdu un de ses meilleurs Sujets. Mais sa Majesté a jugé plus à propos de donner cette Abbaye à un Cordelier qui lui est utile dans sa Musique. En effet ce n'est pas une raison suffisante à un Moine de se tirer de son Monastere, parce qu'il y a de la division entre les Religieux : autrement il ne resteroit pas un Moine dans les Monasteres. Vous sçavez ce que dit Arioste, lorsqu'on voulut mettre de la division dans le Camp ennemi : on alla chercher la Discorde dans un Couvent, où elle se trouva jusques dans la Sacristie.

Pour revenir au Moine Vessier, quelques-uns disent qu'il étoit fort broüillé avec son Confrere le P. Mabillon, que celui-ci l'avoit desservi auprès de ses Superieurs : ce que j'ai de la peine à croire. Mais je vous dirai une chose que j'ai apprise d'un bon endroit : Ce Moine declamoit par tout contre le P. Mabillon & contre certaines pratiques de sa Congregation. Comme il a de l'érudition, & qu'il est beaucoup versé dans la lecture des Livres Mss. il s'échappe quel-

quefois là-dessus. On lui a entendu dire plus d'une fois chez ce Sçavant qui étoit son ami, que de douze cens chartres qui lui avoient passé par les mains, lorsqu'il étoit dans l'Abbaye de Landevenet près de Brest, il en avoit trouvé au moins huit cens de fausses. Il ne cachoit rien des petits usages de ceux de sa Congregation, même en présence de ce Lutherien dont je vous ai parlé. Pour donner même quelque couleur à ces petits usages, il lui échappa de dire : Je m'étonne que Mr. Simon qui nous fait sans cesse des reproches sur ce sujet, loue souvent dans ses Ouvrages les Grecs, qui ont été beaucoup plus faussaires que les Nôtres. Belle consolation pour les Moines Benedictins, qu'il se soit trouvé dans l'Orient de plus grands faussaires qu'eux ! C'étoit apparemment la méintelligence où il étoit alors avec ses Superieurs & quelques autres de ses Confreres, qui le faisoit parler de la sorte. Vous connoîtrez par-là quel est l'esprit & le caractere de Mathurin Vessier ci-devant Moine de St. Germain des prez, & presentement marié à Berlin, où l'on dit qu'il mene une vie miserable. Le meilleur parti qu'il pourroit prendre dans l'état où il est, ce seroit de profiter de l'exemple du pauvre Diable Belphegor *, qui aimera mieux

* *Machiavel est l'Auteur de l'Histoire, ou plutôt de*

retourner en Enfer avec les Diables ses
Confreres , que de demeurer sur la Terre
avec une femme.

A Paris 1697.

*du Roman intitulé Belphegor. La Comparaison des
Compagnons de Belphegor avec ceux du Moine
Vessier est un peu forte.*

L E T T R E X X X I V .

A Monsieur l'Abbé G. de la Maison
& Societé de Sorbonne.

*Mr. l'Evêque de Meaux avant que de
mettre sous la presse son Exposition de la
doctrine de l'Eglise Catholique , l'avoit
communiquée en manuscrit à plusieurs per-
sonnes : il en avoit même fait imprimer
quelques exemplaires qu'il jugea à propos
de retirer.*

M O N S I E U R ,

Il est vrai que j'ai lû autrefois en manus-
crit la premiere édition du petit Livre de
Mr. l'Evêque de Meaux , qui a pour titre,
*Exposition de la doctrine de l'Eglise Catho-
lique* : mais comme c'étoit un Ouvrage

qui devoit être imprimé dans peu de jours, je n'en tirai aucuns extraits ; outre que la copie manuscrite que j'avois étoit à Madame de Schomberg , à qui le sçavant Prélat l'avoit envoyée pour sçavoir ce qu'elle pensoit là-dessus. Mr. de Fremont d'Ablancourt qui me l'avoit mise entre les mains, vint me la redemander , pour la rendre à cette Dame , parce que l'Auteur retiroit tous les exemplaires manuscrits qu'il avoit distribuez à plusieurs de ses amis. On m'assura dans ce tems-là , que Mr. Arnauld qui en avoit aussi reçu une copie, donna ce conseil à l'Auteur, lui ayant marqué de certains endroits qu'il jugeoit devoir être retouchés , avant que l'Ouvrage devint tout-à-fait public par l'impression. Le Prélat en avoit même fait imprimer d'abord un petit nombre d'exemplaires conformes au Manuscrit dont je vous parle ; mais il ne donna ces exemplaires qu'à ses Amis , & à quelques Personnes de qualité. Comme cet Imprimé ne tenoit que la place de la copie manuscrite il le retira aussi. Voilà sur quoi peut être fondée l'objection que quelques Calvinistes , qui avoient lu apparemment cette première édition , lui ont faite sur ses variations.

Mr. l'Evêque de Meaux a répondu lui-même dans la *revûe de ses Ouvrages* , à

tout ce que les Protestans lui ont opposé
 là-dessus : & ainsi vous devez plutôt ajouter
 foi à ce qu'il dit, qu'à de certains bruits in-
 certains qui ont été répandus touchant cette
 variation , parce que Mr. la Bastide & quel-
 ques autres Calvinistes de Paris qui les ont
 fait courir, mêmes des Ouvrages imprimez,
 ne sont pas croyables sur cette matiere.
 L'Illustre Prélat reconnoit , que d'abord il
 donna son Ouvrage en Manuscrit à quel-
 ques personnes particulieres ; qu'il en fit
 imprimer un certain nombre d'exemplaires,
 pour mettre entre les mains de ceux qu'il
 faisoit ses Censeurs ; que le plus grand
 nombre de ces Imprimez lui est revenu, &
 qu'il les a encore notez de la main de ses
 Examineurs. Mais il prétend que ces chan-
 gemens ne regardent que l'expressiion & la
 netteté du style.

La recherche que M. B. a faite dans la
 Bibliotheque de Mr. le Prince , pour voir
 s'il n'y trouveroit point un exemplaire de
 cette premiere édition, a été inutile , parce
 que l'Auteur retira l'exemplaire qu'il avoit
 donné à ce Prince. Mais après tout , que
 voulez-vous de plus décisif, que ce que Mr.
 l'Evêque de Meaux ajouta pag. 83.7. de la
 revûe de ses Ouvrages ? *Supposé, dit-il, qu'il
 y eut eu quelque correction digne de remar-
 que , quand a-t'il été défendu à un particu-*

lier de se corriger soi-même , & de profiter des reflexions de ses Amis & des siennes ? Il est vrai qu'il est honteux de varier sur l'exposition de sa croyance dans les Actes qu'on a dressés , examinez , publiez avec toutes les formalitez necessaires pour servir de regle aux Peuples : mais il n'y a rien de semblable dans mon Exposition. Peut-il y avoir rien de plus sincere , que cet aveu du docte Prélat , qui étoit trop habile dans la Théologie pour tomber dans quelque faute considerable ?

Vous voudriez qu'il eût donné au Public les remarques de ses Censeurs , par ce que , dites-vous , les Protestans ne sont point satisfaits de ces généralitez , & qu'ils ont même fait imprimer de certains Ouvrages , où ils marquent des variations qui sont plus que de style. Entre autres , vous nommez un certain Docteur Anglois , qui en a rapporté quelques unes dans un Livre qu'il a publié en sa langue. J'ai en effet entendu parler de ce Livre Anglois , où l'on prétend donner des exemples de variation tirez de la premiere édition : mais celui qui a fourni ces exemples avoüe , dit-on , qu'il n'a vû qu'une petite partie de cette édition. Il faudroit l'avoir entiere , & la donner au Public telle qu'elle a été d'abord : autrement je ne croirai point à ce

que le Docteur Anglois & quelques autres Protestans ont publié sur ce sujet. Je suis. Monsieur &c.

A Paris 1699.

LETTRE XXXV.

A Monsieur ***.

Selon la Methode que Mr. l'Evêque de Meaux a suivie dans sa Censure de la Version de Tr. les plus sçavans Commentateurs Catholiques se trouvent favorables aux Sociniens. L'illustre Censeur fait des Traditions & des Articles de Foi de choses qui ne sont ni de Foi, ni de Tradition. Il se sert inutilement de l'autorité du Concile de Trente, & il regarde comme consacrée une locution qui n'est point consacrée. Les Livres des Héretiques ont leur utilité. Le nouveau Traducteur n'a point pris des Sociniens sa Version du v. 7. chap. 6. des Actes des Apôtres.

MONSIEUR,

A entendre parler Monsieur l'Evêque de Meaux, il n'y aura aucun Commentateur

de l'écriture , qui ne soit favorable aux Sociniens. Cet Illustre Censeur n'a pas considéré qu'en attaquant le Traducteur de Tr. il faisoit en même-tems le procès aux plus habiles Commentateurs Catholiques , que cet Auteur a suivis exactement. Je vais vous en convaincre par ses propres remarques.

22 * *Potens est Deus statuere illum, sumēni,*
 23 *stabilire, firmare: Dieu est assez puissant*
 24 *pour l'affermir* (celui qui pourroit tom-
 25 ber) *Rom. xiv. 4.* C'est un passage
 26 consacré par tous les Peres & par le
 27 Concile de Trente , pour établir le don
 28 de la perseverance. Le Traducteur l'élude
 29 par cette note : *l'affermir* , c'est à dire ,
 30 *l'absoudre* , ce qui est bien éloigné du
 31 du mot *affermir*. Mais Crellius a proposé
 32 cette explication : *Dei sententiā absolue-*
 33 *tur ... Est in Dei arbitrio, ut illum ab-*
 34 *solvat.* C'est à dire , *Dieu l'absoudra, il*
 35 *est au pouvoir de Dieu de l'absoudre.* C'est
 36 ainsi qu'un des Chefs des Sociniens tâ-
 37 che d'ôter à l'Eglise un passage principal,
 38 dont elle se sert pour établir la puissance
 39 de la Grace : loin de le corriger , nôtre
 40 Traducteur se rend son complice. Voilà
 41 les Docteurs qu'il consulte & qu'il étu-
 42 die , & la suite nous en montrera d'au-
 43 tres exemples.

* *In ser. I.*

Ne pourroit-on pas objecter ici au docteur Prelat , ce qu'il a remarqué ailleurs contre de certains Théologiens , qui font trop hardiment des Traditions constantes des conjectures de quelques Peres ? Ce n'est point de Crellius, ni d'aucun autre Unitaire , que la Traducteur a emprunté sa note sur le mot d'*affermir* ; mais des plus habiles & des plus judicieux Commentateurs Catholiques , qui n'ont pas crû que ce passage fût consacré , pour établir le don de la perseverance. Il est vrai que le Concile de Trente , *Sess. 6. chap. 13.* où il est parlé de la perseverance , rapporte ce passage : Mais c'est un axiome de la bonne Théologie , que les raisons dont on se sert dans les Conciles , ne sont pas toutes des décisions.

Estius , qui ne peut pas être un Auteur suspect au Censeur , & qui d'ailleurs étoit persuadé de cette vérité , n'a fait aucune difficulté d'expliquer le mot d'*affermir* par *absoudre*. En effet toute la suite des paroles de Saint Paul tend-là. C'est pourquoi ce judicieux Commentateur , qui sçavoit la différence qu'il faut mettre entre le sens accommodé ou Théologique, & le sens littéral , expliquant ces paroles, *C'est à son maitre à voir s'il se tient ferme,*

ou s'il tombe , l'exprime par ces autres mots : Il a Dieu , ou Jéſus-Chriſt pour ſon Maître & ſon Juge , par qui il ſera abſous ſ'il fait bien , & par qui il ſera condamné ſ'il fait mal. Car c'eſt le ſens , ajoute-t'il , qu'on doit donner à ces expreſſions , *Domino ſuo ſtare , aut cadere*. Rapportons les propres termes de ce Théologien : *Habet Dominum ac Judicem ſuum Deum, ſive Chriſtum , à quo abſolvetur , ſi benè agat ; vel condemnabitur , ſi malè. Hoc enim eſt Domino ſuo ſtare , aut cadere , à Domino ſuo abſolvendum eſſe , aut condemnandum*. Venant enſuite à l'explication du mot *ſtatuer* , il dit , qu'il le faut interpréter de la même manière , qu'il a interprété le mot de *ſtat* , qui précède ; en ſorte que le véritable ſens eſt : Quoique les hommes qui ne ſont pas aſſez inſtruits dans la Foi le jugent , c'eſt à dire , le condamnent , Dieu peut l'abſoudre : *Quamvis , inquit , homines in Fide non ſatis inſtructi eum judicent, id eſt, condemnent, tamen Deus potens eſt eum abſolvere , & ſuo judicio juſtificare*.

Holden , qui ne peut pas non plus être ſuſpect au docte Cenſeur , ne s'éloigne point d'Estius dans ſa remarque ſur ce paſſage , lors qu'il dit : *Chriſto vel abſolvendus, vel condemnandus : poteſt enim eum abſolvere*. Tirin appuye cette même interpréta-

tion dans la scolie sur cet endroit , où il dit, *statuere, id est, stare facere in judicio, ne causâ ibi cadat* ; & elle est aussi confirmée par Menochius. Dira-t'on que ces quatre sçavans Théologiens ont tâché d'ôter à l'Eglise un passage principal , dont elle se sert pour établir la puissance de la Grace ? Ce sont-là les Docteurs que le Traducteur a consultez , & qu'il a étudiés. Il n'avoit garde de corriger Crellius , puis qu'il ne l'a point consulté : outre que quand il l'auroit consulté , il auroit regardé son interprétation en cet endroit comme orthodoxe , la trouvant appuyée par les plus habiles Commentateurs Catholiques.

Au reste , ces quatre Sçavans Théologiens n'ignoroient pas l'explication du Concile de Trente , qui est aussi fondée sur quelques anciens Docteurs. Mais ils ont crû qu'un Commentateur de l'Ecriture exact , & qui fait profession de s'attacher aux explications les plus littérales , n'est point obligé de suivre certaines interprétations qui paroissent plus Théologiques , que littérales , quelque autorité qu'elles puissent avoir d'ailleurs parmi les Théologiens. Dans les Remarques manuscrites que Mr. de M. a envoyées a l'Approbateur , il ajoute , qu'il eût été plus clair & plus fort de traduire , *Dieu est Tout-puissant pour l'affermir* , que de

dire , *Dieu peut l'affermir*. Mais le Traducteur a crû apparemment avec quelques autres Interpretes , qu'en bonne Grammaire le *δυνατις ενουαι* , qui est dans le texte Grec , & le *potens statuere* de la Vulgate , peuvent être exprimez à la lettre , par *potest statuere* , c'est à dire , comme il y a dans l'ancien Interprete Syriaque , *il est au pouvoir de Dieu de l'affermir*.

» * Je sçai , continuë le docte Censeur , que la Traducteur s'est préparé une excuse , en répandant de tous côtez dans ses Critiques précédentes , que les Peres n'ont pas toujours refusé les explications hérétiques : mais l'artifice est grossier ; puisqu'on n'a jamais affecté de les suivre jusques dans les endroits suspects , loin de transcrire les notes où ils appuyent leurs erreurs , & même d'en composer le Texte sacré. Je dirai même qu'on se rend suspect en affectant de les suivre dans les choses indifferentes , ou qui ne paroissent pas regarder la Foi , lors qu'elles sont extraordinaires & déraisonnables.

Ce n'est point par affectation , que l'Auteur des Histoires critiques a remarqué , que les Peres n'ont pas toujours refusé les explications des Hérétiques , mais s'étant

* *Pag. 17.*

proposé d'instruire ses Lecteurs de tout ce qui peut servir à une parfaite connoissance de l'Écriture, il étoit en quelque façon nécessaire de leur faire voir par l'exemple des anciens Docteurs de l'Église, que les Livres des Héretiques ont leur utilité. L'illustre Censeur n'en indique-t'il pas lui-même quelques-uns dans la préface de son Commentaire sur l'Apocalypse ? Il en fait l'éloge, & il avoue librement qu'il a profité de leurs lumières. Voudroit-il qu'on lui représentât, qu'il a adopté leurs interprétations en des endroits, où ils se sont éloignés du sentiment commun des Docteurs Catholiques ? Du reste il n'est pas vrai, que le Traducteur ait affecté de suivre les Héretiques, & de transcrire leurs notes, où ils appuyent leurs erreurs, & même d'en composer le Texte sacré. Si le Censeur avoit été aussi curieux de rechercher les Commentaires des Catholiques, qu'il l'a été de consulter ceux des Sociniens, il auroit sans doute trouvé, que ce qu'il appelle suspect, ne l'est point ; qu'au contraire ce sont le plus souvent les Héretiques qui ont profité des lumières des Commentateurs orthodoxes ; & qu'il a souvent attribué aux Sociniens, ce que ceux-ci ont emprunté des Catholiques : & c'est ce qui paroît manifestement de la remarque précédente.

Au chapitre VI. des Actes v. 7. où il y a dans la Vulgate, *Multa turba Sacerdotum, obediebat Fidei*, l'Auteur de la Version de Trevoux a traduit : *Il y eut plusieurs Sacrificateurs du commun, qui se convertirent à la Foi* *. On en fait un crime à ce Traducteur, comme si par cette traduction, qu'on appelle *bizarre*, il avoit exclus les Sacrificateurs du premier rang. „ Qu'est-ce que „ nôtre Auteur, dit-on, a trouvé dans le „ Texte pour les exclurre ? Rien du tout : „ mais il lui suffit qu'un Socinien imprimé „ avec les œuvres de Volzogue, lui ait donné la vûe de *distinguer de la troupe*, (de „ ceux qui ont crû) *les Chef des 14. Ordres des Sacrificateurs : qui à turbâ eximi possunt.* Ainsi il veut exclurre de la troupe des Convertis, ceux qui étoient les Chefs des Ordres, comme s'il n'y eût point eû de Grace pour eux, & ne veut laisser à JESUS-CHRIST, que ceux qu'il appelle *la troupe*, ce que nôtre Auteur a voulu traduire par *les Sacrificateurs du Commun.*

On peut répondre en deux mots à tout ce long discours, sçavoir que s'il y a quelque défaut dans la Version dont il s'agit, c'est qu'elle est trop à la lettre. Il est aisé de juger que l'Auteur a voulu exprimer à la rigueur le mot grec *ὄχλος*, au-

* Pag. 18. & 19.

quel répond *turba* dans la Vulgate ; en sorte que par *turba Sacerdotum* est signifié le commun des Prêtres , autrement , les Prêtres du commun. En effet Casaubon a trouvé quelque chose d'extraordinaire dans cette expression : il a crû qu'il y avoit une ellipse , & qu'il falloit traduire , *Multa turba & Sacerdotum nonnulli*. Mais en gardant le texte de la Vulgate qui répond exactement à l'Original , il semble qu'il faille traduire en nôtre langue , si on veut traduire à la lettre , *Plusieurs du commun des Prêtres* , c'est à dire , *plusieurs Prêtres du commun*. Le seul Texte indique cette interprétation , sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours au Commentateur Socienien. On ne peut pas au reste inférer de-là, que la Grace de J E S U S - C H R I S T ne s'est point étendue jusqu'aux Chefs des Prêtres ; mais seulement qu'il n'est point parlé d'eux dans ce passage des Actes des Apôtres. Ce qui aura donc pû porter l'Auteur à traduire , *plusieurs Sacrificateurs du commun* , c'est qu'il aura observé que le mot ἄλλοι dans le Grec , & *turba* dans le Latin , sont toujours opposez à ceux qui tiennent le premier rang. Ces Sacrificateurs du commun étoient distinguez de ceux qui sont appellez dans le Nouveau Testament , *Principes Sacerdotum* , les Princes des Prêtres. Mal-

donat , sur ces paroles du chap. 2. de Saint Matthien , v. 4. *Herode ayant assemblé les Princes des Prêtres* , a remarqué doctement , que par ces *Princes des Prêtres* , il ne faut pas entendre ceux qui avoient exercé la charge de Grand Prêtre ; mais que ceux qui portent ce nom , étoient proprement les Chefs de Familles Sacerdotales , qui sont appellez en Hébreu *Rasce-avot* . Herode, ajoute ce sçavant Commentateur, fit venir ces Chefs des Prêtres , parce qu'il étoit de leur office de résoudre les difficultez qui se presentoient sur l'explication de la Loi. Ils étoient les plus doctes & les Juges ordinaires de leur grand Conseil nommé *Sanedrin*. On ne consultoit point ces autres *Prêtres du commun*, dont le nombre étoit infini. C'est donc par opposition à ces Princes ou Chefs des Prêtres , que ceux du commun sont appellez en ce lieu, *Turba Sacerdotum*. Si Casaubon avoit fait cette reflexion, il n'auroit pas songé à changer une leçon qui se trouve dans tous les exemplaires du nouveau Testament , soit Grecs , soit Latins. Je suis &c.

Decembre 1702.

L E T T R E

LETTRE XXXVI.

On fait passer mal à propos pour Sociniennes des interpretations fort orthodoxes. Le nouveau Traducteur n'a point rafiné sur les autres Interpretes en parlant de Zachée : il n'a affecté aucune singularité. On lui objecte faussement sur un autre endroit d'avoir suivi les opinions des Presbyteriens & des Sociniens.

IL est surprenant que l'illustre Censeur trouve par tout des Auteurs Sociniens, & qu'il ne veuille jamais consulter les Commentateurs orthodoxes, qui ont dit la même chose avant les Sociniens. S'il avoit pris ce soin - là, il se seroit épargné beaucoup de peine. „ Je ne sçai, dit-il *, „ quel plaisir on a voulu prendre à diminuer la merveille de la conversion de „ Zachée, en la reduisant à sa seule personne : au lieu que J E S U S - C H R I S T y „ comprend expressément la maison de ce „ Publicain, attirée par le bon exemple du „ Maître. *Aujourd'hui*, dit-il, *cette maison* „ *a été sauvée*, Luc. XIX. 9. Mais il a plû au „ Traducteur de s'y opposer par cette note : „ *Ce qui suit semble indiquer qu'il ne parle*

* Insti. I. p. 20.

„ que de Zachée , & non pas de tous ceux
 „ qui habitoient la maison. Qu'a-t'il trouvé
 „ dans la suite qui restreigne la maison
 „ au Maître seul ? Luc de Bruges avoit en-
 „ tendu naturellement, que JESUS-CHRIST
 „ voulant expliquer le bon effet de son en-
 „ trée dans cette maison , avoit exprimé par
 „ ce terme , la conversion premierement du
 „ Pere de famille , & en suite celle de la fa-
 „ mille même. Et c'est ce qui se présente
 „ d'abord à ceux qui ne veulent pas raffiner
 „ hors de propos. Mais il suffit au Traduc-
 „ teur d'avoir trouvé dans Volzogue , *Per*
 „ *domum intelligit solum Zacheum* , Par la
 „ maison JESUS-CHRIST n'entend que le seul
 „ Zachée , (*Comment. in Luc. hîc.*) Com-
 „ me si la présence de JESUS-CHRIST n'eût
 „ pas pû être suivie d'un si grand effet.

„ C'est que les Critiques sont contens ,
 „ pourvû qu'ils se montrent plus déliez Ob-
 „ servateurs que les autres Hommes : & ils
 „ trouvent de meilleur sens de ne pas croire
 „ tant de merveilles , ni que le Monde se
 „ convertisse facilement. C'est pourquoi
 „ ils aiment mieux trouver des singularitez
 „ avec les Sociniens , que de suivre le che-
 „ min battu avec les autres.

Le Traducteur n'a point pris plaisir à
 diminuer la merveille de la conversion de
 Zachée ; il n'a point raffiné sur les autres

Interpretes ; il n'a rien emprunté des Sociniens : mais il a apporté comme une simple conjecture dans sa note , ce qu'il a trouvé dans les plus sçavans Commentateurs orthodoxes : & ainsi il a suivi le chemin battu pour me servir des termes du Censeur. Theophilacte a dit la même chose ; & Maldonat , qui a rapporté l'explication de ce Commentateur Grec , l'a appuyée comme lui paroissant la plus probable ; parce qu'il est dit de Zachée seul , & non de ceux de sa maison , qu'il est aussi enfant d'Abraham. Quoi qu'il semble y avoir quelque équivoque dans le Texte Grec , à cause du pronom, *αὐτός*, *ipse*, que quelques-uns pourroient rapporter au mot de *maison*. Il n'y a aucune ambiguïté dans nôtre édition Latine , où on lit , *eo quod & ipse filius sit Abrahae*.

C'est pour cela que ce sçavant Jesuite après avoir bien examiné toutes les paroles de ce passage , conclut que l'explication de Theophilacte lui paroît la plus probable : *Theophilacti interpretatio certè videtur probabilior*. Et c'est pour cette même raison , que l'Auteur de la nouvelle Traduction , qui suit souvent Maldonat , la indiquée dans sa note , comme étant vrai-semblable , & non pas dans la vûe de diminuer la merveille de la conversion de Zachée.

Ce n'est donc point dans Volzogue , ni dans aucun autre Socinien que le Traducteur a trouvé cette explication.

L'illustre Censeur , qui a souvent en vûë Grotius, ajoute en un autre endroit : „ * *Au-*
 „ *jourd'hui cette maison est sauvée*, Luc. 19.
 „ *C'est*, dit Grotius, *la figure synecdoche*, &
 „ *la maison est prise pour le pere de famille.*
 „ Quel besoin de cette figure ? Pourquoi
 „ ne vouloir pas croire avec le torrent des
 „ Interpretes , que la famille se soit ressentie de la présence de JESUS-CHRIST , &
 „ du bon exemple du Maître ? on n'en
 „ voit point de raison : ce n'est rien contre le dogme de la Foi , je l'avoüe , &
 „ il suffit qu'on remarque ici Grotius &
 „ nôtre Auteur, aussi-bien que les Interpretes Sociniens , entraînez par l'affectation de la singularité.

L'Auteur de la Version de Trevoux n'a affecté aucune singularité en expliquant le passage dont il est question ; il n'a point non plus pris plaisir à diminuer la merveille de la conversion de Zachée ; il n'a point raffiné sur les autres Interpretes ; il s'est contenté d'apporter comme une simple conjecture dans sa note , ce qui se trouve dans des Commentateurs très-habiles & orthodoxes , & qui ont écrit avant Grotius

* *Pag. 169.*

& les Sociniens ; ainsi que vous venez de le voir.

» * Dans la note sur les Actes xx. v. 28.
 » l'Auteur dit-on relève avec soin , que
 » les Evêques de ce verset sont les Prêtres
 » du vers. 17. & il doit être repris d'avoir
 » étalé sans explication une érudition si
 » vulgaire en faveur des Presbyteriens.
 » Mais je veux ici remarquer qu'au même
 » Livre des Actes , chap. xi. v. 30. il ajoû-
 » te, *qu'il y a de l'apparence que le mot d'An-*
 » *ciens ou de Prêtres , comprend aussi les*
 » *Diacres en ce lieu-ci* : ce qui seroit inouï ,
 » si le Socinien qui a commenté les Actes
 » parmi les œuvres de Volzogue , n'avoit
 » dit , comme nôtre Auteur, *qu'il y a appa-*
 » *rence qu'outre les Pasteurs de l'Eglise , on*
 » doit entendre en ce lieu , ceux qui com-
 » posoient le Senat de l'Eglise , où les Dia-
 » cres sont compris : *Qui Senatam Ecclesia*
 » *constituebant , inter quos erant & Dia-*
 » *coni.*

Cet article contient deux choses différen-
 tes ; la première regarde les Presbyteriens,
 & la seconde les Sociniens. Il est aisé de
 vous faire voir , que le Traducteur n'est fa-
 vorable ni aux uns , ni aux autres. Lors-
 qu'il a observé sur les Actes xx. v. 28. qu'on
 nomme *Evêques* ceux qui sont appelez

* Pag. 22.

Prêtres, au verset 17. il a suivi en cela les plus sçavans Commentateurs Grecs, & il n'a eu d'autre dessein, que d'avertir ceux qui liroient son Ouvrage, de prendre garde que les noms d'*Evêque* & de *Prêtre*, se mettent l'un pour l'autre dans le nouveau Testament, sans qu'on en puisse conclurre, que les Evêques & les Prêtres sont la même chose. Le sçavant Prélat ajoute dans ses remarques manuscrites, que *cette note est un piège qu'on tend aux simples, quand on leur fait sans s'expliquer de telles remarques qui induisent à erreur.* Cependant Ecumenius qui a fait une semblable observation, dit que plusieurs ignorent, que la coûtume du nouveau Testament est d'appeller les Evêques Prêtres, & les Prêtres Evêques. Le Docteur Gagney qui a observé dans ses Scolies la même chose que l'Auteur, & même avec plus de force & d'étendue, n'y explique point la distinction qui est entre l'Episcopat & la Prêtrise. Dira-t'on pour cela, qu'il a eû dessein de tendre un piège aux simples? Le Traducteur l'a ôté ce piège, lorsqu'il a fait cette remarque sur le Chapitre premier de l'Epitre à Tite : *Comme Saint Paul nomme ici Evêques ceux qu'il venoit d'appeller Prêtres, Saint Jérôme en infère que les Evêques étoient la même chose que les Prêtres : Idem est ergo Presbyter qui*

Episcopus. Mais cela prouve seulement que le nom de Prêtre étoit alors commun aux Evêques. Voilà de quelle maniere le Traducteur de Tr. est favorable aux Presbyteriens.

Vous sçavez la raison pourquoi dans les premiers commencemens du Christianisme , on a confondu les noms de Prêtre & d'Evêque. Ceux qui présidoient aux Synagogues des Juifs , dont les usages ont en partie passé dans l'Eglise , étoient appelez en Hebreux *Zekenim* , c'est à dire , *Prêtres* , ou *Anciens* , : & ainsi l'on donnoit également ce nom aux Prêtres & aux Evêques , parce qu'ils avoient ensemble le gouvernement de toute l'Assemblée, quoique l'Evêque eût la principale inspection. Il arrivoit aussi quelque fois qu'on donnoit le nom d'Evêque aux simples Prêtres , comme on le voit au commencement de l'Épître aux Philippiens, que S. Paul adresse à tous les Fidèles de Philippes , aux Evêques & aux Diacres. Il est évident que sous le nom d'*Evêques* sont compris l'Evêque & les Prêtres qui gouvernoient ensemble cette Eglise. Autrement, comme Theophilacte l'a remarqué sur cet endroit , il y auroit eû plusieurs Evêques dans une seule Ville ; ce qui ne se pratiquoit point.

Pour ce qui est de l'objection qu'on fait

au Traducteur , d'avoir pris d'un Auteur Socinien sa note sur le mot de *Prêtres* , sous lesquels selon lui les Diacres semblent aussi avoir été compris ; elle n'est pas mieux fondée que les précédentes : car cette remarque est commune aux Interpretes orthodoxes , comme on le peut voir dans le Commentaire de Cornelius à Lapidé sur le Chapitre XI. des Actes , vers. 30. Il y a dans nôtre Vulgate , *mittentes ad Seniores* , les envoyant aux *Prêtres* ; c'est à dire , selon Eucumenius dit à *lapide* , aux *Apôtres*. D'autres, ajoute-t'il, entendent par ces *Prêtres* ou *Anciens* , les *Prêtres* qui tenoient le premier rang parmi les *Fidelles* , principalement les *Diacres* ; car c'étoit à eux de distribuer les aumônes : *Ad Apostolos* , ait Oecumenius ; *alii ad Presbyteros & Primores Fidelium* , *presertim Diaconos* : *horum enim erat eleemosynas distribuere.*

Libert Froidmont fameux Disciple de Jansenius Evêque d'Ipres , s'explique là-dessus encore plus précisément que le Jesuite à *Lapide*. Il dit sur le mot *Seniores* , *Anciens* , ou *Prêtres* , qu'il faut entendre ceux qui étoient préposés dans l'Eglise de Jerusalem , pour distribuer les aumônes aux *Fidelles* selon leurs besoins , tels qu'étoient ces *Diacres* qui furent choisis pour faire cette distribution dès les premiers

Commencemens du Christianisme : *Mittentes ad Seniores , qui Jerofolymis præerant distributioni rerum necessariarum , prout quisque opus habebat , quales erant Diaconi illi statim à principio ad hoc officium electi.* En effet il s'agit en ce lieu-là des aumônes , qu'on envoyoit aux Chrétiens qui demeuroient dans la Judée. Cette explication n'est donc pas inouïe , comme l'assure le docte Censeur , ni particuliere au Socienien qui a commenté les Actes parmi les œuvres de Volzogue. Je suis Monsieur &c,

Janvier 1703.



L E T T R E X X X V I I .

On attribüe à l'Auteur de la nouvelle Traduction du nouveau Testament des pensées qu'il n'a jamais eûes à l'égard des Sociniens. Reflexions sur les interpretations Theologiques qui se trouvent quelquefois dans les Peres. Le nouveau Traducteur a établi souvent & très-fortement la Divinité de JESUS-CHRIST dans ses notes. On pourroit dire que les Traducteurs de Mons , & leurs Copistes ont favorisé en plusieurs endroits les erreurs des Sociniens. Exemples considerables sur ce sujet tirez de leur Version.

MONSIEUR,

Quoique l'Auteur de la nouvelle Traduction fasse paroître dans tous ses Ouvrages beaucoup d'éloignement pour ce qui regarde les Sociniens , & qu'il ne s'en serve que pour les réfuter , ou lors qu'on trouve dans leurs Livres de quoi fortifier la cause de l'Eglise ; l'Illustre Censeur ne laisse pas de lui objecter * , qu'il conseille à pleine bouche la lecture de ces Interpretes comme très-utile , même aux Catholiques. Les Théo-

* Pag. 27.

logiens Catholiques, & mêmes les Peres n'ont que des sens Théologiques opposez au sens litteral, & pleins de raffinement & de subtilitez. Voilà le Système de la Théologie de nôtre Auteur.

Le Censeur qui cite ordinairement les endroits, d'où il prend ce qu'il oppose à l'Auteur, n'en cite aucun en ce lieu-ci. Mais il est facile d'en alleguer plusieurs qui marquent le contraire. Dans son Histoire des Commentateurs du nouveau Testament, chap. 54. après avoir parlé au long des Commentaires d'Episcopus, il ajoute cette reflexion : „ Il est surprenant que le Pe-
 „ re Mabillon sçavant Moine Benedictin,
 „ ait recommandé avec de si grands éloges
 „ aux jeunes Religieux de sa Congregation,
 „ la lecture des Institutions Théologiques
 „ d'Episcopus. Il se peut faire que sans les
 „ avoir lûs, il s'en soit entièrement rap-
 „ porté au jugement de Grotius, qui en a
 „ parlé selon ses sentimens, n'y ayant point
 „ d'apparence que ce sçavant Religieux ait
 „ voulu autoriser la tolerance des Reli-
 „ gions, & adopter plusieurs sentimens des
 „ Sociniens. Ce sage Moine a profité de
 cet avertissement.

Il est vrai que l'Auteur au chap. 56. de cette même Histoire, où il est traite des Livres de Fauste Socin, dit pag. 835. „ Je

» ne parlerai ici , que de ses Commentai-
 » res sur le nouveau Testament , & de sa
 » methode , d'où les Catholiques mêmes
 » peuvent tirer quelque avantage. Les Or-
 » thodoxes n'ont fait autrefois aucune dif-
 » ficulté, d'inferer dans leurs chaines les ex-
 » plications de Théodore d'Heratlée bien-
 » qu'il fût Arien. Nous lisons dans Theo-
 » doret sur l'Ecriture plusieurs belles re-
 » marques , principalement sur ce qui re-
 » garde la Critique , desquelles il est rede-
 » vable à ce Theodoret.

On trouve aussi dans Socin & dans les
 autres Unitaires plusieurs observations ,
 dont les Catholiques peuvent tirer de
 grands avantages contre les Protestans. Les
 anciens Docteurs de l'Eglise , & encore au-
 jourd'hui les plus sçavans Interpretes de
 de l'Ecriture, ne se servent-ils pas utilement
 des Livres des Juifs ? Ces anciens Docteurs
 n'ont-ils pas même fait servir à leurs usa-
 ges les Livres des Payens , pour appuyer
 la croyance de l'Eglise ? Saint Jerôme n'a-
 t'il pas quelque fois eu recours à la Ver-
 sion d'Aquila , cet ennemi des Chrétiens ,
 en des endroits , où il la croyoit plus fa-
 vorable à la Religion Chrétienne, que celle
 des Septante , qui étoit alors la seule qui
 fût reçüe & approuvée dans l'Eglise ?

Pour ce qui est de ces sens *Theologiques* ,

qui se trouvent dans les Peres , l'Auteur n'a jamais avancé , qu'on n'y en trouvât point d'autres. Il donne des preuves manifestes du contraire. Dès la préface de son Histoire des Commentateurs , il les loüe (principalement les Peres Grecs) de s'être appliquez avec soin à faire valoir contre les Herétiques , les significations propres & litterales des mots Grecs. De plus , dans ses notes litterales sur la Version du nouveau Testament , il appelle souvent à son secours ces mêmes Peres , sur tout Saint Chrysostome , & les autres sçavans Commentateurs de l'Ecole Grecque. Je suis surpris que le docte Censeur ait fait cette objection au Traducteur , lui qui ne parle pas toujours favorablement des Peres , pour ce qui est du sens literal de l'Ecriture. Il dit librement qu'ils n'ont pas tout vû , & qu'ils se sont plus appliquez au sens moral des Livres sacrez , qu'aux interpretations litterales.

Au reste ces sens Théologiques , aussi-bien que les allegoriques , qui se trouvent quelquefois dans les Peres , ont leur utilité ; parce qu'ils sont le plus souvent appuyez sur d'anciennes Traditions , & qu'ils servent à nous faire découvrir la croyance de l'Eglise. C'est ce que l'Auteur a remarqué dans ses Histoires critiques , où il a même fait voir , qu'ils étoient en usage dès les

premiers commencemens de la Religion Chrétienne, & que les Ariens même s'en sont servis dans leurs Commentaires sur l'Ecriture, comme étant autorisez par la Tradition. C'est par cette voye, qu'il a défendu contre les Juifs la verité de la Religion, lorsque dans son Histoire du Texte du nouveau Testament, il dit chap. 21. p. 252. *Qu'on ne doit pas être surpris de cette diversité de sens, puisque les Juifs qui combattent les Evangelistes & les Apôtres en conviennent. Il ajoute ensuite: Si l'on veut parler juste, il n'y a proprement qu'un sens litteral de chaque passage de l'Ecriture. Cet autre sens plus étendu qu'on est obligé de reconnoitre avec les Chrétiens, est fondé sur des Traditions reçues & autorisées. Comme les Juifs aussi-bien que les Chrétiens ont approuvé ces sortes de Traditions, ils ne peuvent accuser les Apôtres d'avoir détourné le véritable sens de plusieurs passages de l'Ecriture par de fausses interpretations; à moins qu'ils ne renoncent eux-mêmes aux explications de leurs Docteurs.*

Cependant il faut bien prendre garde à ne pas confondre les sens allegoriques & Theologiques des Peres, avec ceux qui sont dans les Livres sacrez. Car les Peres qui se sont plutôt appliquez au sens allegorique de l'Ecriture, qu'au sens litteral, ont avan-

cé quelque fois certaines interpretations , dont il ne seroit pas judicieux de se servir aujourd'hui pour combattre les Héretiques. Un Theologien habile & judicieux, n'employera pas contre les Sociniens plusieurs passages de l'Ecriture, dont les Peres se sont servis contre les anciens Antitrinitaires. Payna ce docte Theologien Portugais dont je vous ai parlé dans une de mes Lettres précédentes , a remarqué très-bien , que tous les Peres , principalement les Grecs, ne sçachant point la langue Hebraïque , ont si fort aimé les interpretations morales & allegoriques à l'Imitation d'Origene , que le plus souvent ils n'ont pas tant songé à expliquer le sens des Oracles sacrez , qu'à trouver des allegories ingenieuses , & à donner des moralitez. *Omnibus enim, Græcis præsertim Auctoribus , quos Hebræa lingua latebat , Origenem nescio qua ratione secutis, allegorica & moralis interpretandi ratio usque adeo placuit , ut quàm sapissimè non quidem Legis Prophetarumque oracula enarrare, sed allegorias summo ingenio & acumine excogitare , moresque instruere videantur.* Il met même dans cette classe Saint Jérôme , qui a recherché à la verité avec plus de soin que les autres Peres , les sens des Propheties ; mais qui après tout n'a pas laissé d'avoir quelquefois recours aux allegories ,

pour éviter les difficultez qui se presentoient : *Quin etiam D. Hieronymus qui cæteris diligentius Prophetarum sensus exquisivit, non semel allegoariarum comparat subsidia, ut orationis difficultates evadat.* C'est là le jugement qu'un celebre Théologien qui a assisté au Concile de Trente, porte des interpretations des Saints Peres, dans un Ouvrage qu'il a écrit contre les Protestans.

Je vous avoüe que j'ai une veritable joye de voir que l'illustre Censeur ait conçu le dessein de refuter les nouveaux Antitrinitaires : Je souscris par avance à tout ce qu'il dit en cet endroit ; „ Que leurs interpretations, par rapport au Texte sacré, sont „ toutes forcées, absurdes, incompatibles „ avec le sens naturel, & ne paroissent „ concluantes, que parce qu'il est aisé de „ suivre la pente de la nature corrompüe, „ & d'avalier un venin qu'on rend agréable, „ en nourrissant la licence de penser impunément tout ce qu'on veut.

Après cela l'illustre Censeur revient encore à la charge contre le Traducteur, qu'il suppose toujours être favorable aux Unitaires. „ * Sçavoir maintenant, dit-il, si un „ Interprete si favorable aux Unitaires „ parlé convenablement & conséquem-

* Page 29.

5, ment de la Divinité de JESUS-CHRIST,
 2, la chose étoit difficile. Il lui faut faire jus-
 3, tice sur les remarques de sa Traduction.
 4, Il y établit positivement & souvent la
 5, Divinité de JESUS-CHRIST contre
 6, les nouveaux Paulianistes ; & il appelle
 7, hérésie la Doctrine contraire. Mais pour
 8, bien comprendre le genie de ces Héreti-
 9, ques , il ne suffit pas de s'opposer à quel-
 10, que endroit de leur doctrine : un petit
 11, mot qu'on leur laisse , rétablit toute leur
 12, erreur ; & ce n'est pas les connoître ,
 13, que d'en penser autrement. Or je trouve
 14, dans nôtre Auteur sur la Divinité de
 15, JESUS-CHRIST , non seulement quelques
 16, petits mots qui pourroient avoir échap-
 17, pé ; mais encore tant de faux principes ,
 18, tant de passages affoiblis , tant d'expres-
 19, sions ambiguës , & par tout une si forte
 20, teinture du Socinianisme , qu'il n'est pas
 21, possible de l'effacer.

Il est étonnant que le Censeur ne se jette
 que sur les endroits de la Version de Tre-
 voux , qu'il prétend sans aucun fondement,
 être favorables au Socinianisme , & qu'il ne
 dise pas un mot de ceux où l'Auteur a re-
 pris Messieurs de Port-Royal & leurs Co-
 pistes , d'avoir favorisé les erreurs des Uni-
 taires , & d'avoir affoibli plusieurs passages
 du nouveau Testament , d'où l'on prouve

manifestement la Divinité de J E S U S-CHRIST. Si c'est un véritable amour pour la Religion qui a porté le docte Censeur, a écrire contre le nouveau Traducteur, pourquoi épargne-t'il la Version de Mons, celle du Pere Quésnel, & même la dernière édition de Mr. de Saci, où l'on a joint le nouveau Testament, laquelle a été revûë & approuvée par plusieurs celebres Docteurs. Ces Traductions qui sont entre les mains de tout le monde sont bien plus dangereuses que celle de Trevoux, laquelle n'a pas la même autorité parmi le simple peuple. Je ne dis rien ici de la Version du Pere Amelote : mais je suis sûr, que lorsqu'on voudra l'examiner avec la même rigueur qu'on examine celle du nouveau Traducteur, on y trouvera plusieurs expressions qui ne different point de celles des Sociniens.

L'Auteur de la nouvelle Traduction a très-bien observé que ces paroles qui sont au commencement de plusieurs Epîtres de Saint Paul, *Grace & paix soient avec vous de la part de Dieu nôtre Pere, & de nôtre Seigneur J E S U S-CHRIST*, prouvent l'égalité du Fils de Dieu avec son Pere. Il est redevable de cette observation à St. Chrysostôme & aux autres Commentateurs Grecs, & à S. Jérôme, qui ont tous remarqué doc-

tement contre les Ariens , qu'il n'y a dans le texte de Saint Paul qu'une seule préposition , qui tombe également sur le Pere & sur le Fils. Crellius, tout Unitaire qu'il est, en demeure d'accord , & comme il est en cela de meilleure foi , que quelques autres Sociniens , il a recours a un lieu commun des Ariens , pour en détourner la force. Il prétend , que le Pere est indiqué en cet endroit de l'Apôtre , comme première cause, & le Fils comme seconde : mais la reflexion de Saint Chrysostome prouve évidemment, que la distinction que les Unitaires font des prépositions $\alpha\pi\omicron$ ou $\epsilon\zeta$, & de $\delta\iota\alpha$, n'est pas bien fondée , puisque Saint Paul en parlant du Pere & du Fils , se sert de la préposition $\alpha\pi\omicron$, qui est la même chose que $\epsilon\zeta$, & qu'il n'a pas employé cette expression, $\alpha\pi\omicron$ $\theta\epsilon\omicron$ $\pi\alpha\tau\rho\varsigma$ $\delta\iota\alpha$ $\kappa\upsilon\epsilon\iota\varsigma$ $\eta\mu\acute{\omicron}\nu$ $\iota\eta\sigma\acute{\omicron}$ $\chi\epsilon\iota\rho\upsilon$, qui est celle que les Ariens objectoient aux Orthodoxes.

Cependant Messieurs de Port-Royal ont supprimé cette préposition dans leur Version en traduisant. *Que Dieu nôtre Pere & JESUS-CHRIST nôtre Seigneur vous donnent la grace & la paix.* Ils ont affoibli par là en beaucoup d'endroits un passage qui établit la Divinité de JESUS-CHRIST : & ce qui me surprend , c'est que ces Messieurs , qui ont revû plusieurs-fois leur Version

dans différentes éditions, ne se soient point aperçus, qu'en cela ils favorisoient l'Arianisme. Si les Sociniens avoient traduit de la sorte dans leur Version Polonoise du nouveau Testament . ou dans celle qu'ils ont publiée en Aleman , il y auroit sujet de les accuser d'avoir supprimé exprès cette expression.

Au chapitre ix. de l'Épître aux Romains , v. 5. où nous lisons dans nôtre Vulgate , *Christus qui est super omnia Deus benedictus in secula* , Messieurs de Port-Royal ont traduit , JESUS - CHRIST *qui est Dieu élevé au dessus de tout , & béni dans tous les siècles*. Ils n'ont pas pris garde que par l'addition du mot *élevé* , & de la particule conjonctive *&* , ils favorisoient l'Arianisme & le Socinianisme. Cette expression simple, *Dieu béni* , ne tombant d'elle même , que sur le Pere qui est le Souverain Dieu , les Orthodoxes en ont inferé, que ce même mot étant ici appliqué au Fils, il est ce vrai Dieu qui est au dessus de toutes choses. Mais ce terme *élevé*, qui a été ajouté , fortifie l'Hérésie des Unitaires , lesquels diminuent autant qu'ils peuvent la simplicité de l'expression de Saint Paul , pour montrer qu'il n'est point parlé en ce lieu du Dieu Souverain , mais du Fils , que le Pere a élevé au dessus de toutes choses , & qui n'est Dieu

selon eux , que par participation. Il falloit traduire simplement comme a fait l'Auteur de la Version de Trevoux , JESUS-CHRIST *qui est Dieu au dessus de toutes choses benî éternellement*. Il n'y a rien de plus commun dans les anciennes prieres des Juifs , que cette locution , *Dieu benî*.

Je ne puis me dispenser de vous faire observer encore , une excellente remarque du Traducteur de Trevoux contre les Sociniens , sur la premiere Epitre aux Corinthiens , chap. x. v. 9. où il traduit à la lettre selon la Vulgate : *Ne tentons point JESUS-CHRIST , comme quelques-uns le tentérent* , marquant ce pronom *le* en d'autres caractères , parce qu'il n'est point dans le texte. Puis il met dans la note : „ Tous les exemplaires Grecs ajoutent *aussi* ; & cette particule qui est aussi exprimée dans la Version Syriaque , prouve qu'il faut suppléer „ *le* , c'est-à-dire JESUS-CHRIST , avant le „ mot de *tentérent* : au lieu que quelques „ Sociniens suppléent le mot de Dieu. Vous ne trouvez point cette remarque dans la Version de Messieurs de Port-Royal, qui ont cependant promis à la tête de leur Ouvrage , de donner les differences du Grec.

Voici encore un endroit considérable où Messieurs de Port-Royal ont favorisé les erreurs des Sociniens , en abandonnant mal-

à-propos , l'ancien Interprete de l'Eglise , pour suivre le Grec ordinaire. C'est au vers. 5. de l'Epître de Saint Jude , où nous lisons dans nôtre Vulgate : *Jesus Populum de terrâ Egypti salvans*. L'Auteur de la Version de Trevoux a traduit conformément à cette leçon : „ J E S U S qui sauva „ son peuple le tirant d'Egypte , & il a en même tems ajouté cette remarque : „ c'est- „ à-dire , selon quelques-uns, Josué qui est „ appelé Jesus dans le Grec des Septante : „ mais S. Jude parle de JESUS-CHRIST par „ un *deras*, ou explication mystique. On lit „ néanmoins dans le Grec ordinaire , le „ *Seigneur* , au lieu de *Jesus* : mais la leçon „ de la Vulgate est confirmée par deux Ma- „ nuscrits Grecs d'Etienne , & par un autre „ de Rome. Il est aisé de voir, que l'Auteur a voulu défendre la leçon de la Vulgate contre les Unitaires qui lisent en cet endroit *le Seigneur* , au lieu de *Jesus* , & qui croient , que nôtre édition Latine est ici contraire à l'original Grec.

Messieurs de Port - Royal ont traduit avec eux : *Après que le Seigneur eût sauvé le peuple en le tirant de l'Egypte* : & ils ont mis en note. *Il y a dans la Vulgate Jesus* , comme s'il n'y avoit aucun exemplaire Grec qui fût conforme à la Vulgate. En quoi ils se sont trompez manifestement , &

ils n'ont point considéré qu'en préférant cette leçon , *le Seigneur* , ils fortifioient le parti des Unitaires. Il est surprenant que ces Messieurs , qui ont suivi très - souvent Estius l'ayent abandonné , ou plutôt son Continuateur, en cet endroit, où il n'a rien oublié , pour faire voir que *Jesus* dont il est parlé n'est pas *Josué* , mais J E S U S - C H R I S T , d'où il infère judicieusement que ces paroles de Saint Jude & quelques autres semblables détruisent l'hérésie des Ebionites & des Photiniens , qui ont nié que JESUS-CHRIST fût avant Marie. Guillaud sçavant Docteur de Sorbonne qui a aussi entendu de J E S U S - C H R I S T ces paroles de Saint Jude , en tire une preuve efficace contre l'Arianisme. *His etiam* , dit cet habile Scoliaſte, *percutit Hereticos Divinitatem Christi negantes*. Froidmont après avoir observé dans son Commentaire sur ce passage qu'au lieu de *Jesus* on lit dans le Grec ordinaire , *le Seigneur* , appuye la leçon de nôtre Vulgate. Il refute ensuite ceux qui l'expliquent de Josué. D'où enfin il infère , que Dieu qui parloit à Moÿse , & qui par le ministère de Moÿse a délivré les Israélites de la captivité d'Egypte, est JESUS-CHRIST nôtre Seigneur. *Hinc patet* , dit ce Commentateur , *Deum qui Moysi loquebatur , & per ipsum Israëlitas ex Ægypta*

liberavit, fuisse Jesum Christum Dominum nostrum.

Les Traducteurs de Mons ont peut-être suivi en ce lieu, comme il paroît qu'ils ont fait en beaucoup d'autres, Grotius, qui affoiblit souvent les passages dont on se sert pour établir la Divinité de J E S U S-CHRIST. Ce Critique a remarqué, que par le mot *κύριος*, *Seigneur*, il faut entendre *Jehova*, & que *Jesus*, qui est dans la Vulgate, vient d'une erreur de quelques exemplaires Grecs, où l'on aura mis *Ἰησους* pour *κύριος*. Il se sentoît apparemment pressé par l'ancien exemplaire qu'il suit si souvent, où on lit en effet *Ἰησους*, *Jesus*, aussi bien que dans celui du Vatican, & dans deux Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, qui ont été remarquez par Robert Etienne, à la marge de sa belle édition Grecque du nouveau Testament.

Vous m'avoüerez sans doute, que c'est une grande negligence à ces sçavans Traducteurs, de n'avoir pas consulté dans un passage de cette importance, les diverses leçons des exemplaires Grecs. L'Auteur de la Version de Trevoux n'est pas tombé dans cette erreur : au contraire on lui a l'obligation d'avoir appuyé l'ancienne édition Latine, sur plusieurs exemplaires Grecs, & sur les anciennes Versions Orientales.

Il est à propos que vous remarquiez, que cette même faute se trouve dans la nouvelle édition de Mr. de Sacy, qui a été imprimée depuis peu à Paris, & qu'on suppose avoir été revûë par plusieurs sçavans Docteurs de Sorbonne. On y a même enchéri sur l'édition de Mons, en ce qu'on a retranché la note, où Messieurs de Port-Royal avoient observé, que dans la Vulgate il y a *Jesus*.

Je suis bien éloigné de croire, que Messieurs de Port-Royal & les autres nouveaux Traducteurs qui les ont copiez, ayent voulu favoriser en ces endroits-là le Socinianisme, ou l'Arianisme. Cependant on prétend faire des procès au nouveau Traducteur pour des choses qui paroissent bien plus legeres, comme vous l'avez pû voir dans mes lettres précédentes. On ne l'épargne point : on ne craint point de lui imputer le dessein d'avoir voulu favoriser les Sociniens.

J'ajouterais encore ici un endroit considerable, où l'on pourroit objecter aux Traducteurs de Mons, d'avoir affoibli dans leur Version un passage, d'où l'on prouve la Divinité de JESUS-CHRIST. C'est au chap. 16. de Saint Matthieu, verset 8. où nous lisons dans nôtre Vulgate conformément au texte Grec : *Quid cogitatis in-*

tra vos ? c'est-à-dire, comme il y a dans la Version de Trevoux : *Pourquoi dites-vous en vous-mêmes ?* On prouve de-là, que JESUS-CHRIST est Dieu, puisqu'il connoissoit les pensées de ses Disciples.

En effet Origene s'est servi de ces paroles contre ceux qui prétendoient, qu'il n'y avoit aucune preuve de la Divinité de JESUS-CHRIST dans l'Évangile de Saint Matthieu. Messieurs de Port-Royal qui ont traduit, *Pourquoi vous entretenez-vous ensemble*, ont ôté à l'Eglise une preuve de la Divinité de JESUS-CHRIST contre les anciens & le nouveaux Antitrinitaires. A Dieu ne plaise que j'infère de-là, que ces Messieurs ayent eû *une teinture du Socinianisme*. Je suis, Monsieur &c.

Février 1703.



LETTRE XXXVIII.

A Monsieur. * * *

Le Portrait qu'on a fait de Socin & de ses Disciples dans les Histoires critiques de l'ancien & du nouveau Testament , n'est point tel qu'un illustre Censeur le représente. Loin que cet Auteur ait appuyé les erreurs de ces Héretiques , il les a réfutées solidement.

MONSIEUR,

Je crois vous avoir fait voir dans mes Lettres précédentes , que de tous les articles qu'on a objectez au nouveau Traducteur , comme favorables aux Sociniens , il ne s'en est pas trouvé un seul qu'on ne lise en termes formels & précis dans les plus habiles Commentateurs orthodoxes, ou dans le texte même de l'Écriture. L'illustre Censeur attaque presentement cet Auteur par des voyes indirectes. Il l'accuse d'avoir donné des louanges excessives aux Unitaires , & pour le prouver il a recours aux Histoires critiques , dont il produit quelques extraits. Mais ce sont des extraits détachés

du reste du discours , & même quelquefois estropiez ; d'où l'on infère des choses auxquelles l'Auteur n'a jamais pensé. , * Ceux
 „ qui verront ici , dit le Censeur, la pente se-
 „ crète du Traducteur pour les Unitaires,
 „ cesseront de s'en étonner , en considerant
 „ les excessives loüanges qu'il leur a données.
 „ Il ne connoit point d'Interprètes de meil-
 „ leur goût. Socin vise bien, & il cherche, dit
 „ ce Critique, les explications les plus sim-
 „ ples & les plus naturelles , *quoique les*
 „ *siennes sur le Fils & sur le Saint Esprit*
 „ *soient quelquefois forcées & trop subtiles.*
 „ Ce n'est donc que *quelquesfois* : & c'est
 „ à dire que pour l'ordinaire , & même
 „ dans les endroits où il établit ses erreurs ,
 „ il a rencontré *le simple & le naturel qu'il*
 „ *cherchoit.* Ce qui joint à son exactitude
 „ & à son bon jugement sur les Versions
 „ de l'Écriture , invite à le lire ceux qui en
 „ seroient le plus éloignez.

Tout cela se réfute de soi-même , si l'on a recours à la source , où assurément l'Auteur ne dit point ce qu'on lui fait dire dans des extraits détachez. Premièrement il ne dit pas absolument , que Socin cherche les explications les plus simples ; mais le réfutant en ce lieu par ses propres principes, voici ce qu'il dit contre Socin pag. 837. de

[* *Inst.* I. p. 23.

son Histoire critique des Commentateurs
 du nouveau Testament : „ Socin pour vou-
 „ loir même être trop exact , descend quel-
 „ quefois jusqu'aux minuties : il n'oublie
 „ point d'y appuyer ses interprétations qui
 „ ont le plus de rapport avec ses préjugés,
 „ comme on le peut voir sur cet endroit où
 „ il prétend, que JESUS-CHRIST a réformé
 „ véritablement l'ancienne Loi par les nou-
 „ veaux Préceptes. Selon cette idée , il
 „ assure que le Commandement d'aimer
 „ ses ennemis a été inconnu aux Juifs
 „ dans l'ancienne Loi. Mais il me semble
 „ qu'un homme comme lui , qui cherche
 „ les explications les plus simples & les
 „ plus naturelles , ne devoit pas assurer si
 „ hardiment, que les Juifs n'ont point con-
 „ nu le Précepte d'aimer ses ennemis ; puis-
 „ que la Loi qui ordonne d'aimer son pro-
 „ chain renferme sous le nom de *prochain*
 „ les ennemis aussi-bien que les amis, se-
 „ lon la signification du mot Hebreu REA,
 „ que les Septante ont traduit *πλησιον*. Moy-
 „ se ne veut-il pas , que l'on rende service
 „ à ses ennemis aussi-bien qu'à ses amis ? ...
 „ On pourroit néanmoins lui accorder, que
 „ le Commandement d'aimer ses ennemis
 „ dans la nouvelle Loi, a quelque chose de
 „ plus parfait que dans l'ancienne, sans en
 „ tirer les conséquences qu'il en a tirées.

Je vous ai rapporté au long cet extrait, afin que vous jugiez, si l'Auteur n'a pas eu raison de parler de la sorte du Chef des Unitaires, qu'il a réfuté en cet endroit par ses propres maximes. Socin fait profession d'être Grammairien, & de s'attacher à la signification simple & naturelle des mots, sans dépendre du jugement des autres Commentateurs. Nôtre Auteur pouvoit-il mieux faire, que de le réfuter par son propre principe, en lui marquant la signification propre du mot Hebreu REA, *prochain*? Doit-on lui faire un procès, pour avoir montré que cet Héresiarque a plutôt suivi les préjugés en cet endroit, que sa propre règle?

En second lieu, l'extrait que l'on produit de la page 863. de cette même Histoire des Commentateurs n'est pas fidelle. L'on fait dire en general à l'Auteur, que les explications de Socin *sur le Fils & sur le Saint Esprit sont quelquefois forcées & trop subtiles*. Mais l'Auteur parle en ce lieu-là des Commentaires de Brenius sur le nouveau Testament, dont il dit: *Il détourne selon cette même méthode plusieurs autres endroits, où il est parlé du Fils de Dieu & du Saint Esprit, & s'il ne s'accorde pas toujours avec Socin, dont les interprétations sont quelques fois forcées, il n'abandonne pas pour cela la doctrine des Antitrinitaires*. Peut-

on inférer de-là raisonnablement , que cet Auteur ait voulu dire , que Socin pour l'ordinaire , & même dans les endroits où il établit ses erreurs, ait rencontré le sens simple & naturel qu'il cherchoit ? On a comparé en cet endroit Brenius & Socin , tous deux Unitaires , & qui sont par conséquent dans l'erreur. L'on y dit , que le premier ne s'accorde pas toujours avec les explications de Socin , qui sont quelquefois forcées , mais qu'il n'abandonne pas pour cela la doctrine des Antitrinitaires. Cela veut dire seulement , que Brenius n'a point outré si fort que Socin les explications du nouveau Testament , sur lesquelles l'un & l'autre appuyent leur fausse doctrine. L'Auteur de l'Histoire critique des Commentateurs apporte pour exemple ces paroles de JESUS-CHRIST, dans Saint Jean, chap. VIII. v. 58. *Avant qu' Abraham fût , je suis.* En effet Socin a donné une explication si forcée à ces paroles , que plusieurs de sa Secte ont été obligez de l'abandonner, tant elle leur a paru outrée. Brenius qui en a fait le même jugement , en a apporté une autre , qu'il prétend avoir tirée de Beze & de Grotius. Il a été nécessaire de vous rapporter tout ce détail , pour vous marquer que le Censeur a donné aux paroles de l'Auteur un sens , auquel cet Auteur n'a jamais pensé.

En troisième lieu le sçavant Prélat ne peut souffrir , que l'Auteur ait loué Socin, de ce qu'il juge bien des Versions de l'Ecriture. Mais loin que cet Auteur soit favorable en cela aux erreurs des Unitaires , il y loue Socin de n'avoir point eû les mêmes préjuges que la plûpart des Protestans contre l'ancienne Version de l'Eglise. Voici ce qu'on dit à la pag. 844. citée par le Censeur : *Ce n'est pas le seul endroit , ou Socin parle judicieusement des Versions de l'Ecriture ; & il semble même que la principale raison , pourquoi il se sert plutôt de la Vulgate , que d'aucune autre , est parce qu'il étoit persuadé , que l'ancien Interprete étoit moins paraphraste que la plûpart des nouveaux Traducteurs. Aussi refute-t'il souvent Beze , pour s'être éloigné des paroles de son Original , qu'il ne fait souvent que paraphraser. Y a-t'il quelque chose de blâmable dans ce jugement de Socin ? lequel jugement merite en effet d'être loué , pour avoir rendu justice à l'ancien Interprete de l'Eglise.*

On fait un nouveau procès à l'Auteur , de ce qu'en parlant de Socin , il a loué sa Critique , son application , & son bon sens. On cite la page 135. de l'Histoire des Commentateurs : mais il n'y a qu'à rapporter les propres termes de l'Auteur , pour juger qu'on ne lui rend pas justice. Il dit d'abord :

„ La plûpart des nouvelles interprétations
 „ de l'Écriture , sur lesquelles roulent les
 „ opinions de Socin , sont tirées du Grec
 „ & de l'Hebreu : mais il avoit plus lû
 „ les Interprètes & les Traducteurs de ces
 „ derniers tems , que les Originaux , com-
 „ me il paroît par ses Ouvrages. On y trou-
 „ ve souvent les noms d'Erasme , de Va-
 „ table , de Robert Estienne , de Castalio,
 „ de Beze , & d'Arias Montanus. Il choisit
 „ dans ces Auteurs ce qui s'accorde le
 „ mieux avec ses préjugés. On doit néan-
 „ moins lui rendre cette justice , que lors-
 „ qu'il ne s'agit que d'un point de pure
 „ Critique , il ne manque ordinairement
 „ ni de bon sens , ni d'application , & il
 „ enchérit même quelquefois sur les au-
 „ tres Critiques. Mais quand il est question
 „ d'établir des dogmes, il outre sa matière ;
 „ sa trop grande subtilité le jettant dans des
 „ explications paradoxes , qu'il feroit trop
 „ long de rapporter.

- Voilà le portrait que l'Auteur des Ou-
 vrages critiques a fait de Socin , dont il re-
 jette les explications pour ce qui est des
 dogmes , bien qu'il le loie dans ce qui re-
 garde la pure Critique. Et c'est par rapport
 à cette pure Critique , qu'il ajoute peu
 après : „ Socin a préféré en beaucoup d'en-
 „ droits l'ancien Interprete Latin aux nou-

veaux , & il fait même profession de le
 suivre. De plus il n'étoit point entêté
 des nouveaux Dictionnaires Hebreux, qui
 ont été composez sur les interpretations
 de Kimhi & des autres Rabbins. N'est-
 ce pas un effet de son application & de son
 bon sens , de ne s'être point laissé aller avec
 une foule de Protestans au choix de ces nou-
 veaux Dictionnaires , pour avoir lieu de
 combattre l'ancien Interprete de l'Eglise ?

L'Auteur apporte plusieurs autres exem-
 ples de l'application & du bon sens de So-
 cin en fait de Critique , comme lorsqu'il
 dit p. 837. Pour ce qui est de la Critique,
 bien qu'il eût lû dans tous les exemplaires
 Grecs & dans le Syriaque au verset 22.
 (Matth. v.) *εἰς ἑνὴν*, qu'il traduit *temerè* , il
 préfère la Version Vulgate , où ce mot
 n'est point , sans en apporter d'autre rai-
 son que les paroles mêmes du texte , qui
 lui font juger que c'est une addition.
 D'où il infère que l'ancien Interprete La-
 tin a eû un exemplaire Grec , où ce mot
 n'étoit point. C'est sur ce même pied
 qu'il conjecture judicieusement au com-
 mencement du chap. vi. que cet ancien
 Interprete qui a traduit *justitiam* , aura lû
δικαιοσύνην dans son exemplaire Grec. Il
 fait en plusieurs autres endroits le même
 jugement de la Vulgate , qu'il préfère

„ souvent pour de bonnes raisons au Grec
 „ ordinaire. N'a-t'il pas été permis à l'Au-
 teur des Histoires critiques de louer en ces
 lieux-là & en plusieurs autres semblables ,
 l'exactitude de Socin , pour ce qui appar-
 tient à la Critique , rejetant en même
 tems ses explications forcées dans ce qui
 regarde les Dogmes ? Ceux qui sont d'un
 autre sentiment , font connoître qu'ils sont
 en cela plus rigides que les Inquisiteurs mê-
 mes de Rome , qui ne défendent point
 de louer les Hérétiques , lorsque ces louan-
 ges tournent à l'utilité de l'Eglise.

On prend encore avantage de ces pa-
 roles qu'on lit à la pag. 834. de l'Histoire
 des Commentateurs : „ Il est surprenant
 „ qu'un Homme qui n'avoit presque au-
 „ cune érudition , & qu'une connoissance
 „ très-médiocre des langues & de la Théo-
 „ logie , se soit fait un parti considérable
 „ en si peu de tems. En effet cela est sur-
 prenante : & tout ce que l'Auteur en vouloit
 conclure , c'est qu'il étoit facile d'imposer
 aux Hommes qui sont naturellement ama-
 teurs des nouveautez. Mais le docte Cen-
 seur a bien d'autres idées. „ * Peut s'en
 „ faut , dit-il , que l'Auteur ne trouve ici
 „ le même miracle qui a paru dans la con-
 „ version des Gentils au Christianisme. Ju-

* Pag. 24.

gez vous même , si cette application est juste. Ce qu'il ajoute ensuite, ^a *que le miracle de Socin est de sçavoir flatter les sens , & de supprimer ce qui les passe* , est beaucoup mieux fondé , & on ne trouvera rien dans les Ecrits de l'Auteur qui y soit contraire.

De Socin le sçavant Prélat passe à Crellius, qui ne remporte pas de moindres éloges. On pose pour fondement ^b , *qu'il ne s'arrête précisément qu'au sens littéral de son texte. On y ajoute sa grande reputation parmi les siens , le discernement , le bon choix , l'attachement à la lettre qu'on remarque dans cet Auteur , qui est tout ensemble Grammaïrien , Philosophe , Théologien , & qui néanmoins n'est pas étendu , allant toujours à son but par le chemin le plus court.*

Quant l'Auteur des Histoires critiques a fait ce portrait de Crellius, il a supposé que cet Homme étoit de la Secte des Unitaires, & qu'il étoit par consequent rempli des erreurs de ceux de sa Secte. Il en a fait une classe separée qui a pour titre, *Des nouveaux Antitrinitaires* ; & ainsi lorsqu'il l'a caractérisée de la sorte , ce n'a été que par rapport aux autres Antitrinitaires , le mettant au dessus de tous les Commentateurs Sociniens pour ce qui est de la méthode.

On reprend encore l'Auteur d'avoir dit

^a Page 24. ^b Pag. 25.

de Crellius : * *Cet Homme a une adresse merveilleuse à accommoder avec ses préjugés les paroles de Saint Paul : ce qu'il fait avec tant de subtilité , qu'aux endroits même où il tombe dans l'erreur , il semble ne rien dire de lui-même.* „ Parler ainsi , dit-on , c'est „ vouloir délibérément tenter ses Lecteurs , „ & les porter par une si douce insinuation „ non seulement à lire & à consulter , mais „ encore à embrasser & à suivre des expli- „ cations si simples , qu'on y croit enten- „ dre non pas l'Homme , mais le Saint Es- „ prit par la bouche de l'Apôtre : c'est ce „ qui est bien éloigné de la vérité : mais il „ a plû à l'Auteur de lui donner cet éloge.

L'éloge qu'on a fait de Crellius ne tend qu'à avertir ceux qui liront ses Commentaires qu'on suppose pleins d'erreurs , de se précautionner contre l'adresse merveilleuse de cet Unitaire, qui donne de fausses couleurs à ses erreurs. Saint Jérôme & quelques autres Peres en parlant des plus grands Hérétiques , ne laissent pas de louer leur esprit & leur érudition. Dira-t'on qu'ils ont fait cela pour tenter leurs Lecteurs , & pour les porter à lire les Livres des Hérétiques ? L'Auteur s'étant proposé dans son Histoire critique , de parler généralement des Commentateurs du nouveau Testa-

* Page 25.

ment , soit orthodoxes , soit hérétiques , doit-on trouver mauvais , qu'il ait tâché de les représenter tous selon leur propre caractère ? Lorsque Saint Jérôme parle des anciens Traducteurs de l'Écriture , il loue quelquefois Aquila après Origene , comme un Interprète exact & fidelle , tout ennemi qu'il étoit de la Religion Chrétienne. Au reste l'Auteur ne s'est pas contenté de représenter les bonnes & les mauvaises qualitez de Crellius ; il a refuté solidement plusieurs endroits de ses Commentaires , où cet Unitaire a tâché d'affoiblir ce qui établissoit clairement la Divinité de J E S U S - C H R I S T. On n'a rapporté les subtilitez de Crellius , que pour avoir lieu de les combattre.

Enfin on reproche encore à l'Auteur ^a ,
 „ qu'il n'oublie rien pour exprimer l'ad-
 „ miration de Grotius pour cet Unitaire ,
 „ qui comme Grotius l'avoüe lui - même ,
 „ lui a montré le chemin pour examiner à
 „ fond le texte des Livres sacrez. En effet ,
 „ dit le Censeur ^b , il faut remarquer que le
 „ tems où Grotius a écrit ses Commentai-
 „ res sur l'Écriture , est celui où il étoit tout
 „ épris de Crellius : cependant ce même
 „ Grotius qui remplissoit alors ses inter-
 „ prétations de remarques Sociniennes , ne

^a Pag. 26, ^b Pag. 27.

5, laisse pas selon nôtre Auteur , pour ce
 2, qui est de l'érudition & du bon sens, de sur-
 3, passer les autres Commentateurs , qui ont
 2, écrit avant lui sur le nouveau Testa-
 5, ment.

Quand on a dit dans l'Histoire des Com-
 mentateurs , que Grotius , pour ce qui est
 de l'érudition & du bon sens , surpasse les
 autres Commentateurs , cela se doit res-
 treindre aux Commentateurs Protestans ,
 & c'est ce qu'on peut voir dans l'*errata* qui
 est imprimé à la fin de cette Histoire des
 Commentateurs. Mais après tout , celui qui
 fait ce reproche à l'Auteur des Ouvrages
 critiques , ne dit-il pas lui-même parlant
 d'Hammond & de Grotius, *Gens d'un sçavoir
 connu , d'un jugement exquis , & d'une bonne
 foi digne d'une grande loüange ?* Et le Pere
 Mabillon dans son Traité des Etudes mo-
 nastiques composé pour ses jeunes Reli-
 gieux , ne dit-il pas de Grotius , que *c'est
 un Homme très-docte & modéré, Vir impen-
 sè doctus & modestus ?* Mr. Huet Evêque
 d'Avranches , lors même qu'il refute Gro-
 tius dans sa Démonstration Evangelique, ne
 lui donne-t'il pas la qualité d'homme qui
 a rendu de grand services au public par ses
 notes sur l'Écriture : *Viro de sacris Literis
 aeteroquã egregiè merito ?*

Puis qu'il a plû au Censeur de choisir

dans les Histoires critiques , certains endroits qu'il en a détachés à sa manière , pour faire croire au Public , que l'Auteur avoit donné des loüanges excessives aux Unitaires , il est à propos que je vous fasse remarquer d'autres endroits , où cet Auteur s'explique nettement sur ce qui regarde les Sociniens. On ne peut point dire , qu'il ait dissimulé aucune de leurs erreurs. Au Liv. 3. ch. 16. de son Histoire critique du vieux Testament , où il traite pour la première fois des Sociniens , il dit pag. 449. en parlant de Lælius Socin Oncle de Fauste , & qui meditoit depuis long-tems cette pernicieuse Secte , avant qu'elle éclatât : „ Il re-
 „ trancha tout d'un coup les Mysteres de
 „ la Trinité & de l'Incarnation , le peché
 „ originel , & la Grace. En un mot il rap-
 „ pelle le Photinianisme , le Pelagianisme ,
 „ & plusieurs autres anciennes Hérésies.

Dans les disputes que l'Auteur a eûes avec quelques Théologiens de Hollande , qui sont dans les principes des Sociniens , il a fait connoître avec évidence , combien il étoit contraire en toutes choses à ces Sectaires. Il a composé deux Volumes , où il établit fortement les principes des Orthodoxes contre les nouveaux Antitrinitaires. Il prouve à ces Unitaires , que leurs maximes & les fondemens de leur Religion ,

ne peuvent subsister véritablement avec le Christianisme ; & que s'ils ne les abandonnent , il faut nécessairement qu'ils embrassent le Judaïsme , & même qu'ils passent jusqu'au Saducéisme. Dans le chap. 3. de sa première Réponse , voici de quelle manière il parle de la capacité des Sociniens , ou Freres Polonois : „ Il suffit de sçavoir „ assez de Grec & d'Hebreu pour consul- „ ter les Concordances de la Bible , & les „ Dictionnaires : on joint à cela quelques „ traductions Latines de l'Écriture & un „ petit nombre de Commentaires : s'il se „ rencontre quelque difficulté , on a re- „ cours aussi-tôt à la Concordance : on ex- „ plique les mots obscurs par d'autres qui „ paroissent plus clairs , & qui favorisent „ en même tems le sens qu'on cherche : „ s'il arrive que ces mêmes mots obscurs „ soient aussi expliquez par d'autres plus „ clairs , mais qui ne s'accordent pas avec „ leurs préjugés , comme cela arrive sou- „ vent , on les laisse à part & on prend seu- „ lement ceux qui sont favorables.

Enfin les beaux principes que l'Auteur a établis dans tous ses Ouvrages , pour appuyer les véritables Traditions de l'Église , sont des preuves manifestes de l'aversion qu'il a toujours eüe pour les erreurs des Sociniens , qu'il a combattus dans la plû-

part de ses Ouvrages. Il a inferé dans son Histoire des Commentateurs du nouveau Testament un grand nombre de passages des anciens Peres contre les Ariens. Et c'est ce qui lui a fait dire dans la préface qui est à la tête de cette Histoire : „ Les nouveaux Antitrinitaires n'ont presque rien „ produit dans ces derniers tems, qui ne soit „ dans ces anciens Docteurs , comme cha- „ cun en pourra juger par les extraits que „ j'ai rapportez : on y verra des réponses „ solides aux raffinemens des Sociniens. En effet l'Auteur s'est acquité dans le corps de son Ouvrage , de la promesse qu'il a faite dans sa préface. Cela étant je ne sçai par quelle machine on pourra faire entrer le Socianisme dans ses Ouvrages , qui sont entre les mains de tout le Monde. Je ne doute point que le Public ne lui rende justice sur cette accusation , qui n'a aucun véritable fondement.

Tout le crime de l'Auteur des Histoires critiques consiste en ce qu'il a osé avancer, que Fauste Socin , tout ennemi de l'Eglise qu'il étoit , a eû plus de respect pour l'ancienne Version de l'Eglise , que les Traducteurs de Mons , qui ont copié trop souvent Beze , lorsqu'il étoit opposé à cette ancienne Version. On a sçû de très-bonne part , que Mr. Nicole avoit donné il y a plusieurs

années des memoires à l'illustre Censeur qu'il voyoit souvent, pour qu'il les publiât sous son nom. Il est bon de rapporter en ce lieu ce que le Critique dit à cette occasion, dans ses *nouvelles Observations sur le Texte & les Versions du nouveau Testament*, imprimées à Paris en 1695. „ Fauste Scin „ se déclare en plusieurs endroits de son „ Commentaire sur l'Épître de Saint Jean „ pour la Vulgate *, sans avoir égard au „ Grec d'aujourd'hui, auquel il oppose „ d'autres exemplaires Grecs. Il y prend „ aussi la défense de la même Vulgate con- „ tre de certaines interpretations de Beze „ trop grammaticales. Il remarque que „ ces sortes d'interpretations qui rendent „ jusques aux étymologies des mots, sont „ quelquefois contraires au véritable sens, „ ou au moins y apportent de l'obscurité. „ Messieurs de Port-Royal tombent sou- „ vent dans ce défaut après Beze, lorsqu'ils „ abandonnent la Vulgate pour être plus „ conformes au texte Grec. Cet Unitaire „ paroît encore plus favorable que les Tra- „ ducteurs de Mons à l'Interprete de l'E- „ glise, lorsque sans le secours d'aucun „ exemplaire Grec, il juge par la seule le- „ çon du Latin, que cet Interprete a eû

* *Nouvelle observ. sur le nouveau Testament*
pag. 258.

„ l'autres exemplaires Grecs , que ceux
 „ aujourd'hui. Un habile Critique ne
 „ cit pas en effet negligier les anciennes
 „ Versions , pour connoitre quelle est la
 „ véritable leçon de l'Original.

L Critique ajoute encore un peu après ,
 ces autres paroles , qui font connoitre que
 Soci a eu beaucoup plus de jugement , &
 plus de respect pour l'ancienne édition
 Latine de l'Eglise , que les Gens de Port-
 Royl. „ Socin , dit-il , à la page 256. de
 „ ce même Ouvrage , est en cela plus loüa-
 „ ble que Messieurs de Port-Royal : car il
 „ n'oppose pas en ces lieux-là la Vulgate
 „ au Grec ; mais il juge , que l'ancien In-
 „ terprete Latin a eü des exemplaires Grecs
 „ differens de ceux d'aujourd'hui , en sorte
 „ qu'il ne s'agit plus que d'examiner , la-
 „ quelle de ces Leçons Grecques est la
 „ meilleure : c'est-là tout le Socinianisme
 de l'Auteur des Histoires critiques , qui
 a crü rendre service à l'Eglise , en faisant
 voir par des exemples évidens , que les
 plus grands ennemis de nôtre sainte Re-
 ligion ont été plus habiles que les Port-
 Royalistes , non seulement en fait de Criti-
 que, mais en ce que les Sociniens ont don-
 né à l'ancienne Version Latine toute l'es-
 time qu'elle meritoit. Et c'est pour cela que
 les Gens de Port-Royal & leurs bons amis,

ont mis tout en œuvre, pour décrier dans le Public les Ouvrages de cet Auteur, qu'ils n'aiment pas. Je suis Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XXXIX.

A Monsieur ***.

Ramarques sur le sens de ces paroles de JESUS-CHRIST, Si sermonem meum servaverunt, & vestrum servabunt. Joan. 15. 20. Le verbe servare ne signifie pas toujours dans l'Ecriture garder, il se prend quelquefois pour observer, épier : ce qu'on justifie par divers exemples.

MONSIEUR,

Je voudrois bien n'être pas obligé de relever si souvent les fautes où l'illustre Censeur tombe quelquefois. En voici une considérable sur une expression qui est assez commune dans les Livres sacrez : „ Gar-
„ der la parole , & le commandement de
„ JESUS-CHRIST, dit le Censeur *, veut
„ dire sept ou huit fois dans Saint Jean. 14.

* 1. Instr. p. 152. 153.

„ 15. 17. & en cent autres endroits de l'E-
 „ vangile , les mettre en pratique, y obéir.
 „ Ainli l'Auteur avoit parfaitement rendu
 „ cette expression du Fils de Dieu , *Si ser-*
 „ *monem meum servaverunt , & vestrum*
 „ *servabunt.* Joan. 15. 20. en traduisant
 „ naturellement comme tous les autres,
 „ *s'ils ont gardé ma parole , ils garde-*
 „ *ront aussi la vôtre.* Mais comme un
 „ si grand Critique n'est pas content ,
 „ s'il ne montre qu'il voit dans son texte
 „ ce que nul autre n'y a jamais apperçû , il
 „ tombe dans la ridicule Version que voi-
 „ ci: *Gardé , observé , c'est autrement épié ;*
 „ & contre tous les exemples , il donne
 „ la préférence à cette traduction, sous pré-
 „ texte que dans nôtre langue *observer* veut
 „ dire *épié*, quand nous disons, *observer un*
 „ *homme.*

Le Critique n'est point le premier qui
 ait donné ce sens au passage dont il est
 question. Plusieurs Critiques l'on fait avant
 lui , avec cette difference , qu'il ne l'a mise
 que dans sa note & comme un second sens ;
 au lieu que les autres ont jugé qu'il falloit
 mettre dans le corps même de la Version
observer & épié , & non seulement en for-
 me de note. Ces Critiques ont suivi en
 cela Jean Ferus, sçavant Religieux Francis-
 cain, qui a expliqué ces paroles du chap. 15.

de Saint Jean , v. 20. *Si sermonem meum servaverunt & vestrum servabunt*, par celles-ci, *Si me verbis meis insidiosè observaverunt, & nobis laqueos ponent*. Et en effet le verbe *τηρεῖν* qui est dans l'original Grec de Saint Jean , & le verbe Latin *servare* ont quelque fois cette signification dans l'Écriture. Ce n'a donc point été par rapport à nôtre langue que le nouveau Traducteur a remarqué dans sa note , que *servare* se pouvoit prendre en ce lieu pour *observer & épier* ; mais par rapport à langue Grecque dans laquelle le mot *τηρεῖν* à ces deux significations. Ce qui est si vrai , que Philon qui entendoit sans doute la langue Grecque , a remarqué ces deux significations du verbe Grec *τηρεῖν* au Livre I I. des allegories de la Loi.

Si le docte Censeur avoit lû cet endroit de Philon , il n'auroit pas traité l'explication dont il s'agit de *bizarre & d'inouïe* : car voici ce qu'il ajoute en un autre lieu contre le nouveau Traducteur , qu'il veut faire passer pour un Ecrivain , qui prend plaisir à avancer des nouveutez scandaleuses :

„ Quand sur ces paroles de Saint Jean 15.
 „ v. 20. * *S'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre* , dit encore le Censeur , il allegue comme probable la ver-

* *Instr. 1. p. 260.*

„ sion d'épier la parole, au lieu de *la garder*,
 „ il n'y a rien là sans doute contre la Foi ;
 „ mais l'affectation d'une traduction si
 „ bizarre & si inouïe , montre un desir
 „ de se distinguer par des nouveautez qui
 „ scandalisent le Lecteur.

Oserai-je dire , que parler de la sorte ,
 c'est ignorer les choses les plus communes
 dans l'Écriture sainte ? Outre l'autorité de
 Philon qu'on vient d'alleguer , j'opposerai
 à l'illustre Censeur la remarque d'Agellius
 Evêque d'Acerne , dont nous avons un
 excellent Commentaire sur les Pseaumes ,
 où il s'est principalement appliqué à éclair-
 cir la Version Grecque des Septante. Ce
 docte Commentateur a remarqué dans son
 explication du Ps. 55. qu'au chap. 3. v. 15.
 de la Genèse on lit dans tous les exemplai-
 res Grecs, *τηρίσει* , & dans l'ancienne Ver-
 sion Latine qui a été faite sur le texte Grec,
Ipsè observabit caput tuum. Voilà le verbe
τηρίσει qui est dans Saint Jean traduit par *ob-*
server , *épier*. Cette signification du mot
 grec *τηρίσει* est si bien appuyée qu'Isaac Vos-
 sius après avoir beaucoup raffiné sur le *τηρίσει*
 du ch. 3. de la Genèse , est enfin demeuré
 d'accord , qu'il ne falloit point changer
 cette leçon Grecque , comme il l'avoit crû
 d'abord. Mr. Simon dans sa Réponse 2^e. à
 Vossius imprimée en 1685. juge aussi, qu'il
 faut

faut conſerver dans le texte des Septante la leçon ordinaire *τηράσει* : il ajoute en même tems , qu'on ne doit pas traduire *servabit* , mais *observabit* : puis il remarque que les Auteurs de cette ancienne Version Grecque , lui ont donné cette dernière ſignification par rapport au verbe Hebreu *samar* , qui ſignifie quelquefois dans la langue Syriaque ou Caldaïque *observare* , *épier*. Cette interpretation ſe pourroit encore juſtifier par le verſet 7. du Pſeume 55. où nous liſons dans nôtre édition Latine , *Ipsi calcaneum meum observabunt* , ils épieront mes pas : il y a dans le texte Grec *τὸ πῆρῖον μου φυλάξουσιν*. Vous voyez par-là , que le verbe Grec *φυλάττω* qui ſignifie ordinairement *garder* , ſe prend en ce lieu pour *épier* , *observer*. Je ne crois pas que le docte Cenſeur après toutes ces remarques , reproche encore au nouveau Traducteur , que l'interpretation qu'il a indiquée dans ſa note eſt un *raſinement inoui & impitoyable* , & une nouveauté qui ſcandalize le Lecteur. Tout ce que je viens de vous rapporter & qui merite qu'on y faſſe attention , juſtifie pleinement le Traducteur , qui ne peut paſſer pour un Homme qui aime les nouveautez , que dans l'eſprit de ceux qui ne ſe ſont pas appliquez avec ſoin à l'étude

362 L E T T R E S
des Livres sacrez , & de la Critique. Je suis,
Monsieur &c.

Janvier 1703.

L E T T R E XL*.

A Monsieur * * *.

L'Auteur de la Version Françoisse du nouveau Testament imprimée à Trevoux , n'a point emprunté des Sociniens ce qu'il a dit dans sa note sur ces paroles de l'Evangile , Le Fils de l'Homme est Maître , même du Sabbat. Réponses à plusieurs difficultez proposées par un illustre Censeur.

M O N S I E U R ,

Enfin cet Ouvrage qu'on attend depuis si long-tems , paroît depuis peu de jours. La maniere dont il est écrit pourra imposer

** Cette Lettre & les suivantes ont été écrites par un des Amis de Mr. Simon , sur les Réponses que celui-ci avoit faites aux remarques manuscrites de Mr. de M. qui ne different gueres de son Imprimé ; si ce n'est qu'il a donné un tour nouveau dans l'Imprimé pour ce qui est du style & des expressions.*

à ceux qui ne sont pas exercez dans les matieres desquelles il y est traité ; & je vous avoüë que j'aurois été moi-même ébloüi de certains endroits, si je n'avois eü entre les mains une réponse manuscrite à la plüpart des difficultez qui y sont proposées. Il y a pour le moins six mois que l'illustre Censeur envoya à Mr. Bourret un grand nombre de remarques, sur lesquelles il demandoit des éclaircissemens. On les fit ces éclaircissemens, qui ont été vüs en manuscrit de quelques Scavans de Paris. Et c'est de-là que j'ai tiré mes réponses à ces remarques.

„ Il ne me seroit jamais entré dans la
 „ pensée, dit le Censeur *, que le Fils de
 „ l'Homme dans la bouche de J E S U S-
 „ CHRIST, fût un autre que JESUS-CHRIST
 „ même, qui pour honorer la Nature que
 „ le Verbe s'est unie, se vouloit carac-
 „ tériser par le titre qui le rapproche de
 „ nous. Cependant le Traducteur met la
 „ chose en doute ; & après la décision de
 „ l'Evangile, il demande encore avec la
 „ troupe des Juifs infidelles, *Qui est ce*
 „ *Fils de l'Homme ? Quis est iste Filius Ho-*
 „ *minis ?* Joan. 12. 34. Car dans la note
 „ sur ces paroles, *le Fils de l'Homme est*
 „ *Maitre même du Sabat*, Matth. xii. 8.

* 1. Instr. p. 2. & seqq.

Luc. 6. 5. il traduit , *autrement l'Homme :*
 „ & il ajoûte, *Il semble que le Fils de l'Hom-*
 „ *me ne soit pas seulement JESUS - CHRIST ,*
 „ *mais encore l'Homme en general ,* qui par
 „ ce moyen deviendra Maître de toute la
 „ Loi en le devenant du Sabat. Il est bien
 „ certain que le Traducteur ne trouve rien
 „ dans l'Evangile qui appuye ce sens ; ni au-
 „ cun texte , où le Fils de l'Homme soit un
 „ autre que JESUS - CHRIST. Il ne cite au-
 „ cun Auteur Ecclesiastique pour une in-
 „ terpretation si bizarre & si inouïe : au-
 „ contraire tout s'y oppose : mais il lui suf-
 „ fit d'avoir pour lui Crellius & Volzogue
 „ Sociniens. Le premier propose comme
 „ recevables les deux explications, & nom-
 „ mément celle qui dit , que par le mot de
 „ Fils de l'Homme , il faut entendre *tout*
 „ *Homme*, ou le Genre humain en général,
 „ *quemvis hominem vel genus humanum ge-*
 „ *neratim*. Pour Volzogue il dit nettement
 „ & sans hésiter , que JESUS - CHRIST *n'a*
 „ *voulu dire autre chose, sinon que tout Hom-*
 „ *me est Maître du Sabat : Nihil aliud di-*
 „ *cere voluit , quàm quemvis Hominem esse*
 „ *Dominum Sabbati*. Nôtre Auteur n'a pas
 „ craint d'emprunter de ces Hérétiques
 „ une doctrine qui affoiblit l'autorité de
 „ JESUS-CHRIST , comme étant en égalité
 „ avec son Pere le souverain Arbitre de la
 „ Religion.

Ce que le docte Censeur regarde comme un étrange paradoxe , & comme une pensée purement Socinienne , est du plus sçavant Evêque qui ait commenté les Livres sacrez dans ces derniers siècles, & longtemps avant qu'il y eût aucun Socinien dans le monde : c'est Alphonse Tostat , qui est encore aujourd'hui l'admiration des Sçavans. Ce docte & illustre Evêque Espagnol croit même , que dans Saint Matthieu & dans les deux autres Evangelistes , par *le Fils de l'Homme* , il est mieux d'entendre l'Homme en général , que JESUS-CHRIST ; & il juge que cette interpretation est conforme à ces paroles de J. C. *Mais si vous sçaviez ce que veut dire , j'aime mieux la misericorde que le sacrifice, vous n'auriez pas condamné des personnes innocentes* , Saint Matth. 17. 2. Il a ajouté que cette même interpretation est confirmée par St. Marc , chap. 2. v. 28.

Il est à propos que je vous rapporte ici les propres paroles de Tostat , parce qu'on y trouve la réponse à toutes les difficultez du Censeur. *Potest* , dit Tostat , *intelligi de Christo, qui vocatur Filius Hominis ; vel potest accipi Filius Hominis pro quolibet Homine : scilicet Filius Hominis, id est, Homo quilibet est Dominus Sabbati, quia potest illud violare licitè, quando sibi expedierit*

propter aliquam necessitatem suam ; sicut Dominus potest imperare servo quod sibi expedit : & iste est melior sensus , primò quia iste convenit litteræ isti , Si sciretis quia misericordiam volo &c. 2^o. patet , quia iste sensus ponitur Marci 2^o.

Ce n'est donc ni Crellius , ni Volzogue, Sociniens , qui parlent , comme vous le voyez ; mais un celebre Evêque qui s'est appliqué pendant toute sa vie à l'étude des Livres sacrez , dont il avoit une très-grande connoissance. Ce sçavant & illustre Commentateur n'a pas crû affoiblir l'autorité de JESUS-CHRIST par cette interprétation. Il trouve dans le texte de l'Evangile des paroles qui appuyent ce sens, & qui lui font voir , que le Fils de l'Homme a pû être un autre que JESUS-CHRIST. Aussi Robert Estienne , qui n'étoit pas ignorant dans ce qui regarde le sens littéral de l'Ecriture , & qui ne peut être un Auteur suspect en matiere de Socinianisme , a-t'il suivi exactement l'interprétation de Tostat dans sa Glose ordinaire , sur les trois premiers Evangelistes, qu'il a publiée en 1553. avant que les Sociniens eussent rien donné sur l'Ecriture sainte.

Si le Traducteur n'a cité aucun Auteur Ecclesiastique , pour appuyer une interprétation qui paroît si bizarre & si inouïe au

Censeur ; c'est que composant des scolies courtes & litterales, il n'a pas jugé à propos d'y ajouter les noms d'une bonne partie des Auteurs qu'il suivoit. Le Pere Lami de l'Oratoire, qui a donné au Public des remarques bien plus étenduës sur les quatre Evangiles, fait profession de ne point marquer les noms des Auteurs, dont il a recueilli les interpretations. Craignoit-il d'être obligé de citer trop souvent les noms de plusieurs Héretiques de la premiere classe, desquels il a emprunté une bonne partie de ses explications ? De plus les Commentaires de Tostat sont si connus des Sçavans, qu'il ne pouvoit pas venir dans la pensée du Traducteur, qu'on dût traiter d'inouïe & de Socinienne, une explication appuyée sur l'autorité d'un si celebre Commentateur, & qui n'a été mise qu'en note, & comme une seconde interpretation. Laurent à Ponte sçavant Professeur de l'Ecriture sainte, dans une celebre Ecole d'Espagne, n'a traité ni de *bizarre* ni de *Socinienne* cette interpretation, dans un Commentaire qu'il a publié sur l'Evangile de Saint Matthieu, & qui a été imprimé à Lyon en 1641. Il l'a rapportée au long sous le nom de Tostat ; & loin de la rejeter comme favorisant l'Arianisme ou le Socinianisme, il se contente de dire, que ce sens où le mot de *Fils de*

l'Homme se prend pour *l'Homme* en général, ne doit pas être desapprouvé ; mais qu'il ne faut pas pour cela s'éloigner de l'explication commune, qui par le *Fils de l'Homme* entend JESUS - CHRIST même : *Non est sensus improbandus*, dit ce Commentateur parlant du sens que le Censeur appelle inouï & bizarre, *sed à communi omnium sensu non est discedendum, scilicet pro Filio Hominis seipsum intellexisse Dominum.* Ce Théologien Espagnol, qui a dédié son Ouvrage au Pape Urbain VIII. écrivoit à Complute ou Alcalá de Henarés en 1639.

Le Traducteur, dit-on, „ s'appuye sur St. „ Marc, 11. 27. où JESUS-CHRIST dit, que „ le Sabbat est fait pour l'Homme &c. ce „ que nous examinerons en son lieu. Il „ suffit à présent de remarquer, que ce sont „ encore les mêmes Auteurs Sociniens, „ qui lui ont fourni cette preuve, comme „ le reste de la doctrine.

Vous venez de voir que ce ne sont point des Ecrivains Sociniens, qui ont fourni cette preuve au Traducteur, lequel n'a point eû d'autre dessein dans sa note, que de concilier après un très-sçavant Evêque, Saint Matthieu, Saint Marc, & Saint Luc ; & cela par rapport à nôtre édition Latine, où l'expression dont il s'agit est marquée comme parallele. Bien loin d'affoiblir le passa-

ge à l'égard de l'autorité que J E S U S - C H R I S T a sur le Sabbat, le Traducteur a marqué expressément cette autorité dans sa note sur ces mots de Saint Marc 2.27. *Le Sabbat a été fait pour l'Homme &c.* Il y déclare que J E S U S - C H R I S T a pû en qualité de Messie corriger le Sabbat.

Depuis ces remarques de l'illustre Censeur, il a paru un petit Ecrit sous le nom du Traducteur, où il fait voir manifestement, qu'il n'a rien emprunté des Sociniens. * Ce passage, dit-on ^{cc}, est traité dans la Remon-
 » trance, & l'Auteur y foutient sa note, que
 » *le Fils de l'Homme* peut être tout Hom-
 » me indéfiniment, & que c'est même
 » l'explication la plus certaine. La Censure
 » donnée à Paris reprend le sentiment de
 » Mr. Simon, en ce qu'il veut que le Fils
 » de l'Homme puisse n'être pas J E S U S -
 » C H R I S T. J'ai aussi repris cette explica-
 » tion, non seulement comme étant citée
 » des Sociniens & de Grotius, mais encore
 » comme contraire à l'évidente Parole de
 » Dieu, à la Dignité de J E S U S - C H R I S T, à la
 » Tradition de tous les siècles.

L'Auteur a seulement remontré, que sa note sur le passage dont il s'agit, n'a pû être appelée temeraire, n'étant point de lui, mais d'un des plus sçavans Evêques de ces

* Pag. 207.

derniers siècles. Il a crû qu'il pouvoit sans temerité copier une remarque qu'il trouvoit dans un celebre Ecrivain , dont les Commentaires sur l'Ecriture sont estimez generalement de tout le Monde. Il n'est point vrai qu'il ait assuré , que l'explication qui est dans la note soit la plus veritable : il a dit seulement , que Tostat qui est ce sçavant Commentateur , a été de ce sentiment. Le Traducteur ne l'a mise qu'en note, & comme une seconde interpretation : ainsi il n'a pas crû qu'elle fût la plus veritable. Il s'explique même d'une maniere qui n'assure rien , se servant du mot, *il semble*. Voici la note sur le mot, *Fils de l'Homme* , au chap. 12. de Saint Matth. v. 8. *autrement : l'Homme Hebraïsme. Il semble que cela ne s'entend pas seulement de Jesus-Christ en particulier ; mais aussi de l'Homme en general.* Un Auteur qui parle de la sorte , & qui ne fait qu'indiquer un second sens , est-il décisif ?

A quel propos fait-on venir ici les Sociniens & Grotius , puisque Tostat de qui le Traducteur a pris cette explication , vivoit long-tems avant qu'il y eût aucun Socinien dans le Monde ? N'y a-t'il pas plus d'apparence que les Sociniens l'ont prise de ce sçavant Evêque , ou si vous voulez , qu'ils l'ont tiré aussi-bien que lui , des pa-

roles de l'Écriture, où ils ont crû la voir. De plus, comment peut-on dire, que cette interprétation est contraire à l'évidente Parole de Dieu ? Tostat qui du consentement de tout les Sçavans a été très exercé dans le style des Livres sacrez, prétend au contraire, qu'elle est plus conforme à la parole de Dieu, que l'autre interprétation, & il en apporte des preuves tirées de l'Écriture même. Pour ce qui est de cette Tradition à laquelle on a recours, je suis persuadé qu'on fait des Traditions trop legerement. Toute explication qui se trouve dans les Peres n'établit pas une Tradition en matiere de Foi : il faut distinguer ce qui appartient à la substance de la Foi, d'avec ce qui n'en est qu'un accessoire.

Cela étant supposé, il est inutile de rapporter les passages des Peres, que le Censeur produit, pour montrer que par le *Fils de l'Homme*, ils ont entendu en ce lieu JESUS-CHRIST. Le Traducteur en conviendra facilement, puisqu'il n'a apporté l'autre interprétation dans sa note, que comme vrai-semblable, étant fondée sur l'autorité de Tostat. Ce sçavant Evêque, qui a été un prodige en matiere d'érudition, a-t'il ignoré ce que les Peres on dit là-dessus ? il a sans doute scû, qu'il s'agit d'un dogme qui appartient à la Religion, à la Di-

gnité de *Jefus-Christ*, & à ses *Pouvoirs* : mais il a scû aussi , qu'il ne s'agissoit point du fond & de la substance de ce dogme , & que soit qu'on entende par *le Fils de l'Homme* *JESUS-CHRIST*, ou qu'on entende l'Homme en general , la Divinité de *JESUS-CHRIST* , sa Dignité , & ses *Pouvoirs* , sont appuyez sur d'autres textes plus clairs & plus précis. Ce passage ne lui a pas semblé décisif contre les Ariens : l'autre interpretation qu'il a preferée , selon la methode de Saint Augustin , à celle des Peres , lui a paru plus conforme aux paroles de l'Evangile.

Il est étonnant qu'on ait traité de *bizarre* & *d'inoüye* , une interpretation qui se trouve dans un Commentateur aussi connu qu'est Tostat. L'illustre Censeur croyoit alors, qu'elle étoit de la façon des Sociens. Mais comment peut-il dire encore presentement , que ce sont eux qui en sont les Auteurs , après que le Traducteur a déclaré de qui il l'avoit empruntée ? „ Puisqu'il vouloit avoir pour lui „ les Héretiques , ajoute le docte Censeur * , il pouvoit remonter plus haut. „ Nous apprenons de Saint Clement d'Alexandrie, que *Prodigue* & les *faux Gnostiques* , attribuoient à d'autres qu'à *JESUS-*

* Pag. 214.

» CHRIST la qualité de Maître du Sabbat :
 » & telle est la source de l'interpretation
 » qu'on entreprend de mettre aujourd'hui
 » entre les mains de tous les Fidelles.

L'Auteur a nommé dans son petit écrit le
 celebre Commentateur de qui il a pris l'ex-
 plication qui est dans sa note : & on veut la
 faire remonter, jusquaux Gnostiques. Quel-
 le comparaison peut-on faire de l'explica-
 tion d'un Evêque très-orthodoxe, très-
 pieux & très-sçavant, avec les rêveries des
 plus infames Héretiques qui ayent jamais
 été dans l'Eglise, & qui n'avoient de Chré-
 tien que le seul nom ?

Enfin le docte Censeur commence à venir
 au fait. » L'Auteur, dit-on, a senti combien
 » étoit odieuse cette préférence, & il tâche
 » de s'en excuser par ces paroles * : Ne
 » croyez pas, Monseigneur, que la note vien-
 » ne de l'Ecole de Socin, comme quelqu'un
 » le pourroit croire. De sçavans Commenta-
 » teurs qui ont écrit long-tems avant que So-
 » cin fût au monde, ont encore été plus avant
 » que le Traducteur de Trevoux. Le Celebre
 » Tostat, qui est encore aujourd'hui l'admi-
 » ration des Sçavans est de ce nombre. Il
 » prouve ce qui n'est point en question.
 » Jamais on ne lui a nié qu'on ne pût
 » trouver quelque Docteur Catholique »

* Pag. 215.

„ qui ignoreroit la Tradition , ou qui n'y
 „ seroit pas assez attentif. La question est
 „ de sçavoir , si un seul Docteur est suffisant
 „ pour éluder l'autorité de la Tradition :
 „ & nous venons encore de montrer le con-
 „ traire.

L'Auteur n'a point donné la préférence
 à l'interprétation qui est de Tostat , puis-
 qu'il ne l'a rapportée que comme probable
 conformément à sa note. S'il a représenté
 que cette explication ne venoit point de
 l'École de Socin , ce n'est pas qu'il sentît
 qu'elle étoit odieuse , mais parce qu'il sça-
 voit qu'on avoit fait entendre à plusieurs
 personnes, qu'il n'y avoit que des Sociniens
 qui eussent donné ce sens-là aux paroles de
 JESUS-CHRIST. L'Auteur a très-bien prou-
 vé ce qui étoit en question ; puisque le
 Censeur dans les remarques manuscrites,
 qu'il a envoyées à l'Approbateur de la Ver-
 sion , assure qu'il n'y a sur le passage dont
 il s'agit , aucun partage de sentiment entre
 les Interpretes. Il étoit donc nécessaire de
 marquer quelque Interprete Catholique ,
 qui ne fût point du sentiment commun.
 L'Ordonnance accuse de temerité le Tra-
 ducteur, pour avoir mis dans sa note, que le
Fils de l'Homme se peut prendre pour
l'Homme en général : & l'on dit présente-

ment qu'on n'a jamais nié qu'on ne pût trouver cette interpretation dans quelque Docteur Catholique : & cependant dès le commencement de la premiere Instruction l'on reproche au Traducteur , de ne citer aucun Auteur Ecclesiastique pour une interpretation *si bizarre & si inouïe*. Quand le docte Censeur a fait cette remarque , il ne croyoit pas apparemment , que cette interpretation se trouvât dans aucun Docteur Catholique ; autrement il n'auroit pas ajouté en ce même lieu , que *tout s'y oppose* , & qu'il suffit à l'Auteur d'avoir pour lui Crellius & Volzogue Sociniens. Quand on a parlé de la sorte & si décisivement , la Remontrance n'avoit point encore paru. Depuis ce tems-là on a bien vû que le Traducteur avoit d'autres Garands que Crellius & Volzogue : c'est pourquoi on a été obligé d'avoir recours à une réponse , qui sans doute ne sera pas goûtée de ceux qui ont lû les Commentaires de Toftat , lequel n'ignoroit pas ce que les Peres avoient dit sur , *Le Fils de l'Homme est maître du Sabbat* : mais il étoit assez habile , pour ne faire pas des Traditions constantes , des conjectures des Peres : il sçavoit la difference qu'il y a entre les questions qui regardent la substance de la Foi , & celles qui ne regardent que les accessoires.

Si j'avois à répondre à la question qu'on propose, *Si un seul Docteur est suffisant pour éluder l'autorité de la Tradition*, je répondrois avec Melchior Canus, que le sentiment d'un seul Docteur qui n'aura point été rejeté par l'Eglise, suffit pour empêcher qu'on ne puisse rien conclure de certain & d'arrêté, de l'autorité du plus grand nombre : *Si unius aut paucorum opinatio non fuerit ab Ecclesia rejecta, tum plurimorum auctoritas nihil certum firmumque conficeret.* Je pourrois même citer là-dessus l'autorité & l'exemple de Saint Augustin en des cas tout à fait semblables. Jusques à présent les Inquisiteurs les plus rigides n'ont rien trouvé à dire contre cette explication de Tostat ; aucun *Index expurgatorius* n'a passé l'éponge dessus ; & il n'y a gueres d'apparence que la décision de l'illustre Censeur, porte les nouveaux Inquisiteurs à corriger l'interprétation de ce sçavant Evêque Espagnol.

L'illustre Prélat qui a senti le poids de l'autorité de Tostat, tâche de s'en défaire par une autre voye qui ne paroît gueres solide. „ Sans chercher, dit-il, à faire voir, „ ce qui me seroit aisé, que Tostat n'est „ peut-être pas d'accord avec lui-même, il „ me suffit de dire en un mot, que l'auto- „ rité d'un Commentateur du quinziesme

30 siècle , quoique sçavant pour son tems, &
 30 comme parle Mr. Simon (dans son His-
 30 toire critique du nouveau Testament)
 30 plus que ceux qui l'avoient precedé , au
 30 moins dans les siècles de barbarie , bien
 30 certainement n'est pas préférable à celle
 30 des Peres les plus sçavans , & de la pre-
 30 miere Antiquité.

On ne croira pas facilement ce qu'on dit
 ici , qu'il seroit aisé de faire voir que Tos-
 tat n'est peut-être pas d'accord avec lui-
 même : on prendra cela pour une de ces
 figures de Rhetorique si ordinaires à l'é-
 loquent Censeur. Tostat a pesé en ce lieu
 les raisons sur lesquelles étoient fondées
 l'une & l'autre interpretation ; & il ne s'est
 déclaré pour celle qu'il a préférée, qu'après
 avoir examiné les preuves tirées de l'Écri-
 ture , sur lesquelles il a crû qu'elle étoit
 appuyée. Un sçavant Commentateur qui
 s'explique de la sorte, a-t'il pû varier ? Son
 Commentaire n'étant pas rare il est aisé de
 le consulter. Il est surprenant que le docte
 Censeur ; qui lit avec tant de soin les Com-
 mentateurs Sociniens, dans la seule vûë d'y
 trouver ce qu'il y cherche , ait negligé la
 lecture d'un si celebre Commentateur , où
 il auroit appris , que ce qu'il a lû dans
 Crellius & dans Volzogue , n'est ni *bizarro*
 ni *inoûi*. Il est vrai que Tostat a vécu dans

le quinzième siècle ; mais son autorité n'en est pas moins considérable pour le fait dont il est qu'estion. Il s'agit de l'explication d'un passage de l'Écriture : or personne n'ignore que les derniers Commentateurs ont profité des lumières de ceux qui les ont précédés, & qu'ils ont fait de nouvelles découvertes. Ainsi la raison qu'on allegue pour diminuer l'estime qu'on doit avoir pour lui, n'est pas suffisante.

A l'égard de ce qu'on cite de Mr. Simon, voici le jugement que ce Critique a fait des Commentaires de Toftat sur Saint Matthieu, dans son Histoire des Commentateurs du nouveau Testament p.488. *Ce docte Evêque Espagnol, qui semble avoir surpassé en erudition tous ceux qui l'avoient précédé, au moins dans les siècles de barbarie, a rempli son Ouvrage d'un si grand nombre de questions Theologiques à l'occasion des paroles de son Texte, que ce n'est plus un simple Commentaire.* Pouvoit-on dire plus nettement, que les Eglises d'Occident n'avoient point eû depuis le sixième siècle un plus sçavant Commentateur des Livres sacrez ? Pour vous faire mieux connoître les bonnes qualitez de ce sçavant Commentateur Espagnol, j'ajouterai ici ce que Mr. Simon dit de lui, dans son Histoire critique du vieux Testament Liv. 3. chap. 12. p.423.

Quoi qu'Alphonse Tostat soit très-diffus dans ses Commentaires sur l'Ecriture, & qu'on dise ordinairement de lui, qui scibile discutit omne, il est néanmoins heureux dans ses digressions, de sorte que la lecture en peut être utile, parce qu'il est sçavant & exercé dans le style de la Bible. Mais son autorité, dit-on, n'est pas préférable à celle des Peres les plus sçavans & de la premiere antiquité. Je le veux : aussi le Traducteur n'a-t'il rapporté l'explication de ce sçavant Evêque Espagnol, que dans la note, & comme accessoire. Quand il a ajouté cette diverse interpretation il ne pouvoit pas s'imaginer qu'on dût le traiter de temeraire, ni qu'on dût lui reprocher qu'il avoit copié Crellius & Volzogue Sociniens.

Je ne puis me dispenser de vous rapporter ici l'éloge que Ribera a fait de Tostat, dans la préface de son Commentaire sur le Prophete Zacharie. * Il faut lire avec avidité, dit ce docte Jesuite, tous les Com-

** Alfonsus Abulensis Episcopus, ubicunque Commentarii ejus extiterint avidè legendus est : suppeditat enim rerum copiam mirabilem, quarit plura, quàm ullus unquam quæserit; colligit dicta multorum, optimè eligit, copiosè tam aliena confutat, quàm sua confirmat, gravis, pius, & capacissimi judicii; ut mirer vehementer tam mirabilem eum, tamque raram eruditionem, tam raram bonarum cognitionem Literarum.*

mentaires d'Alfonse Toftat : car il fournit une admirable abondance de choses : il forme plus de questions qu'aucun autre ; il recueille ce que plusieurs ont dit , & il fait un très-bon choix. Il n'est pas moins fécond à réfuter les sentimens des autres , qu'à confirmer les siens. C'est un Ecrivain grave , pieux , & d'un très - grand jugement : en sorte que j'admire extrêmement un Homme si admirable , qui a eû une si rare érudition , & une connoissance si rare des bonnes Lettres. Jugez après cet éloge si le Traducteur a eû tort de rapporter dans sa note , l'interpretation d'un si docte & si celebre Commentateur , comme accessoire seulement , & comme une seconde explication.

„ Mr. Simon, dit-on * , cherche à Toftat
 „ un foible appui dans les notes de Robert
 „ Estienne qui est du même sentiment :
 „ foible autorité s'il en fut jamais , & d'un
 „ Auteur trop peu versé dans la Théologie,
 „ & d'une Foi d'ailleurs trop suspecte , pour
 „ mériter qu'on l'écoute. Quoiqu'il en
 „ soit , voilà en un mot toute la Tradition
 „ de Mr. Simon ; voilà ceux qu'il préfere
 „ aux Irenées , aux Tertulliens , aux Hilai-
 „ res , & aux Chrysoftomes : ce qu'il n'au-
 „ roit jamais fait , s'il n'avoit voulu ap-
 „ puyer Grotius & les Sociniens.

* *Pag.* 217.

Tout ce que Robert Estienne a publié sur l'Écriture, fait assez connoître qu'il avoit un grand discernement pour cette sorte de Literature. Le recueil qu'il a donné sous le nom de Vatable en est une preuve évidente : il est encore aujourd'hui estimé généralement des Sçavans, nonobstant la Censure rigoureuse des Théologiens de Paris. Aussi les Théologiens d'Espagne lui rendirent-ils plus de justice : car sans avoir égard à cette Censure, ils firent réimprimer ses Notes, en ayant seulement retranché fort peu de choses. Il est vrai que la Théologie est suspecte, & que se sentant pressé par les Docteurs de Paris, il se retira à Geneve : mais on sçait que les Calvinistes ne peuvent être suspects, dans les matieres qui regardent la Divinité de JESUS - CHRIST : au contraire les nouveaux Antitrinitaires n'ont point eû de plus grands Ennemis que ceux de Geneve, qui firent brûler Servet en 1553. qui est l'année que Robert Estienne publia l'Ouvrage dont il est question. Ainsi la Théologie ne peut point être suspecte de ce côté-là. C'est une maxime tirée des Saints Peres, que les Hérétiques convenant sur plusieurs articles de la Religion avec les Catholiques, leurs Livres peuvent être utiles en ces choses-là. Pelage n'a pas été moins opposé aux Ariens.

que les Orthodoxes. Il peut être allegué comme témoin de ce que l'Eglise croyoit de son tems sur le Myſtere de la Trinité, nonobſtant ſon hérèſie.

Je ne ſçai à quel propos on fait encore venir ici la Tradition des Peres ; puisſque l'Auteur n'a point prétendu, que l'Interpretation de Toſtat qu'il a rapportée ſeulement comme probable dans ſa note, fût appuyée ſur cette Tradition. Du reſte l'on ne diſtingue pas aſſez les conjectures des Peres , d'avec ce qu'on appelle véritablement Tradition. On croit trop facilement, qu'on doit rejeter comme fauſſe toute explication , qui n'eſt point conforme à celle qui eſt appuyée ſur le conſentement unanime des Peres. Mais il y a pluſieurs exemples qui prouvent manifeſtement , que cette maxime n'eſt point abſolument vraie.

Juſques à ces derniers ſiècles on avoit crû, que ces paroles, *Dominus pluit à Domino.* Genef. 19. 24. prouvoient invinciblement la diſtinction des Perſonnes en Dieu : & qui les auroit entenduës autrement, auroit paſſé pour un Photinien. Cependant on ne fait plus aujourd'hui aucun ſcrupule de leur donner un ſens différent de celui de toute la Tradition , ſans craindre de paſſer pour Photinien , ou pour Socinien.

Avant Cyrille d'Alexandrie tous les Doc-

teurs de l'Eglise avoient traduit ces paroles de JESUS-CHRIST, *Scrutamini Scripturas* (Saint Jean 5.39.) *Approfondissez les Ecritures*. Mais comme elles sont équivoques dans le texte de l'Evangile aussi-bien que dans nôtre Version Latine, ce Saint Evêque juge qu'il falloit les entendre au present de l'Indicatif, *Vous approfondissez les Ecritures*; & il ne fait aucune difficulté d'avouer que son Interpretation est nouvelle & opposée à toute l'Antiquité: mais il ajoute en même-tems, que le texte de l'Evangile lui est favorable. Il s'agit cependant d'un passage qui regarde le dogme; & encore aujourd'hui quelques Protestans opposent ce même passage aux Catholiques, pour montrer qu'en matiere de Religion, il ne faut consulter que l'Ecriture. Pourquoi donc ne voudra-t'on pas que Tostat qui a été un très-sçavant Evêque, ait préféré à l'Interpretation des Anciens, en suivant l'exemple de Saint Cyrille & de quelques autres Saints Peres, une explication qui lui a parû plus conforme au texte de l'Evangile? Les noms de Grotius & des Sociniens, qu'on fait encore venir ici sur les rangs ne peuvent servir, que pour ébloüir les simples. Le Traducteur de Trevoux à d'autres Garands qui ont écrit avant Grotius, & même avant aucun Socinien.

Ce Traducteur a aussi remontré , qu'il qu'il n'a eû d'autre dessein dans sa note , que de concilier ensemble Saint Matthieu , Saint Marc, & Saint Luc, qui sont marquez comme paralleles dans nôtre Edition Latine. „ Il voudroit, dit-on, * nous faire ima- „ giner de grands embarras entre ces trois „ Evangelistes , dont on ne pourroit sortir „ sans sa note. Mais d'abord il n'y a point „ de difficulté dans Saint Matthieu , ni dans „ Saint Luc. Voici celle qu'il veut trouver „ dans Saint Marc : *Jesus leur disoit : Le „ Sabbat est fait pour l'Homme , & non pas „ l'Homme pour le Sabbat. C'est pourquoi le „ Fils de l'Homme est maître du Sabbat même.* „ On ajoute ensuite l'explication qu'on donne communément à ce Texte de S. Marc, & „ l'on conclut ainsi: Il n'y a rien de plus clair; „ & cependant plutôt que d'entendre une „ consequence qui saute aux yeux , on aime „ mieux renverser toute l'œconomie de „ l'Evangile & toute l'analogie de la Foi.

Je ne vous rapporte point l'explication que le Censeur donne au Texte de S. Marc, parce qu'elle se trouve dans la plû-part des Commentateurs , & que le Traducteur n'y est point opposé : au contraire sa note fait voir qu'il la suppose ou quelque autre semblable, puis qu'il n'y rapporte l'autre explication que comme probable & comme ac-
cessoire.

cessoire. Quoi qu'on en dise cette Interpretation commune n'est pas sans embarras. Ces mots : *C'est pourquoi le Fils de l'Homme est maître, même du Sabbat*, étant liez par une particule causale & illative, avec celles qui précédent, ne sont pas sans quelque difficulté. Tostat qui étoit très-versé dans le style des Livres sacrez y en a trouvé, puisqu'il a eu recours à une nouvelle explication, qu'il jugeoit plus conforme aux paroles de l'Evangeliste ; & après y avoir fait reflexion, il a crû qu'il étoit mieux d'expliquer Saint Matthieu & Saint Luc par Saint Marc. Ce sçavant Evêque trouvoit de véritables difficultez dans ce qui saute aux yeux du docte Censeur, & quand il a eû recours à une nouvelle interpretation, il ne pouvoit pas s'imaginer qu'on le dût jamais accuser, d'avoir renversé toute l'œconomie de l'Evangile & toute l'analogie de la Foi.

Je vous rapporterai l'autorité d'un sçavant Théologien Espagnol qui n'a pas crû, que l'explication de Tostat fût contraire à l'œconomie de l'Evangile & à l'analogie de la Foi. Car après l'avoir exposée au long, il se contente de dire qu'il vaut mieux s'en tenir à l'explication commune. Voici les propres paroles de ce Commentateur, qu'il est bon de vous représenter : *Dominus enim est Filius hominis, etiam Sabbati: Marcus*

aliam afferens rationem sic ait : Et dicebat eis , Sabbatum propter hominem factum est , & non homo propter Sabbatum. Itaque Dominus est Filius hominis, etiam Sabbati. Abulensis faciens itaque particulam illativam pro Filio Hominis , scribit quemlibet hominem, quasi dicat, ait, cum Sabbatum sit propter hominem , & non è contra , ita quilibet Filius hominis , vel quilibet homo Dominus est Sabbatorum , quia potest ex legitima causa in illo operari : non est sensus improbandus ; sed à communi omnium sententia non est discedendum , scilicet pro Filio hominis seipsum intellexisse Dominum. Ce Commentateur Espagnol, qui étoit Professeur de l'Écriture sainte, ne doutoit nullement que l'interprétation qui est attribuée à Tostat par le Traducteur de Trevoux , ne fût en effet de ce sçavant Evêque.

Enfin l'illustre Censeur finit sa remarque par ces mots * : „ Au reste j'ai déjà remarqué , que ce sont encore les mêmes Sociniens, qui ont fourni à Mr. Simon ces „ embarras imaginaires dans le passage de „ S. Marc. Nous verrons peut-être ailleurs „ les raisons de Grotius , qui sont en verité „ miserables. Mais il nous suffit ici d'avoir „ convaincu nôtre Traducteur d'un manifeste mépris de la Tradition & de la regle du

* Pag. 219.

Concile dans une matiere dogmatique. Ce ne sont ni les Sociniens ni Grotius, qui ont fait dire au Traducteur, qu'on pouvoit expliquer S. Matthieu & S. Luc par S. Marc. Tostat dont il a rapporté l'interpretation, le dit en termes formels dans son Commentaire sur le ch. 12. de S. Matthieu, où il préfere cette explication, parce qu'elle lui a semblé être appuyée sur le texte de Saint Marc, comme vous venez de le voir. Ce sens, dit-il, est dans le 2. chapitre de Saint Marc; *Secundò patet, quia iste sensus ponitur Marci* 2. Ce seroit inutilement qu'on travailleroit à faire voir, que les raisons de Grotius sont miserables, puisque le Traducteur ne s'est point appuyé sur Grotius, mais sur Tostat. C'est cet Evêque qu'il faut combattre, & non pas Grotius, qui n'est point sur les rangs. L'Auteur n'a nullement méprisé la Tradition ni la regle du Concile de Trente: mais il y a des Personnes qui font des Traditions à leur maniere, & qui donnent à la regle du Concile un sens auquel le Concile n'a point pensé; & par ce moyen ils trouvent des erreurs, où il n'y a pas la moindre apparence d'erreur.

Comme l'illustre Censeur oppose sans cesse la Tradition des Peres, & la regle du Concile de Trente, pour la maniere d'interpreter les Livres sacrez, il est bon que je

vous rapporte là-dessus la pensée d'un des plus sçavans Théologiens qui ayent assisté à ce Concile. C'est le Celebre Payna d'Andrada , qui forme cette même difficulté dans son fameux Ouvrage livre 2. lorsqu'il traite de l'autorité de l'Écriture sainte & de la Tradition : *De Scriptura sacra Traditionumque auctoritate*. Il y avoit dès le tems du Concile de certains Sçavans, qui se scandalizèrent de la methode que le Cardinal Caietan avoit suivie dans ses Commentaires sur l'Écriture , où il fait profession ouverte de s'attacher uniquement au sens litteral , sans avoir aucun égard aux explications des anciens Docteurs. Quelques personnes doctes & d'un rang distingué, dit Payna , regardèrent cette methode comme injurieuse aux Peres , & favorable aux impietez des Lutheriens. Voici les propres paroles de Payna dont le Livre n'est pas commun : *Sed quoniam video Cardinalem Caietanum , qui ingenio & eruditione Theologicam disciplinam nostro hoc ævo mirum in modum auxit & illustravit, à Viris quibusdam egregiis & eruditis qui Sanctorum se Patrum putant honoris esse & dignitatis vindices , usque adeò carpi , ut Lutherana propemodum impietatis in eo fautor habeatur quod sacram se dicat Scripturam aliquando contra Doctorum torrentem interpre-*

taturum , horteturque Lectores , ne sua scripta ex aliorum præjudicio , sed ex orationis Divinae contextu aut probare aut improbare velint ; paulò apertius demonstrabo , quid sentiam de Scripturæ sacrae explanationibus à sanctis Patribus editis , tum ne eodem me quis involvat crimine , tum maxime ut tantum Virum ab hâc vindicem calumniâ , quem nescio quàm amicè quàm benevolè illi perlegerint , qui , ut impietatis eum damnarent , fuse , latè , & eruditè , valdè tamen præter rem , demonstrant Scripturæ sacrae explanationem , quam constans Patrum omnium judicium nobis reliquit , Ecclesia ipsius fidem & expositionem esse.

Payna , comme vous venez de le voir n'approuve pas la censure injuste de certains Theologiens , qui font passer l'explication constante & unanime des Peres pour une décision de Foi. Il faut donc bien observer , dit ce docte Théologien , que les Peres qui sont tous d'accord dans les dogmes qui regardent la Religion , ne conviennent pas entre eux sur la maniere d'expliquer l'Écriture : & lorsque cela arrive , nous ne devons pas être tellement attachez à leurs explications , qu'il ne nous soit entièrement libre d'en trouver de nouvelles , en conservant pure l'ancienne Foi de l'Église & des Saints Peres. Ce qu'il prouve par

l'autorité de Saint Augustin dans sa Lettre 3. à Fortunat : *Valdè est advertendum veteres Patres , qui in Religionis mysteriis Fideique dogmatibus ita conspirant , ut uno omnes ore fuisse locuti videantur , frequentissimè diversam interpretandi sacras Literas rationem sequi ; & dum quisque veros Scripturæ sensus inquirat , valdè ab aliis diversos & dissimiles reddidisse. Quod cum evenit , non ita esse debemus eorum explicationibus addicti & alligati , quin sit integrum, omnibus illis prætermisissis experiri , quid Dei præsidii adjuti explicando valeamus, & sensum alium Veteribus etiam dissimilem afferre , atque novis , ut diximus , explicationibus veterem Ecclesiæ & sanctorum Patrum Fidem atque pietatem illustrare ; quam nisi quis castam puramque retinuerit , nusquam profectò ad Scripturæ sacræ veros sensus pervenire poterit : illà tamen retentâ uti licebit libertate ab eisdem Veteribus concessâ , & in perquirendo loci alicuius sensu omni studio incumbere. Nobis enim, inquit Augustinus, licebit salvâ honorificentiam qua sanctis Patribus debetur , aliquid in eorum scripturis improbare , atque respuere , si fortè invenerimus , quòd aliter senserint quam veritas habeat, divino adjutorio vel ab aliis intellecta vel à nobis. Cum præsertim nemo se veterum Interpretum ita amaverit, ut idem Augustinus de seipso testa-*

tur , qui suas voluerit explicationes pro oraculis haberi. En effet Saint Augustin n'a fait aucune difficulté de donner sur des passages importans , des explications nouvelles & différentes de celles de tous les anciens Docteurs qui l'avoient précédé.

Il ne faut donc pas confondre avec le Censeur , le consentement des Peres dans l'explication des matieres de la Foi , & leur consentement dans l'explication de quelques passages de l'Écriture. Aussi le même Payna ajoute-t'il judicieusement , qu'il n'y a rien de plus superstitieux que de vouloir faire passer pour Divin ce que les saints Peres n'ont publié que comme des conjectures probables : *Nihil verò esse potest magis superstitiosum, quàm in Divinis responsis illa haberi quæ à sanctis Viris sunt tanquam probabilia literis prodita.*

Enfin ce docte Théologien Portugais conclut , qu'il est permis aux Sçavans de trouver de nouvelles interpretations de plusieurs passages de l'Écriture , sans perdre la veneration qu'on doit avoir pour les anciens Docteurs de l'Église : car ils n'ont pas tout vû ; & souvent même ils ne se sont pas attachez au sens literal. A moins , dit-il , d'être peu reconnoissant envers tant de beaux Esprits , nous sommes obligez d'avouer , que de nôtre tems on a beaucoup

mieux expliqué un grand nombre de passages des Livres sacrez , qu'on n'avoit fait auparavant : *Nam nisi praeclarissimis ingeniis ingrati esse volumus, fateamur profectò necesse est, plurima in Moysi libris, Hymnis Davidicis, Prophetarumque Vaticiniis esse nostro hoc aevi doctorum Hominum diligentia multo accuratius explicata, quam usquam antea.* Ce langage de Payna qui a assisté au Concile de Trente , est bien different de celui du docte Censeur , qui fait des Traditions des conjectures des Peres , & qui donne aux paroles de ce Concile un sens , auquel le Concile n'a point pensé. Je suis , Monsieur &c.

Janvier 1703.



LETTRE XLI.

Explication de ces paroles de JESUS-CHRIST, Sine me nihil potestis facere, Saint Jean chapitre 15. vers. 5. La nouvelle Traduction, loin d'établir le Socinianisme, lui est entierement contraire. Veritable signification de la particule Grecque χωρις & de la Latine sine en cet endroit.

MONSIEUR,

Je continuë de vous faire voir, que le Socinianisme, qu'on a prétendu trouver dans la Version de Tr. est imaginaire. C'est, dit-on *, une semblable affectation qui a fait traduire ces paroles de Saint Jean xv. 5. *Sine me nihil potestis facere, Vous ne pouvez rien faire séparé de moi; & ajouter cette note, Sans moi, c'est-à-dire, séparément de moi, comme le mot Grec le porte. Quel inconvenient y avoit-il, à traduire avec tous les Peres selon la Vulgate, Vous ne pouvez rien faire sans moi? Mais le Traducteur a préféré Slicthinius, qui explique ainsi dans son Com-*

* Instr. 1. pag. 7.

mentaire sur Saint Jean : (*Hic*) *sine me*,
id est, à me *separati*, per *apostasiam*, seu
defectionem. Il a plû à ce Socinien de ré-
duire le besoin qu'on a de JESUS-CHRIST,
à une simple obligation de ne pas aposta-
sifier, sans au reste tirer de lui aucun se-
cours par son influence interieure & par-
ticuliere ; & le Traducteur a voulu sui-
vre cette explication jusqu'à l'inferer dans
son texte, ce que le Socinien n'avoit pas
osé. On a vû qu'il s'appuye du Grec, &
sur le terme *χωεις* : vain raffinement ;
puisque lui-même il l'a traduit dans Saint
Jean, 1. 3. *Rien n'a été fait sans lui* : aux
Hebreux xi. 16. *Sans la Foi il est impos-*
sible de plaire à Dieu, & ainsi dans les au-
tres endroits où l'Ecriture s'est servie du
même mot Grec.

Ce n'a point été par une affectation pour
le Socianisme, ou le Pelagianisme, que
l'Auteur de la Version a traduit *sine me*, au
chapitre 15. de Saint Jean v. 5. *étant sépa-*
rez de moi. Au contraire son dessein a été
d'établir plus fortement la doctrine de St.
Augustin contre les Pelagiens, en donnant
à la particule Grecque *χωεις*, la véritable
signification qu'elle a en cet endroit. N'être
point séparé de JESUS-CHRIST, est ici
manifestement la même chose qu'être uni
à JESUS-CHRIST. Tout ce qui préce-

de, aussi-bien que ce qui suit, marque avec évidence, que n'être point séparé de JESUS-CHRIST, c'est demeurer avec lui. La comparaison de la vigne & de ses branches appuye cette interprétation. Car tant que les branches ne sont point séparées du corps de la vigne, elles en reçoivent toute leur nourriture. C'est par rapport à cette comparaison, que Gagney a très-bien exprimé le sens de ce verset dans sa Scolie, où il dit : *Qui per heresim & infidelitatem à verâ vite Christo se distinguit, ut inutilis palmes in ignem mittetur & ardebit. Semel enim à vite palmes abscissus succum à capite recipere non potest; ita neque fide à Christo dissociati, Spiritus sancti succum & gratiam, unde illis spiritualis vita est.* Il n'y a pas d'apparence que Gagney qui étoit sçavant dans la Théologie, & dans la langue Grecque, ait voulu affoiblir par son explication les paroles de JESUS-CHRIST en faveur des Antitrinitaires & des Pelagiens : & ainsi tout ce que le Censeur rapporte du Commentaire de Slicthingius ne paroît pas venir à propos. Cet Unitaire a eû des vûes bien différentes de celles des Commentateurs Catholiques.

Pour ce qui est de la particule Grecque *χωεις*, qui répond à l'Hebraïque *milbad*, elle est traduite differemment dans nôtre

ancienne édition Latine, selon les differens endroits. Je suis persuadé que le Traducteur de Tr. l'a exprimée selon son véritable sens en ce lieu par, *étant séparé*. Beze le grand Défenseur de la Grace efficace Calvinienne, & qui par consequent ne peut être suspect de Pelagianisme, ne s'est pas contenté de traduire, *Seorsim à me nihil potestis facere, Vous ne pouvez rien faire séparément de moi* : Il a repris dans sa note la Vulgate & Erasme, qui ont traduit *sine me*. La raison qu'il apporte de sa censure, c'est que *sine* ne marque selon lui, qu'un simple concours, & non une influence continuelle. Cette observation vient d'un Homme sçavant dans la langue Grecque & grand ennemi des Pélagiens & des Sociniens. Il est vrai qu'en d'autres endroits l'Auteur a traduit le *sine*, *sans* ; mais il a crû, qu'en ce lieu-ci cette particule signifioit quelque chose de plus fort, à cause de la comparaison de la vigne & de ses branches. De plus selon la regle qu'il a établie dans la préface de sa Version, touchant la maniere de traduire les particules Latines par rapport au texte Grec, il a jugé que *sine me*, devoit être traduit ici, *étant séparé* ; & par consequent Beze accuse mal-à-propos l'ancien Interprète Latin & Erasme. Enfin quelques autres sçavans Interprètes, & qui ne sont

point assurément Sociniens , ont traduit en Latin *seorsim* , ou *extra*. Camerarius qui étoit si habile dans la Langue Grecque , a mis dans sa note sur ce passage de Saint Jean , *Fructum ferre non potestis absque , sive extra me*. Grotius donne encore occasion à l'illustre Censeur de dire * en un autre endroit ; » C'est encore de Grotius que nôtre Auteur a pris son *χωρίς ἐμῆ*, *extra me* , séparément d'avec moi : on allegue la force du terme Grec : mais quand Grotius sçauroit cent fois davantage de Grec , & qu'il produiroit deux ou trois exemples , où cette particule Grecque veut dire *séparément* , il ne fera pas que la Vulgate n'ait pour elle la multitude & le commun des exemples ; ni que les branches n'ayent point d'autre besoin du sep dont elles reçoivent la vie au dedans , que de n'en être point séparées ; ni enfin que son sentiment particulier prévale à la tradition de toute l'Eglise d'Occident , qui constamment a toujours traduit & expliqué , comme nous faisons , *sine me* , sans être jamais contredite.

Selon cette maniere de raisonner , le Traducteur de Tr. auroit plutôt pris de Beze , que de Grotius son *χωρίς ἐμῆ* , étant *séparez de moi*. Car vous sçavez , que Beze

* Page 168.

qui a appuyé cette Interpretation tant dans sa Version, que dans ses notes, a écrit long-tems avant Grotius. Personne n'ignore combien ce fameux Docteur de Geneve, a été opposé aux sentimens des Pelagiens & des nouveaux Antitrinitaires. Quand il plaira au Censeur d'accuser le Traducteur d'être favorable aux Calvinistes, il le pourra faire de la même maniere, & avec les mêmes raisons qu'il a eues de l'accuser d'être favorable aux Sociniens. En effet Beze qui a traduit le *χρησις ἰμῶν*, comme Grotius, a prétendu établir sur cette Interpretation la Grace efficace par elle même de ceux de son Parti. Ce seul exemple vous doit convaincre, que la methode dont on s'est servi dans l'*Instruction* n'est point exacte, & qu'on n'en peut rien conclurre contre le nouveau Traducteur. A l'égard de la Vulgate & de la Tradition de l'Eglise d'Occident, qu'on oppose, l'Auteur n'a abandonné ni l'une ni l'autre. Car le *sine* de la Vulgate a en ce lieu-ci le sens qu'il lui a donné, conformément à la regle qu'il a établie dans sa préface, touchant la maniere de traduire les particules. Cette regle est si conforme aux principes de la veritable Critique, qu'elle a même été suivie & approuvée par Saint Augustin. Ce Saint Evêque a observé doctement sur ces paroles du ch. 22. du Levitique, *Cum adim-*

pleti fuerint dies purgationis ejus super filio aut super filiâ ; car c'est ainsi qu'on lisoit dans l'ancienne édition Latine ; que quelques-uns, au lieu de la particule *super*, *sur*, avoient eu raison de l'interpréter *pro*, *pour* ; parce qu'ils avoient reconnu que la préposition Grecque $\epsilon\pi\iota$, devoit être interprétée de la sorte en ce lieu : *Merito quidam nostri*, dit Saint Augustin, *ita intepretati sunt istum in Levitico locum, ut non dicerent, super filio aut super filiâ ; hanc enim vim hujus prepositionis esse intellexerunt hoc loco ubi Græcis ait, ἐπὶ τῆς ἡμέρας καθάρσεως.* Cette différente maniere de traduire la particule ou préposition Grecque $\epsilon\pi\iota$, vient de la particule qui est dans le texte Hebreu, laquelle signifie également *super* & *pro*. Je suis, Monsieur &c.

Janvier 1703.



L E T T R E XLII.

On justifie de nouveau la traduction de ce passage de Saint Jean ch. 15. v. 5. Sine me nihil potestis facere , Vous ne pouvez rien faire étant séparés de moi.

MONSIEUR,

L'Auteur a si bien justifié la Version du passage de Saint Jean xv. 5. que je pourrois me dispenser de répondre aux nouvelles objections de l'illustre Censeur. Mais j'ai crû que je ne devois rien négliger de ce qu'une Personne si éclairée objecte au Traducteur de Tr. * „ Mr. Simon , dit-il , est „ repris fortement & avec raison dans la „ Censure de Paris , d'avoir alteré ce pas- „ sage de Saint Jean , non seulement dans „ la note , mais encore dans son texte mê- „ même, *séparément de moi*, au lieu de met- „ tre , *sans moi* , & je me suis conformé „ à cette juste reprehension. Voyons à „ present les excuses. Elles consistent en trois „ points. *Mon dessein*, dit-il , *a été de mar- „ quer plus fortement la véritable significa- „ tion de la particule qui est dans le Grec.*

* Pag. 220.

„ Frivole excuse ! puisque c'est une temeri-
 „ té insupportable de croire pouvoir mieux
 „ entendre la force de la particule , non
 „ seulement que la Vulgate qui traduit ,
 „ *sans* , *sine* , mais encore que tous les Pe-
 „ res Latins sans exception , que tous les
 „ Conciles , que tout l'Occident qui a
 „ traduit naturellement de la même sorte ,
 „ sans que personne se soit avisé de les con-
 „ tredire. Quand on veut mieux dire que
 „ toute l'Eglise , on doit être assuré qu'on
 „ dira mal. Ainsi la première excuse tombe
 „ d'elle-même.

Voilà sans doute de grands mots ; mais on n'en peut rien conclurre. Le Traducteur a conservé avec la Vulgate , avec les Peres Latins , & avec tout l'Occident la particule Latine *sine* ; Il ne les a point contredits , & il n'a point non plus voulu mieux dire que toute l'Eglise : mais il a prétendu avec raison & sans s'éloigner de la Vulgate ni des Peres Latins , que le *sine* a en ce lieu la signification qu'il lui a donnée dans sa Version & dans sa note. Ce Traducteur a observé judicieusement dans sa Preface , que pour bien traduire la Vulgate , il étoit nécessaire d'avoir toujours devant les yeux l'Original Grec sur lequel cette ancienne Version a été faite, pour ne pas donner des sens faux aux mots Latins. Il en a même

fait une remarque particuliere pour ce qui regarde les particules. Selon cette regle qu'il a bien établie, il ne suffit pas à un Traducteur de la Vulgate de sçavoir que *sine* signifie *sans* dans les Dictionnaires : il doit sçavoir outre cela, que la particule *χωρίς* qui est dans le Grec, & à laquelle répond *sine*, ne signifie pas seulement *sans*, mais aussi *séparément*. Cette regle touchant la maniere de traduire les particules étant une fois supposée comme une regle constante, & n'ayant pas même été ignorée de Saint Augustin, il restera de voir laquelle de ces deux significations convient le mieux au passage de Saint Jean, dont il est question. Continuons.

L'Auteur pour justifier la signification qu'il a donnée en ce lieu à la particule *sine* ou *χωρίς*, a representé que n'être point séparé de JESUS-CHRIST, n'est autre chose en cet endroit, que d'être uni à JESUS-CHRIST : tout ce qui suit & tout ce qui précède, a-t'il dit, marque cela très-évidemment : *la comparaison de la vigne & de ses branches appuye cette Interpretation : car tant que les branches ne sont point séparées du corps de la vigne, elles en reçoivent leur nourriture.* „ Je l'avoüe, répond le Censeur, si par *n'être point séparé*, on entend ne l'être point dans l'interieur, &

» non pas ne l'être point exterieurement :
 » ce que l'Auteur n'a pas voulu exprimer
 » pour la raison que nous allons voir , &
 » qui achevera de démontrer que la secon-
 » de excuse est nulle.

Pouvoit-on marquer plus clairement & plus précisément cet interieur , qu'en disant , comme a fait l'Auteur , que tant que les branches ne sont point séparées du corps de la vigne , elles en reçoivent leur nourriture ? Ce suc , cette nourriture spirituelle , que les Fielles reçoivent de J E S U S - C H R I S T , tant qu'ils ne sont point séparés de lui, c'est à dire tant qu'ils lui sont unis comme les membres à leur Chef , n'est-ce pas quelque chose d'interieur ? Peut-on dire qu'un Auteur qui s'exprime de la sorte n'a point voulu s'exprimer ? Cette raison qu'on promet d'alleguer se détruira d'elle-même. Voyons la suite de l'objection.

» La troisième (excuse) dit-on, est in-
 » supportable. C'est , dit l'Auteur de la Re-
 » montrance , que Beze un des plus zelez
 » Défenseurs de la Grace efficace par elle mê-
 » me Calviniste , & qui par consequent ne
 » peut être suspect en ce lieu-ci, ne s'est point
 » contenté de traduire scorsim &c. il a aussi
 » repris dans sa note la Vulgate qui a tra-
 » duit sine me. Voilà sans doute pour un
 » Prêtre Catholique un bon garant que
 » Beze, un des Chefs du Calvinisme !

Où sans doute Beze , quoi qu'un des Chefs du Calvinisme , est un bon garant du fait dont il s'agit. On a reproché au Traducteur d'avoir favorisé les Pelagiens en traduisant , *étant séparé de moi* ; pouvoit-il produire un Auteur plus opposé aux Pelagiens , que Beze ? si donc cet Interprete qui s'est déclaré jusqu'à l'excès contre le Pelagianisme , a traduit *seorsim* , & s'il a même prétendu , que le *sine* , *sans* , de la Vulgate ne détruisoit pas assez cette herefie , n'a-t'on pas eû raison de citer Beze sur ce sujet ? Les noms de *Beze* & de *Calviniste* peuvent imposer aux simples , qui n'entendent point la matiere dont il s'agit : mais ceux qui sçauront que les Pelagiens n'ont point de plus grands ennemis que les Calvinistes , découvriront facilement qu'un Prêtre a pû prendre ici Beze pour garant de sa Traduction. L'Auteur ajoute , que Beze n'est point suspect en ce lieu-ci , ayant été un des plus zelez défenseurs de la Grace efficace par elle-même , & que cette observation vient d'un Homme qui entendoit la langue Grecque , & qui étoit exercé dans les disputes de la Grace.

„ Il ne sçait pas , dit-on , que cet Hom-
 „ me *si exercé* dans cette matiere , y est tom-
 „ bé dans une infinité d'erreurs , qu'il n'a
 „ soutenu la Grace , que pour l'outrer jus-

» qu'à nier la cooperation de l'Homme , &
 » qu'il a détruit le libre arbitre, jusqu'à fai-
 » re Dieu Auteur du peché. Mr. Simon qui
 « ne veut pas qu'il soit suspect , ne sçait pas
 » que tout Auteur si démesurément outré ,
 » est toujourn suspect, comme disposé à re-
 » jeter le bon sens , & que Beze en parti-
 » culier est suspect en cette occasion , com-
 « me ennemi de l'Eglise , & de la Vulgate
 » qu'il a pris plaisir de reprendre dans sa no-
 » te , comme nôtre Auteur le remarque. Il
 » ajoute qu'il y a aussi repris Erasme de la
 « même faute ; & on voit , que Beze a vou-
 » lu s'élever au-dessus d'un Homme plus
 » sensé que lui, & qui ne sçavoit pas moins
 » la langue Grecque.

Je veux bien supposer avec le docte Cen-
 seur , que Beze a eû des sentimens outrez
 sur la Grace efficace. Que cela fait-il à la
 question dont il s'agit ? Au contraire il n'a
 eû ces sentimens outrez , que pour établir
 une Grace plus forte & une influence plus
 interieure : & c'est de cette Grace interieu-
 re dont il s'agit presentement. Il faudroit
 montrer, que la Grace efficace de Beze n'est
 point une Grace veritablement interieure ,
 mais exterieure & Pelagienne ou Socinien-
 ne : c'est ce qu'on ne montrera jamais : car
 il n'y a point de gens plus opposez là-dessus
 aux Pelagiens & aux Sociniens , que les

Docteurs de Geneve. Au reste il est bon que vous remarquiez, que les Calvinistes ne demeurent pas d'accord des consequences qu'on tire de leurs sentimens sur la Grace efficace : plusieurs d'entre eux soutiennent, qu'ils n'en ont point d'autres sur cette matiere, que ceux des Thomistes. Mr. Camus Evêque de Belley ne paroît pas éloigné de cette opinion dans son *Avoisinement des Protestans vers l'Eglise Romaine*, lorsqu'il y dit page 244. de la nouvelle edition, où il parle de la Grace efficace : *Les Protestans se rangent assez volontiers vers l'opinion de ceux qui tiennent la prédetermination physique de la Grace. En quoi ils conviennent avec ceux des Romains qui la soutiennent aussi: mais ils disconviennent en ce qu'ils accusent d'erreur en la Foi ceux qui appuyent & maintiennent la prédetermination morale : ce que ne font pas les Romains, qui tiennent l'une & l'autre doctrine pour probable & pour recevable, jusqu'à ce que l'Eglise en ait défini.* Mr. l'Evêque de Belley fait aussi dire dans son *avant-propos* à celui qu'il instruisoit, & qui avoit été long-tems Calviniste, que les Catholiques Romains accusoient fausement les Calvinistes de nier le libre arbitre, & de faire Dieu Auteur du peché. Quoi qu'il en soit, ces disputes regardent les Controversistes : elles ne font rien au sujet

dont il est question. Car de quelque maniere qu'on explique la Grace efficace des Calvinistes , il est certain qu'elle est veritablement interieure : & c'est de quoi il s'agit.

Si Beze est suspect comme ennemi de l'Eglise , ce n'est point dans cette occasion. S'il a repris la Vulgate dans sa note , c'est qu'il n'a pas bien entendu, ou plutôt qu'il n'a pas voulu entendre la signification de la particule *sine* , qui en ce lieu signifie quelque chose de plus que *sans* : & je crois avoir justifié là-dessus nôtre ancien Interprete contre la note de Beze. Je veux croire qu'Erasme a été plus sensé que Beze ; mais je nie qu'il ait été aussi sçavant dans la langue Grecque , que ce Docteur de Geneve. Pierre Castellan & l'Abbé de Billi , qui sont deux excellens Juges sur cette matiere , n'auroient pas été de cet avis , eux qui ont fait voir manifestement qu'Erasme ne sçavoit que très-mediocrement la langue Grecque.

L'Illustre Censeur s'étant une fois laissé prévenir , que le Traducteur de Tr. a copié les Sociniens & Grotius , veut à quelque prix que ce soit , qu'il les ait même copiez sur cet endroit , où il leur est entiere-ment opposé. Mais pour le prouver , il faut qu'il devine, & qu'il entre jusques dans les pensées secretes de cet Auteur. „ Il nous

„ cache , dit-il , son secret : il a trouvé
 „ moins odieux de citer Beze, quoi que Cal-
 „ viniste , que Grotius & les Sociniens qui
 „ sont ses guides cachez. J'ai rapporté l'in-
 „ terpretation d'un Socinien , & celle de
 „ Grotius , qu'il choisisse entre les deux : le
 „ premier réduit la séparation à celle de
 „ *l'apostasie* : l'autre la reduit à *se séparer*
 „ *des préceptes & des exemples de J E S U S-*
 „ *C H R I S T* : tous deux par consequent
 „ la mettent dans quelque chose d'exterieur,
 „ sans songer à l'influence interieure de la
 „ Grace. Voilà toute la finesse de la nouvel-
 „ le Version. On n'a qu'à lire les paroles
 „ d'un Socinien , & sur tout celles de Gro-
 „ tius , comme je les ai rapportées , pour
 „ voir d'où la note de Mr. Simon a été pri-
 „ se. Grotius y est transcrit de mot à mot ;
 „ & qui sçaura l'esprit de Mr. Simon dans
 „ tout son Livre , ne pourra douter de son
 „ dessein.

J'ai eû raison de vous dire dans une de
 mes Lettres , que le Censeur a l'esprit si
 penetrant, qu'il voit dans la Traduction de
 Tr. des choses que des Personnes très-sça-
 vantes , & qui s'appliquent entierement à
 l'étude des Livres sacrez , n'y ont point
 vûs. Quel secret peut-il y avoir à citer
 Beze plutôt que les Sociniens dans un fait
 qui est de la competence de Beze, & qui ne
 l'est

l'est nullement de celle des Sociniens ? On accuse le Traducteur d'avoir favorisé les Pelagiens en traduisant, *sine me, étant séparé de moi.* Cet Auteur pouvoit-il mieux faire connoître que cette accusation n'étoit point fondée, qu'en montrant que le plus grand ennemi des Pelagiens, a traduit de la même manière ? A quel propos auroit-il fait venir en ce lieu les Sociniens, qui sur le fait de la Grace sont plus que Pelagiens ? Mais, dira-t'on, les Sociniens ont traduit de la même manière le *x^eis* de l'Evangile. Je le veux : mais ils n'ont pas reconnu une véritable Grace intérieure : & c'est en quoi ils different du Traducteur de Tr. Quand Mr. Mallet a fait de semblables objections à Messieurs de Port-Royal, sur ce qu'ils traduisoient comme Beze, & comme les Docteurs de Geneve, Mr. Arnauld leur a répondu : *C'est par la comparaison avec le Texte de l'Ecriture, que l'on doit juger, si une Traduction est bonne ou mauvaise ; & c'est employer de très-méchans moyens pour tromper les simples, que de leur donner de l'horreur pour la Version d'un passage de l'Ecriture, à cause seulement que des Heretiques l'auroient traduit de la même sorte : comme s'il étoit nécessaire, que toutes les Traductions des Héretiques fussent par tout infidèles.*

En effet ces Héretiques ont consulté, aussi-bien que les Catholiques, le Texte de l'Évangile ; & ainsi ils ont pû traduire littéralement de la même manière que les Catholiques, sans que ceux-ci entrent dans leurs erreurs. Quand il plaira au Censeur de faire attention à cette reflexion de Mr. Arnauld, il n'opposera plus si souvent au Traducteur de Tr. les noms de Grotius, de Crellius, & de Volzogue, qui ne peuvent faire impression que sur l'esprit des simples, qui n'entendent point la matière dont il est question.

Ces *Guides cachez* sont des mots qui ne signifient rien. Grotius & l'Interprete Socinien sont citez hors de propos ; puisque le Traducteur admet l'influence intérieure de la Grace, & qu'on suppose que ceux-ci ne la reconnoissent point. Toute la finesse qu'on attribüe à ce Traducteur, est imaginaire : c'est une supposition qui n'est accompagnée d'aucunes preuves. De plus il n'est point vrai, que l'Auteur ait transcrit Grotius : on pourroit dire avec plus de vrai-semblance, qu'il a transcrit Beze : mais il n'a transcrit ni l'un ni l'autre. Ce qu'il a mis dans sa note, *qu'il y a à la lettre, sans moi, c'est à dire séparément de moi, comme le mot Grec le marque*, a été pris du Texte de l'Évangile. C'est au Censeur

à faire voir , que le mot *χωρίς* , qui est en ce lieu dans l'Évangile , ne signifie point *étant séparé de moi*. Camerarius qui a été si sçavant dans la langue Grecque , a appuyé cette interpretation. L'on sçait que cet habile Homme n'a point été de ces Protestans outrez , qui cherchent à accommoder les paroles de l'Évangile à leurs préjugés : sa principale application a été d'expliquer la force & la signification propre des mots Grecs , faisant plutôt profession d'être Grammairien & Critique , que d'être Théologien. *Fructum ferre non potestis*, dit Camerarius , *absque* , sive , *extra me* : en sorte que *sine*, *sans*, est la même chose que , *extra*, *hors*, ou *separément*,

L'Auteur a cité dans sa Remontrance la Scolie de Gagny ; & après avoir rapporté les propres paroles de ce sçavant Docteur de Sorbonne , il a ajouté pour justifier sa traduction & sa note : *Il n'y a pas d'apparence qu'un Docteur de Paris que j'ai suivi , & qui étoit sçavant dans la langue Grecque & dans la Théologie , ait voulu affoiblir les paroles de J E S U S - C H R I S T en faveur des Pelagiens.*

L'illustre , Censeur qui trouve du Pelagianisme & du Socinianisme dans les Écrivains les plus orthodoxes , ajoute ici cette remarque : „ On peut voir encore ce qu'il

» cite de Gagney : c'est que *celui qui se*
 » *sépare de JESUS-CHRIST par l'heresie &*
 » *par l'infidelité, comme un sarment inutile,*
 » *ne peut recevoir le suc de la Grace &c.*
 » Voilà donc encore un coup à quoi se ré-
 » duit la séparation d'avec JESUS-CHRIST :
 » tout se réduit , à *l'heresie & à l'infidelité,*
 » comme si le peché mortel n'étoit rien : &
 » Gagney , dit Mr. Simon , *a bien exprimé*
 » *le sens de ce verset de Saint Jean dans ses*
 » *Scolies.* S'il a bien cité Gagney , cet Au-
 » teur se réfute lui-même , & je n'ai point
 » à m'en mettre en peine ; puisqu'il est
 » clair , quoi qu'il en soit , que Mr. Simon
 » a composé non seulement sa note , mais
 » encore son texte de deux Héretiques, qui
 » sont Beze & Grotius.

Vous voyez par cette réponse , à quelle
 extrémité en vient le Censeur , qui pour
 soutenir ce qu'il a avancé sans y faire as-
 sez d'attention, est obligé de dire, où qu'on
 n'a point bien cité Gagney , ou que ce
 sçavant Docteur se contredit en quatre ou
 cinq lignes qu'on en a citées. Voici la Sco-
 lie entiere de la maniere qu'elle a été rap-
 portée , & qu'elle se trouve dans le Scolias-
 te : *Qui per heresim & infidelitatem à vera*
vite Christo se disjungit , ut inutilis palmes in
ignem mittetur & ardebit : semel enim à
vite palmus abscissus succum a vite recipere

non potest : ita neque Fide à Christo dissociatus Spiritus Sancti succum & gratiam, unde illi spiritualis gratia est. Y a-t'il dans ces paroles la moindre apparence de contradiction ? Gagney a donné pour exemple de ceux qui se séparoient de JESUS-CHRIST, & qui étoient ce sarment séparé du corps de la vigne, lequel étoit ramassé pour être jetté au feu, les Heretiques qui se séparoient de la Foi, & qui seroient jettés au feu comme le sarment. A-t'il dit, qu'il n'y eût point d'autre séparation d'avec JESUS-CHRIST, que l'hérésie & l'infidélité ? A-t'il nié l'influence intérieure de la Grace avec les Sociniens ? Il l'établit au contraire cette influence dans sa Scolie nettement & précisément : & parce que cela est clair comme le jour, on veut que ce sçavant Scoliaſte se soit contredit. Ne seroit-ce point plutôt, que le Censeur s'est trop avancé, & que les principes qu'il a posez lui font trouver du Socianisme dans les Auteurs les plus orthodoxes ?

Je vas vous citer un Auteur qui sera peut-être moins suspect que Gagney à l'illustre Censeur : c'est Jansenius Evêque d'Ipres, qui dans son Commentaire sur ces paroles du même chapitre de Saint Jean, v. 4. *Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, comme la branche ne peut porter*

de fruit d'elle même , explique à *semetipso* , d'elle même , par *separatim à vite* , étant séparée de la vigne. D'où il s'ensuit pour demeurer dans la comparaison prise de la vigne , qu'on doit expliquer au v. 5. *sine me non potestis ferre fructum* , par *separatim à me* , & *ex vobis ipsis* , c'est à dire séparément de moi , & de vous seuls. Loin que cette expression excluë la Grace interieure , elle la renferme ; parceque , comme l'on a déjà dit , n'être point séparé de JESUS-CHRIST , c'est être uni à lui , & par consequent recevoir la nourriture de lui , de la même maniere que la branche qui n'est point séparée de la vigne reçoit d'elle son suc & sa nourriture. Aussi Jansenius explique-t'il , *sine me* par *sine succo* , *sine auxilio Gratia mea*.

Je vous ai dit , que le Traducteur de Tr. n'a composé ni sa note ni son texte , des paroles de Grotius & de Beze ; mais des seules paroles de l'Evangile. Ces deux Commentateurs sont entierement opposez l'un à l'autre dans ce qui regarde l'influence de la Grace : s'ils ont donc traduit *seorsim* , c'est qu'ils ont crû , que le *χωεις* de l'Evangile a de lui-même cette signification , & que de quelque sentiment qu'on soit sur la Grace , on ne peut point le traduire autrement à la lettre. Pour vous faire encore

mieux sentir la foiblesse de ces sortes de
 preuves , qu'on employe si souvent contre
 le Traducteur , je vous rapporterai la ré-
 ponsé de Mr. Arnauld à Mr. Mallet , qui se
 serroit aussi trop souvent de ces sortes de
 preuves contre les Traducteurs de Port-
 Royal. „ Où est donc le Jugement de Mr.
 „ Mallet , *répond ce fameux Docteur* , & où
 „ en seroient réduits tous les Traducteurs
 „ de l'écriture , s'il falloit qu'ils ôtassent ,
 „ ou qu'ils corrompissent tous les passages
 „ de l'écriture , dont les Héretiques abu-
 „ sent , & que ne le faisant pas on ait droit
 „ de les soupçonner de favoriser toutes les
 „ hérésies qu'on a voulu appuyer sur ces
 „ passages ? Est-ce que l'on sera suspect d'A-
 „ rianisme , sitôt qu'on aura traduit , *Pater*
 „ *major me est* , mon Pere est plus grand
 „ que moi , ou de l'hérésie d'Apollinaire ,
 „ pour avoir traduit , *Verbum caro factum*
 „ *est* , le Verbe a été fait chair , ou de celle
 „ des Millenaires , pour avoir rendu litera-
 „ lement ce qui est dit dans l'Apocalypse
 „ des mille ans que les Saints doivent re-
 „ gner avec J E S U S - C H R I S T ? Tout cela
 „ est si déraisonnable , qu'il ne merite pas
 „ qu'on s'y arrête. Cette regle est excel-
 lente pour les endroits, où l'on ne s'éloigné
 point des propres termes de l'écriture. Je
 ne prétends pas pour cela justifier les Tra-

ducteurs de Mons en de certains endroits où ils se sont émancipés, & où ils ne se sont pas assez attachés à la signification propre & literale des mots qui sont dans l'Écriture. Quoi qu'il en soit, cela n'empêche point, que la regle que je viens de rapporter ne soit bonne & veritable.

Après tout, lors qu'il ne s'agit que de la signification propre d'un mot, on peut citer Beze, & Grotius, qui ont été sçavans dans la langue Grecque. Mr. Arnauld appelle quelque fois Grotius à son secours pour l'explication de certains mots Grecs. C'est sur ce pied-là qu'au Liv. 2. chap. 19. pag. 211. de sa Défense contre Mr. Mallet, il justifie la traduction du mot *ἀσέλγεια*, par l'autorité de ce fameux Critique : „ Gro-
 „ tius, *dit-il*, qui étoit assurément l'un des
 „ plus habiles Hommes du monde dans
 „ l'intelligence des langues, marque tou-
 „ jours dans ses Commentaires sur le Nou-
 „ veau Testament, que ce mot renferme
 „ generalement tout ce qui se fait, ou se
 „ dit lascivement &c. Il rapporte en suite
 au long les paroles de Grotius. En effet
 lors qu'il n'est question que de ce qui re-
 garde la signification propre des mots, on
 ne doit avoir aucun égard à la Religion
 des Témoins qu'on produit, mais seule-
 ment à leur érudition. Les Grammaires &

les Dictionnaires de la langue Hebraïque sont presque entièrement tirez des Ouvrages des Rabbins. Leur autorité doit-elle être rejetée pour cette seule raison, que ce sont des Juifs ennemis de la Religion Chrétienne ? Je suis Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLIII.

A Monsieur * * *.

On peut suppléer dans une Version de l'Ecriture la particule, comme, que les Hébreux omettent quelquefois. Un Commentateur Juif de la Secte des Caraites, l'a suppléée au ch. 19. v. 6. de la Genese. Remarques sur cette Secte.

MONSIEUR

La regle que le nouveau Traducteur a supposée dans sa préface sur la particule, *comme*, qu'on est quelque fois obligé de suppléer, me paroît très-bien fondée, & même appuyée sur nos plus habiles Commentateurs de l'Ecriture. C'est selon cette regle, dit-il, qu'Aaron sçavant Juif Carai-

te n'a pas exprimé ces paroles de la Genese, où il est parlé de la Femme de Lot, *Versa est in statnam salis*, par celles-ci, comme on fait ordinairement, *Elle fut changée en statue de sel*; mais de cette maniere, *Elle devint comme une statue de sel*, c'est à dire, elle devint immobile & demeura sur la place.

L'illustre Censeur rejette, cette interpretation comme un paradoxe de très-dangereuse consequence. „ Il est de mauvais exem-
 „ ple, dit-il *, d'autoriser les regles de la
 „ Version par le témoignage d'un Caraïte,
 „ c'est à dire d'un Heretique de la Loi des
 „ Juifs, & de fournir aux Libertins des
 „ moyens pour éluder dans les textes les
 „ plus clairs, les miracles les plus averez.

Il est surprenant que le Censeur, qui doit connoître la Secte des Caraïtes, en parle de la sorte. Les Juifs mettent à la verité ces Sectaires au nombre des Héretiques les plus infames, & ils les confondent même avec les Sadducéens: mais ils ne leur rendent pas justice en cela. Car il est aujourd'hui constant, que le fond de leur hérésie ne consiste, qu'en ce qu'ils ont rejeté les traditions fausses & ridicules des autres Juifs répandues dans le Talmud. Ces Caraïtes sont des Juifs épurez, qui font profession de ne recevoir que ce qui est dans

* *Instruct.* 1. p. 105.

les vingt-quatre Livres de la Bible , ou qui est appuyé sur des Traditions bien fondées. Car il n'est pas vrai qu'ils rejettent absolument tout ce qu'on appelle Tradition. Ils ont recours dans les passages obscurs de l'Écriture aux explications de leurs Peres , & ils les considerent comme de veritables Traditions.

De tous les Juifs les Caraites sont ceux qui se sont le plus appliquez à l'étude de l'Écriture sainte : & ainsi l'on ne doit pas rejeter facilement la regle marquée ci-dessus ; au moins ne la doit-on pas rejeter pour cette seule raison , qu'elle vient d'un Juif Caraité. C'est au contraire une raison pour la recevoir. Mr. Simon a parlé de ces Sectaires assez au long dans plusieurs de ses Ouvrages , & même dans un qui est adressé à l'illustre Censeur. Il dit dans son Histoire critique du vieux Testament , Liv. 1. ch. 29. que les Caraites conviennent, pour ce qui est des points fondamentaux de la Religion avec les autres Juifs ; qu'ils en different seulement pour quelques points de discipline, & pour les Traditions ; que loin d'être Sadducéens , leurs Livres sont remplis de belles maximes touchant la spiritualité des Anges , & l'immortalité de l'Âme ; & qu'enfin leur croyance est beaucoup plus pure & plus éloignée de la

superstition, que celle des autres Juifs qu'on nomme communement Rabbanistes.

Il s'agit presentement de sçavoir si l'explication que le Commentateur Caraïte a donnée aux paroles du ch. 19. v. 26. de la Genese, où il est parlé de la Femme de Lot, fournit aux Libertins des moyens pour éluder les miracles les plus averez. Vous en jugerez par l'exposé que je vas vous faire. Nous apprenons du Texte sacré, que cete Femme ayant eû la curiosité de regarder derriere elle, contre la défense expresse de Dieu, *elle devint une statue de sel*. L'Interprete Caraïte a crû que cette Femme par une trop grande curiosité s'étant arrêtée à regarder derriere elle, le soufre & le feu la suffoquèrent; en sorte qu'elle demeura immobile, étant morte sur la place.

Cet Auteur Caraïte dont le Commentaire se trouve en Manuscrit dans la Bibliothèque du Roi & dans celle des PP. de l'Oratoire de Paris, dit que la lettre *Caph*, qui est une particule de similitude, manque dans ce passage, & qu'il faut traduire, *comme une statue*, ou *amas de sel*; parceque l'odeur du soufre & du feu brûla la Femme de Lot, lors qu'elle passoit, & son corps demeura entier. Y a-t'il dans cette explication quelque chose qui puisse autoriser les Libertins, à éluder les miracles les plus

avez de l'Écriture : l'Hébreu porte à la lettre, & elle fut statué de sel ; autrement un *amas de sel*. Car c'est aussi ce que signifie le mot Hébreu *netfib*, qui peut être traduit par *statua*, & par *congeries*. Ceux qui ont vû les amas de sel qui sont dans les lieux où il y a des salines, sçavent que ces amas sont durs & fermes comme de la pierre.

Le Caraïte a crû que le corps de la Femme de Lot ayant été séché & endurci, par l'ardeur de l'air enflammé, demeura immobile & fixe sur la place, comme une statuë ou amas de sel. Il est vrai que Joseph & quelques autres Ecrivains, même de ces derniers siècles, assurent que cette statuë de sel se voyoit encore de leur tems. Mais peu de gens les croiront sur leur parole. Du reste je ne fais ici qu'expliquer la pensée de l'Interprete Caraïte : c'est à vous maintenant à juger si elle renferme quelque chose qui soit contraire au Texte de l'Écriture.

J'ajoute à cela, qu'il y a dans la Bible plusieurs autres endroits où il faut suppléer cette même particule, *comme* ; par exemple au ch. 16. v. 12. de la Genèse, on lit dans nôtre édition Latine, qu'Ismaël sera un Homme sauvage, *ferus homo*. Saint Jérôme a remarqué sur cet endroit, qu'au lieu de *ferus*, ou ἀγροικὸς dans le Grec des Septante, il y a dans l'Hébreu un mot qui signifie

onager, âne sauvage. Ainsi pour exprimer à la lettre les paroles du Texte Hebreu, il faudroit traduire ; *il sera comme un âne sauvage* en suppleant la particule, *comme*, qui manque en plusieurs autres endroits.

Sans même qu'il soit necessaire d'avoir recours au genie de la langue Hebraïque, cette même ellipse, ou manquement de la particule, *comme*, se trouve dans les autres langues. Il y a long-tems que * Henri Estienne a montré, qu'elle est familiere à Horace. C'est sur ce pied-là qu'il a expliqué ce Vers de la Poëtique,

*Nec verbum verbo curabit reddere fidus
Interpres.*

Il reprend ceux qui prétendent prouver des paroles de ce Poëte, qu'un Traducteur exact n'est point obligé de s'attacher aux mots de son texte. Il soutient avec raison, qu'il faut suppléer en ce lieu la particule *ceu*, ou *tanquam* ; & que le sens est, comme si vous vouliez faire le devoir d'un fidelle Interprete, *perinde ac si fidum Interpretem agere velles*. Estienne ajoute, qu'il y avoit long-tems qu'il avoit fait part de cette remarque à Lambin lors qu'ils étoient ensemble à Padoüe. Je n'ai rien à vous dire

* *Henric. Steph. sched. var. l. 1. sched. 19.*

d'avantage là-dessus , sinon que ce ne sont point des Arrêts que je prononce : ce sont des conjectures de Critique : mais des conjectures qui me paroissent fondées. Je suis, Monsieur &c.

Février 1703.

L E T T R E XLIV.

L' Auteur de la Version de Trevoux n'a rien avancé sur le Decret du Concile de Trente , touchant l' Autorité de la Vulgate , qui ne soit conforme à ce Concile & aux plus sçavans Theologiens Catholiques. Eclaircissement de ce Decret. L' Auteur ne l'a point affoibli. Le Latin de la Vulgate , qui est quelque fois obscur n'a point été entendu de quelques Traducteurs, pour n'avoir pas eû recours à l'Original.

VOici , Monsieur , le quatrième passage de la préface, lequel est un des plus importants, par ce qu'il regarde l'Autorité de la Vulgate, qui a été déclarée authentique par le Concile de Trente. Ce passage porte : *Le Decret du Concile de Trente n'a été fait , que pour le bon ordre , & pour empêcher toutes les broüilleries qu'auroient pu apporter les différentes Versions.* Le Traducteur , dit-on,

ajoute ailleurs, que votre *Vulgate* a jetté dans l'erreur, non seulement quelques-uns de nos Traducteurs François, mais aussi plusieurs Protestans.

Si l'on vouloit rendre justice à l'Auteur, il ne falloit pas omettre ces autres paroles qu'il dit p. 5. de sa préface : *Lorsque les Evêques assemblez à Trente ont fait ce Decret, ils n'ont eû en vûë que d'établir plus fortement l'Edition Latine dont on se servoit depuis tant de siècles dans les Eglises d'Occident.* Il est aisé de juger que l'Auteur a eû dessein d'exprimer par-là ces paroles du Concile : *Statuit & declarat, ut hæc ipsa vetus & vulgata Editio, quæ longo tot sæculorum usu in ipsa Ecclesia probata est &c.* De plus l'Auteur n'a pas dit, que la *Vulgate* a jetté dans l'erreur ; mais le *Latin* de la *Vulgate* : ce qui est fort différent. L'erreur de quelques Interpretes vient de ce qu'ils n'ont pas bien entendu le *Latin* de la *Vulgate*, qui est quelquefois obscur. Pour donner un plus grand jour à ce passage de la préface, qui paroît important, il est à propos d'examiner en particulier la remarque du sçavant Prélat.

» * C'est penser, dit-il, trop indignement de ce Decret, que d'en faire un simple Decret de Discipline : il s'agit

* Pag. 107. 108.

» principalement de la Foi , & le Concile
 » de Trente a eû dessein d'assurer les Ca-
 » tholiques , *que cette ancienne Edition vul-*
 » *gate approuvée par un si long usage de*
 » *l'Eglise* , representoit parfaitement le
 » fond & la substance du Texte sacré par
 » rapport aux Dogmes de la Foi : ce qui se
 » voit pas ces paroles du Decret , *qu'elle*
 » *doit être tenue pour authentique dans les*
 » *leçons , disputes , predications & exposi-*
 » *tions ; enforte que personne ne presume de la*
 » *rejeter sous quelque pretexte que ce soit.*
 » Voilà ce qu'il falloit dire de ce celebre
 » Decret du Concile , & non pas à la ma-
 » niere du Traducteur , le reduire à un re-
 » glement de police : ce qu'on ne peut
 » exempter d'erreur manifeste.

Le Traducteur n'a point parlé indigne-
 ment du Decret du Concile de Trente ;
 puis qu'ayant reconnu la Vulgate *authen-*
que avec le Concile , il a reconnu en même
 tems , *qu'elle representoit parfaitement le*
fond & la substance du Texte sacré par rap-
port aux Dogmes de la Foi. Car c'est propre-
 ment ce que signifie le mot d'*authentique*
 dans le Concile , comme l'Auteur l'a expli-
 qué en plusieurs endroits de ses Ouvrages
 critiques. Il en a parlé au long dans son His-
 toire du vieux Testament Liv. 2. chap. 14.
 où il dit entre autres choses p. 265. » Com-

„ me il étoit absolument nécessaire, qu'il
 „ y eût dans l'Eglise d'Occident une Tra-
 „ duction sur laquelle on pût se régler, tant
 „ dans les disputes, que dans les prédica-
 „ tions, & dans les autres actions publi-
 „ ques, les Peres du Concile de Trente
 „ prononcèrent sagement, qu'on s'arrête-
 „ roit à l'ancienne Interpretation Latine,
 „ & qu'entre toutes les Versions Latines,
 „ elle seroit estimée authentique; parceque
 „ les autres qui avoient été faites pendant
 „ le schisme sembloient être suspectes, ou-
 „ tre que la Vulgate étoit autorisée depuis
 „ plusieurs siècles dans l'Eglise Latine. Il
 cite ensuite pag. 266. le Cardinal Palavi-
 cin, qui a fort bien expliqué contre Frà
 Paolo le Decret du Concile, & qui appor-
 te judicieusement, dit l'Auteur, l'exemple
 d'un Acte important, dont on aura fait la
 traduction en une autre langue. Ce Cardi-
 nal prétend avec raison, continuë l'Auteur,
 que si cette traduction est fidelle, on la
 peut nommer authentique, parce qu'elle
 fait foi aussi bien que l'Original. C'est sur
 ce même plan du Cardinal Palavicin, que
 le Traducteur de Trevoux, dans sa Lettre
 touchant l'inspiration des Livres sacrez pag.
 15. & les suivantes, à pris le parti de Mr.
 Arnauld contre le P. Telier. Il y dit en fa-
 veur de ce fameux Docteur, après Palavi-

cin, que la Vulgate selon le Concile est appellée authentique, parce qu'elle fait foi dans ce qui regarde la croyance & les mœurs, n'y ayant point de fautes essentielles quant à ces choses-là. Il étoit nécessaire, dit Palavicin, que l'Eglise Latine eût une Traduction de la Bible, *laquelle Traduction fut exempte de toutes les fautes qui regardent les choses que les Fidelles doivent croire comme de Foi.*

Je vous prie de lire ce petit Traité de l'inspiration des Livres sacrez, où l'Auteur montre plus au long en quel sens on doit prendre le Decret du Concile, qui a déclaré la Vulgate authentique. Mais pourquoi, direz-vous avec le Censeur, l'Auteur a-t'il avancé, que ce Decret a été fait pour empêcher les broüilleries qu'auroient pû apporter les différentes Versions de la Bible ? Je répons à cette objection, que ç'a été en effet le principal motif de ce Decret, comme le Concile s'en est expliqué lui-même, lors qu'il dit : *Sacrofancta Synodus considerans, non parum utilitatis accedere Ecclesie Dei, si ex omnibus Editionibus que circumferuntur sacrorum Librorum, que pro authentica habenda sit innotescat.* Les uns croyoient, qu'il étoit à propos d'en avoir une qui fût entièrement faite sur les Originaux-les autres croyoient qu'il suffisoit de retou-

cher l'ancienne Edition , dans les endroits seulement où elle n'y étoit point conforme : mais les plus sages & les plus judicieux furent d'avis , qu'il falloit conserver cette ancienne Edition, qui étoit en usage depuis tant de siècles dans l'Eglise Latine. C'est pourquoi elle fut déclarée authentique : ce n'est pas qu'elle ne fût véritablement authentique avant ce Decret , car l'usage de l'Eglise depuis un grand nombre d'années la rendoit authentique : quelques Théologiens lui avoient déjà donné ce nom : mais il fut nécessaire pour ôter toute dispute de la déclarer telle preferablement à toutes les autres Versions , sans néanmoins toucher aux Originaux de la Bible , qui conservoient toujours l'Autorité qu'ils avoient auparavant.

Il faut donc bien distinguer le motif du Decret , d'avec ce que renferme ce Decret. Il est hors de doute que la Vulgate est un Acte authentique , qui représente parfaitement le fond & la substance du Texte sacré par rapport aux dogmes de la Foi & des mœurs ; & elle étoit même telle avant ce Decret , qui n'a été donné que pour le bien de la Paix , & pour ôter toutes les broüilleries qu'auroient pû causer les différentes Versions. Genebrard qui a été un grand Défenseur de la Vulgate , ne parle

point autrement de ce Decret dans une Lettre qu'il a écrite à Arias Montanus. Il a crû que les Evêques assemblez à Trente n'avoient fait autre chose par leur déclaration , que de comparer la Vulgate avec les nouveaux Traducteurs , qui multiplioient sans sujet les nouvelles Traductions de l'Écriture , & sans autre dessein que de s'opposer aux anciennes: *Tantum comparat Synodus Vulgatam cum ceteris ejusdem generis propter recentiorum Hæreticorum & aliorum Novatorum temeritatem , qui novas subinde Versiones expectant , veteres fastidiunt , proque innata rerum novarum cupiditate antiqua novis posthabent.* Direz-vous que Genebrard, lors qu'il a expliqué de la sorte la raison du Decret du Concile l'a réduit à un reglement de police , & qu'il est tombé dans une erreur manifeste ?

„ * C'est aussi une irreverence insupportable, ajoute-ton , de dire que la Vulgate „ induise à erreur , sur tout après avoir dit „ positivement ce qu'on vient d'entendre „ de la bouche du Traducteur : mais il „ avoit ses raisons , que nous allons voir , „ pour affoiblir un Decret qu'il vouloit si „ peu observer.

Le Traducteur n'a commis aucune irreverence contre la Vulgate , lorsqu'il a dit p. 18. de sa Préface : *Le Latin de nôtre Vul-*

* P. 108.

gate a jetté dans l'erreur , non seulement quelques uns de nos Traducteurs François , mais aussi plusieurs Protestans , qui faute d'avoir une connoissance assez étendue de la langue Latine , ont accusé l'ancien Interprete de l'Eglise , de s'être éloigné de l'Original Grec : mais les plus habiles d'entre eux lui ont souvent rendu justice. Y a-t'il en cela la moindre apparence d'irreverence contre l'ancien Interprete Latin ? Le Traducteur est si éloigné de cette prétendue irreverence , qu'on nomme insupportable , qu'il justifie au contraire la Vulgate en cet endroit. Il y montre que le Latin de cette ancienne Version étant quelque fois obscur & ambigu , quelques Interpretes , qui n'avoient pas une connoissance assez étendue de la langue Latine , & qui d'ailleurs n'ont point eü recours aux Originaux , se sont quelquefois trompez. Il donne pour exemple de ces erreurs ou fautes d'Interpretation , La Version du P. Bouhours, qui au ch. 15. de Saint Matth. v. 30. & au ch. 14 de Saint Luc v. 13. a traduit , le mot Latin, *debiles* , gens perclus de tous leurs membres. Si les Reverends P P. Jesuites , dit l'Auteur de la préface p. 18. avoient jetté les yeux sur l'Original Grec , ils n'auroient pas traduit de la sorte. Car même dans la langue Latine *debilis* n'est souvent autre cho-

se que , *mutilus* , *estropié*. Mr. de Sacy n'est pas exempt de ces sortes de fautes dans sa belle Version de l'ancien Testament ; & je me souviens d'avoir lû autre fois une Traduction Françoisse des Pseaumes sur la Vulgate, & qui est attribuée à Messieurs de Port-Royal , où elles sont frequentes. Le P. Bouhours dans le second volume de ses *Remarques nouvelles sur la langue Françoisse*, reprend d'une maniere un peu forte les Traducteurs de Mons , pour avoir tourné souvent *tradere* , par *trahir* , quoiqu'il ne signifie que *livrer*. Il les reprend encore d'avoir traduit , *Spiritus promptus est* , *l'esprit est prompt*. *Tous les Prédicateurs* , dit-il , *tous les Directeurs* , *tous les Devots parlent ainsi* , & *tous parlent mal*. *Promptus* veut dire ici *courageux* , & *qui va au devant du peril* , selon la force du mot Grec *πρόθυμος*.

Ç'a été pour remedier à ces fautes qui sont assez ordinaires aux nouveaux Traducteurs de la Bible en nôtre langue , que l'Auteur a fait cette observation dans sa préface p.17. *Nôtre Version Latine étant obscure & équivoque en quelques endroits* , *il n'y a point d'autre remede pour ôter ces obscuritez* , *que d'avoir recours aux Originaux sur lesquels elle a été faite* ; & il ajoute ensuite ces autres paroles , qui font bien voir

qu'il n'est pas coupable de *l'irreverence* dont on l'accuse envers la Vulgate : *On ne doit pas pour cela regarder la Version de l'ancien Interprete Latin, comme fausse; mais seulement comme ambigue.* Et c'est ensuite de cela p. 18. qu'il a dit : *Je pourrois ajouter d'autres endroits, où le Latin de nôtre Vulgate a jetté dans l'erreur &c.* C'est-à-dire que le Latin de la Vulgate mal entendu par quelques Traducteurs, leur a donné occasion de se tromper dans leurs Versions.

C'est en ce même endroit que l'Auteur de la Préface a observé en faveur de la Vulgate, que plusieurs Protestans, faute d'avoir une connoissance assez exacte de la langue Latine, ont accusé mal à propos l'ancien Interprete de l'Eglise, de s'être éloigné de l'Original Grec. Il y fait connoître, que les plus habiles d'entre eux ont souvent rendu justice à cet Interprete : ce qu'il prouve par un exemple considerable tiré de Jean Vorstius sçavant Critique Protestant, qui a défendu nôtre Interprete Latin d'une maniere docte & judicieuse, contre quelques Controversistes de son parti, auxquels il a fait sentir, que l'Auteur de la Vulgate n'est pas barbare, pour ne parler point le Latin de Ciceron, mais celui de son siecle : *Qui Versionem eam confecit, dit Vorstius, sacras Literas ea ferè*

ferè dialecto expressit qua ipsius aetate obtinuit.
 Jugez maintenant , si le Traducteur de Trevoux qui a fait toutes ces observations pour justifier la Vulgate , peut être accusé justement , d'avoir commis une *irreverence insupportable* contre cette ancienne Version.

Au reste ce Traducteur n'a rien avancé touchant le Latin de la Vulgate , que les plus anciens Docteurs de l'Eglise n'ayent aussi dit de l'Edition Latine qui étoit en usage de leur tems. C'est ce qu'on peut voir dans les Commentaires de Saint Hilaire sur les Pseaumes. Ce Saint Evêque est quelque fois obligé d'avoir recours à la Version Grecque , pour ôter l'obscurité & l'ambigüité des expressions Latines. Saint Augustin a aussi éprouvé souvent cette même obscurité dans l'ancienne Edition Latine. Il a été convaincu , que pour bien entendre l'Ecriture , il falloit sçavoir non seulement la langue Grecque , mais aussi la langue Hebraïque. Vous pouvez ajouter à tout cela , que bien que les anciens Docteurs de l'Eglise crüssent que la Version des Septante avoit été inspirée , ils en parlent quelquefois comme d'une Version dont le style est obscur ; & pour ôter cette obscurité , ils ont eû souvent recours aux Versions d'Aquila , de Symmaque, & de Theo-

dotion. Ils n'ont pas crû commettre une irreverence contre l'ancienne Traduction de l'Eglise, en disant que celles-là étoient en plusieurs endroits plus exactes ou plus claires. Ils reconnoissent, que les expressions obscures & ambigües des Septante, ont quelquefois jetté les Interpretes de l'Ecriture dans des fautes considerables. Ont-ils pour cela accusé ces anciennes Versions soit Grecque soit Latine qui étoient en usage dans l'Eglise? nullement. Mais ils faisoient tout leur possible pour les rendre plus intelligibles, ayant recours aux Originiaux ou à d'autres Versions plus claires. Enfin l'Auteur de la nouvelle Traduction n'a jamais songé à affoiblir le Decret du Concile de Trente, qu'il a au contraire observé très-exactement. Ces raisons qu'on lui oppose sont nulles, comme je vous le ferai voir avec évidence dans la premiere Lettre que je vous écrirai. Je suis Monsieur &c.

Jan vier 1703



LETTRE XLV.

Le Traducteur a gardé dans sa Version les regles qu'il a données sur l'obligation de traduire selon la Vulgate. Il n'a point abandonné la Vulgate sur le v. 3. du ch. 9. de l'Epître aux Romains. Les autres exemples qu'on apporte, pour montrer que l'Auteur a abandonné la Vulgate, ne prouvent rien. Les Sociniens ont emprunté beaucoup de choses des Commentateurs Catholiques. Tout ce qui est dans les Livres des Sociniens n'est pas Socinien.

MONSIEUR,

L'illustre Censeur * loue les belles regles que le Traducteur a posées dans sa Préface sur l'obligation de traduire selon la Vulgate : mais il ne les loue que dans le dessein de faire voir, que ce Traducteur les a mal gardées. Ces regles, comme on les rapporte, sont que *dans les Traductions de la Bible en langue vulgaire, qui sont destinées aux usages du Peuple, il est à propos de lui faire entendre l'Ecriture qui se lit dans son Eglise, & qu'on l'a ainsi ob-*

* P. 109.

servé religieusement , non seulement dans l'Eglise Romaine , mais aussi dans les Societèz Chrétiennes d'Orient : de sorte qu'un sage Traducteur , qui se propose de faire entendre au Peuple l'Ecriture qui se lit dans son Eglise , sera toujours obligé de traduire plutôt sur le Latin , que sur le Grec & l'Hebreu : & c'est à quoi il s'oblige.

Cette regle est en effet tirée de la Préface du Traducteur , qui s'est aussi obligé à la suivre. Il reste seulement de voir , si les exemples qu'on produit pour montrer que ce Traducteur ne l'a point suivie, prouvent ce qu'on prétend. „ Voilà une belle „ regle , dit on * , mais que l'Auteur à mal „ gardée ; puis qu'il commence à la violer „ dès la Préface où il la propose , en disant „ que dans ce passage de l'Épître aux Ro- „ mains , ch. ix. v. 3. *anathema à Christo* , „ il falloit traduire , *propter Christum* , à cau- „ se de JESUS-CHRIST , & non pas selon „ la Vulgate & selon le Grec , de J E S U S - „ C H R I S T , ou *par JESUS-CHRIST*. Ce „ qu'il a suivi en effet dans la Traduction „ de cet endroit de St. Paul , en traduisant „ hardiment , sans autorité & sans exem- „ ple , à *Christo à πὸ Χρισῦ pour l'amour de* „ JESUS-CHRIST. Il se glorifie néanmoins „ de cette traduction en ces termes : *Je n'ai* „ *lû aucun Traducteur , ni aucun Commenta-*

* P. 110.

» leur qui ait exprimé parfaitement le sens
 » de ce passage de Saint Paul, faute d'a-
 » voir fait reflexion sur la particule Grecque
 » *ἀπό*. Desorte qu'au lieu de se corriger d'a-
 » voir ici abandonné non seulement tout
 » les Interpretes, mais encore la Vulgate
 » même qu'il avoit promis de traduire, on
 » voit au contraire qu'il en fait gloire.

Dans l'exemple que le docte Prelat vient de produire, le Traducteur a suivi exactement sa regle, qui est de s'attacher à la Vulgate. Lisez ce qu'il dit dans sa préface p. 21. où il explique la maniere de traduire, dans le Grec des Evangelistes & des Apôtres, & dans le Latin de la Vulgate, plusieurs particules qui ont des significations plus étendues, qu'on ne leur en donne communément dans la langue Grecque & dans la Latine. Il prétend, que pour les bien traduire, il faut être exercé dans le Grec des Septante, qui est celui dont les Evangelistes & les Apôtres se sont servis. *Cette difficulté, dit-il, vient de ce que la langue Hebraïque n'étant pas si riche, que la Grecque & la Latine, une seule particule ou préposition a plusieurs sens dans cette langue. Or les Septante ayant traduit ordinairement ces prépositions mot pour mot, & comme elles sont dans le texte Hebreu, ils leur ont donné en même tems dans le Grec*

*tous les divers sens qu'elles ont dans l'original Hebreu. Les Ecrivains du nouveau Testament ont suivi en cela le Grec des Septante. Cette regle qui est d'une grande importance pour bien traduire les Livres du nouveau Testament, peut être confirmée par plusieurs exemples. Quoique la particule Grecque $\pi\epsilon\gamma\upsilon$, & la Latine *trans*, signifient en nôtre langue *au dela*, Il y a de certains endroits où l'on doit traduire *au deça*, parce qu'elles répondent au mot Hebreu *beever* qui marque en general les bords d'une riviere, soit *au deça*, soit *au dela*. Et c'est ce que nôtre Auteur avoit déjà remarqué dans sa réponse aux sentimens de quelques Theologiens de Hollande, où il dit p.75. *On ne doit pas s'appuyer fort sur le $\pi\epsilon\gamma\upsilon$ des Septante, ni sur le *trans* de la Vulgate, parce que ces deux Versions ne gardent pas exactement la propriété des mots Grecs ou Latins; mais il faut souvent jeter les yeux sur l'Hebreu, si on veut les traduire fidèlement.**

Selon cette remarque critique, le Traducteur a observé dans sa préface p.22. que la particule Grecque $\acute{\alpha}\pi\omicron$, & la Latine *à*, en cet endroit de l'Épître aux Romains, & en quelques autres tant du vieux que du nouveau Testament, signifient *propter*. La raison qu'il apporte de cette signification,

est que $\alpha\pi\delta$ & α , répondent à la particule Hebraïque *min* qui signifie *propter*, aussi bien que α . Il faut donc selon cette règle qui est bien fondée, donner à la particule Latine α de la Vulgate la même étendue qu'à la particule Hebraïque *min*, qui signifie aussi, *propter*, à cause. Ainsi le Traducteur n'a nullement abandonné la Vulgate, en ne traduisant point de J E S U S - C H R I S T, ou par JESUS-CHRIST, puis qu'en gardant la signification de la particule Latine α , il a pû traduire à cause de JESUS-CHRIST.

„ Mais on ne donne point, dit-on,
 „ d'exemple de cette signification : le Tra-
 „ ducteur s'est contenté de mettre dans sa
 „ note sur le v. 3. du ch. 9. de l'Epître aux
 „ Romains, qu'on en trouve des exem-
 „ ples dans l'ancien Testament, & même
 „ dans le nouveau. Il y en a en effet des
 „ exemples : & si l'on s'est contenté de dire
 „ en general, qu'il s'en trouve, c'est que
 „ dans une scolie qui doit être courte, l'Au-
 „ teur n'a pas jugé qu'il fût nécessaire d'en
 „ venir au détail. Voici deux exemples con-
 „ siderables : Au ch. 53. d'Isaïe v. 8. où on
 „ lit dans nôtre Vulgate, *propter scelus*, il y
 „ a dans le Grec des Septante $\alpha\pi\delta$, auquel ré-
 „ pond *propter*. Saint Augustin a cité ce pas-
 „ sage contre les Juifs : mais au lieu qu'on
 „ lit dans les éditions communes des Ouvra-

ges de ce Pere , *ob iniquitatem* , les Religieux de Saint Benoît ont rétabli sur leurs Manuscrits l'ancienne leçon qui étoit , *ab iniquitatibus* , conformément au Grec des Septante. *Editi* , disent ces Moines dans leur note , *ob iniquitatem ; at Mss. ab iniquitatibus ; quod respondet Græco Septuaginta*. Ils devoient ajouter pour un plus grand éclaircissement , que cette signification est fondée , comme l'a remarqué l'Auteur de la Préface , sur ce que la particule Grecque *ἀπό* , & la Latine *à* , répondent à la particule ou préposition Hébraïque *min* , qui signifie en Hébreu *à* , *de* , & *propter*.

On lit un exemple semblable dans le chap. 5. de l'Épître aux Hébreux v. 7. où il y a dans nôtre Vulgate , *Exauditus est pro sua reverentia*. L'Auteur de la nouvelle Version a traduit , *Il fut exaucé à cause de sa piété* ; & il a mis dans sa note , que dans des exemplaires de l'ancienne Edition Latine qui étoit avant Saint Jérôme , on lisoit *à metu* ; mais que selon le génie de la langue Hébraïque la particule *à* est la même chose en ce lieu-ci , que *propter*. Il y a dans le texte de l'Apôtre *ἀπό* ; mais Saint Jérôme a bien vû , que *ἀπό* n'étoit autre chose en cet endroit , que *pro* ou *propter*.

Calvin & Beze , faute d'avoir entendu

cet Hebraïsme , se font jettez dans d'étranges paradoxes , pour ne pas dire impietez. Beze dans sa note sur ce passage de l'Epître aux Hebreux , ne croit pas qu'on lui puisse produire aucun exemple , où la particule Grecque *δι*, soit la même chose que la Latine *propter* : *Non facile mihi persuaserim*, dit-il, *proferri ullum exemplum in quò δι ita usurpetur*. C'est pourquoy il a traduit, *liberatus ex metu*, *delivré de la crainte*, suppléant le mot *liberatus*, pour former un sens selon son idée. Calvin sans rien suppléer a traduit dans le même sens, *ayant été exaucé de ce qu'il craignoit*. On pourroit ajouter à ces deux exemples une note du Pere Petau, qui a expliqué doctement dans ses remarques sur Themistius un passage très-difficile de Tertullien, où la particule Latine *de*, est la même chose que *propter*; ce que cet ancien Ecrivain avoit pris apparemment de sa langue Punique ou Africaine, qui étoit comme une dialecte de l'Hebraïque.

Tout ce petit détail vous fera connoître, que le nouveau Traducteur n'a point abandonné la Vulgate sur le passage de l'Epître aux Rom. ch. 9. v. 3. Il est bien éloigné de ce qu'on lui objecte, qu'il fait gloire de l'avoir abandonnée; puis qu'il suppose manifestement le contraire, & qu'il dit, que la particule Latine *à*, qui est dans la Vul-

gate, est en cet endroit la même chose que *propter* : & il ne s'est pas contenté de le dire ; mais il l'a prouvé dans sa préface. A l'égard de tous les autres Interpretes qu'on lui reproche d'avoir abandonnez, il a usé de la liberté qu'ont tous les Interpretes ou Traducteurs, lors qu'il ne s'agit ni des dogmes ni des mœurs. Or il ne s'agit ici, que d'un fait de Grammaire, lequel ne regarde point le Dogme en cet endroit. La maniere literale dont l'Auteur a interpreté la particule *ἕνεκεν*, & *à*, dans le chap. 9. v. 3. de l'Épître aux Romains, donne un grand jour au v. 7. ch. 5. de l'Épître aux Hebreux, & fournit en même tems des armes aux Catholiques contre l'explication impie des Calvinistes. Le Traducteur néanmoins n'est pas le premier, qui ait traduit de la sorte cet endroit de l'Épître aux Romains. Vatable & quelques autres l'avoient fait avant lui.

Outre ce que je viens de vous rapporter, on accuse dans les remarques manuscrites le Traducteur, d'avoir fait dire à Saint Jérôme sur l'explication du passage de l'Épître aux Romains, des choses qu'il n'a point dites. Mais vous ne trouverez rien dans cette préface de ce qu'on objecte à l'Auteur. On y dit au contraire, que ce saint Docteur n'a point interpreté, non plus que les

autres Interpretes, la particule *למ* selon sa véritable signification, par rapport à la particule ou préposition Hebraïque *min*. Cet Auteur même témoigne, qu'il n'a lû aucun Traducteur ni aucun Commentateur, qui ait bien expliqué ce passage de l'Epître aux Romains, faute d'avoir fait reflexion sur cette particule *למ*. On a seulement observé dans cette préface, que Saint Jérôme a pris le mot d'être *anathême* dans sa véritable signification, pour être *dévoïé & être exterminé* : ce qui est très-vrai.

L'illustre Censeur ajoute plusieurs autres exemples, où il prétend, que le Traducteur a affecté de s'éloigner de la Vulgate *. J'en ai, dit-il, déjà rapporté plusieurs exemples ; & les Versions que j'ai relevées comme favorables aux Soci-niens, sont la plû-part autant de contraventions à la promesse de traduire selon la Vulgate : *J'ai plus aimé Jacob qu'Esai* Rom. ix. 13. est traduit contre la Vulgate. J'en dis autant de ce Texte : *Vous ne pouvez rien séparer de moi*, Jean xv. 5. On a traduit contre la Vulgate, *Il ne s'est point attribué imperieusement*, au lieu de traduire, *Il n'a pas crû que ce fût une usurpation*, Phil. II. 6. On a approuvé cette Version, *le Fils de l'Homme, autrement*

* Pag. III. 112.

20 *l'Homme* , afin de rendre l'Homme en
 20 general , & non pas J E S U S - C H R I S T
 20 seul Maître du Sabbat, Matth. XI L. 8. Luc
 20 VI. 5. C'est encore contre la Vulgate d'a-
 20 voir mis , *les Sacrificateurs du Commun* ,
 20 Act. VI. 7. au lieu d'un grand nombre
 20 de Sacrificateurs. La Vulgate traduit ,
 20 *réponse de mort* , 2. Cor. I. 9. & le Tra-
 20 ducteur malgré tout le monde , a voulu
 20 dans le Texte même , que ce fût *une af-*
 20 *surance de ne mourir pas*. Je ne finirois
 20 jamais , si je voulois relever tous les en-
 20 droits , où le Traducteur substitué au
 20 Texte de la Vulgate non seulement les
 20 propres imaginations , mais encore les
 20 explications des Sociniens.

Si Mr. l'Evêque de Meaux avoit fait
 reflexion sur cette regle que le Traducteur
 a posée dans sa préface , que *nôtre Version*
Latine étant obscure & équivoque en quel-
ques endroits , il n'y a point d'autre remède
pour ôter ces obscuritez , que d'avoir recours
aux Originiaux sur lesquels elle a été faite ,
 il n'auroit peut - être pas accusé si facile-
 ment ce Traducteur , d'avoir affecté de s'é-
 loigner de la Vulgate. C'est selon cette re-
 gle qu'au ch. XI. de Saint Luc v. 41. il n'a
 pas exprimé ces mots de nôtre Vulgate ,
Quod superest date eleemosynam , par ceux-
 ci , *Donnez l'aumône de ce qui vous reste* , com-

me il semble d'abord qu'il faudroit les traduire ; mais il a traduit avec Messieurs de Port-Royal, *Donnez l'aumône de ce que vous avez*, & il a ajouté en même tems cette note : *C'est ce que signifie dans la Vulgate, quod superest, par rapport au mot Grec.* Il a aussi fait cette observation dans sa préface pag. 17. *Messieurs de Port-Royal ont fort bien exprimé le mot, quod superest, qui est ambigu dans nôtre Vulgate, & qui ne l'est point dans l'Original Grec.*

Pour ce qui est de ces Versions favorables aux Sociniens, qu'on prétend avoir été relevées, vous avez vû dans mes Lettres précédentes, que le nouveau Traducteur n'a rien avancé, en quoi il ne s'accorde parfaitement avec les plus sçavans Interpretes Catholiques, & que ce prétendu Socinianisme est un phantôme. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je vienne au détail des exemples qu'on produit ici, comme étant contraires à la Vulgate. Car on a déjà examiné la plus-part en particulier. On montrera avec évidence dans la suite que, *J'ai plus aimé Jacob qu'Esau*, est une interpretation literale de ces paroles de nôtre Vulgate, *Jacob dilexi, Esau autem odio habui*, bien qu'elles ne soient pas traduites selon le sens qu'on appelle purement grammatical.

L'Auteur a aussi justifié sa traduction de ce Texte, *Vous ne pouvez rien faire étant séparé de moi*, comme entièrement conforme à la Vulgate. Il a donné à la particule ou préposition *sine*, toute l'étendue de la signification dont elle est capable, selon la règle qu'il a établie dans sa préface, touchant la manière de traduire les particules. De plus, quand il a traduit de la sorte, il a eu égard à la chose dont il est parlé en cet endroit, & à la comparaison de la vigne & de ses branches. Voyez ce qu'on a dit là-dessus. Il en est de même de ces autres paroles, *Il ne s'est point attribué imperieusement*. Les mots du Texte Grec & de la Vulgate n'étant pas clairs d'eux mêmes, mais ambigus, comme les plus sçavans Critiques en conviennent, il a été permis au Traducteur de suivre la signification qu'il a jugée la plus littérale après Gagny, qui étoit sçavant dans les langues & dans la Théologie. Pour quoi ne veut-on pas qu'au ch. xii. de Saint Matth. v. 8. où le Traducteur a conservé dans sa Version *le Fils de l'Homme*, il ait mis en note, *autrement l'Homme*; puisque cette interprétation se trouve appuyée sur l'autorité du célèbre & sçavant Commentateur Alphonse Tostat? Quand le même Traducteur a mis Act. vi. 7. *les Sacrificateurs du commun,*

au lieu d'un grand nombre de Sacrificateurs, il a voulu exprimer plus à la lettre les termes propres de son Texte. Enfin ce n'est point *malgré tout le monde* que l'Auteur a traduit, 2. Cor. c. 9. *responsum mortis, une assurance de ne point mourir.* Il a pour garant de cette interpretation Heinsius habile Critique, qui s'est étendu fort au long dans ses Exercitations sacrées pour la justifier & sur le Grec & sur le Latin : outre que toute la suite des paroles de Saint Paul semble la confirmer. Ce passage est du nombre de ceux, sur l'interpretation desquels il est permis d'aller à la découverte.

Concluons, que ce n'a point été pour fuivre ses propres imaginations, & encore moins pour favoriser les Sociniens, que l'Auteur a traduit tous ces passages de la maniere qu'on vient de l'exposer ; mais par des motifs d'une plus grande exactitude. Si quelques-unes de ces interpretations se trouvent dans des Ecrivains Sociniens, elles ne sont pas pour cela Sociniennes ; puisque ces Sociniens s'accordent là-dessus avec de Sçavans Commentateurs, qui ne peuvent être soupçonnez de Socinianisme, & que souvent même ils les ont empruntées de ceux-ci. Vous n'ignorez pas que Grotius & les Unitaires ont pris une bon-

ne partie de leurs explications literales de nos meilleurs Commentateurs, qu'ils nomment quelquefois. En un mot, tout ce qui est dans les Livres des Sociniens n'est pas Socinien. Ces gens-là se sont appliquez aussi-bien que les Catholiques & les Protestans, à connoitre la signification propre des termes de l'Écriture, comme faisoient autrefois les Ariens. Pourquoi ne les pas suivre en de certains endroits, où il ne s'agit que de Grammaire & de Critique? Souvenez-vous de la Réponse que Jaques I. Roi de la grande Bretagne fit à Raynold outré Calviniste Anglois. Celui-ci qui étoit fort entêté des sentimens de ceux de son parti, contestoit à ce Prince plusieurs choses qui étoient appuyées sur toute l'Antiquité, & il ne donnoit point d'autre raison de son entêtement, sinon que ces choses-là étoient en usage parmi les Papistes. Docteur Raynold, lui dit le Roi, vous ne devez porter ni pourpoint ni haut de chausses, parce que les Papistes en portent.

On continuë de produire contre le Traducteur de nouveaux exemples de son éloignement affecté de la Vulgate. „ Il viole „ encore, dit-on * sa regle, aux Heb. ch. 11. „ v. 16. où il traduit ce passage, *Nusquam* „ *enim Angelos apprehendit. Ce n'est point*

* Pag. 113. 114.

20 *les Anges qu'il met en liberté.* Il ne s'a-
 20 git pas ici de sçavoir si ce Commentaire
 20 d'Estius est bon ou mauvais , ni si les
 20 Traducteurs de Mons ont bien fait de
 20 l'insérer dans le Texte. Nôtre Auteur
 20 qui les a tant combattus , sans doute ne
 20 s'est pas astreint à les suivre , ni à auto-
 20 riser de mauvais exemples , ni contre ses
 20 propres regles à se donner la liberté d'in-
 20 troduire le Commentaire de qui que ce
 20 fût dans l'Original. Ainsi il devoit tra-
 20 duire simplement , comme il a fait dans
 20 sa note , *il n'a nullement pris les Anges ;*
 20 en quoi il auroit suivi non seulement la
 20 plûpart des Peres , comme il en demeure
 20 d'accord , mais encore en particulier tous
 20 les Peres Grecs , les Athanases , les Chry-
 20 sostomes , les Cyrilles , qui ont dû enten-
 20 dre leur langue , & qui se sont attachez à
 20 peser ici les expressions de l'Apôtre. Mais
 20 il semble qu'il ait voulu donner un exem-
 20 ple d'abandonner ouvertement , non seu-
 20 la Vulgate , mais encore la plus - part des
 20 Peres Grecs & Latins , & acquerir la li-
 20 berté de traduire à sa fantaisie. C'est ce
 20 qu'il a fait en une infinité d'endroits , où
 20 il rejette dans ses notes la Version litterale
 20 conforme au Grec & à la Vulgate , & le
 20 plus souvent d'une maniere qui tend à
 20 favoriser quelque erreur , ainsi qu'on l'a

„ déjà vû en beaucoup d'exemples.
 „ Puisque l'être d'Abraham & celui de
 „ JESUS-CHRIST n'étoient ni le même en
 „ soi, ni expliquez par le même mot, il
 „ avoit donc apperçû cet inconvenient:
 „ mais il n'a pas voulu voir, qu'il ne l'é-
 „ vitoit pas en traduisant, que J E S U S-
 „ CHRIST est avant qu'*Abraham fût né*;
 „ puisque le terme de *naître* est ambigu, &
 „ que JESUS-CHRIST lui même est vraiment
 „ né, quoique ce soit avant tous les siècles.
 „ Il n'y avoit donc rien de net ni d'af-
 „ suré, que de s'attacher régulièrement à
 „ la Vulgate, qui representoit si parfaite-
 „ ment l'Original. Si quelques-uns de nos
 „ Traducteurs n'y ont pas pris garde; nous
 „ avons déjà remarqué, que celui-ci qui
 „ avoit promis plus de connoissance des
 „ langues & plus de Critique, devoit avoir
 „ reformé les autres qu'il a d'ailleurs si
 „ souvent repris, plutôt que de les imi-
 „ ter. Ces Traductions, dira-t'on, étoient
 „ approuvées à Paris: mais ce devoit être
 „ une partie de la Critique de nôtre Au-
 „ teur, de sçavoir que le docte Cardinal qui
 „ remplit ce Siège, a expressément corrigé
 „ cet endroit de la Vulgate, en y faisant
 „ mettre ces mots, *Avant qu'Abraham*
 „ *eût été fait, je suis*. Comme il n'y avoit
 „ aucun inconvenient à suivre cette correc-

tion & à traduire selon la Vulgate, il fal-
loit s'y assujettir, d'autant plus qu'elle ser-
de plus près les Sociniens.

Quand le Traducteur a jugé, qu'il étoit
mieux de traduire *fût né*, que simplement
fût, il n'a pas condamné pour cela cette
derniere interpretation : car outre qu'elle
répond à l'Original, elle est appuyée sur
les plus sçavans Interpretes. Mais comme
il y a deux mots differens dans le Texte
Grec & dans la Vulgate, il a crû qu'il seroit
mieux, d'en mettre aussi deux differens
dans sa Version. Il semble qu'il ait voulu
suivre Erasme, qui a d'abord traduit dans
sa note les paroles de son Texte, *Prinus
quàm Abraham esset vel fuisset, avant qu'
Abraham fût*; & il conjecture même qu'il
y avoit auparavant dans la Vulgate *foret*,
au lieu de *fieret*: mais il dit ensuite, qu'il a
traduit, *avant qu'Abraham fût né*, pour
distinguer la maniere dont Abraham est, de
celle de JESUS - CHRIST: *Nos transtulimus
antequàm Abraham nasceretur, ut distin-
gueremus rationem quàm est Abraham, ab eâ
quàm semper est Christus*. Ce Critique n'igno-
roit pas, que Saint Augustin avoit insisté
sur le terme *fieret*: car il le remarque au
même endroit. Cependant il a mieux aimé
traduire *nasceretur*, que de conserver le
fieret de la Vulgate. Puis il ajoute, que Saint

Chrysoſtome n'a point inſiſté là-deſſus ; mais ſur ce qu'on lit au preſent *je ſuis* , & non au preterit , *j'ai été* ou *j'étois*. *Hoc loco philoſophatur Auguſtinus , quòd Abraham factus dicitur , Chriſtus , eſſe : at in eo non philoſophatur Chryſoſtomus , ſed in hoc duntaxat quòd in Abraham uſus eſt verbo preteriti temporis , in Chriſto præſentis , quomodo de ſe predicat Deus , Ego ſum qui ſum.* Saint Chryſoſtome qui a toujours combattu avec force les Ariens , lors que l'occaſion ſ'en eſt préſentée , n'a pas crû apparemment , qu'il pût tirer en ce lieu-ci , aucun avantage contre eux du verbe *γενεσθαι* , dont les Ariens ont ſouvent abuſé. Janſenius de Gand ſur le chap. 1. de Saint Jean v. 15. a remarqué doctement , qu'il y a bien de la différence entre *παραληται* ou *κτισθαι* , qui ſignifient toujours *a été fait* , *a été crée* ; & *γενεσθαι* , qui ſignifie en Grec indifféremment *a été* , & *a été fait* ou *créé* : *γενεσθαι verbum anceps eſt Græcis ad fieri & ad eſſe.* Cette obſervation du ſçavant Evêque de Gand , eſt tout à fait contraire à la ſuppoſition de l'illuſtre Cenſeur , qui prétend que *γενεσθαι* ne ſe prend jamais en Grec , que pour *être fait* ou *créé* ; & elle donne auſſi une grande atteinte à la reflexion de Saint Auguſtin.

Il y a de l'apparence que ç'a été pour cette raiſon , ou pour quelque autre ſembla-

ble , que le Traducteur de Trevoux aura mieux aimé traduire *fût né* avec les plus sçavans Interpretes , qu'avec la Bible Wallonne , *fut fait*. Il aura plutôt regardé la remarque de Saint Augustin , comme une reflexion Théologique, que comme un raisonnement fondé sur la Grammaire & la Critique. Selon la regle qu'il a posée dans sa préface, de donner aux mots Latins toute l'étendue qu'ils peuvent avoir , par rappott à l'Original Grec , il aura crû que *fieret* peut avoir ce sens ; puisque *γενεσθαι* du Texte Grec le peut avoir. Et en effet *fieri* se prend aussi pour *esse* , *être* , *devenir*. Ainsi tout ce qu'on dit ici , qu'il n'y a rien de net ni d'assuré , que de s'attacher regulierement à la Vulgate , qui representoit si parfaitement l'Original , n'est nullement concluant contre le nouveau Traducteur , non plus que contre le P. Amelote , contre Messieurs de Port-Royal , & le Pere Bouhours.

Ajoutez à toutes ces reflexions, que cette interpretation , *Je suis avant qu'Abraham fût né* , prouve clairement la préexistence de JESUS - CHRIST contre les nouveaux Antitrinitaires : au lieu que celle-ci ; *avant qu'Abraham fut fait* , est non seulement barbare & ambiguë ; mais elle approche de l'interpretation des Sociniens .

qui prétendent que *fieret*, ou plutôt *fiat*, comme ils traduisent avec leur Maître Fauste Socin, ne signifie pas en cet endroit, être né, être au monde, mais soit fait Abraham, c'est à dire le Pere de plusieurs Nations selon l'étymologie de son nom, autrement des Fidelles ou Croyans : ce qui n'arriva qu'après que l'Évangile fût prêché aux Nations. Or Abraham, disent les Freres Polonnois dans leur Catechisme, sect. 4. ch. 1. n'a point été fait le Pere de plusieurs Nations, avant que la Grace de Dieu fût manifestée en JESUS - CHRIST. Voici leurs propres termes auxquels je vous prie de faire attention : *Constat enim inter omnes vocem Abrahami notare patrem multarum gentium Genes. 17. 5. Cum verò pater multarum gentium reverà non sit factus, priusquam Dei Gratiâ in Christo manifestatâ, multæ gentes filii unius Patris in hujus rei signum Abrahami nomine appellati per fidem fierent, apparet meritò Christum monere potuisse Judæos, ut se lumen mundi esse crederent, antequam pater multarum gentium fieret.*

- Vous voyez, que les Sociniens conservent religieusement le verbe *fieri* de la Vulgate, sur lequel ils appuyent leur interpretation. Cela étant, comment a-t'on pû dire, qu'il falloit s'assujettir à la Vulgate, d'autant plus qu'elle serre de plus près les

Sociniens ? Au contraire ils s'en servent , comme si elle étoit favorable à leurs visions : au lieu que l'interprétation qui a été suivie par le Traducteur , détruit nettement & sans aucune ambigüité leurs fausses idées.

Pour ce qui regarde la correction de Monsieur le Cardinal de Noailles , qui a fait mettre , *fût fait* , dans la Version du Pere Quesnel , il y a de l'apparence , que l'Auteur qui n'a eü d'autre vüe que de donner au Public une traduction nouvelle avec des notes purement litterales & critiques , n'a pas lû l'Ouvrage de ce Pere de l'Oratoire. Il a néanmoins sçü , qu'on y a retouché plusieurs endroits importans qui regardoient la Théologie, parce qu'il s'etoit répandu dans Paris un *Index* de ces corrections. Ce docte Cardinal a fait aussi corriger en beaucoup d'endroits la Version du Pere Bouhours , sans qu'on ait néanmoins touché à celui dont il est question , bien qu'il en ait fait changer un très-important sur le même mot, *fieri*, au chap. 1. de Saint Jean , v. 14. Enfin si ce passage est d'une aussi grande importance que le croit l'illustre Censeur , pourquoi Messieurs de Port-Royal , qui ont revü tant de fois leur Version , & qui sont entierement dévoüez à Saint Augustin , n'ont-ils point retouché

cet endroit ? il n'est pas possible qu'ils ayent ignoré la remarque de ce Saint Docteur , eux qui ont tant de fois lû ses Ouvrages , & laquelle d'ailleurs se trouve dans un grand nombre de Commentateurs. Cependant ils ont fait reflexion sur ce passage, puisque dans leurs dernieres éditions ils y ont mis, *je suis*, conformément à la pensée de Saint Chrysostome : au lieu qu'on lit dans les précédentes, *j'étois*.

Je me suis étendu assez au long sur l'article précédent ; parce que je l'ai jugé d'une si grande importance , que j'ai crû être obligé de l'examiner à fond. Je serai moins long sur le suivant , qui est le sixième passage de la préface , sur lequel on a aussi fait une remarque. L'Auteur y a exposé les regles qu'il a suivies pour faire sa Traduction. „ L'un de ses Approbateurs , dit-on *, „ lui donne la loüange , *d'avoir rendu le* „ *Texte sacré selon toutes les regles d'une* „ *bonne traduction , qui sont marquées fort* „ *judicieusement dans sa Preface.* Cependant „ on n'y trouvera pas un seul mot de la „ Regle du Concile de Trente , qui oblige „ *à suivre le sens que l'Eglise a toujours tenu,* „ *sans prendre la liberté de l'expliquer con-* „ *tre le consentement unanime des Saints* „ *Peres.* Dire que cette regle ne regarde

* Pag. 119. 120.

pas les Traductions , mais seulement les notes interpretatives , c'est une illusion trop manifeste. On a pû voir dans les remarques précédentes, dans combien d'erreurs est tombé l'Auteur , pour avoir traduit l'Evangile indépendamment de la Tradition de l'Eglise. Si donc il n'a pas seulement rapporté une regle si essentielle , c'est qu'en effet il ne songeoit pas à la suivre.

Si le Traducteur en exposant les regles qu'il a observées dans sa Traduction , n'a point parlé de la regle du Concile de Trente , qui oblige à *suivre le sens que l'Eglise a toujours tenu* ; c'est qu'il n'a exposé dans sa préface , que les regles speciales qui regardent la Critique & la Grammaire. Il a supposé celle du Concile comme une regle generale , & qui appartient plutôt à la Théologie qu'à la Critique. En effet la plupart des Protestans se soumettent à cette regle , sans être soumis au Concile. Quelques-uns d'entre eux ont reproché selon cette regle aux Sociniens , que leurs interpretations de l'Ecriture étoient nouvelles & contraires à toute l'Antiquité. Ils ont reproché, par exemple , à Fauste Socin, d'être le premier qui ait traduit par un pur esprit de nouveauté au ch. 1. de Saint Jean v. 14. *sermo fuit* , au lieu de *factus est*. L'Auteur

a donc supposé la regle du Concile comme devant être commune à tous les Traducteurs, & principalement aux Orthodoxes. Ceux qui donnent au Public des Ouvrages, touchant la maniere de bien traduire l'Écriture, ne songent gueres à la Regle du Concile de Trente. Au reste il semble que l'Auteur en ait voulu toucher quelque chose, mais indirectement, lorsque dans sa préface il a indiqué de certains Théologiens, qui sous prétexte de ne rien dire qui soit contre l'*analogie de la Foi*, font parler le Saint Esprit selon leurs propres idées. A l'égard de ce qu'on objecte au Traducteur d'être tombé dans plusieurs erreurs, pour avoir traduit l'Évangile indépendamment de la Tradition de l'Église, c'est ce que le Censeur n'a pû encore faire voir dans ses remarques. On lui a montré au contraire, qu'il a fait passer trop legerement pour Tradition ce qui ne l'est point en effet. Voyez les Lettres précédentes.

„ L'Auteur, ajoute-t'on *, a dit quelque
 „ mot de la Regle du Concile, dans un
 „ carton depuis que le Livre est imprimé
 „ & débité par tout : on a déjà remarqué
 „ que les cartons de l'Auteur ne sont qu'u-
 „ ne vaine ceremonie, qui ne fait plus qu'ir-
 „ riter une dangereuse curiosité. En effet

* Pag. 120. 121.

» le Livre se débite encore sans cette foi-
 » ble addition. Après tout, il y a sujet de
 » s'étonner qu'on s'en soit avisé si tard, &
 » qu'on n'en ait pas moins hazardé de di-
 » re, que l'Auteur avoit expliqué *toutes les*
 » *regles*, pendant qu'il ne pensoit pas seule-
 » ment à marquer la principale; encore
 » que ce soit celle qui se devoit présenter
 » d'abord.

L'Auteur n'a nullement violé sa regle de s'attacher à la Vulgate, lors qu'il a traduit ces paroles de l'Épître aux Hebreux chap. 11. v. 16. *Nusquam enim Angelos apprehendit; car ce n'est point les Anges qu'il met en liberté.* Comme le mot *apprehendit* est obscur & ambigu de lui-même, il a été nécessaire selon sa regle, qu'il l'expliquât par rapport au verbe *ἐπιλαμβάνεται* qui est dans le Grec. Or ce verbe signifie à la lettre ce qui est dans la Version, comme le Traducteur l'a remarqué dans sa note, où il dit: *Le mot qui est dans le Grec, & que l'ancien Interprete a traduit à la lettre, apprehendit, signifie jeter la main sur quelqu'un pour le prendre & le tirer du danger où il est.* Il est vrai qu'Estius a observé dans son Commentaire après Ribera cette signification; mais l'un & l'autre l'ont observée comme une interpretation literale du verbe Grec *ἐπιλαμβάνεται*. Ainsi l'on ne peut

pas dire , qu'on ait mis le Commentaire dans la Version ; puisque ces deux ſçavans Commentateurs , ont exprimé le ſens propre & literal de ce verbe : c'eſt pourquoi les Traducteurs de Mons n'ont pas mal fait de l'inſerer dans le Texte : mais ils ne devoient pas laiffer ſans note un endroit de cette importance.

Caſtalió qui a été Profefſeur en langue Grecque à Bâle , & qui avoit une connoiſſance exacte de cette langue, auſſi-bien que de la Latine, avoit traduit, ἐπιλαμβάνεται dans ce même ſens : ce qui lui attira à la verité de groſſes injures de la part des Docteurs de Geneve , comme s'il avoit ôté aux Chrétiens une preuve évidente du Myſtere de l'Incarnation , & qu'il eût été contraire à tous les Ecrivains Grecs : mais vous ſçavez juſqu'à quels excès ceux de Geneve ſe ſont emportez contre Caſtalió. On peut les réfuter par Henri Eſtienne , qui a rapporté dans ſon Trefor après Budé une autorité de Platon , laquelle appuye cette même interpretation. Il ſemble même que ce mot ſoit pris en ce ſens-là au ch. 4. de l'Eccleſiaſtique , v. 11. où il y a dans le Grec ἡ σοφία υἱὸς ἐαυτῆ ἀνύφωσεν, καὶ ἐπιλαμβάνεται τοῖς ζητούντι αὐτήν, & dans l'ancienne Verſion Latine v. 12. *Sapientia filiis ſuis vitam inſpirat, & ſuſcipit inquirentes ſe.*

Pour ce qui est des Peres Grecs, sur tout de Saint Chrysofome & des Scoliaſtes qui l'ont ſuivi, on a pû s'en éloigner avec Ribera & Eſtius, ſans qu'on prétende pour cela entendre mieux qu'eux la langue. On aura ſeulement fait plus de reflexion qu'eux ſur la ſignification du verbe Grec ἐπιλαμβάνειται dans ce paſſage de l'Epître aux Hebr. & ſur toute la ſuite du diſcours de l'Apôtre. Et en effet Saint Chryſoſtome dit, que ce verbe ſignifie à la lettre jeter la main ſur quelqu'un, ou le prendre, ou le retenir lors qu'il fuit. On convient avec ce Saint Evêque de cette ſignification propre & literale: mais on doute que l'application qu'il en fait au Myſtere de l'Incarnation, ſoit le ſens propre & veritable de l'Apôtre. Le Pere Amelote, qui a traduit ſelon ce ſens, *Il ne s'eſt point uni aux Anges; mais il s'eſt uni au ſang d'Abraham*, ſemble être contraire à lui-même, lorsqu'il ajoute dans ſa note: *Il eſt certain que l'Apôtre veut exprimer la maniere dont le Fils de Dieu a délivré l'Homme de la mort, mais le mot ἐπιλαμβάνεται ne peut s'exprimer en nôtre langue en une ſeule parole: car il veut dire, étendre la main ſur quelqu'un qui fuit & le retenir pour le mettre en liberté.* Vous voyez que ce ſçavant Prêtre de l'Oratoire appuye dans ſa note la Verſion de Trevoux comme literale.

Ce Traducteur n'a donc pas voulu en cet endroit de l'Epître aux Hebreux donner un exemple d'abandonner ouvertement la Vulgate. Il n'a point pris la liberté de traduire à sa phantasie. La Version literale qu'il a rejetée dans sa note est trop literale , & n'est point intelligible. C'est pourquoy il ne l'a point fait entrer dans le Texte de sa Traduction. Il n'a point eû en fin dessein d'appuyer aucune erreur , quoique les Sociniens préfèrent cette interpretation à l'autre qui est plus commune. Ribera qui en a fait l'ouverture , & qui en parle au long dans son Commentaire , ne peut pas être soupçonné de Socinianisme , non plus qu'Estius , & Messieurs de Port-Royal , qui l'ont suivie comme plus exacte & plus literale. Je suis , Monsieur &c.

Janvier 1703.



L E T T R E XLVI.

Remarques critiques sur la maniere dont on doit traduire ces paroles de Saint Jean VIII. 58. Priusquam Abraham fieret ego sum. La Version de l'Auteur est conforme à la Vulgate, & à la plû-part des autres Traducteurs & des Commentateurs. On répond à tout ce qu'on produit pour appuyer la nouvelle interpretation. Pourquoi le Traducteur de Trevoux n'a point parlé dans sa Préface, de la Regle du Concile de Trente, qui veut que dans l'interpretation de l'Ecriture, on ne s'éloigne point du consentement unanime des Peres. Remarque sur un Carton.

MONSIEUR,

Vous serez sans doute surpris de la maniere dont le docte Censeur veut qu'on traduise, par rapport au Grec & au Latin de la Vulgate, le v. 58. ch. 8. de Saint Jean. Le Traducteur de Trevoux a pour lui presque tous les autres Traducteurs, & les plus habiles Commentateurs du nouveau Testament. Cependant, comme ce n'est point le grand nombre des Interpre-

tes qui doit être préféré, lorsqu'il s'agit de la signification propre & literale des mots; il est à propos d'examiner les raisons sur lesquelles on appuye la nouvelle Interpretation.

» L'Auteur, dit-on *, traduit ces paroles
 » de la même Vulgate, *Prinsquàm Abraham fieret ego sum*, en Saint Jean VIII. 58.
 » *Je suis avant qu' Abraham fût né*; au lieu
 » de traduire, *je suis avant qu' Abraham eût*
 » *été fait*; quoi qu'il soit certain qu'il ne
 » fuit ni la Vulgate, ni le Grec: $\gamma\epsilon\iota\gamma\epsilon\tau\alpha\iota$
 » ne signifie *naître* ou *être né* dans au-
 » cun endroit de l'Evangile: c'est par
 » tout uniquement $\gamma\epsilon\gamma\omega\tau\alpha\iota$. Saint Au-
 » gustin qui a lû comme nous, affermit
 » l'antiquité de la Vulgate: il fonde son
 » explication sur le *fieret* qui signifie *avoir*
 » *été fait*, & démontre, que pour prendre
 » l'intention de cette parole de Nôtre Sei-
 » gneur, il y faut necessairement trouver
 » une *chose faite* en Abraham, *facturam*
 » *humanam*, & en JESUS-CHRIST une
 » *chose qui est sans avoir été faite*. S'il fal-
 » loit l'autorité des Peres Grecs pour expri-
 » mer le $\gamma\epsilon\iota\gamma\epsilon\tau\alpha\iota$, de leur langue, on eût
 » trouvé dans Saint Cyrille d'Alexandrie,
 » que ce terme signifie *une chose tirée du*
 » *néant*, & que JESUS-CHRIST avoit parlé

* Pag. 115. 116.

» proprement en l'attribuant à Abraham.
 » Ainsi il ne falloit pas ôter à l'Eglise un
 » avantage que la Vulgate avoit de tout
 » tems conservé.

Quoique l'autorité de Saint Augustin, de qui on a pris cette reflexion soit d'un grand poids, ils se trouve cependant de très-sçavans Commentateurs, qui n'ont pû goûter ce qu'il suppose comme une chose constante, sçavoir que le verbe *γινώσκω* qui est dans le Texte Grec signifie absolument *être fait*, ou plutôt *être créé*, & non simplement *être*. Tolet n'a pû approuver cette supposition de Saint Augustin, qui ne lui paroît point vraie, parce que le verbe *γινώσκω* est ambigu : en sorte que l'on peut fort bien traduire, *avant qu'Abraham fût, je suis*. *Augustinus*, dit ce docte Cardinal dans son Commentaire sur ce passage, *notat de Abraham dictum esse, fieret, quasi Abraham sit factus : sed in verbo Greco non habet locum : nam ambiguum est, potuitque verti, antequam Abraham esset, Ego sum*. En effet c'est de la sorte qu'ont traduit sur le Grec l'ancien Interprete Syriaque, l'Arabe, & un grand nombre de Traducteurs nouveaux, Latins, François, Espagnols, Italiens, qu'il seroit inutile de nommer. Car il est hors de doute, que le verbe *γινώσκω* peut être traduit à la lettre par *être*. C'est en ce

sens-là qu'il se trouve dans nôtre Vulgate dès le commencement de l'Evangile de Saint Jean, où on lit, *fuit homo*, & il y a dans le Grec ἐγένετο.

De plus il n'est pas vrai, que l'Auteur n'ait traduit ni le Grec, ni la Vulgate: il a traduit au contraire l'un & l'autre à la lettre. L'illustre Censeur fondé sur la reflexion de Saint Augustin a crû trop facilement, que le verbe Grec γίνομαι ou γίνεσθαι, ne signifie jamais être né. S'il avoit consulté les Dictionnaires Grecs & principalement le Tresor de Henri Estienne, il auroit lû sur γίνομαι toutes les différentes significations que ce verbe a dans les Ecrivains Grecs. La premiere qui lui est donnée dans cet excellent Dictionnaire, c'est être né, γίνομαι, nascor, orior; & il produit pour cette signification des exemples tirez d'Homere, d'Eschyle, d'Isocrate, de Platon, & de Plutarque. Il rapporte de Platon cette belle sentence, ἕκαστος ἡμῶν ἐκ ἐπιῶ μοίᾳ γίγνεται, que Ciceron a traduite, *non nobis solum nati sumus.*

On pourroit joindre à tous ces Auteurs profanes une foule de sçavans Commentateurs Catholiques habiles dans les deux langues, qui ont exprimé à la lettre le *fieret* de la Vulgate par *nasceretur*, *fut né*, aussi bien que le nouveau Traducteur. Pour n'être pas long, je vous produirai le seul Luc

de Bruges qui a été sçavant dans la Critique & dans la Théologie. Il dit nettement dans sa note sur ce passage, que le *fieret* de la Vulgate signifie *fût engendré, fût né, fût au monde* : *Fieret, gigneretur, nasceretur, in rerum natura existeret*. Il dit la même chose du verbe qui est dans le Texte Grec : *γενῆθαι, factus, genitus, natus esset*. C'est sur ce pied-là que le Pere Amelote a traduit, *je suis avant qu' Abraham fût né* ; Messieurs de Port-Royal, *j'étois avant qu' Abraham fût au monde* ; & le Pere Bouhours, *je suis avant la naissance d' Abraham*.

Il est vrai, que les Peres Grecs dans leurs disputes contre les Ariens, ont mis une grande difference entre *γενῆθαι*, & *γεννηθῆναι*. Le premier selon eux signifie *fait, créé* ; le second, *engendré*. Les Ariens prétendoient, que le Verbe avoit été fait ou crée *γενῆθαι* ; les Orthodoxes au contraire prétendoient que *γεννηθῆναι* ne se disoit point du Verbe Divin, mai *γενῆθαι*, parce qu'il avoit été engendré de son Pere, & qu'il étoit de même substance que lui. Il est certain que le Verbe n'a point été créé ni fait ; mais qu'il a été véritablement engendré de son Pere. Cette question qui a été principalement agitée depuis la naissance de l'Arianisme, ne fait rien au sujet dont il s'agit, qui est de sçavoir si les verbes *γενῆθαι* & *γεννηθῆναι*

ont d'eux mêmes cette différence dans la langue Grecque; enforte qu'ils ne se prennent jamais l'un pour l'autre. Or il semble qu'on peut montrer le contraire par les Livres du nouveau Testament, au ch. 1. de St. Luc vers. 14. On lit dans le Texte Grec *γέννησις*, & dans la Vulgate, *nativitate*; de même au ch. 1. de Saint Jaques vers. 23. *γεννήσεως*, & dans la Vulgate *nativitatis*; au lieu qu'au ch. 9. de Saint Jean v. 1. on lit dans le Grec *γεννῆσις* & dans la Vulgate *nativitate*. D'où l'on inferera, que même dans nôtre ancienne Edition Latine, le verbe Grec *γεννῆσις* se prend pour *être né*. Peut-être feroit-il plus à propos de ne faire point remonter plus haut que le tems de l'Arianisme, cette différence exacte entre *γέννησις* & *γέννησις*, qu'on trouve dans les Chaines Grecques sous les noms de Saint Chrysostome, de Nicetas &c. Car on lit dans les mêmes Chaines sous le nom d'Origene, que *γέννησις* & *γέννησις* se prennent l'un pour l'autre à l'égard même de J E S U S - C H R I S T : ce qui est contre le sentiment commun. Il se pourroit même faire que lors qu'Origene a appelé le Fils de Dieu *γεννῆσις*, il ait pris ce mot pour *engendré*, quoique St. Epiphane ait inferé de-là, qu'Origene a crû que le Verbe avoit été créé. Je suis, Monsieur &c.

LETTRE XLVII.

Il n'est pas vrai que le Traducteur ait réduit l'excellence d'une Version de l'Ecriture, à la connoissance des langues & de la Critique. Pour bien juger d'une Traduction telle qu'est celle de Trevoux, ce n'est pas assez d'être sçavant dans la Theologie. La Connoissance des langues & de la Critique, est absolument necessaire pour bien traduire les Livres sacrez : il est même à propos qu'un Theologien n'ignore pas les langues. L'Auteur n'a eû aucune part à l'Epître dedicatoire qui est à la tête de sa Version. Des Cartons qui ont été mis dans cette Version. Des frequens Hebraïsmes du nouveau Testament. Reflexions sur ces Hebraïsmes. Le Censeur a trop étendu le mot de Tradition, & ce qu'il nomme la Théologie des Peres.

Monsieur l'Evêque de Meaux sur le septième passage qu'il produit de la préface, y trouve une faute considerable, bien qu'en effet il ny en ait aucune. „ Le Traducteur, dit-on *, semble réduire principalement à la connoissance des langues & de la Critique l'ex-

* Pag. 121. 122.

„ cellence d'une Version. C'est ce qui
 „ paroît à la tête de la préface dans la Let-
 „ tre à M. L. J. D. R. où il se repose sur
 „ les soins de son Libraire du choix des
 „ Censeurs & Approbateurs de son Livre ,
 „ en lui disant seulement : *Ayez soin de faire*
 „ *revoir cet Ouvrage par quelque Theologien*
 „ *habile , & qui sache au moins les trois lan-*
 „ *gues , Hebraïque , Grecque & Latine.* En
 „ transcrivant cette Lettre , il a voulu se
 „ donner d'abord un air de Sçavant, qui ne
 „ convient pas à un Ouvrage de cette na-
 „ ture , où tout doit respirer la simplicité
 „ & la modestie : & ce qui est pis, il insinuë
 „ qu'on ne doit reconnoître pour legitime
 „ Censeur , que ceux qui sçavent les lan-
 „ gues : ce qui est faux & dangereux. Il est
 „ certain que les principales remarques sur
 „ un Ouvrage de cette sorte , c'est à dire
 „ celles du Dogme , sont independantes
 „ de la connoissance si particuliere des lan-
 „ gues , & sont uniquement attachées à la
 „ connoissance de la Tradition universelle
 „ de l'Eglise , qu'on peut sçavoir parfaite-
 „ ment sans tant d'Hebreu & tant de Grec,
 „ par la lecture des Peres , & par les prin-
 „ cipes d'une solide Théologie.

Il n'est pas vrai que le Traducteur ait ré-
 duit principalement à la connoissance des
 langues & de la Critique l'excellence d'une

Version , puisque dans la Lettre dont il est question , il a recommandé qu'on s'adressât à un habile Théologien, & qui outre cela scût les trois langues. Un Théologien peut-il être habile dans sa profession , s'il n'est instruit des Dogmes à fond , & de ce qui regarde la Tradition universelle de l'Eglise , dans les matieres de Théologie ? L'Auteur ne s'est point donné un air de Sçavant , quand il a averti celui qui demeroit chargé de la publication de son manuscrit , de le faire voir à un Théologien qui scût les langues & la Critique. Cet avis étoit nécessaire , parce qu'il s'agissoit d'un Ouvrage qui demandoit absolument cette connoissance dans les Approbateurs. On sçait qu'il y a peu de Docteurs qui ayent étudié les langues originales ; & ainsi le Traducteur ne pouvoit mieux faire, que de recommander à son Libraire d'en chercher quelqu'un qui s'y fût appliqué. Ne s'adresse-t'on pas à des Physiciens & à des Mathématiciens pour l'approbation des Livres de Physique & de Mathématique ? Pourquoi donc ne veut-on pas , que pour l'approbation d'un Ouvrage qui est un espece de petite Polyglotte, comme on l'a remarqué dans la préface , on recommande de s'adresser à un Théologien qui soit habile dans les langues ?

Du reste le Traducteur n'a nullement insinué, qu'on ne doit reconnoître ici pour legitime Censeur, que ceux qui sçavent les langues; puis qu'il veut que son Censeur soit habile dans la Théologie. Mais parce qu'il se trouve assez de Théologiens dans Paris, & qu'il y en a peu qui soient exercez dans la Critique de l'Écriture, il a eû raison d'insister principalement sur cette dernière partie. J'avoüe qu'on peut sçavoir parfaitement la Tradition universelle de l'Église, sans tant d'Hebreu & tant de Grec: mais cela ne suffit pas pour juger d'une Version de l'Écriture, sur tout d'une Version, où l'on s'est proposé de justifier la Vulgate par plusieurs Exemplaires Grecs, par les Versions Orientales, & par des Remarques critiques & grammaticales. Il est sans doute que Messieurs Arnauld, de Sacy, Nicole, & les autres Personnes qui ont travaillé pendant tant d'années à la Version du nouveau Testament imprimée à Mons, étoient habiles dans la Théologie. Je suppose aussi qu'ils avoient quelque teinture des langues. Cependant les Personnes sçavantes dans les langues & dans la Critique, ont trouvé des fautes considerables, non seulement dans cet Ouvrage, mais aussi dans la Traduction de l'ancien Testament que Mr. de Sacy nous a donnée. Ceux qui l'ont

revûë & retouchée depuis sa mort , y ont encore laissé bien des fautes. La lecture des Peres & les principes d'une solide Théologie , peuvent bien empêcher un Traducteur de s'éloigner de la croyance reçûë dans l'Eglise ; mais elle ne lui fournit pas les secours qui sont nécessaires pour faire une bonne Version de la Bible. Je suis persuadé que Saint Augustin sçavoit au moins autant de Théologie , que Saint Jérôme ; mais il étoit fort inférieur à lui pour la connoissance des langues. Si ce Saint Evêque avec toute sa Théologie avoit entrepris de faire une Version de l'Ecriture , y auroit-il réüssi aussi-bien que Saint Jérôme ?

Le docte Prélat après avoir beaucoup loüé les avantages de la Théologie pour faire une bonne Version, ajoute cette nouvelle remarque *. „ On doit être fort attentif à cette remarque , & prendre garde à ne point donner tant d'avantage aux Sçavans en Hebreu & dans la Critique ; „ parce qu'ils s'en trouve de tels, non seulement parmi les Catholiques , mais aussi „ parmi les Heretiques. Nous venons de voir un essai des excessives loüanges que leur donne nôtre Auteur , & son aveugle attachement à les suivre , même dans „ cette Version.

* Pag. 123.

On ne ſçauroit au contraire donner trop de loüanges à ceux qui ſont ſçavans en Hebreu & dans la Critique. Si Saint Jerôme n'y avoit pas été ſçavant , on n'auroit pas abandonné l'ancienne Verſion de l'Eglife pour prendre la ſienne ; & le Saint Pape Damafe n'auroit pas eû tant d'eſtime pour lui. Les Herétiques ne ſont pas blâmables pour s'être appliquez à la connoiſſance des langues & de la Critique , mais pour en avoir abuſé. Saint Jerôme n'a pas eû de honte de les conſulter ces Herétiques , & même les plus grands ennemis de la Religion Chrétienne , lui qui conſultoit auſſi très - ſouvent les Juifs , & qui faiſoit même gloire d'être leur Diſciple. Rufin & les autres qui lui ont reproché cet attachement, n'en ont reçu que de la confuſion. Si l'Auteur a loüé quelque fois les Herétiques , ce n'a pas été dans leur heréſie , mais dans ce qu'ils ont de bon , & le plus ſouvent par rapport à l'Eglife, & même en des endroits où ils étoient utiles pour appuyer la croyance orthodoxe. Il ne les a point ſuivis aveuglément dans ſa Verſion ; comme vous l'avez pû voir dans les Lettres précédentes. Quand Mr. Mallet & les autres Adverſaires de Meſſieurs de Port-Royal, leur ont reproché , qu'ils avoient copié la Bible de Geneve , Monsieur Arnauld a bien ſçû leur ré-

pondre, que quoi que les Auteurs de la Version de Geneve soient Herétiques, leurs Versions ne sont pas pour cela mauvaises, & qu'il ne s'ensuit pas qu'on ne les puisse suivre ou imiter. En quoi ce fameux Docteur a eû raison. Aussi l'Auteur de l'Histoire des Versions du nouveau Testament, a-t'il approuvé cette réponse, mais avec quelque restriction, lors qu'il dit : *On ne nie point, qu'on ne puisse s'aider des Traductions de la Bible qui ont été faites par des Herétiques. Mais on le doit faire avec plus de jugement que les Traducteurs de Mons n'ont fait.* En effet cet Auteur leur a fait sentir, qu'ils avoient abandonné sans aucun discernement la Vulgate en un grand nombre d'endroits, pour suivre la Bible de Geneve. Il a été nécessaire que je fisse ici cette observation, afin que vous connussiez mieux la différence qui est entre les Traducteurs de Mons & celui de Trevoux, qui n'a point suivi aveuglément les Versions des Herétiques. Mais après tout ce Prélat n'a-t'il pas cité lui même plusieurs Herétiques dans son Commentaire sur l'Apocalypse ? On y trouve les noms de Drusius, de Grotius, de Hammont, de Vossius, & même avec des éloges. Ce sçavant Evêque qui sembloit avoir insinué quelque mépris dans sa remarque précédente, pour ceux qui cultivent les

langues & l'étude de la Critique, ajoute *,
 comme voulant rectifier ce qu'il avoit avan-
 cé : „ Il faut sans doute estimer beaucoup
 „ la connoissance des langues qui donnent
 „ de grands éclairciffemens ; mais ne pas
 „ croire , que pour censurer les licentieuses
 „ Interpretations , par exemple d'un Gro-
 „ tius , à qui l'on défer trop dans nôtre
 „ siècle , il faille sçavoir autant d'Hebreu,
 „ de Grec, & de Latin, ou même d'Histoire
 „ & de Critique, qu'il en montre dans ses
 „ Ecrits. L'Eglise aura toujourn des Doc-
 „ teurs, qui excelleront dans tous ces talens
 „ particuliers : mais ce n'est pas-là la plus
 „ grande gloire. La Science de la Tradition
 „ est la vraye Science Ecclesiastique : le
 „ reste est abandonné aux Curieux , même
 „ ceux de dehors , comme l'a été durant
 „ tant de siècle la Philosophie aux Payens.

Si l'on défer trop à Grotius , il semble
 que l'illustre Censeur qui l'a quelquefois
 trop loué y ait donné occasion. J'avoüe
 que pour le relever dans les endroits où il
 s'éloigne des veritables Traditions de l'E-
 glise , on n'a pas besoin d'Hebreu & de
 Grec, ni de Critique. Les anciens Docteurs
 nous ont conservé les Traditions reçûes de-
 puis les Apôtres sans cette connoissance. Il
 y a peu de personnes qui ayent traité si à

* Pag. 124.

fond ces matieres , que l'Auteur dans son Histoire Critique du vieux Testament , & dans ses Réponses. Quelques-uns mêmes ont voulu lui en faire un crime , comme s'il avoit mis les Traditions au dessus de l'Écriture sainte : & aujourd'hui il semble qu'on lui veuille faire un procès pour avoir trop loüé l'étude des langues & de la Critique par rapport à l'Écriture. Mais il faut distinguer ici deux choses , sçavoir la Science Ecclesiastique qui consiste principalement dans la connoissance des Dogmes & de la Tradition , & la Science des Livres sacrez , qu'on ne peut pas posseder sans être habile dans les langues , & dans la Critique. C'est de cette dernière Science dont le Traducteur a parlé dans sa préface , où il a traité de ce qui étoit nécessaire pour faire une bonne Version de l'Écriture. Origene & Saint Jérôme, qui se sont appliquez avec soin à ce genre d'Étude , & même St. Augustin qui l'a estimé , n'ont pas crû, que ce fût une pure curiosité. En un mot sans la Science des langues & de la Critique il n'est pas possible , de l'aveu même de St. Augustin , d'avoir une connoissance exacte de l'Écriture : & c'est de cela seul dont il s'agit dans la préface du Traducteur. On pourroit ajouter , que la Science de l'Hebreu & du Grec fait une partie de la Théo-

logie , comme il seroit aisé de le prouver par les disputes qui ont été agitées autrefois entre les Orthodoxes & les Ariens. Il ne suffit pas à un Théologien de posséder les Traditions de l'Eglise : il faut outre cela qu'il sçache répondre aux Herétiques, pour établir plus fortement les Dogmes reçus. Combien y a-t'il eû de disputes entre les Peres & les anciens Ariens, sur la signification propre de certains mots , & même de quelques particules ? & encore aujourd'hui, quelque habileté qu'ait un Théologien dans sa profession , il sera difficile qu'il satisfasse pleinement aux objections des nouveaux Antitrinitaires , s'il n'a une connoissance plus que mediocre des langues & de la Critique. Ce n'est pas assez pour les réfuter solidement de les renvoyer à des Traditions qu'ils ne reçoivent point : il faut les aller chercher jusques dans leurs retranchemens , & leur faire voir qu'ils donnent de fausses interpretations à l'Ecriture : & c'est ce que l'Auteur de la nouvelle Traduction a fait dans ses Scolies.

On accuse de vanité le nouveau Traducteur , comme s'il s'étoit préféré lui-même aux plus celebres Traducteurs de nôtre tems ; & on fonde cette accusation sur ces paroles du Traducteur dans sa préface : *On ne sçauroit trop louer Mr. de Sacy, le P. Amelo-*

te, Messieurs de Port-Royal, & les RR. PP. J^esuites de Paris : il auroit été néanmoins à souhaiter, que ces sçavans Traducteurs eussent eû une plus grande connoissance des langues originales, & de ce qui appartient à la Critique. „ On voit par - là trop clairement, dit-on * , que l'Auteur veut se „ donner l'avantage au dessus de tous les „ Traducteurs, sous prétexte de cette Science, qui rend ordinairement les Hommes „ vains, plutôt que sages & judicieux.

L'Auteur qui a reconnu dans ce même endroit de sa préface, qu'il a profité des lumieres de ces sçavans & celebres Traducteurs, n'a pas prétendu s'élever au dessus d'eux. Un Pygmée monté sur les épaules d'un Géant, n'est pas plus grand que le Géant, bien qu'il voye plus loin que lui. Au reste le Traducteur a fait connoitre dans ses Histoires critiques, que le Pere Amelote & Messieurs de Port-Royal, n'ont pas eû toute la connoissance necessaire des langues & de la Critique ; & il lui sera facile de montrer, s'il le juge à propos, que Mr. de Sacy est tombé dans un grand nombre de fautes dans sa Version de l'ancien Testament & dans ses notes, pour n'avoir pas sçû la langue Hebraïque. Vatable qu'il suit ordinairement lui a été à la verité d'un grand secours : mais un homme qui ne voit que

* Pag. 125.

par les yeux d'autrui est sujet à se tromper.

„ C'est encore sur le même fondement,
 „ continuë l'illustre Censeur *, que dès l'E-
 „ pître dedicatoire, & en parlant à *un si*
 „ grand & si sçavant Prince, il se fait don-
 „ ner par son Libraire le titre ambitieux du
 „ plus capable d'un pareil Ouvrage, (c'est-à-
 „ dire d'une Traduction aussi importante
 „ que celle du nouveau Testament) & qui
 „ a si bien réussi, qu'il semble que les Evan-
 „ gelistes eux-mêmes l'ont inspiré pour parler
 „ la langue Française. Cependant cet Ou-
 „ vrage inspiré par les Evangelistes, est cor-
 „ rigé d'abord par l'Auteur même en une
 „ infinité d'endroits. On multiplie les cor-
 „ rections, & on ne peut épuiser les fautes,
 „ quoique l'on n'ait point encore touché
 „ au vif; & si l'on y met la main, il n'en
 „ pourra resulter qu'un nouvel Ouvrage.

Quand il plaira au sçavant Prélat de
 s'informer de qui vient l'Epître dedicatoi-
 re, il apprendra que le Traducteur n'y a
 eû aucune part, & qu'il ne l'a même vûë,
 qu'après qu'elle a été imprimée. Il écrivit
 aussi-tôt à son Libraire de l'ôter ou de la
 faire retoucher. Il lui marqua même les
 endroits qu'il falloit reformer. Enfin ne
 pouvant rien obtenir de lui, il l'en fit pres-
 ser par une autre personne. Mais tout cela
 fut

* Pag. 126.

fut inutile. Le Libraire répondit toujours que Monsieur l'Abbé Genest étoit Auteur de l'Epître dédicatoire ; & que l'Illustre & sçavant Prince à qui elle étoit adressée en étoit content ; & qu'enfin cela ne regardoit nullement le Traducteur , mais l'Imprimeur de Trevoux au nom de qui elle étoit.

Pour ce qui est de ces corrections multipliées à l'infini , si l'on parle de celles qui sont à la tête du Livre dans *l'errata* , ce ne sont la plus-part , que des fautes du Copiste ou de l'Imprimeur , & qui sont de peu d'importance. A l'égard des cartons , il n'y en a que quatre ou cinq de la main de l'Auteur ; & encore n'étoient-ils pas tous absolument nécessaires. Si l'on en a mis d'autres ensuite , c'est qu'on a bien voulu donner cette satisfaction aux personnes qui les souhaitoient, au moins pour la plus-part. Mais après tout , l'Auteur a assez fait connoître dans sa préface qu'il ne donnoit qu'un essai d'un Ouvrage qui ne pouvoit être perfectionné que peu à peu. Il a d'abord fait sentir , que la vie d'un homme seul ne suffisoit pas pour y réussir : & c'est dans cette vûë qu'il a rapporté ces paroles de Genebrard ; que pour faire une Version de la Bible en nôtre langue , il falloit trente années , trente personnes sçavantes dans

les langues & dans la Théologie, & plus de deux cens mille écus pour les frais ; & qu'avec tout cela on ne feroit pas un Ouvrage qui fût exempt de reproche.

Qu'on parcoure toutes les Versions de l'Écriture , qui ont été faites dans ces derniers siècles par de très - habiles gens , on n'en trouvera aucune qui n'ait été corrigée & retouchée dans les nouvelles éditions. Il n'y a point de honte de varier sur un Ouvrage aussi difficile à executer qu'est celui-là. Messieurs de Port-Royal reconnoissent , qu'ils ont employé trente ans à leur Traduction du nouveau Testament. Cependant on l'a toujourns retouchée depuis leur première Edition, & elle n'est pas encore aujourd'hui sans reproche, pour me servir des termes de Genebrard. L'on corrige tous les jours la Version de Mr. de Sacy ; & vous connoissez une personne qui nonobstant toutes ces corrections y a encore trouvé plus de deux cens fautes ; & qui dit librement , que quand il voudra la relire avec plus d'application , il y en trouvera au moins deux cens autres. On a mis beaucoup plus de cartons dans la traduction seule des quatre Évangiles publiée par le Pere Bouhours , qu'il n'y en a dans tout le nouveau Testament de Trevoux. Je ne vous dis rien des corrections qui ont été

faites dans la dernière édition du P. Quésnel en des endroits mêmes d'une très-grande importance, & suspects d'herésie.

On attaque après cela l'érudition Hébraïque du Traducteur. „ Au reste , dit le „ sçavant Prélat * , il faut trouver bon , „ que dans une matière de cette conséquence , je remarque sérieusement qu'un „ Ouvrage comme celui-ci , demandoit „ plus de simplicité & de modestie , aussi-bien que plus d'attention & d'exactitude. „ Lorsqu'on croit que c'est sçavoir tout, que „ de sçavoir les langues & la Grammaire , „ on ne veut qu'ébloüir le Monde : & on „ s'imagine fermer la bouche aux contredisans , dès qu'on allegue un Hébraïsme „ ou un Hellenisme. Je dirai même librement , que dans l'Hébreu & dans le „ Grec de nôtre Auteur, il y a plus d'ostentation que d'utilité. Il trouve des difficultés insurmontables dans le passage d'un „ Pseaume cité par Saint Paul , où sous le „ nom du Sauveur que David a prophétisé , on lit ces mots : *Il est écrit de moi à la tête du Livre &c.* Cette tête du Livre embarrasse nôtre Auteur , il appelle „ Saint Jérôme à son secours , aussi-bien „ que les Interpretes Juifs , & ne trouve „ que des conjectures. La sienne est , que

* Pag. 127. 128.

„ par le mot de tête , il faut entendre volume
 „ ou rouleau , parce que les Livres des Juifs
 „ étoient des rouleaux en forme de cylindre ,
 „ & ils se fervent encore aujourd'hui de ces
 „ rouleaux dans leurs Synagogues , lors qu'ils
 „ lisent la Loi. C'est-là sans doute une éru-
 „ dition Hebraïque ancienne & moderne
 „ assez triviale : mais voici le fin : Les Sep-
 „ tante auront appelé tête ce que nous ap-
 „ pellons rouleau , à cause de la figure ronde
 „ de ces rouleaux qui est semblable à celle d'u-
 „ ne tête. N'est-ce pas là une rare érudition
 „ Hebraïque, & une heureuse comparaison
 „ de nôtre tête à un cylindre ?

Le Traducteur de Trevoux n'a nulle-
 ment eû en vûë d'ébloüir le Monde, par les
 frequens Hebraïsmes ou Hellenismes qu'il
 a remarquez. Il est certain , que le style
 Grec des Apôtres & des Evangelistes est
 rempli d'Hebraïsmes ou de Caldaïsmes :
 ce qui a donné lieu à l'Auteur de la nom-
 mer quelquefois un Grec de Synagogue.
 Tous les habiles Critiques demeurent d'ac-
 cord de cela. Saumaïse qui s'est déclaré si
 fortement contre la langue Hellenistique ,
 avoüe que St. Luc même & S. Paul, qui ont
 sçû la langue Grecque , sont remplis de
 Caldaïsmes ; & la raison qu'il en apporte,
 c'est que comme ils ont sçû le Grec & la
 langue Caldaïque , ils ont fait un mélange

de l'un & de l'autre. Peut-on donc trouver mauvais , que le Traducteur ait eû souvent recours à ces Hebraïsmes ou Caldaïsmes , pour donner un plus grand jour à la diction des Evangelistes & des Apôtres ? Par exemple dès le commencement de S. Matth. sur ces mots, *Jesus-Christ Fils de David, Fils d' Abraham*, il a observé que les Hebreux appellent *Fils* dans leur langue, celui qui tire son origine d'un autre, soit mediatement soit immediatement, quelque éloignement qu'il y ait entre l'un & l'autre. Ainsi cette expression seroit un barbarisme en François , si l'usage ne l'avoit introduite , lorsqu'il s'agit de la genealogie de JESUS-CHRIST , ou de quelque autre genealogie marquée dans l'Ecriture.

Ce n'est point par ostentation que l'Auteur a fait ces sortes de remarques dans ses notes : il n'a eû d'autre vûë , que d'être utile à ses Lecteurs , en leur expliquant des choses qui ne sont pas communes parmi nous. S'il y en a quelques unes qui paroissent triviales au docte Censeur , il doit considerer , que tout le monde n'est pas si sçavant que lui dans les coûtumes & les usages des Juifs. A l'égard du passage du Pseàume 39. cité par Saint Paul dans son Epître aux Hebreux, où on lit , *Il est écrit de moi à la tête du Livre* ; il est constant que les Inter-

pretres sont fort partagez entre eux sur l'explication de ce passage. Le Traducteur a rapporté ce qu'il y a trouvé de meilleur ; & après tout cela , il ajoute , qu'on n'a que des conjectures là-dessus. Y a-t'il en cela de l'ostentation ? l'Auteur a-t'il peché contre la simplicité & la modestie , ou même contre l'exactitude ? Mais ce qu'on rapporte de ces rouleaux des Juifs , est , dit-on , d'une érudition triviale. Je le veux croire : il y a cependant encore bien des gens aujourd'hui même parmi les Théologiens , qui n'ont pas cette érudition triviale. Pour ce qui est de l'heureuse comparaison de nôtre tête avec un cylindre , il me semble qu'elle est plutôt de l'illustre Censeur , que de l'Auteur , qui conjecture seulement que les Septante auront pû appeller tête les rouleaux , à cause de leur figure ronde qui est semblable à celle d'une tête.

Le second exemple qu'on produit, pour montrer que l'Auteur abuse de son sçavoir & de sa Critique , est pris de ces paroles de J E S U S - C H R I S T, Matth. 22. 37. *Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu , de tout vôtre cœur , de toute vôtre ame & de tout vôtre esprit.* L'Auteur a mis dans sa note : *Les Hebreux se servent quelque fois de plusieurs mots synonymes qui ne disent tous que la même chose* *. „ Sans examiner, dit ce Prélat, l'ap-

* Pag. 129. 130.

„ plication au précepte de l'amour Divin ,
 „ que servent ici les Hebreux ? Il est de
 „ toutes les langues de multiplier les syno-
 „ nymes pour signifier l'affection avec la-
 „ quelle on parle.... Une infinité d'Hebraïf-
 „ mes que le Traducteur releve , ne sont
 „ comme celui-ci , que des phrases ou des
 „ figures de toutes les langues : plus de la
 „ moitié sont si communs , que personne
 „ ne les ignore. Qu'on parcoure tous les
 „ endroits où nous avons démontré , que
 „ l'Auteur se trompe , & qu'on pese attenti-
 „ vement ceux qui paroîtront dans la suite ;
 „ on verra qu'il s'est ébloüi lui - même , ou
 „ qu'il veut ébloüir les autres par son Grec
 „ & par son Hebreu , & qu'il cache sous sa
 „ Critique (je le dirai hardiment , parce
 „ qu'il le faut , & sans craindre d'être dé-
 „ menti par les vrais Sçavans ,) une igno-
 „ rance profonde de la Tradition & de la
 „ Théologie des Peres. J'en dirai un jour
 „ la raison.

Lorsque le Traducteur a observé sur
 Saint Matth. xxii. 37. que les Hebreux se
 servent quelquefois de mots synonymes
 qui ne disent tous que la même chose , il
 n'a pas prétendu exclurre pour cela des au-
 tres langues ces sortes de synonymes : mais,
 comme ils sont plus frequens dans la lan-
 gue Hebraïque, que dans toutes les autres,

il a eu raison de faire cette observation. Je suis même persuadé que lors qu'il l'a faite il avoit en vuë les Calvinistes , qui abusent des paroles de ce commandement pour fortifier leurs sentimens. C'est ce qui a fait dire à Maldonat sur ce passage , que ces mots, *cœur* , *ame* , *esprit* , ne signifient en ce lieu , que la même chose , & que ceux qui les distinguent , font paroître plus de subtilité que de solidité. Il accuse en même tems Calvin d'impieté, pour avoir abusé de cette exaggeration, comme si elle insinuoit que les Commandemens de Dieu fussent impossibles : *Terret hac exaggeratio Calvinum , & impossibilia hominibus Deum precipere mentitur.*

Vous sçavez qu'il y a eû de grandes disputes entre les Sçavans sur les Hebraïsmes ou Hellenismes : quelques-uns ont soutenu, que la diction des Septante & des Ecrivains du nouveau Testament étoit purement Grecque , parce qu'on trouvoit les mêmes expressions dans les Auteurs profanes. Pfocken qui a été de cette opinion , l'a appuyée de plusieurs exemples tirez principalement des Poëtes Grecs. Mais ces exemples n'ont pas empêché les plus habiles Critiques , de mettre ces expressions au nombre des Hellenismes. Voyez Gatakier & Jean Vorstius. Ce dernier a donné

au Public un excellent Livre , touchant les Hebraïsmes du nouveau Testament. Il a trouvé contre la pensée de Saumaïse plus d'Hebraïsmes dans l'Evangile de S. Luc, que dans tous les autres Ecrivains du nouveau Testament , quoique cet Evangeliste possédât mieux la langue Grecque , que les autres.

Ne croyez donc pas , que dans tous les endroits où l'Auteur a marqué que les Hebreux parlent de la sorte , il ait prétendu que ces mêmes expressions ne se trouvaissent jamais dans les autres langues. Il y en a à la verité quelques unes de telles , & qui sont de purs Hebraïsmes , étant tout à fait propres aux Hebreux : mais il n'en est pas de même de toutes. Par exemple au ch. 1. de Saint Luc v. 32. où il y a dans le Texte , *On l'appellera Fils du tres-Haut*, le Traducteur a mis dans sa note , *c'est à dire* , il sera : *car être appelé & être , sont souvent dans l'Hebreu la même chose*. Il n'a pas prétendu , qu'on ne trouvât aucun exemple de cette expression dans les autres langues ; car il s'y en trouve en effet , mais bien plus rarement. De même lors qu'il a observé sur le v. 47. que ces mots , *Et mon esprit est rempli de joye en Dieu mon Sauveur* , sont une repetition de ceux qui précédent , & que ces repetitions sont ordinaires aux Hebreux,

sur tout dans leurs Cantiques , il n'a pas voulu dire , que ces sortes de repetitions ne se trouvaissent jamais dans les autres langues ; mais seulement qu'elles sont bien plus ordinaires aux Hebreux. On remarque ordinairement que le mot , *frere* , se prend souvent parmi les Hebreux pour *cousin* ou *parent*. Cela empêche-t'il que dans les autres langues le mot de *frere* ne se trouve en ce sens - là ? Ciceron en ses Philippiques dit , qu'Antonia étoit Sœur de Marc-Antoine , parce qu'elle étoit Fille de son Frere C. Antonius. Dans la Lettre d'Ovide intitulée *Hermione à Oreste* , Hermione appelle Oreste son Frere , parce qu'il étoit son Cousin germain. Dans Denys d'Halicarnasse le Roi Tullus-Hostilius appelle *Freres* les Horaces & les Curiaees , parce qu'ils étoient Cousins germains , Enfants des deux Sœurs.

Le Traducteur n'a rien en cela de particulier : il a suivi la methode des plus habiles Commentateurs. Maldonat a fait les mêmes observations ; & on les a même augmentées après lui dans son propre Commentaire. Ce sçavant Jesuite avoit même composé un Livre des *Hebraïsmes* du nouveau Testament : & il cite souvent cet Ouvrage qu'il avoit intitulé *Idiomata*. Il y observe doctement , que quelques-uns de ces

Hébraïsmes ont été pris de la Version Grecque des Septante, qui a été suivie par les Evangelistes & par les Apôtres. Le Traducteur de Trevoux n'a point imposé à ses Lecteurs, lorsqu'il a eû recours à ces Hébraïsmes dans ses notes. Il y fait voir en plusieurs rencontres qu'il a étudié le style Grec du nouveau Testament. Le jugement qu'il a porté sur les Livres de Lightfooth est une preuve évidente, qu'il n'étoit point entêté du Rabbinisme. Voici ce qu'il en dit dans son Histoire des Commentateurs, p.793. *Il a passé la meilleure partie de sa vie à lire les Livres des Juifs, afin d'entendre mieux les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres; lesquels ayant été Juifs ont suivi les usages & les façons de parler de ceux de leur Nation. Mais après tout, à la reserve de leurs rits & des autres choses de cette nature, quelque érudition Rabbinique que eet Anglois fasse paroître dans son Ouvrage, les Chrétiens n'en tireront pas un grand secours, s'ils ne joignent à cela l'étude de la Version des Septante, qui est plus utile pour apprendre le style du nouveau Testament, étant jointe à une connoissance mediocre de la langue Hebraïque & de la Syriaque, que tout ce grand appareil de Rabbinisme.*

L'Auteur ne s'est donc point ébloïi lui-même, & il n'a point non plus voulu

ébloüir les autres. Son dessein a été de se rendre utile à ses Lecteurs, en éclaircissant par ce moyen plusieurs passages du nouveau Testament. Il a aussi observé quelque fois, que certaines expressions qui semblent être propres aux Hebreux, se trouvent dans les Auteurs profanes. C'est ainsi qu'au ch. I. de Saint Luc v. 34. où on lit dans le Texte, Je ne connois point d'Homme, il a mis dans sa note, c'est à dire, *je suis Vierge*: puis il ajoute, *Cette expression n'est pas seulement commune aux Hebreux en ce sens-là; mais elle se trouve aussi dans les anciens Ecrivains Grecs & dans les Latins*: ce qu'il prouve par un exemple tiré d'Euripide, & rapporté par Hermogene: mais il est certain, qu'elle se trouve rarement dans ceux-ci; au lieu qu'il n'y a rien de si commun parmi les Hebreux qui se servent du mot Hebreu *jada* lequel signifie *a connu*. Vous trouverez une semblable observation sur le ch. 2. de Saint Luc, v. 7. où le Texte porte, *Elle mit au monde son Fils premier-né*. Il y a dans la note: *on ne peut pas prouver de cette expression, que la Sainte Vierge ait eû d'autres enfans. Car même les Auteurs Latins employent le mot de primus dans le même sens pour marquer un fils unique*. Quand le Traducteur a fait ces remarques, & un grand nombre d'autres semblables, il n'a

point eût dessein de faire illusion à ses Lecteurs par son Grec & par son Hebreu; mais d'éclaircir par sa Critique les endroits du nouveau Testament, qui avoient besoin de quelque éclaircissement. On verra dans la suite si l'illustre Censeur apportera des exemples solides de l'ignorance profonde du Traducteur, dans ce qui regarde la Tradition & la Theologie des Peres. Au moins peut-on assurer librement, que les exemples qui ont été produits ci-dessus avec un semblable reproche, ne prouvent point ce qu'on a prétendu prouver. Vous avez pû voir dans les Lettres précédentes, que le docte Prélat a mis au nombre des Traditions constantes de l'Eglise, des choses qui n'y doivent point être mises: & c'est sans doute cela qu'il appelle la Théologie des Peres. Je suis Monsieur &c.

Janvier 1703.



L E T T R E XLVIII.^a

*Du sens sublime & spirituel de l'Écriture.
Faux Mystiques distinguez des véritables.
L'Auteur n'a jamais avancé, que les
Prophéties alleguées par JESUS - CHRIST
& par les Apôtres, ne fussent que des ap-
plications ingénieuses.*

MONSIEUR,

Le huitième passage de la Préface qui est
attaqué par l'illustre Censeur, regarde les
explications mystiques de l'Écriture. „^b Je
„ ne sçai, dit-il, à qui en veut nôtre Auteur,
„ quand il attaque avec tant de force, & à
„ tant de diverses reprises les explications
„ mystiques de l'Écriture; puisqu'il avoüe
„ si souvent, que Saint Paul en est rempli:
„ mais voici sur ces sens mystiques une
„ observation plus importante: Il n'y a
„ rien de plus commun dans les notes de
„ nôtre Auteur, que d'attribuer, comme
„ il fait aussi dans sa Préface, un *deras*, c'est-

^a Cette Lettre est beaucoup plus longue dans l'Original. On l'a abrégée, parce que l'Auteur a parlé fort au long de cette même matière dans le troisième tome Lettre iv. & v. ^b P. 31. 32.

» à-dire un sens sublime & spirituel à cer-
 » tains passages de l'Écriture. Sans s'arrê-
 » ter à son mot Hébreu , qui ne sert de rien
 » pour autoriser son sentiment , il eût fallu
 » instruire le Peuple , que ce sens *sublime*
 » & *spirituel* , loin d'exclure le sens verita-
 » ble , le contient souvent ; & que c'est mê-
 » me le sens primitif & principal , que le
 » Saint Esprit a eû en vûë. Bien éloigné de
 » faire cette observation , & au contraire
 » opposant par tout le terme de *literal* ,
 » dont il abuse , au sens spirituel & prophe-
 » tique , le Traducteur induit le Peuple à
 » erreur , comme si les Propheties & les
 » figures de la Loi , qui sont toujours alle-
 » guées par JESUS-CHRIST & par les Apô-
 » tres, comme des avant-coureurs & des pré-
 » dictions de la nouvelle Alliance, n'étoient
 » qu'allegorie & application ingenieuse.

L'Auteur s'est expliqué très - nettement
 dans sa Préface , sur ce qui regarde les In-
 terpretations mystiques. Il y distingue d'u-
 ne maniere claire & précise , les faux Mys-
 tiques d'avec les veritables. Il est très-éloi-
 gné de confondre les sens sublimes & spi-
 rituels , qui sont autorisez par JESUS-
 CHRIST & par les Apôtres, avec les visions
 de certains Mystiques , qui abusent mani-
 festement des paroles de l'Écriture , pour
 les accommoder à leurs idées. Les plus sca-

vans & les plus judicieux Commentateurs ont parlé comme le Traducteur , ou plutôt le Traducteur a parlé comme eux. Il est aisé de voir quels Mystiques il a indiquez , lorsqu'il dit p. 12. de sa Préface : „ Il „ semble que nous soyons aujourd'hui dans „ ces anciens tems , où les Heretiques ap- „ pillez Gnostiques , avoient tellement ac- „ commodé les paroles du Texte sacré à „ leurs interpretations allegoriques & phi- „ losophiques , qu'ils avoient entièrement „ étouffé par leur Philosophie la Religion „ de JESUS-CHRIST. Ces Gnostiques où „ faux spirituels, s'étoient formé une Théo- „ logie particuliere pleine de visions. Ils „ affectoient de ne rien dire de commun , „ traitant les autres de gens simples & gros- „ siers , qui expliquoient les Livres sacrez „ d'une maniere basse & literale. L'Auteur ajoute en ce même endroit , que c'est-là le caractere de nos faux Mystiques , qui n'ayant rien de fixe & d'arrêté , s'éloignent du sens literal de l'Ecriture , pour suivre leurs visions. Ce caractere convient proprement aux Gnostiques ou Quietistes de nôtre tems , qui sous prétexte d'être plus spirituels que les autres, ont forgé je ne sçai quelle nouvelle Théologie qu'ils prétendent trouver dans l'Ecriture.

Le même Auteur parle encore des sens

mystiques p. 39. indiquez par le Censeur. Il y dit que n'ayant point eû d'autre dessein que d'expliquer dans ses notes le sens literal des Evangelistes & des Apôtres , on n'y doit point chercher aucune *mystiquerie* , laquelle ne peut être goûtée des personnes judicieuses. Il assure qu'il a imité en cela Estius , qui s'étant proposé d'expliquer à la lettre les Epîtres de Saint Paul , n'y avoit rien inseré d'allegorique & de tropologique. Il donne aussi pour exemple Saint Chrysostome , qui dans ses sçavantes & éloquentes Homelies , ne s'est point jetté sur les allegories & les tropologies , quoi qu'il eût lû avec beaucoup de soin les Livres d'Origene , le plus fecond de tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques en ces sortes d'explications. Peut-on trouver mauvais , que le Traducteur ait suivi de si grands Hommes , dans un Ouvrage où il fait profession de ne donner que des interpretations literales ?

Quand le Traducteur s'est servi du mot Hebreu *deras* , pour exprimer le sens sublime , il a eû en vûe les Juifs. Il a voulu insinuër par-là , comme il a fait dans son Histoire du Texte du nouveau Testament , que ces sens sublimes ne sont point de l'invention de J E S U S - C H R I S T & de ses Apôtres ; & ainsi , que les Juifs ne peuvent

pas les rejeter , comme si c'étoient plutôt des fictions ingenieuses , que de véritables interpretations. Il n'étoit point nécessaire que l'Auteur s'étendît au long pour faire voir , que le sens sublime & spirituel n'exclut point le veritable ; & que c'est même le sens principal que le Saint Esprit a eû en vûë. Ces sens mystiques & spirituels étant fondez dans l'Ecriture même , & dans un usage constant de la Synagogue & de l'Eglise , on suppose d'un commun consentement, qu'ils ne sont pas moins vrais, que le sens literal. Ces sortes d'explications appartiennent plutôt à des Traitez particuliers & à de longs Commentaires , qu'à des Scolies. Aussi l'Auteur en a-t'il traité dans son Histoire du Texte du nouveau Testament ; où il prouve fortement , que les Juifs ne peuvent rien reprocher sur ce sujet aux Evangelistes & aux Apôtres ; puisque cette methode a été prise de leurs plus anciens Docteurs. Il y dit p.246. que ces sens mystiques & allegoriques , sur lesquels les Juifs ont établi la verité d'un Messie, étant fondez sur la Tradition de leurs Peres , doivent passer pour des preuves réelles. Il ajoute en ce même endroit , *qu'il est vrai , que ce qui est purement allegorique ne peut servir de preuve positive pour établir une Religion. Mais lorsque ces allegories sont appuyées*

Sur la Tradition , on peut alors les employer & les appliquer à des faits qui sont déjà constans par cette Tradition.

Un Auteur qui parle de la sorte, a-t'il pû croire que les Propheties & les figures de la Loi alleguées par JESUS-CHRIST & par les Apôtres , n'étoient qu'allegorie & application ingenieuse ? Il n'a point opposé le terme de *literal* au sens spirituel , comme s'il n'y avoit que le premier qui fût veritable. Il a reconnu au contraire l'un & l'autre veritables : mais il a suivi le sentiment des plus sçavans Commentateurs & des plus habiles Critiques , qui ne croient pas qu'il puisse y avoir deux sens veritablement literaux ou historiques d'une même chose. Mais au reste le sens mystique & spirituel n'est pas moins vrai que le premier , & il est même plus étendu. L'illustre Censeur a pû croire avec de Lira & quelques autres Commentateurs de l'Ecriture , qu'il y a deux sens literaux d'une même chose : mais ceux qui s'expliquent de la sorte ne semblent pas parler assez exactement , comme l'Auteur l'a remarqué page 252. de son Histoire critique du Texte du nouveau Testament.

Tout ce que je viens de rapporter vous fait voir , qu'on n'a pas rendu justice au

Traducteur ^a, lorsqu'on lui a objecté que selon son sentiment les Propheties n'étoient qu'une application ingenieuse. Cependant l'Illustre Prélat ajoute à ce qu'il avoit déjà dit ^b: „ On sçait que c'est-là une des erreurs des Sociniens : Grotius s'est perdu avec eux : il a lui-même abandonné les Propheties qu'il avoit si bien soutenuës dans son Livre de la vraye Religion : & par leurs subtilitez nous serions presque réduits à ne bâtir plus avec Saint Paul sur les fondemens des Apôtres & des Prophetes. L'Auteur a pris le même esprit, & il n'avoit garde de prémunir le Peuple contre ce *deras* scandaleux des Propheties, puis qu'il les élude avec les autres, comme les remarques particulieres le feront paroître.

Il est vrai que les Sociniens & Grotius ont trop multiplié les sens mystiques : mais il ne me paroît pas qu'ils ayent crû, que tous ces sens mystiques ne fussent que des pensées ingenieuses. L'Auteur suppose au contraire dans son Histoire du Texte du nouveau Testament, que les Sociniens & même Servet défendent quelquefois la veri-

^a Consultez sur ce sujet les Lettres 4. & 5. du 3^e. Tome où l'on a traité à fond cette matiere ; & l'on y a répondu par avance à toutes les objections de Mr. l'Evêque de Meaux. ^b P. 133.

ré de ces explications sublimes & spirituelles , pour établir la Religion Chrétienne contre les Juifs. Ils soutiennent aussi-bien que les Orthodoxes , que les Evangelistes & les Apôtres ont suivi en cela un usage qui étoit reçu & autorisé. Et en effet les anciens Docteurs Juifs ont entendu du Messie plusieurs passages de l'Ecriture, qui semblent avoir un autre sens , si l'on n'a égard qu'à la lettre; & ces mêmes passages se trouvent aussi expliqués de JESUS-CHRIST dans le nouveau Testament. Ce sont des veritez que les Sociniens reçoivent également avec les Catholiques. C'est pourquoi l'Auteur a pris de-là occasion dans ses Histoires critiques de combattre les nouveaux Antitrinitaires ; leur faisant voir qu'outre le sens purement literal de l'Ecriture , on doit recevoir des interpretations appelées mystiques & spirituelles , qui sont fondées sur des Traditions authentiques.

Au reste le Traducteur n'a point eû besoin de prémunir le Peuple contre le *deras* , ou explication mystique. Il n'a rien avancé de scandaleux sur ce sujet , & qui ne se trouve dans les plus sçavans Commentateurs Catholiques. Il a parlé avec eux quand il a distingué le *deras* , ou l'Interpretation mystique & spirituelle , des explications purement literales. Ce n'est

donc ni de Grotius , ni des Sociniens , que ce Traducteur a emprunté cette distinction ; mais des anciens Docteurs de l'Eglise, & des plus habiles Commentateurs orthodoxes de ces derniers siècles.

Il est à propos que vous observiez, que l'illustre Prélat dans les remarques manuscrites qu'il a envoyées à l'Approbateur, a fort approuvé le *deras* du Traducteur. Il n'y trouve rien qui approche du Socinianisme : mais il souhaite seulement qu'on avertisse dans la Preface que ce *deras*, où sens mystique n'exclut point le sens literal. Voici ce qu'il dit dans sa remarque:

„ Je suis bien aise d'observer encore, que
 „ l'Auteur attribué souvent un *deras*, c'est
 „ à dire un sens sublime & spirituel, à cer-
 „ tains passages. Il est obligé d'avertir, que
 „ ce sens sublime & spirituel, loin d'exclur-
 „ re le sens literal, le contient souvent, &
 „ est même le primitif & le direct. Autre-
 „ ment, il donnera la fausse idée, que tout
 „ sens spirituel n'est pas literal. Loin d'ap-
 „ peller *scandaleux* le *deras* du Traducteur,
 il le loue & l'approuve. A l'égard de la note qu'il falloit ajouter, je vous ai fait voir qu'elle n'étoit nullement necessaire, & que bien qu'on reconnût ce sens sublime pour vrai, il étoit néanmoins distingué du literal & historique. Je finis ma Lettre

par une belle Remarque de Saint Jérôme sur les sens sublimes & allegoriques. Elle vous fera connoître , qu'il ne faut pas confondre le sens allegorique avec le literal , de peur de tomber dans l'erreur des Marcionites & des Manichéens , qui prétendoient que les paroles de la Loi ne devoient point s'entendre à la lettre , mais d'un sens sublime & élevé. Ce Saint Docteur expliquant ces paroles du chap. 4. v. 24. de l'Épître aux Galates , *Tout cela est dit allegoriquement &c.* fait cette observation : Marcion & Manichée ne les ont point ôtées de leurs exemplaires de cette Epître, parcequ'ils ont crû , qu'elles nous étoient contraires , & qu'on prouvoit par-là qu'il ne faut pas prendre à la lettre le Texte de la Loi , mais dans un sens plus élevé. *Marcion & Manichæus* , dit Saint Jérôme , *hunc locum in quo dixit Apostolus , Quæ quidem sunt allegoricè &c. quæ sequuntur de codice suo tollere noluerunt , putantes adversum nos relinqui , quòd scilicet Lex aliter sit intelligenda quam scripta est , cum utique , etiam si allegorica (quod nos quoque fatemur , & Paulus docet) accipienda sit , non pro voluntate legentis , sed pro scribentis auctoritate condita sit &c.* Je suis , Monsieur &c.

Janvier 1703.

L E T T R E X L I X .

A Monsieur * * * .

Nouvelles Remarques sur le double sens qui est particulier aux Livres sacrez. On répond aux objections d'un illustre Censeur contre ce double sens. Ce que signifie sens appliqué. Divers exemples du sens appliqué.

MONSIEUR,

Je me souviens très-bien de vous avoir écrit assez au long il y a quelques années, sur le double sens qui est attaché à plusieurs passages de l'Écriture. Vous ne devez point être surpris qu'un illustre Prélat renouvelle aujourd'hui les objections que vos Amis firent en ce tems-là contre quelques endroits de l'Histoire critique du Texte du nouveau Testament. Il n'y a personne qui sçache mieux que vous les liaisons que Mr. Nicole à toujours eûës avec ce Prélat. C'est de vous que j'ai appris qu'il l'avoit sollicité fortement à écrire contre l'histoire des Commentateurs au sujet des Peres Grecs & de Saint Augustin. Et comme je
trouve

trouve dans les *Instructions* de Mr. l'Evêque de M. les mêmes objections sur ce dernier article, que celles qui vous furent faites alors par Mr. Nic. cela me fait juger que l'Illustre Censeur, qui est chargé de tant d'affaires, se sera servi des memoires de son Ami qui n'entendoit gueres ces sortes de matieres, comme vous l'avez remarqué vous même dans plusieurs entretiens que vous avez eûs avec lui.

Quoi qu'il en soit ; que ces nouvelles objections viennent du sçavant Prélat, ou de Mr. Nicole, j'y répondrai exactement pour vous satisfaire. „ Grotius, dit l'Illustre Censeur *, „ avoit appris des Sociniens, que les Propheties alleguées dans „ les Evangelistes & par les Apôtres, pour „ prouver que JESUS-CHRIST étoit le Messie, „ étoient des allegories qui n'avoient rien „ de literal & de concluant.

Grotius a pû dire qu'une partie des Propheties alleguées dans les Evangiles & par les Apôtres, n'étoient point alleguées selon le sens literal, sans l'avoir emprunté des Sociniens. Les plus sçavans Interpretes orthodoxes conviennent là-dessus avec lui, & même avec les Sociniens, sans qu'on puisse conclurre de là, que les passages citez par JESUS-CHRIST & par les Apôtres n'ont rien

* *Instruct.* 2 p. 26. dans la *Dissertat. sur Grotius.*

de concluant contre les Juifs. C'est ce que j'ai expliqué au long dans mes deux Lettres précédentes , que je vous prie de relire avec attention : j'ajouterai seulement en ce lieu l'autorité de Sixte de Sienne , qui dans le Livre 3. de sa Bibliotheque sainte, établit ce double sens de l'Ecriture par l'Ecriture même. Il dit que le sens mystique ou spirituel , est bien plus caché & plus sublime , que le literal ; qu'il ne se presente pas à tout le monde ; mais qu'il est caché dans l'interieur des paroles; qu'il n'est point signifié par les mots , mais par les choses mêmes. Saint Paul , ajoute ce docte Bibliothecaire , nous a enseigné la difference de l'un & de l'autre dans son Epitre 2. aux Corinthiens , lorsqu'il dit que les Juifs lisent & entendent tous les jours l'ancien Testament selon la lettre , mais qu'ils ont un voile sur le cœur, qui les empêche d'en connoître le sens spirituel. Sixte apporte en ce même lieu un bel exemple de ce sens spirituel , sçavoir le serpent d'airain dans le desert , qui representoit JESUS-CHRIST attaché sur la Croix.

„ Mr. Simon , continue le Censeur * ,
 „ remarque lui même , qu'Episcopus ne
 „ pouvoit souffrir qu'on prît ces Propheties
 „ à la lettre , cela étant , disoit-il , con-

* *Ibid.* p. 26. & 27.

„ traire au bon sens , & même à la pensée
 „ de ceux qui se sont servis les premiers de
 „ ces sens mystiques. Ils se sont contentez,
 „ poursuit Episcopus , des miracles & de
 „ la Resurrection de JESUS-CHRIST , pour
 „ prouver aux Infidèles qu'il étoit le Mes-
 „ sie , ayant proposé ces sortes d'interpreta-
 „ tions à ceux qui l'avoient déjà reconnu.
 „ La remarque de Mr. Simon , ajoute le
 „ docte Censeur , est étonnante en ce lieu,
 „ puisqu'il ne refute Episcopus que par
 „ ces foibles paroles : *Il me semble pour-*
 „ *tant , qu'une bonne partie de ces autoritez*
 „ *du nouveau Testament , pouvoient aussi faire*
 „ *quelque impression sur l'Esprit des Juifs*
 „ *mêmes qui n'étoient point encore conver-*
 „ *tis , voyant que leurs Docteurs les avoient*
 „ *aussi appliquez au Messie.*

Il ne s'agit point , comme vous voyez ,
 du fond de la chose : car Mr. Simon n'ap-
 prouve point le sentiment d'Episcopus ,
 puisqu'il le refute. Mais *c'est , dit-on ** , *tout*
accorder à Episcopus , que de lui répondre
si foiblement. Mr. Simon ne parle qu'en
treublant. Il me semble , dit-il : il n'en sçait
rien.

Au contraire Mr. Simon a expliqué son
 sentiment avec netteté en disant , *il me sem-*
ble. Quoi qu'il ne soit pas si décisif que le

* *Ibid.* p.29.

docte Censeur , il a dit tout ce qu'il devoit dire la-dessus par rapport & à la matiere & aux personnes dont il s'agissoit. Il étoit question des sens allegoriques : or du consentement des Théologiens , on ne peut rien conclurre d'un sens allegorique , si l'on n'y joint d'autres raisons : & c'est ce qui a fait dire à Saint Augustin parlant contre les Donatistes dans sa Lettre à Vincencius , que c'est une chose très - impudente d'établir quoi que ce soit sur une allegorie , si l'on n'a d'ailleurs des témoignages clairs qui ôtent l'obscurité du sens allegorique : *Quis autem non impudentissime nitatur aliquid in allegoria positum pro se interpretari , nisi habeat & manifesta testimonia ?*

A l'égard des personnes , ce sont des Juifs qu'on suppose n'être point convertis à la Religion Chrétienne. Mr. Simon croit que ces Juifs ont dû ajouter foi aux interpretations allegoriques , parce que ces interpretations étoient autorisées par leurs Docteurs. Mais ce motif de crédibilité , pour ainsi parler , n'étoit pas si convaincant , que quelques uns n'en pussent douter : outre que les Sadducéens qui étoient alors en grand nombre , ne recevoient point ces sortes d'explications fondées sur les traditions , qu'ils ne reconnoissoient point.

Il n'y avoit que les Pharisiens lesquels composoient la Secte dominante , qui reçussent ces interpretations ; & encore pouvoient-ils douter de quelques unes. Ce seroit ici le lieu de vous apporter le sentiment de Salmeron sur cette matiere , si je ne vous l'avois déjà produit dans une de mes Lettres. Ce docte Jesuite , qui n'est pas si décisif que le Censeur , a poussé les choses bien plus loin que l'Auteur des Histoires critiques , & personne jusqu'à present n'a crû que ce sçavant Homme favorisât la cause des Sociniens.

L'Auteur des Histoires critiques a donc eû raison d'avancer : *Il me semble qu'une bonne partie de ces autoritez &c.* Mais ce n'est pas assez de dire , continuë le Censeur * , *une bonne partie : il falloit dire , la plus grande. Il ne suffisoit pas non plus de dire , pouvoit faire quelque impression , puisque ces autoritez faisoient impression par la force même des paroles.*

Pour ne pas chicaner , accordons à la qualité de l'Illustre Censeur , qu'il eût été mieux de dire , *la plus part , qu'une bonne partie* , pourvû que de son côté il veuille bien nous accorder ; que ces autoritez ne convainquoient point toutes par la force des paroles. Ce qui est si vrai , que nos

* *Ibid.*

plus habiles Commentateurs ne conviennent point entre eux de celles qui sont convaincantes , & dont on ne peut nier la vérité. Froidmont Disciple du fameux Jansenius d'Ipres , dans son Commentaire sur les Actes des Apôtres, ch. 28. v. 26. où Saint Paul applique selon un sens mystique à JESUS-CHRIST & à ses Apôtres, ce qui s'entend à la lettre de la mission d'Isaïe au Peuple Juif, reprend Maldonat de ce qu'il n'a entendu ce passage, ni selon le sens literal, ni selon le sens mystique , mais seulement selon un sens accommodé. * *Maldonatus 2. Matth. v. 15. sic interpretatur , ut nec sensu literali , nec mystico intelligatur de Christo & Apostolis , & tamen dicitur impleri in Christo & Judæis qui tunc erant ; quia Prophetia ista non minus aptè de Christo , quàm de quo olim dicta est , videatur potuisse dici : sed tunc sensus potius erit accommodatitius , quàm intentus à Spiritu Sancto.*

Cette remarque de Froidmont infinüe, que Maldonat a reconnu comme un troisième sens outre le literal & le mystique , que ce Théologien de Louvain appelle un sens de pure *accommodation* , *sensum accommodatitium*. Estius & quelques autres doctes Commentateurs ont entendu selon ce sens ces paroles de l'Epître aux Romains ch. 10.

* *Fromond. Comm. in Act. Apostol.*

v. 8. tirées du Deuteron. ch. 30. v. 14. *La parole n'est point éloignée de vous : elle est dans votre bouche & dans votre cœur.*

Il y a donc selon ces doctes Commentateurs un sens qui n'est proprement ni literal ni mystique, bien qu'il soit vrai ; mais on n'en peut pas tirer les mêmes preuves, que du literal & du mystique. Il est à propos que vous observiez ici, que les plus sçavans Commentateurs se servent des mots de sens appliqué, de sens accommodé, *applicuit, adaptavit, accommodavit*, lorsqu'ils parlent du sens véritablement mystique & sublime. Ils n'ont pas crû pour cela, que ces explications ne fussent que des pensées ou applications ingénieuses ; mais ils ont seulement voulu marquer par-là, que les Interpretations des Apôtres ne sont pas proprement literales ; mais qu'ils les ont appliquées à leur sujet par un *deras*, ou sens mystique & spirituel, qui est aussi véritable que le sens literal. Or la vérité de ce sens mystique ne se fait pas toujours sentir par la force des paroles.

Cependant l'illustre Censeur veut absolument, que les Propheties alleguées par JESUS-CHRIST & par les Apôtres, prouvent d'elles-mêmes & par la force des paroles. *La belle ressource*, dit-il *, *pour l'Evangile !* Selon son sentiment on est forcé par le

* P. 30.

texte même de ces passages , de se rendre à leurs explications , qui sont d'elles mêmes des preuves concluantes. Il prétend que ceux qui ont recours aux Docteurs Juifs qui leur auront donné un double sens , dont ils en auront appliqué un au Messie sans être forcés par le texte & sans qu'on en puisse operer une preuve concluante , détruisent la Religion Chrétienne. Voilà , ajoute le Censeur , le Christianisme que nous laisseront les Critiques , si nous en passons par leurs mains ; & le fondement des Propheties sur lequel Saint Paul a bâti , n'aura de fermeté qu'autant qu'il aura plu aux Rabbins de lui en donner , quand ils l'auront voulu.

Quelque grande que soit l'érudition du Censeur dans les Livres sacrez , il ne montrera pas facilement , que les Propheties alleguées par J E S U S - C H R I S T & par les Apôtres , soient toutes des preuves concluantes par la seule force des mots. Quand J E S U S - C H R I S T applique dans St. Matthieu 15. 8. aux Scribes & aux Pharisiens de son tems , ces paroles d'Isaïe , *Ce Peuple m'honore des levres , mais son cœur est éloigné de moi* ; le Censeur dira-t'il , qu'on est forcé par le texte même de reconnoître qu'on les doit entendre dans le sens que J E S U S - C H R I S T leur a donné ? Je fais la même reflexion sur cette autre Prophetie d'Isaïe

citée par JESUS-CHRIST dans St. Matthieu ch. 13. v. 14. *Vous écourez de vos oreilles; mais vous ne comprendrez point.* JESUS-CHRIST assure que cette Prophetie a été accomplie de son tems en ceux à qui il parloit en paraboles. Il est cependant manifeste, que cela s'entend à la lettre des Juifs obstinez qui vivoient au tems d'Isaïe. Ne pourroit-on point dire la même chose de cette Prophetie de Jeremie, *L'on a entendu une voix dans Rama*, que Saint Matthieu a appliquée au meurtre des Enfans ?

Il me semble qu'il seroit beaucoup mieux de dire, avec les plus doctes Commentateurs de l'Écriture, que ces Propheties & quelques autres semblables, sont des applications qui étoient en usage parmi les anciens Docteurs Juifs, & qu'ainsi JESUS-CHRIST & les Apôtres ne sont point les Auteurs de cette maniere d'interpreter les Propheties. Car de vouloir prétendre que ces passages prouvent d'eux-mêmes & par la force du texte, c'est donner en quelque façon gain de cause aux Juifs, à Porphyre, à l'Empereur Julien, & à quelques autres Ennemis de la Religion Chrétienne, en les refutant si foiblement. Maldonat n'étoit pas persuadé que les Propheties alleguées par JESUS-CHRIST, fussent d'elles-mêmes & par la force du texte, des preuves

convaincantes de ce qu'il disoit. Ce docte Commentateur sur le ch. 27. v. 50. de Saint Matthieu, où il rapporte ces paroles de JESUS-CHRIST, Saint Luc 23. 46. *Mon Pere, je remets mon Ame (spiritum) entre vos mains*, observe qu'elles sont tirées du Pseume 30. v. 6. & que ce que David avoit entendu de soi-même, JESUS-CHRIST se l'est appliqué, en ayant un peu changé le sens. Car David par le mot d'*esprit* n'a pas entendu son ame, mais sa vie : *Sumpsit autem ea verba Christus*, dit Maldonat, *ex psalmo 30. v. 6. & ad se quod de se ipso David dixerat, paululum immutato sensu, accommodavit. Nam David non animam suam, sed vitam suam quam per spiritum significavit Deo commendarat, Christus vero spiritum animam suam vocat.* Faites reflexion sur le terme *accommodavit*, & même sur toute la remarque de ce sçavant Jesuite.

Au reste ces doubles sens que les anciens Docteurs Juifs ont donnez à plusieurs Propheties, dont ils en ont appliqué un au Messie, n'ont pas absolument dépendu de leur caprice : mais ils ont suivi en cela leurs traditions & leurs usages. Ainsi l'Illustre Censeur n'a pas eû raison de dire, que *le fondement des Propheties sur lequel Saint Paul a bâti, n'aura de fermeté qu'autant qu'il a plû aux Rabbins de lui en donner,*

quand ils l'auront voulu. Ces anciens Rab-
bins ont suivi un usage autorisé par leurs
Peres. Nous voyons que nos plus doctes
Théologiens se servent de ces preuves ti-
rées des Interpretations des Juifs , pour
montrer que JESUS-CHRIST est le véritable
Messie : & c'est une des plus fortes preuves
qu'on puisse employer contre eux. On leur
fait voir par l'autorité de leurs anciens Li-
vres , que leurs Docteurs ont expliqué du
Messie selon un *deras* ou sens sublime, plu-
sieurs Propheties , qui selon le sens literal
semblent devoir s'entendre autrement. Je
finis ici ma Lettre , & suis , Monsieur, &c.

1703.

L E T T R E L.

Au même.

*Eclaircissemens sur le double sens de quelques
Propheties alleguées dans le nouveau Tes-
tament. Les anciens Docteurs de l'Eglise
ont eû recours à ce double sens , aussi-bien
que nos plus celebres Commentateurs de
l'Ecriture. On répond aux nouvelles ob-
jections de l'illustre Censeur.*

M O N S I E U R ,

Puisque vous souhaitez que je réponde
pied à pied aux autres remarques de l'illus-

Y vj

tre Censeur sur le double sens de l'Écriture, je le ferai très-volontiers pour vous obéir. Je ne m'arrête point à ce qu'il dit de nouveau contre Grotius : car je me suis étendu assez au long sur cet endroit dans mes Lettres précédentes. Il est vrai que Calovius, dont je vous ai quelquefois parlé, a objecté à ce Critique, qu'il a rendu douteux ce qu'il y a de plus clair dans l'ancien Testament, l'expliquant selon le sens allegorique ou sublime. Ce fameux Protestant de la Confession d'Ausbourg prétend, que les passages dont il s'agit ici, doivent s'entendre tous de JESUS-CHRIST à la lettre : mais ayant pris le parti de Grotius dans mes Histoires critiques en general seulement & pour ce qui regarde la methode, j'y ai soutenu que le principe de Grotius n'a rien de singulier, *qu'il est même commun aux plus doctes Peres*. Puis j'ai ajouté : *Il se peut faire qu'il l'ait trop étendu : mais on ne doit pas condamner Grotius absolument, comme s'il appuyoit le Judaïsme. C'est au contraire la véritable voye de répondre solidement aux objections des Juifs.*

C'est en effet ce que j'ai reconnu par experience dans quelques disputes que j'ai eûes sur ce sujet avec un sçavant Juif. Je ne trouvai rien de plus sûr, que de le combattre par ses propres armes en lui faisant voir

avec évidence, que JESUS-CHRIST & ses Disciples avoient suivi dans les Evangiles la methode reçüe alors dans la Synagogue. Il est constant que nos plus celebres Commentateurs ont eû recours aux types & aux figures, & à ce double sens, aussi-bien que les Rabbins. Cependant le Censeur forme des difficultez là-dessus. Il est à propos de les resoudre ces difficultez, qui ne sont pas fort embarrassantes.

*Mr. Simon, dit-il **, a osé citer les Peres, sans néanmoins en nommer un seul. Mais si je n'en ai nommé aucun, c'est que je n'ai pas crû qu'il fût nécessaire de produire des preuves sur un fait qui me paroissoit ignoré de peu de personnes. Saint Epiphane, her. 8. prouve assez au long, que dans les Ceremonies il y avoit un sens caché : Tertullien fait la même chose dans son liv. 3. contre Marcion. Les Commentateurs Grecs selon Justiniani, établissent cette même verité sur ces paroles de Saint Paul de l'Épître 1. aux Corinth. ch. 2. v. 7. *Loquimur Dei Sapientiam in mysteria, qua abscondita est*; c'est à dire, dit ce docte Interprete de Saint Paul, une Sageste cachée en mysteres, l'Apôtre ayant voulu signifier par-là, qu'il découvre des mysteres qui étoient autrefois envelopez sous des types & des enigmes dans la Loi : *Quasi dicat in myste-*

* P. 40.

rio absconditam, ut significet se illa mysteria patefacere, qua olim erant in Lege typis atque enigmatibus involuta. Justiniani dit qu'il préfère cette explication à l'autre qu'on apporte ordinairement, parce qu'elle n'est plus approuvée des Commentateurs Grecs, & que cette autre ne convient pas si-bien aux paroles de Saint Paul. Écoutons Saint Jérôme qui appuie ce double sens de l'Écriture en plusieurs endroits de ses Ouvrages.

Ce docte Pere sur ces paroles de Malachie, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esau*, a fait cette remarque : Je vous ai aimez en la personne de Jacob, & j'ai haï les Iduméens en la personne d'Esau. Saint Paul expliquant selon le sens mystique ce passage dans son Epître aux Romains, joint ensemble deux témoignages dont l'un est pris de la Genèse, & l'autre, du Prophete Malachie : *In Jacob vos dilexi*, dit Saint Jérôme, *In Esau Idumaos odio habui : quem locum Paulus mysticâ disputatione eventilans scribit ad Romanos, duo pariter testimonia de Genesi Malachiâque conjungens &c.*

Nos plus doctes Commentateurs conviennent tous de ce double sens de l'Écriture. Bonfrerius en donne plusieurs exemples dans les prolegomenes qu'il a mis au commencement de ses Commentaires sur

le Pentateuque. Voyez la section 4. du ch. 20. Quand , dit-il , Saint Paul dans son Epître 1. aux Corinthiens ch. 9. v. 9. & dans son Epître 1. à Timothée ch. 5. v. 18. applique par un sens tropologique aux Predicateurs de l'Evangile ces paroles du Deuteronomie , *Vous ne tiendrez point la bouche du bœuf liée , lorsqu'il foule le grain , il ne nie pas le sens literal de ce passage , & que Dieu n'ait pas donné veritablement aux Juifs ce commandement à l'égard des bœufs ; mais il fait connoitre un autre sens plus excellent de ces paroles , qui est le sens symbolique & mystique : Non vult (Paulus) negare Deum literali sensu intendisse de bobus loqui , Judaeisque id praeceptum quoad boves datum ; sed Deum aliud longè praestantius , quod per boves symbolicè & mysticè significabatur , illis verbis intendisse ; videlicet Doctorum & Concionatorum necessariam & honestam victus suppeditationem.*

Le même Bonfrerius observe en ce même lieu , que ces paroles de Saint Matthieu 2. 15. *J'ai appelé mon Fils d'Egypte* , qui ont été prises d'Osée , s'entendent à la lettre du Peuple d'Israël qui fut tiré d'Egypte , & de JESUS-CHRIST selon le sens mystique : *Quod quidem ad literam est de Populo Israëlitico ex Aegypto educto , secundum verò mysticum sensum de Christo.* Il fait une sem-

blable remarque sur ces autres parolés de Saint Matthieu v. 18. du même chap. *On a entendu dans Rama une voix &c.* Cela, dit-il, se doit entendre à la lettre du meurtre des Enfans, lorsque la Ville fut prise par les Babyloniens; mais il se prend allegoriquement des Enfans que fit tuer Herode. *Quod ad literam de cade puerorum factâ, expugnatâ urbe à Babyloniis intelligi jubet, & secundum allegoriam de infantium cade ab Herode factâ.* Je n'aurois jamais fait si je voulois citer tous les doctes Commentateurs de l'Ecriture qui ont appuyé cette verité. Ecoutons encore l'Illustre Censeur. Je sçai, dit-il, „ Car qui ne le sçait „ pas, qu'il y avoit parmi les Juifs une ve- „ ritable Tradition du vrai sens des Pro- „ pheties, comme on le voit par la réponse „ de la Synagogue aux Mages sur la Naif- „ sance de J E S U S-C H R I S T à Bethléem, „ Matth. 2. 4. 5. 6. mais c'étoit une Tradi- „ tion, non d'un double sens des Prophe- „ ties, ou de l'application que les Docteurs „ en faisoient, mais de l'évidence de ces „ anciennes prédictions, comme il paroît „ expressément par l'expression de celle-ci, „ qui n'a rien au-dessus de tant d'autres qui „ sont rapportées; & maintenant on y re- „ nonce pour faire valoir par tout des dou- „ bles sens qui aneantissent la preuve, &

le sens allegorique : au lieu que selon le sens literal, & qui se presente d'abord, elle regarde d'autres choses : *Harum autem duplex esse genus, cum alia rectâ referantur ad Christum, ad alia verò obliquè; alia contra allegoricè pertineant ad Christum; juxta obviam verò & simplicem significationem aliò spectent.* Il apporte des exemples de tout ce qu'il a avancé.

On demeurera donc facilement d'accord avec le Censeur, que dans le nouveau Testament il se trouve des Propheties qui conviennent à JESUS-CHRIST selon le sens literal, & l'on mettra dans cette classe celle du Prophete Michée, que les Docteurs Juifs alleguèrent à Herode. Il ne s'ensuit pas de là, que les Juifs ne donnassent à toutes les Propheties qu'un seul sens qui étoit le literal. Leurs anciens Livres prouvent manifestement le contraire; & sans qu'il soit besoin d'avoir recours pour cela à leurs plus anciens Rabbins, je crois vous avoir fait voir, que JESUS-CHRIST a expliqué selon ce double sens la Prophetie de Malachie, *Je vous enverrai Elie &c.* Je ne repete point ce que je vous ai déjà écrit là-dessus.

Ce principe du double sens de l'Ecriture est si bien établi dans l'Antiquité, que les Peres l'ont supposé comme une chose qui

étoit hors de doute. Origene, dit Mr. Huet dans sa Demonstration Evangelique, marque le sens literal par τὸ ἑνὸς, c'est à dire *la lettre*, & le sens allegorique par διανοία, *l'intelligence*. Saint Jérôme dans son Commentaire sur le chap. 4. de l'Epître aux Galates, a remarqué qu'une bonne partie de l'Ecriture contient en elle un sens allegorique, & que ce que Saint Paul nomme allegorie en ce lieu, il l'appelle sens spirituel en un autre endroit, sçavoir au ch. 7. v. 14. où il dit : *Nous sçavons que la Loi est spirituelle*. Nous appellons spirituel qui juge de tout, ajoute ce Saint Docteur, l'homme qui connoissant tous les mysteres de l'Ecriture, les entend d'une maniere sublime; & voyant J E S U S- C H R I S T dans les Livres divins, n'y reconnoit rien qui sente les traditions Judaïques : *Scriptura divina per allegoriam non modicâ parte contexta est : quam Apostolus hic allegoriam dixit, alibi vocat intelligentiam spirituales, ut Rom. 7.) Scimus quia Lex spiritualis est &c. Nos spirituales qui omnia judicat eum Virum dicimus, qui universa Scripturarum sacramenta cognoscens sublimiter ea intelligit, & Christum in divinis Libris videns, nihil in eis Judaicae traditionis admittit*. Par ce mot de *tradition Judaïque*, Saint Jérôme a entendu le sens literal auquel les Juifs, qui ne

vouloient pas reconnoître JESUS-CHRIST, s'arrétoient entierement. Il veut qu'on ne s'attache pas avec eux à l'écorce de la Lettre ; mais qu'on remonte jusqu'au sens sublime. Du reste l'allegorie de Saint Paul dans le chap. 4. de l'Épître aux Galates v. 22. 23. & 24. ne détruit pas le sens historique, mais elle nous apprend qu'il ne faut pas en demeurer là.

Le même St. Jérôme dans son Commentaire sur le chap. 7. de l'Épître aux Ephésiens, reconnoit de certaines traditions cachées & secrettes parmi les Juifs, lesquelles renfermoient en quelque maniere ces sens sublimes que la Lettre du Texte de l'Écriture ne presente point à ceux qui la lisent. Il cherche d'où Saint Paul a pû tirer ces quatre mots dont il se sert, *principauté, puissance, vertu, domination*, qui ne se trouvent dans aucun endroit de l'Écriture. Son sentiment est, qu'il les a tirez des traditions des Hebreux, lesquelles contenoient des choses secrettes & cachées ; ou que connoissant, que la Loi est spirituelle, il a expliqué selon un sens sublime ce qui y est litteralement & historiquement. *Quarendum est, dit ce saint Docteur, ubi Apostolus hæc quatuor nomina, principatum loquor, potestatem, & virtutem, & dominationem scripta repererit, & in medium unde*

protulerit , neque enim fas est eum qui divinâ lectione fuerat institutus , aliquid locutum putare , quod in sanctis voluminibus non habetur. Arbitror itaque illum , aut de traditionibus Hebraeorum ea quæ secreta sunt in medium protulisse , aut certè quæ juxta Historiam scripta sunt , eum intellexisses Legem esse spiritualement , sensisse sublimius &c.

Voilà, ce me semble, le double sens dont il est question , bien autorisé par les Saints Peres , quoi qu'en puisse dire le Censeur qui n'a pas tout vû. Qu'il ne traite donc plus de *scandaleux* le *deras* ou sens sublime, qui ne détruit point les preuves qu'on tire des Propheties , puisque l'un & l'autre sens est vrai ; je veux dire le literal ou historique , & l'allegorique ou spirituel. St. Jérôme qui étoit si sçavant dans l'écriture , a reconnu que l'Apôtre a emprunté des traditions secretes des Juifs. Dira-t'on que ce saint Apôtre a fait *dépendre la Foi d'une tradition Rabbinique ?*

Vous jugerez par tout ce que je viens de vous alleguer pour appuyer le double sens de l'écriture , si le docte Censeur toujours opposé à ce double sens, a eû raison de le combattre par l'autorité de Saint Justin , de Tertullien , & d'Origene * , qui dans leurs apologies pour la Religion Chrétien-

* P.41. & seqq.

ne se sont servis des Prophetes , comme de preuves démonstratives. Ce fait ne peut être revoqué en doute : mais on ne doit pas conclurre de-là que dans le nouveau Testament il n'y a point de Prophetes alleguées selon le sens mystique & sublime. Tant de sçavans Commentateurs qui reconnoissent le double sens des Livres sacrez , nient-ils que *les prédictions des Prophetes & leur accomplissement entrent dans la perfection de la Foi de l'Eglise ?* Ne croient-ils pas aussi-bien que le docte Prélat , que *le caractère par où l'on désigne la troisième Personne Divine , c'est de les avoir inspirées ?* Nier que les Prophetes ayent été inspirez , c'est renoncer au Christianisme.

Cela étant , je ne vois pas clairement à quel propos l'illustre Censeur dit encore ici * : *On a toujours caractérisé dans les Conciles le Saint Esprit en l'appellant l'Esprit Prophetique.* Ceux qui supposent le double sens dans les Prophetes croient aussi-bien que le Censeur , que l'Esprit qui a parlé par les Prophetes *a parlé de JESUS-CHRIST , & que la Foi du Fils de Dieu qu'on exposoit dans le Symbole , étoit la Foi des Prophetes , comme celle des Apôtres.* Ils sont persuadez que le sens mystique n'est pas moins vrai que le sens literal , & qu'il est *selon l'intention directe & primitive du Saint Esprit.* Ils

* P.48.

nient seulement qu'il soit literal & historique ; parce qu'ils croient que ceux qui veulent parler exactement ne doivent admettre qu'un seul sens literal , & non pas deux.

Quoique Froidmont ce fameux Augustinien , n'ait pas rejeté l'opinion de ceux qui croient que l'Écriture peut avoir deux sens literaux , il ne laisse pas d'appuyer en plusieurs endroits de ses Commentaires le double sens dont il est question. Sur le ch. 13. v.41. des Actes des Apôtres , où Saint Paul allegue un passage du Prophete Habacuc , il dit qu'à la lettre il s'entend des Caldéens qui devoient ruiner les Juifs , & brûler leur Temple ; mais que Saint Paul l'a expliqué dans un sens allegorique de l'aveuglement des Juifs. *Locus Habacuc* , dit Froidmont , *loquitur ad literam de clade Nabuchodonosor & Chaldaeorum , & combusto eorum Templo ; sed allegoricè S. Paulus exponit de clade & cacitate spirituali quæ Judæi conversi sunt & dati Diabolo , quia Christo non crediderunt.* Je demanderois volontiers à l'illustre Prélat , si ce fameux Disciple de Jansenius a pris sa remarque de l'Ecole des Sociniens , ou de Grotius ?

„ Theodore de Mopsueste, continuë le „ docte Censeur * , ayant détourné les Propheties en un autre sens , comme si celui

* P.49.

„ où elle étoient appliquées à la Personne
 „ & à l'Histoire de JESUS-CHRIST , étoit
 „ impropre , ambigu , & peu literal ; mais
 „ au contraire attribué au Sauveur du Mon-
 „ de *par l'évenement* seulement , sans que
 „ ce fût le dessein de Dieu de les consacrer
 „ & de les approprier directement à son
 „ Fils ; scandaliza toute l'Eglise & fut frap-
 „ pé d'anatheme , comme impie & *blasphé-*
 „ *mateur.*

Je n'examine point en ce lieu si Theo-
 dore de Mopsueste a été véritablement con-
 damné par le cinquième Concile General :
 je veux bien le supposer avec l'illustre
 Censeur. Je remarquerai seulement en pas-
 sant, que si l'on en croit Facundus, il y eut
 une erreur de fait dans les accusations qui
 chargeoient Theodore d'avoir aneanti les
 Propheties qui regardent JESUS-CHRIST,
 par une erreur semblable à celle des Mani-
 chéens. Facundus a prétendu montrer la
 fausseté de cette accusation , en produi-
 sant les paroles mêmes de l'Auteur tirées
 de ses Commentaires sur les Pseaumes , où
 il attaque les Juifs sur le fait même dont il
 est question. Vous sçavez que les Com-
 mentaires de ce Theodore sur l'Ecriture
 sont en grande veneration parmi les Sy-
 riens , qui les ont traduits du Grec en leur
 langue, & du Syriaque en Arabe. Je me
 trompe

trompe fort si ses Commentaires sur une partie des Prophetes ne se trouvent dans quelques Bibliothèques de l'Europe. Par-là on pourroit juger s'il est aussi coupable qu'on le fait. Je suis, Monsieur, &c.

26. Août 1703.

L E T T R E L I.

Le nouveau Traducteur n'a rien avancé sur le mot haïr, qui ne se trouve en termes exprès dans les plus sçavans Commentateurs Catholiques. On lui attribue sans raison des sentimens qu'il a réfutez ouvertement dans tous ses Ouvrages.

L'illustre Censeur qui a eû principalement en vûë, de trouver dans la Version de Trevoux des explications qui approchassent de celles des Sociniens, se met peu en peine, si ces explications se trouvent dans les Commentateurs les plus orthodoxes. C'est assez qu'elles soient dans un Ecrivain Socinien, pour qu'il en concluë que l'Auteur de cette Version les a prises dans les Livres des Unitaires.

„ Si l'on vouloit, dit-il *, donner un
„ exemple de cette Version téméraire, pour

* Pag. 9.

Tome I V.

Z

„ ne rien dire de plus , la premiere qui se
 „ présenteroit à la pensée , seroit celle-ci :
 „ *J'ai plus aimé Jacob qu'Esau* , au lieu de
 „ traduire , *J'ai aimé Jacob* , & *j'ai haï*
 „ *Esau* , comme porte le Texte Grec aussi-
 „ bien que celui de la Vulgate , Rom. ix.
 „ 13. Le Traducteur leur a préféré *Episco-*
 „ *pius : Odio habui* , dit-il , *id est minus di-*
 „ *lexi , nec tot beneficiis affeci : Je l'ai haï* ,
 „ *c'est-à-dire* , *je l'ai moins aimé* , & *je ne*
 „ *l'ai pas gratifié de tant de bien-faits*. Ainsi
 „ la Traduction est dictée de mot à mot par
 „ le grand Docteur des Sociniens , avec
 „ cette seule difference , que le Socinien en
 „ a fait sa note , & que l'autre la inserée
 „ dans le Texte même. On sçait au reste ,
 „ que les Sociniens ont leurs raisons pour
 „ effacer la haine de Dieu contre Esau , qui
 „ suppose le peché originel : & le Traduc-
 „ teur a mieux aimé les favoriser que de
 „ s'attacher à son Texte.

Le Traducteur n'a rien mis dans sa Ver-
 sion ni dans sa note , qui ne soit pris de
 mot à mot des plus habiles Critiques , &
 des plus sçavans Commentateurs Catholi-
 ques : & ainsi c'est inutilement qu'on fait
 venir ici sur les rangs *Episcopus*. Je place
 à la tête de ces Ecrivains Catholiques Mr.
 Huré , qui ne peut être suspect à ceux qui
 font profession d'être Augustiniens : Il n'y

a pas long-tems qu'il a donné au Public en Latin, un petit Recüeil de Canons ou Regles de l'Ecriture Sainte sous ce titre: *Novum Testamentum regulis illustratum, seu Canones Scripturae sacrae certâ methodo digesti, ad Novi Testamenti intelligentiam potissimum accommodati.* Il établit cette Regle pag. 187. & 188. de son Ouvrage: *Verba affirmativa pro contrariis negantibus quandoque ponuntur, eo sensu, ut per epitafim seu exaggerationem minus intelligatur quàm significetur.* Il donne pour exemple de cette figure appelée *epitafim* ou *exaggeration*, le verbe *odisse*, *hair*, qui se prend, dit-il, pour *minus amare*, *moins aimer*, Luc. 14. 26. & Rom. 9. 13; en sorte que selon lui ces paroles de Saint Paul, *J'ai aimé Jacob, & j'ai hair Esau*, signifient, *J'ai préféré Jacob à Esau, que j'ai moins aimé*, ne voulant point accorder à sa posterité les mêmes bien-faits que j'ai accordez à la posterité de Jacob: *Jacob dilexi, Esau autem odio habui*, id est, *posthabui, ac minus dilexi, nolens singularia in ejus posteros beneficia conferre, qua in Jacobi posteros contuli.*

Cette remarque de Mr. Huré a été prise des Canons ou Regles très-utiles pour l'intelligence de l'Ecriture, que Bonfrerius a rapportées dans ses prolegomenes, à la tête de son Commentaire sur le Pentateuque.

Ce docte Commentateur dans le Canon 16. dit , que l'Ecriture se sert de la figure appelée *epitafe* , c'est à dire d'une locution plus forte, pour une moins forte ; & il donne pour exemple le passage dont il est question : *Utitur Scriptura epitafi seu verbo vehementiori pro minus vehementi , ut Malachia 1. & ad Rom. 9. Jacob dilexi Esau autem odio habui. Ubi odio habere ponitur pro negligere, minus amare.* Estius qui ne peut être soupçonné de Socinianisme , dit aussi que ces paroles , *Jacob dilexi , Esau autem odio habui*, signifient, *J'ai plus aimé Jacob qu'Esau*, en donnant plus de biens temporels au premier , c'est à dire , à sa posterité, quoiqu'ils fussent Freres jumeaux, & qu'il semblât qu'Esau dût être préféré , à cause de son droit d'ainesse : *Etsi Fratres essent germani ac gemini, eoque nomine pares, nisi quod Esau ratione primogenitura preponendus videretur ; ego tamen Jacob dilexi, id est, volui ei in sua posteritate benefacere ; Esau autem odio habui ac rejeci , nolens singularia in ejus posteritatem beneficia conferre.* Ce Docte Commentateur que le Prélat ne peut pas avoir pour suspect , ajoute immédiatement après , que ce sens est le sens litteral des paroles du Prophete Malachie , *Hic sensus est litteralis verborum Propheta*, & que l'Apôtre s'est servi d'un sens mysti-

que ou spirituel. En un mot l'Auteur de la nouvelle Traduction n'a rien mis tant dans sa Version, que dans sa note, qui n'ait été pris des plus sçavans Commentateurs orthodoxes.

Si c'est favoriser l'explication des Sociniens, que de ne point supposer le peché originel, dans la haine qu'on attribüë à Dieu contre Esäü; il faudra placer Estius à la tête de tous les Sociniens. Car il attaque fortement au même endroit cette interprétation, comme étant contraire à la pensée de Saint Paul. Il est, dit-il, évident par toute la suite du discours de l'Apôtre, qu'il ne parle point de cette masse corrompüë par le peché originel: *Liquet Apostolum non supponere in hac suâ disputatione massam corruptam: hac enim suppositio pugnat cum verbis Apostoli.* En effet le dessein principal de Saint Paul dans l'Epître aux Romains, est de faire connoître, que Dieu est le maître absolu de ses graces, & que c'est par sa pure volonté qu'il a appellé les Gentils à la grace de l'Evangile, sans que les Juifs eussent aucune raison de s'en plaindre.

Saint Paul prouve cette verité par quelques exemples, & entre autres par celui de Jacob & d'Esäü. Il suppose manifestement, que ce n'a point été en vüë du bien, ou du mal qu'ils eussent fait, que Dieu a préféré

Jacob à Esäü ; mais parce qu'il l'a voulu ainsi. Lisez le Commentaire d'Estius en cet endroit , où il combat en termes exprès l'interprétation de St. Augustin , quoi qu'il fit profession d'être Augustinien & Thomiste. Il n'a pas pris pour cela le parti des Sociniens : mais tout Augustinien qu'il étoit , il a reconnu que l'explication de ce Saint Docteur étoit plutôt Théologique que litterale. Il conclut enfin , que ce qui est dit de la haine que Dieu a eüe pour Esäü , se doit entendre conformément à la pensée du Prophete Malachie , de la posterité d'Esäü , qui a été rejetée de Dieu , pour ce qui étoit des biens temporels : *Quod hic dicitur Esäü odio habitus à Deo , id ex mente Prophetæ de odio , seu rejectione , quoad prerogativam temporalis ac terrena felicitatis esse intelligendum , & non tam in ipsius Esäü personâ quam in ejus posteritate completum fuisse.*

Plusieurs autres scavans Commentateurs ont remarqué la même chose qu'Estius , du nombre desquels sont le Cardinal Tolet & Salmeron. Celui-ci dans ses disputes de l'Epitre aux Romains , en a fait une exprès qui a pour titre , *De modis diligendi & odio habendi.* Il y rapporte d'abord les paroles du Prophete Malachie , où il est dit que Dieu a aimé Jacob , & qu'il a hai Esäü :

ce qui ne signifie autre chose, selon Salmeron, sinon qu'il a plus aimé Jacob qu'Esau, parce qu'il avoit promis au premier & à sa posterité la Loi & les Prophetes, & un meilleur pais : *Dilexit ergo plus Jacob quam Esau, quia illi & semini suo promisit Legem & Prophetas & meliorem terram.* Ce sçavant Théologien prouve ensuite par plusieurs exemples, que Dieu ne hait pas ceux qu'il aime moins : d'où il infere que l'Ecriture qui s'accommode à nos usages se sert du terme *hair* au-lieu de *moins aimer*, à l'imitation des enfans qui disent que leur pere les hait, s'il les aime moins que leurs autres freres. Et ainsi le mot de *hai* à l'égard de Dieu signifie à la lettre *moins aimé*, parce qu'il avoit reçu de Dieu moins de bien-faits que Jacob son Frere. Voici les propres termes de Salmeron : *Metaphoricè sumitur illud odio haberi, pro eo quod est minus diligi. Solent autem Scriptura se nostris existimationibus accommodare. Conqueruntur enim plerique ex liberis in parentes suos, & odio haberi se dicunt, cum vident alios fratres suos, in aliquo munere & favore sibi anteponi. Et ita ad litteram minus Esau dilectus fuit, quia nec terram promissam habuit, ut Jacob, nec Legem & Prophetas, nec ex eo descendit Christus, ut ex Jacob. Non enim quia Esau fuit ab illis prerogativis ex-*

clusus, propterea fuit reprobatus ad necem; sed habuit & ipse familiam & gentem suam, & bonis terra non caruit; licet Populus Israël longè fuerit honoratior & ditior. Voyez aussi là-dessus le Cardinal Tolet, qui n'est pas moins décisif dans son Commentaire sur l'Épître aux Romains.

Tout ce qu'on vient de rapporter prouve manifestement, que le Traducteur de Trevoux n'a point suivi Episcopiùs, mais ces illustres & sçavans Commentateurs, qui se sont bien plus étendus sur le v. 13. du chap. 9. de l'Épître aux Romains qu'aucun Socinien. Dira-t'on pour cela qu'ils sont favorables aux Sociniens? Non; mais seulement qu'ils s'accordent sur ce sujet avec eux. Les Unitaires expliquent plusieurs autres endroits de l'Écriture de la même manière que les plus sçavans Commentateurs Catholiques. Selon le raisonnement du Censeur il faudra dire, que ceux-ci ont emprunté des Sociniens leurs explications.

Mais pourquoi, dit-on, l'Auteur a-t'il mis dans sa Traduction, ce qui ne devoit trouver sa place tout au plus que dans une note? Il y a de l'apparence que cet Auteurs a suivi l'explication de Bonfrerius, de Tolet, d'Estius, & de Salméron, qui ont crû que la signification littérale du mot *hair*,

ans ce verset de l'Épître aux Romains , est *moins aimer*. Or vous sçavez que le sens littéral peut être considéré de deux manières , sçavoir comme simplement littéral , ou comme littéral grammatical. Messieurs de Port - Royal font souvent cette distinction dans leur Version du Nouveau Testament , où pour marquer ce dernier , ils mettent en note la lettre *L*. Par exemple , *Liber generationis* , signifie selon le littéral grammatical , *Livre de la genexation* , & selon le sens simplement littéral , *Genealogie*. Le Traducteur de Trevoux a crû , que la véritable signification du mot *hair* en cet endroit , n'étoit autre chose que *moins-aimer*. C'est pourquoi il a renvoyé la signification purement grammaticale à la note , où on lit : *L. J'ai aimé Jacob, & j'ai hair Esau.*

Mr. Arnauld a justifié cette methode dans sa Défense du nouveau Testament de Mons contre Mr. Mallet. Celui-ci avoit objecté à Messieurs de Port-Royal , qu'en traduisant ces mots de Saint Luc , chap. 2. v. 23. *Omne masculinum adaperiens vulvam*, *Tout enfant mâle premier-né* , ils avoient enlevé à l'Eglise une belle preuve , pour établir la Virginité de la Mere de Dieu , & qu'on devoit les traduire littéralement : *Tout mâle qui ouvre le sein de sa mere*. Mr. Arnauld Liv. 5. chap. 9. pag. 418. répond

ainsi à son Confrere : „ Il faut ne sçavoir
 „ ce que c'est que de traduire litterale-
 „ ment , quand on croit que cela ne con-
 „ siste qu'à mettre mot pour mot : au lieu
 „ que ce qu'on doit rechercher dans une
 „ Traduction pour la rendre litterale & fi-
 „ delle , c'est de trouver des mots qui don-
 „ nent nettement les mêmes idées que
 „ ceux de l'Original.

Or il montre , que l'idée veritable de
 cette façon de parler des Hebreux , *adape-
 riens vulvam* , est ce que les Traducteurs
 de Mons ont mis dans leur Version. Le
 Traducteur de Trevoux a prétendu aussi ,
 que *hair* en plusieurs endroits de l'Ecritu-
 re , signifie proprement & naturellement
moins aimer ; & qu'ainsi il a pû mettre
 dans sa Version ce sens qui est literal , mar-
 quant dans sa note l'autre qui est literal
 grammatical.

„ Le Traducteur , dit-on * , n'est pas
 „ plus excusable d'avoir traduit dans Saint
 „ Luc, xlv. 26. *Si quelqu'un vient à moi ,*
 „ *& qu'il aime son pere & sa mere , sa fem-*
 „ *me , ses fils , ses freres , ses sœurs , & même sa*
 „ *propre persona , plus que moi , il ne peut*
 „ *être mon Disciple* ; au lieu de mettre *hair* ,
 „ comme il est écrit dans le Texte Grec
 „ & dans la Vulgate. C'est visiblement al-

* Pag. 10.

„ terer la sainte Parole. Que diroit-on de
 „ celui qui changeroit cette vive expref-
 „ sion du Psalmiste , *Vous aimez la justice*
 „ & *vous haïſſez l'iniquité* , en ce froid lan-
 „ gage , *Vous aimez mieux la justice que l'i-*
 „ *niquité*, & la vertu que le vice? En tout cas
 „ s'il l'eût fallu expliquer , c'est autre chose
 „ d'addoucir un mot dans une note avec
 „ les précautions nécessaires, autre chose est
 „ d'attenter sur le Texte même , & vouloir
 „ déterminer le Saint Esprit à un sens plus
 „ foible que celui qu'il s'est proposé.

Comme l'Auteur de la Version de Tre-
 voux, a crû après Salmeron & plusieurs au-
 tres Théologiens , que le mot *haïr* ne se
 doit pas prendre à la rigueur de la lettre
 dans ce passage de Saint Luc , il a jugé
 qu'il falloit mettre dans le Texte même de
 l'Evangeliste , *moins aimer* , qui lui a paru
 être la véritable signification , en renvoyant
 néanmoins l'autre signification qui est pu-
 rement grammaticale à la note , où on lit :
L. & ne haït son pere &c. En effet Salme-
 ron a remarqué sur cet endroit de St. Luc ,
 que JESUS-CHRIST ne commande pas pro-
 prement de haïr son pere & sa mere ; puis
 qu'il y a au contraire un Commandement
 exprès de les honorer & de les aimer. Ainsi
haïr se prend en ce lieu pour *moins aimer* ,
 & le sens est , qu'il faut plus aimer J E S U S

CHRIST que ses propres Parens : *Quo in loca*, dit ce sçavant Commentateur, *propriè non precipit Dominus odio haberi patrem & matrem, quos peculiari precepto honorari ac diligi mandavit; sed per odii vocem metaphoricè sumptam significavit minorem dilectionem parentibus exhibendam, majorem autem Christo.* Mr. Huré a produit aussi pour exemple des endroits du Nouveau Testament où *haïr* signifie *moins aimer*, le verset 26. du chap. xiv. de Saint Luc.

Pour ce qui est de cette expression vive du Psalmiste, qu'on propose, elle ne vient gueres à propos; puisque l'Auteur de la Version convient qu'il y a des endroits, où *haïr* se doit prendre à la lettre, & où par conséquent il le faut conserver nécessairement, tel qu'est celui-ci : *Vous haïssez l'iniquité*; parce que l'iniquité est haïssable d'elle même, au lieu qu'il est contre le droit naturel de haïr son pere & sa mere. Cela étant supposé, le Traducteur n'a point attenté sur le Texte de l'Evangeliste, & il n'a point déterminé le Saint Esprit à un sens plus foible, que celui qu'il s'est proposé; mais il a exprimé dans sa Version le veritable sens, & il a mis dans sa note le sens purement grammatical, ou la métaphore; comme parle Salmeron. Sur ce principe qui paroît bien établi, il sera fa-

cite de résoudre toutes les autres difficultez qu'on peut proposer contre l'expression de *moins aimer* substituée à la place de *hair*.

„ L'Auteur avec Grotius , dit-on enco-
 „ re * , nous renvoye à Saint Matthieu ,
 „ ch. x. v. 37. où il est porté seulement :
 „ *Qui aime son pere & sa mere plus que moi ,*
 „ *n'est pas digne de moi.* Mais qui dit le
 „ moins n'exclut pas le plus. Il falloit donc
 „ conserver la parole de JESUS-CHRIST , &
 „ mettre *hair* sans hesiter , comme a fait
 „ l'Auteur , Matth. ch. vi. v. 24. *Nul ne*
 „ *peut servir deux maîtres : car ou il haïra*
 „ *l'un , & aimera l'autre ; ou il s'attachera*
 „ *à l'un & méprisera l'autre.*

Ce n'est point avec Grotius que l'Auteur a renvoyé à Saint Matthieu , chap. x. v. 37. mais avec Salmeron , lequel dans le passage allegué ci-dessus explique le Texte de Saint Luc , xiv. 26. par Saint Matthieu ch. x. 37. *Sicut & alia loco dixit : Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus :* c'est-à-dire , comme JESUS-CHRIST a dit en un autre endroit : Celui qui aime son pere , ou sa mere , plus que moi , n'est pas digne de moi. Peut-on mieux expliquer l'Écriture , que par l'Écriture même ? Le passage de Saint Luc étant parallele à celui de Saint Matthieu , le Traducteur a eû rai-

* Pag. 13.

son de traduire comme il a fait , & de faire cette remarque dans sa note sur Saint Luc : *Le mot haïr ne se doit pas prendre ici à la rigueur , mais selon ce qu'on lit dans Saint Matthieu chap. x. v. 37. & il n'a point d'autre sens en plusieurs endroits , tant du vieux que du nouveau Testament. C'est aussi de cette maniere que Coqueus sçavant Theologien , explique le non odit de Saint Luc , dans son Commentaire sur le Liv. 21. de la Cité de Dieu ch. 26. Et la raison qu'il en apporte , c'est qu'il ne nous est pas commandé de haïr nos parens , mais de préférer entierement l'amour de J. C. à celui que nous avons pour eux. Non odit , dit ce Commentateur expliquant Saint Luc par Saint Matthieu , id est non minus amat : Neque enim parentes odisse jubemur ; sed amorem Christi eorum dilectioni longè præferre præcipimur , ne amor quo erga eos afficimur ullatenus salutem nostram efficiat , ac perturbet eum amorem quem Christo debemus.*

Au reste , on a conservé toute sa force à la Parole de J E S U S - C H R I S T ; puisque c'est lui-même qui parle dans Saint Matthieu , aussi-bien que dans Saint Luc , & qu'il explique nettement & selon le véritable sens dans Saint Matthieu , ce qui est trop à la lettre dans Saint Luc , lequel est celui des Evangelistes , qui a le plus conser-

vé de ces façons de parler qui sont comme propres aux Hebreux. Si l'Auteur a retenu dans sa Version le mot *haïr*, Matth. vi. 24. c'est qu'il a vû qu'il ne se prenoit pas en ce lieu-là métaphoriquement, mais proprement ; & comme le Censeur l'a très-bien observé, il ne s'y agit pas seulement de *moins aimer*, mais de *haïr* & de *mépriser* positivement.

Dans le dessein que l'illustre Censeur s'est proposé, de trouver dans la Version de Trevoux quelque chose de semblable aux pensées des Sociniens, il lui arrive quelquefois de raffiner un peu trop sur cette matière ; comme vous en pourrez juger vous-même par la remarque suivante, qui me paroît avoir je ne sçai-quoi de forcé.

„ Quand sur le même chapitre Rom.
 „ IX. 10. l'Auteur dit * , que Dieu étant
 „ le Maître absolu, a pû rejeter les Juifs,
 „ quand même ils n'auroient point été
 „ coupables ; c'est encore un secret du So-
 „ cinianisme : puisque c'est la doctrine
 „ commune de ces Hérétiques, de consti-
 „ tuer le Domaine absolu de Dieu & son
 „ Empire souverain, dans le pouvoir de
 „ damner qui il lui plait, même les plus
 „ justes : ils en ont fait des Livres entiers
 „ sous ce titre, de *suprema dominia*, ou *im-*

* Page 15.

„ *perio Dei*. Et il est certain qu'ils laissent
 „ exercer en partie à Dieu ce Domaine si
 „ absolu, dans la réprobation des Juifs, &
 „ dans la vocation des Gentils : ce que l'Au-
 „ teur exprime en ce lieu.

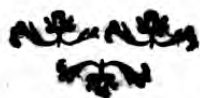
Je vous avoüe franchement, que je n'ai
 jamais entendu parler de ces Livres des
 Sociniens, de *Supremo dominio*, ou *imperio
 Dei*; & il n'y a guères d'apparence que le
 Traducteur les ait lus. Aussi sa doctrine est-
 elle tout-à-fait éloignée de cette impiété
 Socinienne. Il n'y a qu'à consulter ses Ou-
 vrages pour y voir qu'il a par tout horreur
 de ce sentiment, qu'il regarde comme une
 impiété Mahometane. De plus il suppose
 dans ce Chapitre ix. de l'Épître aux Ro-
 mains, qu'il ne s'agit ni de la prédestina-
 tion, ni de la réprobation ou damnation,
 mais de la vocation à la Grace de l'Evan-
 gile.

Il suppose encore dans son Ouvrage, des
 graces universelles, que Dieu donne à tous
 les hommes. Il s'agit ici d'une grace spé-
 ciale. Or Dieu étant le Maître absolu, il a
 pû rejeter les Juifs & appeller les Gentils
 en leur place. Ce qui aura sans doute en-
 gagé l'Auteur à préférer cette interpréta-
 tion, c'est que toute la suite du discours
 de Saint Paul, qui attribué absolument
 cette Vocation à la Toute-puissance & à

la pure volonté de Dieu , semble aller là. S'il y a en cela quelque chose qui approche du Socinianisme, il faudra aussi accuser tous les véritables Thomistes d'être favorables à cette pernicieuse Secte.

Cela doit aussi servir de réponse à une autre objection qu'on a faite au Traducteur. On a prétendu que cette même note sur le chapitre ix. v. 10. de l'Epître aux Romains, favorise la doctrine de la première proposition condamnée par les Constitutions des Papes Innocent X. & Alexandre VII. & qu'elle va même jusqu'à l'erreur des Calvinistes rigides. C'est ce qui n'a pas besoin de réfutation. Outre que la note de la manière dont elle est conçue est au dessus de toute hypothèse , on sçait assez que l'Auteur de la Version de Trevoux, s'est déclaré nettement dans tous ses Ouvrages contre les Calvinistes , & contre la doctrine condamnée dans l'affaire de Jansenius. Il n'est pas besoin d'en dire davantage là-dessus. Je suis , Monsieur &c.

1703.



L E T T R E L I I .

On répond aux nouvelles Objections sur ces paroles , Jacob dilexi , Esaiï autem odio habui , traduïtes par , J'ai plus aimé Jacob qu'Esaiï.

MONSIEUR,

Je vous ai fait voir dans ma dernière Lettre , la différence qu'il y a entre une Version purement grammaticale qui est trop à la lettre , & celle qui est véritablement littérale. Si l'illustre Censeur avoit fait reflexion sur cette regle , & qu'il eût considéré en même tems , que le Traducteur n'a point crû qu'en cet endroit de Saint Paul , il fût parlé de la prédestination & de la réprobation , il auroit évité un long discours de Théologie , qui n'est nullement à propos , si l'on suppose ce que je viens de vous marquer , & qu'il faut nécessairement supposer ; puisque l'Auteur s'est expliqué nettement là-dessus.

„ On sçait assez , dit le sçavant Prélat * ,
 „ que Mr. Simon a mis dans son Texte ,
 „ *J'ai plus aimé Jacob qu'Esaiï* , en suppri-

* P. 227.

„ mant hardiment la haine exprimée dans la
 „ Vulgate , comme dans le Grec. On a été
 „ étonné de cette hardiesse : la Censure l'a
 „ sévèrement reprise : j'en ai parlé ample-
 „ ment en deux endroits. Il reste à exami-
 „ ner , si j'ai prévenu les vaines défaites
 „ exposées dans la Remontrance. Il y a ici
 „ deux questions , l'une sur le Texte de la
 „ Traduction , & l'autre sur la note.

Le Traducteur n'a point supprimé le mot de *hair* , qu'on dit être dans la Vulgate , s'il est vrai que le *odio habui* de la Vulgate ne signifie point en ce lieu , non plus qu'en quelques autres endroits de l'Écriture une véritable haine. Or l'Auteur a prouvé , qu'il n'y est point parlé d'une haine véritable & positive. On a répondu à la Censure & aux remarques de l'illustre Censeur. Il reste donc à faire voir , que ce qui est exposé dans la Remontrance n'est point une vaine défaite.

„ La première question , dit-on * , est
 „ trop aisée à résoudre , pour mériter un
 „ long discours. Il n'y a qu'à dire en un
 „ mot , que c'est une alteration du Texte ,
 „ que de mettre le Commentaire à la place
 „ du Texte même : c'est le principe de l'Au-
 „ teur dans sa préface. Or est-il , que l'Au-
 „ teur est visiblement tombé dans ce dé-

* Pag. 228.

„ faut. Selon lui - même c'est faire parler
 „ l'homme à la place du Saint Esprit : il est
 „ donc tombé dans le défaut de faire parler
 „ l'homme à la place du Saint Esprit, qui
 „ est le plus grand & le plus énorme de
 „ tous les attentats.

Il est vrai que l'Auteur a remarqué, même plus d'une fois, qu'un Traducteur ne doit point mettre le Commentaire à la place du Texte ; parce que c'est faire parler l'homme à la place du Saint Esprit : mais il a fait voir, qu'on ne peut traduire exactement *odio habui* dans ce passage de Saint Paul, qu'en le traduisant *J'ai moins aimé* ; le Traducteur n'est donc point tombé dans le plus grand & le plus énorme de tous les attentats : mais il a exprimé à la lettre le sens du Saint Esprit sans aucune alteration du Texte. Traduire littéralement ne consiste pas à mettre mot pour mot ; mais à trouver des mots qui donnent la véritable idée de ceux qui sont dans l'Original.

„ J'enrrerai encore eu peu de mots,
 „ ajoute le Censeur*, dans une seconde
 „ confideration. L'explication de Saint Au-
 „ gustin & des Saints qui l'ont suivi dans
 „ la défense de la Grace contre Pelage, sup-
 „ pose en Dieu une haine véritable contre
 „ Esaii, comme figure des Reprouvez, à

* Pag. 229.

„ cause qu'elle y suppose le peché , comme
 „ l'objet de cette haine , & du moins le
 „ peché originel. Pour abreger la matiere,
 „ on voudra bien se contenter d'entendre
 „ ici le Concile des Saints Evêques bannis
 „ en Sardaigne pour la Confession de la
 „ Foi. Voici comme ils parlent dans leur
 „ Epître synodique , que Saint Fulgence a
 „ composée : Vous direz (ce sont les pa-
 „ roles de ce Saint Concile aux Catholi-
 „ ques qui les consultoient) que lorsque
 „ vous assurez qu'avant la naissance d'Esäu
 „ & de Jacob , Jacob est élu par une mise-
 „ ricorde gratuite, & qu'Esäu est haï par un
 „ juste jugement de Dieu, c'est à cause du pe-
 „ ché originel. S'il ne falloit que rapporter,
 „ ajoute le sçavant Prélat , cinq cens passa-
 „ ges de cette force de Saint Augustin &
 „ des autres Saints , tout le monde sçait
 „ qu'il seroit aisé de le faire. D'où enfin on
 „ tire cette conclusion. Voici donc en
 „ quoi le Traducteur de Trevoux est
 „ inexcusable : c'est qu'une interpretation
 „ si autorisée & si solennelle , qui est celle
 „ de Saint Augustin , de tant de Saints , &
 „ notamment d'un si grand nombre d'E-
 „ vêques bannis pour la Foi de la Trinité,
 „ demeure excluë par le Texte même, sans
 „ pouvoir seulement être écoutée.

L'Autenr demeure d'accord, que Saint

Augustin & ses Disciples ont entendu le *odio habui* de l'Épître aux Romains d'une véritable haine, parce qu'Esaiï selon ce Saint Docteur, étoit haïssable à cause du péché originel. Mais, parce qu'il traduisoit Saint Paul, & non pas Saint Augustin, qui ne lui a pas paru s'être attaché au sens de l'Apôtre, lequel n'a eû nullement en vûe le péché originel dans tout son discours; il a crû qu'il devoit plutôt exprimer dans sa Version la pensée de Saint Paul, que celle de Saint Augustin. En quoi il a suivi la règle que ce Saint Evêque prescrit à ceux qui expliquent les Livres sacrez. Saint Augustin ne veut point, qu'on ait égard à l'autorité des Interpretes, quelque sainteté & quelque érudition qu'ils ayent, si l'on voit que leurs explications ne s'accordent pas avec le Texte de l'Écriture. Or il est manifeste, même selon Estius, qui a toujours été fort attaché à la doctrine de Saint Augustin, que l'interprétation de ce Saint Docteur est contraire aux paroles de Saint Paul; *pugnat cum verbis Apostoli.*

J'avoüe que tous ces Saints Evêques bannis en Sardaigne pour la Confession de la Foi, ont écrit dans un Concile aux Catholiques qui les consultoient, qu'*Esaiï est haï par un juste jugement de Dieu à cause du péché originel*: mais ce sont les Disciples de

Saint Augustin qui parlent comme leur Maître ; & ainsi tout ce grand nombre de Témoins se réduit à la seule autorité de Saint Augustin , lequel est le premier qui ait eû recours au péché originel pour expliquer ce passage de Saint Paul , qui n'a point pensé à la masse corrompue : *Liquet Apostolum* , dit Estius , *non supponere in hac sua disputatione massam corruptam*. Ce sont à la vérité de grands Saints que nous devons honorer à cause de leur sainteté ; mais ils ne sont pas pour cela infallibles dans leurs sentimens ; quoi qu'en dise Froidmont Disciple de Jansenius d'Ipres , qui a été suivi par le Censeur.

Bien que l'Eglise ait approuvé la Doctrine de Saint Augustin sur plusieurs chefs, elle n'a pas prétendu qu'il ne fût jamais permis de s'en éloigner. Aussi les plus sçavans Commentateurs de l'Ecriture , même ceux qui le regardent comme le Chef & le Maître des Theologiens , n'ont-ils fait aucune difficulté de préférer à ses explications , celles qui leur ont parû être plus conformes au Texte des Livres sacrez. Mais , dit-on , le Traducteur est inexcusable d'avoir exclu par son Texte même une explication si autorisée & si solennelle. Cette explication pour être solennelle , & autorisée par un si grand nombre de Témoins,

qui se réduisent tous au seul Saint Augustin, n'en est pas plus véritable; puis qu'Estius qui ne peut pas être suspect dans ce qui regarde la doctrine de Saint Augustin, a été obligé de l'abandonner, comme n'étant pas soutenable. Pourquoi donc ne veut-on pas qu'il ait été permis au Traducteur de ne la pas suivre? Mais après tout, elle ne demeure pas exclue entièrement dans la Version de Trevoux, puis qu'on a remarqué dans la note, qu'il y a à la lettre, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esau*; l'on a ajouté, que dans le style de l'Écriture, *haïr* signifie souvent *aimer moins*.

Le Censeur, qui ne peut abandonner ici Saint Augustin & ses Disciples, fait une nouvelle instance *. Qui a donné, dit-il, cette liberté à un Interprete particulier? Qu'il soit permis, si l'on veut de disputer contre leur sentiment; mais, que malgré la conformité du Grec & du Latin de la Vulgate, sans que jamais ni les Grecs, ni les Latins ayent lû autrement, on ferme toute entrée à Saint Augustin, & à ce nombre infini de Disciples, qu'il a toujours eûs dans l'Église; c'est soumettre le Texte sacré à sa fantaisie; c'est le déterminer de sa propre autorité; c'est une manifeste corruption de l'Écriture,

&

* Pag. 231.

& un attentat inouï jusqu'à présent parmi les Fidèles.

Le Traducteur n'a point pris d'autre liberté, que celle que lui donne Saint Augustin, qui veut qu'on interprete les Livres sacrez par rapport à la pensée de leurs Auteurs. Or le terme de *hair* signifiant en cet endroit *moins aimer*, le Traducteur a eû raison de ne pas garder dans sa Version celui de *hair* qui est purement grammatical, & qui n'est point le véritable sens du Saint Esprit. Il est constant, & cela se prouve par l'Ecriture, que Dieu ne hai rien de ce qu'il a fait, & que s'il hai quelque créature, c'est à cause du peché. Si donc tout le raisonnement de Saint Paul montre, qu'en cet endroit il n'est supposé aucun peché, il est absolument nécessaire que *hair* y signifie *moins aimer*. Ceux qui n'ont pas fait assez d'attention à ce que je viens de vous dire, ont donné à ce passage des explications conformes aux principes de leur Théologie. Ces explications peuvent à la vérité entrer dans des disputes de Théologie; mais il n'est point nécessaire qu'un Scoliaſte qui fait profession de donner des notes littérales & critiques, les y fasse entrer. Un Traducteur qui suit cette méthode, ne ſoumet point le Texte sacré à sa fantaisie; il évite au contraire de

le soumettre aux opinions particulières des Interpretes , & de donner de simples conjectures pour de véritables Interpretations. Au reste l'Auteur n'a abandonné ni le Texte , Grec , ni le Latin de la Vulgate ; puisqu'il a exprimé le sens littéral qui se trouve dans le Grec & dans le Latin. Loin d'avoir commis *un attentat inouï* parmi les Fidéles , il a ôté de leur esprit cette fausse pensée , que Dieu puisse haïr sa créature , sans qu'elle ait fait ni bien ni mal. Je suis , &c.

1703.

F I N.

561030

